Radio-Télévision/Heures locales

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 14934 – 7 F

DIMANCHE 31 JANVIER – LUNDI 1er FÉVRIER 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE



M. Clinton, les homosexuels et l'armée

M. BILL CLINTON a commis une erreur de novice en se lançant, dès le début de son mandat, dans une bataille pour lever l'interdiction qui pèse depuis cinquante ans sur les homosexuels dans l'armée américaine. Le nouveau président avait annoncé son intention de procéder par décret sans avoir au préalable consulté les chefs de file du Congrès ni les plus hauts responsables de l'état-major. Face à l'hostilité des uns et des autres, M. Clinton a préféré repousser de six mois une décision définitive.

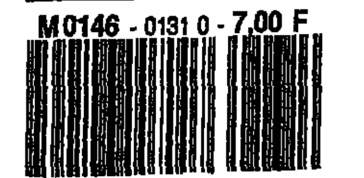
Le spectacle donné ces derniers jours à la Maison Blanche était un peu étrange. Le chef de la première puissance militaire mondiale, à peine arrivé au pouvoir, s'enfermait pendant des heures avec des généraux et des amiraux pour discuter non pas de la situation en Somalie, en Bosnie ou dans l'ex-URSS, mais pour savoir s'il était possible de permettre désormais à des homosexuels de servir ouvertement dans les forces armées du pays. M. Clinton s'y était engagé pendant sa campagne électorale. Il n'avait visiblement pas prévu l'ampleur des réactions négatives, qui se sont manifestées notamment par des appels téléphoniques indignés émanant de simples citoyens. Un demi-million d'entre eux, presque tous hostiles à la modification du règlement en vigueur, ont ainsi téléphoné à leur sénateur ou à leur représentant.

LA minorité républicaine au Congrès avait fait savoir qu'elle assortirait tout projet de loi déposé par les démocrates pour remettre de l'ordre dans l'économie d'un texte rétablissant l'interdiction des homosexuels dans l'armée. En raison du soutien prévisible d'un certain nombre de parlementaires démocrates à cette manœuvre de blocage, c'était tout le programme économique cher au nouveau président qui était en péril. Entre cette priorité et son engagement en faveur des homosexuels, M. Clinton a choisi, au moins dans l'immédiat.

Sur le fond, les Américains paraissent divisés à peu près à égalité entre partisans et adversaires de l'interdiction. La presse a plutôt pris parti en faveur de M. Clinton, mais la droite religieuse conservatrice a réussi à se mobiliser efficacement. Le général Colin Powell, chef de l'état-major inter armes, a exprimé la crainte que le recrutement ne se tarisse et que, par conviction religieuse, des soldats et des officiers de valeur ne quittent l'armée pour ne pas avoir à servir aux côtés d'homosexuels. Une publication militaire, le « Marine Corps Gazette », écrit ainsi que « la Bible a un message très clair à propos des homosexuels : ils méritent la mort. »

CETTE affaire risque de laisser un malaise. M. Clinton avait déjà des relations délicates avec l'institution militaire en raison de son opposition de jadis à la guerre du Vietnam. Son secrétaire à la défense, M. Les Aspin, ne l'a guère soutenu au plus fort de la polémique avec l'état-major et le Congrès. Et il n'est pas dit que M. Clinton aura une tâche plus aisée dans six mois lorsqu'il voudra à nouveau faire lever l'interdiction.

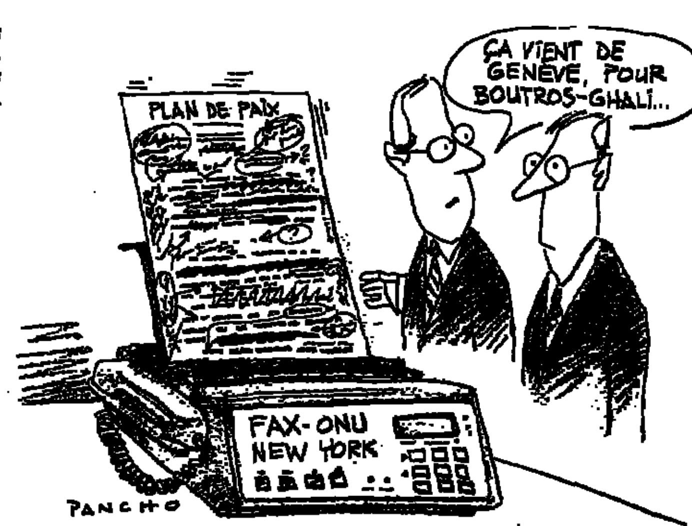
Lire page 16 l'article d'ALAIN FRACHON



L'examen par le Conseil de sécurité des résultats de la conférence de Genève

L'ONU va tirer les conclusions des négociations sur la Bosnie

Les représentants des trois parties au conflit en Bosnie-Herzégovine, réunis samedi 30 janvier, ont seulement accepté les principes constitutionnels du plan de paix proposé pour cette République, a annoncé M. Cyrus Vance. Les Croates et les Serbes ont accepté le volet militaire que les Musulmans ont refusé ainsi que la carte du découpage, suivis dans ce sens par les Serbes. Les coprésidents de la conférence ont informé M. Boutros-Ghali, secrétaire général de l'ONU, de leurs résultats, dont le Conseil de sécurité devrait débattre dans le courant de la semaine.



Contorsions européennes

par Daniel Vernet

Face à la guerre civile dans l'ex-Yougoslavie, la Communauté européenne se débat dans une impasse où elle cherche désespérément à trouver quelques sujets de satisfaction, au moins des lots de consolation. Le premier, les responsables politiques ne se lassent pas de le mettre en valeur : malgré les antécédents historiques, les Douze ne se sont pas déchirés à propos de la Yougoslavie ; mieux, malgré ce que François Mitterrand a appelé *« le mouvement naturel qui aurait conduit nos pays à suivre les anciens intérêts de puissances, non liés et même parfois antagonistes »*, ils ont su garder une certaine cohésion. Bien que fortement négative, la constatation qui vaut d'abord pour le couple franco-allemand est célébrée comme un succès.

Lire la suite et nos informations page 3

Avortement : des centres d'IVG demandent plus de moyens

Dix-huit ans après son vote au Parlement, la loi Veil sur l'interruption de grossesse est encore inégalement appliquée. En beaucoup d'endroits, le secteur privé doit suppléer aux carences du secteur public : nombre de places et personnels insuffisants dans des centres d'IVG. Ces centres demandent un nouveau statut qui leur donne plus de moyens et leur permette de remplir aussi leur rôle d'information et de prévention.

Lire page 8 l'article de CHRISTIANE CHOMBEAU

Haïti : des dizaines de milliers de candidats à l'exil

Des dizaines de milliers d'Haïtiens se préparent à prendre la mer pour échapper à la misère et aux persécutions des militaires qui ont renversé, en septembre 1991, le premier président démocratiquement élu de l'histoire du pays, le père Jean-Bertrand Aristide.

Lire page 4 l'article de JEAN-MICHEL CAROIT

Mali : le procès de l'ancien président Moussa Traoré

Tout le Mali se passionne depuis deux mois pour le procès de M. Moussa Traoré, qui, pendant vingt-trois ans, a régné en maître sur son pays avant d'être renversé, en 1991, au prix d'une centaine de morts et d'un millier de blessés. Unique en Afrique, ce procès public donne lieu à un « grand déballage » sur les méthodes d'une dictature.

Lire page 5 l'article de DOMINIQUE LE GUILLEDOUX

HEURES LOCALES

Nancy sauvegarde son cœur

Le document d'urbanisme qui définit les limites du secteur historique ne fait pas l'unanimité.

Blois : une ville qui rêve d'être capitale

L'ancienne demeure royale s'efforce de séduire les hommes du pouvoir.

Avec les pages « Régions » et « Ile-de-France », les informations pratiques, les livres, le débat.

Lire pages 17 à 24

GRANDS MARCHÉS

■ Devises et or ■ Marché monétaire et obligataire ■ Marché international des capitaux ■ Matières premières

page 15

M. André Lajoinie invité du « Grand Jury RTL-le Monde »

M. André Lajoinie, président du groupe communiste à l'Assemblée nationale, invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* », dimanche à 18 h 30.

Trompeuse accalmie pour le chômage

La hausse de décembre a été faible, mais le plus dur est à venir

par Alain Lebaube

Avec une légère hausse de 0,2 % en décembre, les chiffres du chômage publiés le 29 janvier (*le Monde* du 30 janvier) laissent croire à une accalmie.

Tout le monde ou presque s'attendait à ce que, déjà dépassée en données brutes depuis octobre, la barre des 3 millions de demandeurs d'emploi le soit à son tour pour la fin de l'année, en données corrigées. Mais, s'il n'en a rien été, le répit risque fort d'être de courte durée. En janvier, selon toutes les probabilités, compte tenu de la dégradation en cours, le seuil fatidique devrait être atteint. Et ce, au plus mauvais moment pour le gouvernement, puisque ces résultats, qui seront connus à la fin du mois de février, seront aussi les derniers à être enregistrés avant l'échéance électorale de mars...

Pour l'heure, le gouvernement peut se féliciter d'un ralentissement qui interrompt une série de trois mois où l'augmentation avait été importante. Ainsi qu'il le souligne d'ailleurs, la progression annuelle du chômage (+ 5,6 %) aura été plus faible au sens du Bureau international du travail que dans d'autres pays comparables.

En 1992, la hausse a été de 6,5 % aux Etats-Unis, de 17 % en Allemagne (de l'Ouest), de 16,6 % en Grande-Bretagne et même de 11,7 %, sur onze mois, au Japon. Avec 2 978 400 chômeurs en données corrigées, dont 7 400 supplémentaires en un mois et 145 600 en un an, la France s'en tire plutôt bien au regard de la conjoncture.

Cela ne doit pourtant pas faire illusion. Pour partie, ce petit fléchissement s'explique par la brutale chute des inscriptions de jeunes à la recherche d'un premier emploi (– 29,1 %), qui intervient après une longue et exceptionnelle montée.

Lire la suite page 13

Les épreuves d'Edmond Hervé

Meurtri par sa mise en accusation devant la Haute Cour le maire de Rennes compte sur la solidarité de ses électeurs

RENNES

de notre envoyée spéciale

Le 21 mars prochain, M. Edmond Hervé demandera aux électeurs de la deuxième circonscription d'Ille-et-Vilaine de lui renouveler, pour la quatrième fois, leur confiance et son mandat de député. De cette candidature, il n'a *« jamais douté »*. En juillet dernier, il a affronté l'hostilité et les sifflets du public massé dans la salle d'audience de la 16e chambre correctionnelle du tribunal de Paris, lorsqu'il est venu déposer, en qualité d'ancien secrétaire d'Etat à la santé, dans le procès du sang contaminé. En décembre, il s'est défendu, seul, à la tribune de l'Assemblée, devant ses collègues députés qui s'apprêtaient à voter sa mise en accusation devant la Haute Cour de justice.

Cette fois, c'est par ses électeurs qu'il veut être jugé. Le juriste, ancien maître-assistant à la faculté de droit de Rennes, sait que la décision de la Haute Cour peut attendre des mois, voire des années. L'élu sait, lui, que la première sentence sera politique. Il est prêt. *« Je n'esquiverai aucun thème. Je me suis toujours battu. Et ce n'est pas aujourd'hui, où je suis attaqué et calomnié, objet de rumeurs destructrices, que je vais cesser de me battre. »*

Lorsqu'il parle, Edmond Hervé détache chacun de ses mots comme s'il voulait les planter dans la mémoire de son interlocuteur. Sa parole est rare, il veut lui donner du prix. *« J'ai réussi à tirer des forces des épreuves que j'ai traversées. Ce qui m'aide, c'est la vérité que j'ai en moi. Je l'ai exprimée, je la ferai reconnaître. Je veux que mes enfants soient fiers. » « L'infamie »* de la procédure devant la Haute Cour, comme il l'a lui-même qualifiée, l'a profondément meurtri. Elle ne l'arrêtera pas. La ville, aujourd'hui, se tait. Depuis qu'en mars 1977 Rennes a remis sa destinée entre les mains de cet austère et raide conseiller général socialiste de trente-cinq ans, elle ne s'est jamais dédite de son choix. Avec lui, elle s'est grisée de haute technologie et de festivals, elle a décroché les tableaux d'honneur du dynamisme économique et de la gestion municipale. Ville de robe à la longue tradition démocrate-chrétienne, elle se retrouve dans la rigueur et l'exigence de son maire. Capitale de la Bretagne, elle se reconnaît dans son obstination froide, qui agace autant qu'elle force le respect.

Mais pendant l'été l'affaire du sang, avec son déchaînement de passions et de peurs, est venue ébranler l'équilibre de ce couple cérébral. Le maire ne dit mot, la ville bruisse. Elle l'observe du coin de l'œil, il prend un soin excessif à ne rien laisser paraître et honore chacun de ses devoirs municipaux.

PASCALE ROBERT-DIARD

Lire la suite page 7

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH; Tunisie, 750 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 40 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 95 p.; Grèce, 220 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L; Luxembourg, 42 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 2,75 FL; Portugal, 170 ESC; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 1,80 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE,
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du Monde ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du Monde.
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde PUBLICITE SA
Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Jacques Guiu, Philippe Dupuis, Isabelle Tsaïdi
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL le Monde et de Médias et Régies Europe SA.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex
Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Le Monde

Edité par la SARL Le Monde
Comité de direction :
Jacques Lesourne : gérant directeur de la publication
Bruno Frappat directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert secrétaire général

Rédacteurs en chef
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

DATES

Il y a six cents ans

Le bal des Ardents

par Bertrand Schnerb

« J'AURAIS voulu passer sous silence l'événement que je vais raconter : mais comme l'historien doit enregistrer les faits qui peuvent détourner l'homme du mal et lui apprendre à se conduire avec modération, j'ai cru devoir insérer ici le récit d'un malheur aussi déplorable qu'inattendu. »

C'est par ces mots que le Religieux de Saint-Denis introduit dans sa chronique le récit du « bal des Ardents » et annonce d'emblée l'interprétation moraliste qu'il va en donner.

L'accident survint lors d'une fête organisée par le jeune roi Charles VI à l'occasion du mariage d'une dame d'honneur de la reine Isabeau de Bavière, en l'hôtel de Saint-Pol, à Paris, dans la soirée du 29 janvier 1393.

Les détails de cette tragique affaire sont bien connus : au cours de la fête, le roi et cinq jeunes seigneurs de sa suite, costumés en sauvages, firent irruption dans la salle de bal, courant de tous côtés, *« en faisant des gestes obscènes, en poussant d'horribles cris et en imitant les hurlements des loups »*, puis se lancèrent dans une « sarrasine » endiablée. La mascarade étonna et amusa les dames et les seigneurs présents, mais tourna brutalement au drame : un jeune imprudent, Louis, duc d'Orléans, frère cadet du roi, approcha une torche des « sauvages » dont les costumes, faits de poix, d'étoupe et de lin, s'embrasèrent.

L'un des danseurs, le seigneur de Natouillet, parvint à courir aux cuisines et à se plonger dans un baquet plein d'eau, mais quatre de ses compagnons n'eurent pas cette chance : l'un d'eux, le comte de Joigny, périt presque aussitôt ; deux autres « sauvages », Yvain, bâtard de Foix, et Charles de Poitiers, agonisèrent pendant deux jours avant de rendre l'âme, tandis qu'Hugues de Guisay, un jeune noble du Bourbonnais, mourut après trois jours de souffrances.

Le « gouvernement des oncles »

Le roi Charles, qui était un peu à l'écart des autres lorsque le feu se propagea, survécut grâce à la présence d'esprit de la duchesse de Berry qui l'enveloppa prestement dans sa « gonne » (robe) pour étouffer les flammèches tombées sur son costume. Le Religieux de Saint-Denis y vit l'intervention de l'ange gardien du roi et de la Providence.

Immédiatement après l'horrible accident, Charles VI, avec un beau sang-froid, changea de vêtements et rétablit le calme : il alla réconforter la reine Isabeau qui s'était réfugiée dans ses appartements, remercia la duchesse de Berry de lui avoir sauvé la vie, et parut même en public pour apaiser l'inquiétude d'une foule de cinq cents Parisiens, accourus à l'annonce de l'événement, et qui croyaient que le roi y avait perdu la vie.

Le lendemain, sur le conseil des ducs de Berry et de Bourgogne, ses oncles (qui n'avaient pas assisté au bal de la veille), le roi et les siens allèrent, en procession, entendre une messe d'action de grâces à Notre-Dame. Pour sa part, Louis d'Orléans, *« considérant la gravité de sa faute »*, fonda une chapelle expiatoire en l'église des Célestins de Paris.



Charles VI sauvé par la duchesse de Berry au bal des Ardents, tableau de Georges Rochegrosse.

ROGER-VIOLLET

L'accident, pour tragique qu'il ait été, n'aurait pas dû prendre les proportions d'une affaire d'Etat. Mais le climat psychologique du temps, les circonstances politiques et l'inquiétude grandissante de l'opinion publique allaient vite lui conférer une signification symbolique disproportionnée.

En premier lieu, le roi était le personnage central du drame. Or, au début de 1393, Charles VI, jeune souverain « bien aimé » et prometteur, venait de vivre un épisode inquiétant. Rappelons brièvement les faits : monté sur le trône à la mort de son père Charles V, en 1380, alors qu'il n'avait pas encore douze ans, Charles VI n'avait inauguré son règne personnel qu'en 1388, en entrant dans sa vingtième année. Jusqu'à cette date, il avait fait son apprentissage politique sous l'égide de ses oncles, Louis, duc d'Anjou, Jean, duc de Berry, et Philippe, duc de Bourgogne, les trois frères de Charles V. Ces trois princes, sans mener une politique aussi catastrophique qu'on a pu le dire, n'avaient cependant pas manqué d'exploiter leur position dominante pour servir leurs propres intérêts : le duc d'Anjou avait des ambitions italiennes, le fastueux duc de Berry tirait de grands profits d'une lucrative lieutenance en Languedoc, quant au duc de Bourgogne, il entendait faire supporter aux finances royales le poids de ses interventions militaires en Flandre et en Brabant.

Cette période du « gouvernement des oncles » s'acheva brutalement en 1388. Charles VI décida de prendre en main la direction des affaires : il congédia les ducs de Berry et de Bourgogne (Anjou était mort en 1384) et s'entoura d'une équipe de conseillers qui avaient efficacement servi son père avant d'être écartés par les princes en 1380. L'Histoire conserva à ces hommes le surnom méprisant de « Marmousets » dont les oncles du roi, dépités, les affublèrent un jour.

Le roi s'engagea dans une politique de paix à l'égard de l'Angleterre qu'une guerre de cinquante ans opposait au royaume de France. Une nouvelle ère semblait commencer.

Le scandale du « charivari »

C'est alors que survint l'imprévisible : au mois d'août 1392, le roi fut saisi de démence lors d'une chevauchée dans la forêt du Mans. Nul ne pouvait savoir que cette première crise de folie allait être suivie de beaucoup d'autres, et lorsque le roi, après plusieurs semaines de convalescence, revint à la santé, le royaume entier se réjouit. Pourtant l'événement avait été ressenti comme un avertissement divin et une sombre menace. L'inquiétude avait saisi l'opinion publique ; elle ne la lâcha plus.

Six mois plus tard, les flammes du « bal des Ardents » vinrent accroître le trouble : *« Dieu avait encore montré une seconde fois un grand exemple et signe sur le roi »*, écrit Jean Froissart, qui résume ainsi l'opinion commune. L'attitude de l'entourage du souverain était un sujet de scandale et de colère. A Paris, on disait ouvertement : *« Regardez le grand malheur qui fut près d'advenir au roi ; et s'il eût été brûlé, que fussent devenus ses oncles et son frère ? Ils doivent être tous certains qu'aucun d'eux n'en fût échappé, car tous eussent été occis, ainsi que les chevaliers qu'on eût trouvés dedans Paris. »*

Quelle était la cause de cette indignation ? Elle est clairement exprimée par le Religieux de Saint-Denis qui fournit les renseignements les plus précis sur les circonstances du drame. Ce chroniqueur explique en effet que la dame d'honneur de la reine, dont on célébrait le mariage, s'appelait Catherine, était allemande et veuve. Or une coutume voulait que le remariage d'une veuve fût marqué par un chahut traditionnel, le « charivari », au cours duquel les jeunes gens en âge de se marier se masquaient et se travestissaient, poussant des cris d'animaux, menant grand bruit, persécutant les deux époux pour protester contre une union jugée déshonnête. C'est bien à ce jeu que le roi et ses jeunes compagnons s'étaient livrés le soir du bal des Ardents.

Or les autorités ecclésiastiques condamnaient la pratique du charivari. Le Religieux de Saint-Denis considère qu'il s'agit d'*« un usage ridicule et contraire à toutes les lois de la décence et de l'honnêteté »*. Mais, bien pis : le charivari était un péché mortel, non seulement parce qu'il était une injure au sacrement de mariage, mais parce que, l'homme y contrefaisant la bête, il était *« une transgression de l'ordre naturel et divin »* (Françoise Autrand). Nul doute qu'en l'hôtel de Saint-Pol les forces démoniaques aient été de la partie : *« L'ennemi du genre humain »* [le diable], qui inspire les mauvaises actions, avait tendu ce piège au roi et à ses compagnons pour les perdre.

Le royaume eût été déshonoré si Charles VI avait trouvé la mort dans de telles circonstances. D'autant qu'il serait mort en bien mauvaise compagnie : l'une des victimes, en effet, le Bourbonnais Hugues de Guisay, était un *« homme perdu de vices »*, comme dit le Religieux de Saint-Denis. Pervers, haineux, violent, il était détesté des petites gens qu'il avait coutume de traiter de chiens. Brutal avec ses serviteurs, il leur ordonnait souvent, pour se distraire, disait-on, d'aboyer et de grogner. Dans son agonie, il continua à les injurier, leur répétant qu'ils n'étaient pas dignes de lui survivre. Puis la mort avait mis fin à son délire. Le convoi funèbre qui devait ramener son corps au duché de Bourbon traversa les rues de Paris. De la foule rassemblée sur son passage, des voix s'élevaient pour lancer *« Aboie, chien ! »*

Ce personnage, objet de la haine générale, figure presque maléfique, rabaissant l'homme au niveau de la bête, entraînant les autres dans une horrible mort, ne symbolisait-il pas tout ce dont le roi aurait dû se garder : le blasphème, le mépris des humbles, l'injustice et la violence ? Il était comme un contre-modèle opposé à l'idéal des vertus royales. C'était pourtant un tel homme que le roi avait choisi comme compagnon.

A la recherche d'un responsable

Tout cela explique la colère des bonnes gens de Paris et le jugement moralisateur du Religieux : ainsi l'avertissement de la forêt du Mans n'avait pas suffi. La cour, les princes, les grands seigneurs encourageaient encore le roi dans la voie de la débauche et des pratiques condamnées. Dieu avait manifesté son courroux en réduisant en cendres, à quelques pas de Charles, les jeunes gens avec lesquels il s'était livré à une mascarade réprouvée par l'Eglise. Le souvenir devait en rester longtemps dans les mémoires.

Par la suite, on affirma – à tort, tout le démontre – que le bal des Ardents avait précipité un peu plus le roi dans la folie (sa crise suivante ne se déclencha que six mois plus tard). Mais surtout on mit en doute le caractère accidentel de l'événement. On chercha un responsable et on finit par le trouver en la personne de Louis, duc d'Orléans.

Assumant le pouvoir pendant les crises de démence de son frère, le duc Louis entra vite en conflit avec le duc de Bourgogne qui jouissait à Paris de solides appuis populaires.

Ses adversaires bourguignons portèrent contre lui une foule d'accusations : n'était-il pas un débauché, n'était-il pas connu pour se livrer à la magie et à la sorcellerie, n'avait-il pas tenté d'envoûter puis d'empoisonner le roi ? En novembre 1407, le prince diffamé fut assassiné par des tueurs à la solde du duc de Bourgogne Jean Sans Peur (fils et successeur de Philippe de Bourgogne, oncle de Charles VI). Un universitaire parisien, maître Jean Petit, rédigea, à la demande du duc Jean, une justification de ce meurtre étayée par un long catalogue des crimes imputés à Louis d'Orléans. En bonne place dans cette liste figurait l'accusation d'avoir tenté d'assassiner le roi en le faisant brûler vif lors du bal des Ardents.

Les malheurs s'abattirent ensuite sur le royaume de France. Bourguignons et « Armagnacs » s'affrontèrent en une lutte fratricide interminable. Les Anglais envahirent le pays, décimant la « fleur de la chevalerie de France » à Azincourt (1415). Le royaume fut, pendant quinze ans encore, menacé de démembrement. Puis l'enthousiasme de Jeanne d'Arc et la ténacité de Charles VII (fils et successeur du héros du bal des Ardents) permirent à la monarchie de sortir, finalement renforcée, de l'épouvantable crise où elle avait été plongée.

Mais avant cela, au milieu de la tourmente, dans les affres de la guerre civile et de la guerre étrangère, dans un pays ruiné et ravagé, le souvenir des événements tragiques de la soirée du 29 janvier 1393 fut perçu rétrospectivement comme un sinistre avertissement.

► Maître de conférences à l'université de Paris-Sorbonne.

La guerre dans l'ex-Yougoslavie

Le Conseil de sécurité va être saisi des résultats de la conférence de Genève

Les coprésidents de la conférence de Genève sur l'ex-Yougoslavie, MM. Vance et Owen, ne s'attendaient pas à l'acceptation de leur plan de paix sur la Bosnie-Herzégovine tel quel, samedi 30 janvier, par les trois parties belligérantes, a déclaré vendredi leur porte-parole, M. Fred Eckhard.

Le gouvernement bosniaque à majorité musulmane critique ce plan qui, dans sa forme actuelle, consacre, selon lui, la division ethnique du pays. Le ministre bosniaque des affaires étrangères, M. Haris Siladzic, a estimé, vendredi, qu'il *«légalise les avancées de l'agresseur»*. *«Nous ne savons pas exactement pour le moment ce que sera ce plan»*, a-t-il dit.

De son côté, le chef des Serbes bosniaques, M. Radovan Karadzic, a déclaré le même jour que *«tout le paquet est acceptable sur la plupart de ses points»*. Cependant, M. Karadzic continue d'exiger une consultation référendaire. Dans un entretien à un journal suisse, M. David Owen a jugé cette idée *«absurde, bizarre et offensante de la part d'un homme qui est en partie responsable de violations de droits de l'homme, dont la purification ethnique»*.

«Il y a encore des questions non résolues, et les coprésidents seraient heureusement surpris si elles étaient réglées à la onzième heure. Mais je ne pense pas que cela corresponde à leur attente», a déclaré M. Fred Eckhard. En tout état de cause, les coprésidents, Cyrus Vance (ONU) et lord Owen (CEE), feront dimanche rapport au secrétaire général de l'ONU Boutros Boutros-Ghali du résultat de leurs efforts de paix.

Le Conseil de sécurité devrait se saisir de cette question au milieu de la semaine prochaine. Ce débat est très attendu à Genève, où, dans les milieux de la conférence, on accuse la diplomatie américaine d'effectuer un travail de sape des efforts de paix des médiateurs de la CEE et de l'ONU en encourageant l'intransigeance du gouvernement musulman. La diplomatie russe s'est montrée très active pour amener le camp serbe à composer. Moscou et les Douze européens ont également entrepris une action modératrice auprès du camp croate, souligne-t-on de sources diplomatiques.

En ce qui concerne les affrontements en Croatie, les présidents serbe et yougoslave, MM. Milosevic et Cosic, ont rejeté vendredi une invitation des coprésidents de la conférence de Genève à se rendre au Palais des nations pour y rencontrer le président croate Franjo Tudjman. – *(AFP, Reuter.)*

Dans un restaurant clandestin à Sarajevo

SARAJEVO

de notre envoyée spéciale

Il n'y a pas d'heure pour les obus. C'est comme un bruit de fond, dans la nuit. Un «sniper» s'amuse : il tire en rythme, comme s'il jouait de la batterie. Les rues sont verglacées et Sarajevo est plongée dans une obscurité déchirée de temps en temps par des balles traçantes.

Coincé entre deux barres d'immeubles, un restaurant clandestin ne s'ouvre qu'aux amis. Ici, on ne paie pas. Le patron est en treillis, un revolver arrimé sous le bras. On se demande quels services ont bien pu s'échanger pour avoir droit à bénéficier gratuitement d'une telle manne. Du bon vin, des œufs, du jambon, du pain viennois au goût sucré... Il y a là des hommes en tenue léopard et gilet pare-balles. Certains affirment qu'ils viennent de sortir des camps serbes où les gardiens brisaient les doigts des détenus comme on casse un morceau de sucre. Autrefois ils faisaient partie de la bande du fameux «Yuka», mi-bandit, mi-héros populaire, qui leva une bande armée, habillée d'uniformes noirs, pour défendre Sarajevo. Ils ont depuis rejoint l'armée régulière bosniaque. Un autre «client invité» dîne en tapant sur sa machine à écrire. Il est le rédacteur en chef d'une publication traitant des atteintes aux droits de l'homme. La photo du propriétaire du lieu, ancien ministre de l'intérieur, est accrochée au mur. Il est en tenue de camouflage, un béret sur la tête.

On se moque ici du couvre-feu fixé à 22 heures comme d'une guigne. Il faut bien vivre un peu.

AGATHE LOGEART

Contorsions européennes

Suite de la première page

Cela n'allait pas de soi. Il suffit de rappeler l'état des opinions publiques dans les différents pays pour s'en convaincre. Les Français – et les Britanniques – n'arrivaient pas à faire taire leurs sympathies pour les Serbes, tandis que les Allemands, les Danois et dans une moindre mesure les Néerlandais, soutenaient les indépendances croate et slovène.

Sans les institutions communautaires, sans la volonté de ne pas compromettre toute politique extérieure commune avant même qu'elle ait vu le jour, Sarajevo 1992 aurait pu ressembler à Sarajevo 1914. *«Nous nous serions retrouvés à Belgrade et vous à Zagreb»*, lançait un diplomate français à des interlocuteurs germaniques.

Les Allemands ne sont pas en reste, si l'on en croit un éditorial récent de la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* qui énumère avec un malin plaisir les alliances franco-serbes des guerres passées contre les Allemands, et regrette que *«ces souvenirs agréables pèsent plus lourd que la mort et les destructions»* propagées par la Serbie. Bref, le ministre français des affaires étrangères, M. Roland Dumas, a raison d'être formel : *«Le sang-froid des hommes politiques a empêché l'éclatement de la Communauté.»*

Sans aller, comme M. Philippe Séguin, jusqu'à critiquer cette *«exclusivité communautaire»*, on peut se demander si cette volonté de sauver coûte que coûte la cohésion des Douze dans une affaire où ils étaient profondément divisés n'a pas eu pour conséquence une paralysie de l'action des Européens, collectivement et individuellement. Il y a certes d'autres causes à l'incapacité manifestée à mettre un terme aux affrontements.

Outre l'accumulation insoupçonnée des haines, les erreurs d'appréciation commises dès la chute des régimes communistes et «l'abstention» des Etats-Unis ne sont pas les moindres. Mais la définition d'une politique claire et nette s'est toujours heurtée, chez les Douze, au souci de ne pas brusquer le partenaire, de ne pas rompre le consensus, fût-il artificiel. Alors que, comme le dit le ministre allemand des affaires étrangères, M. Klaus Kinkel, *«les crises se sont développées plus vite que les instruments de leur gestion»*, l'impératif communautaire a engendré des compromis paralysants. A moins qu'il n'ait servi de feuille de vigne à une impuissance avérée.

Le prix à payer

Il eût été grotesque que la Communauté inscrive le 11 décembre, dans le traité de Maastricht, la perspective d'une politique extérieure et de défense commune – après plus de dix ans de «coopération politique», – et qu'elle se divise huit jours plus tard à propos de la reconnaissance des nouvelles Républiques yougoslaves. Des démarches communes constituent donc *«déjà un progrès considérable»* (François Mitterrand). Mais la recherche effrénée de positions acceptables par tous a un prix, que sont aussi en train de payer les populations de l'ex-Yougoslavie.

La diplomatie «préventive» que tout le monde s'accorde aujourd'hui à juger nécessaire n'a pas pu être appliquée; les initiatives (souvent d'origine française, il faut le souligner) pour l'intervention de l'ONU puis l'envoi de «casques bleus» ont été mises en œuvre avec retard, en attendant l'assentiment de tous; la reconnaissance des nouvelles Républiques a été décidée à contretemps... La Communauté a perdu de son aura dans les pays d'Europe centrale et orientale, menacés par les soubresauts du post-soviétisme.

L'expérience est amère. Les Douze peuvent trouver un autre motif de consolation en pensant qu'ils apportent une contribution essentielle à la conférence de Genève présidée par MM. Vance et Owen, et que leurs efforts ne seront peut-être pas totalement vains. Musulmans, Croates et Serbes, peut-on espérer, finiront bien par accepter les propositions des coprésidents. Sera-ce pour autant *«l'issue heureuse de ce conflit»*, dont a récemment parlé le président de la République dans un entretien aux deuxièmes chaînes de télévision française et allemande?

Sans doute pourrait-on ainsi éviter à la fois une intervention militaire dont personne ne sait ni où elle mènerait ni quel objectif politique elle poursuivrait, et un retrait honteux rappelant par trop le départ précipité du Liban en 1984. Mais il ne faut tout de même pas se cacher que cette *«issue heureuse»* sera atteinte au prix d'un abandon total par la communauté occidentale des principes fondamentaux qu'elle est supposée défendre. Elle entérinera globalement les gains territoriaux de l'armée serbe et prendra acte des déplacements de population effectués au nom de la «purification ethnique». Elle offrira aux Serbes un répit qu'ils pourraient bien mettre à profit pour se préparer à de nouvelles aventures. Elle créera une mosaïque de régions imbriquées que les divers chefs de guerre n'auront de cesse de modifier à leur profit.

La reprise des combats en Krajina entre Serbes et Croates, sous l'œil des «casques bleus», donne un avant-goût de ce que pourraient être les relations entre les communautés dans une Bosnie «pacifiée». Le représentant des Serbes de Bosnie, M. Radovan Karadzic, n'a d'ailleurs pas caché, dans un entretien avec *Der Spiegel*, que son acceptation du plan Vance-Owen n'avait pour but que de ménager une trêve dans la poursuite de son objectif fondamental : la création d'un Etat serbe indépendant en Bosnie, prélude à son rattachement à une Grande Serbie.

On dira qu'il n'y a pas d'autre solution que le plan Vance-Owen. Mieux vaut qu'il soit accepté par la négociation qu'imposé par la force. Certes. Mais le soulagement accueillant ce moindre mal sera, en lui-même, le symbole de l'échec européen.

DANIEL VERNET

□ **Le barrage de Peruca n'est pas menacé d'effondrement, selon les Croates.** – Les autorités croates ont affirmé, vendredi 29 janvier, avoir dressé des plans d'évacuation pour les populations vivant en aval du barrage de Peruca, mais qu'il n'y avait pas de danger d'effondrement imminent. Le barrage, repris aux forces serbes par l'armée croate, avait été endommagé la veille dans les combats. Le «ministre de la défense» de la «République serbe de Krajina» (autoproclamée en Croatie), M. Stojan Spanovic, a affirmé de son côté que la Force de protection des Nations unies (FORPRONU) devait reprendre dès samedi le contrôle du barrage. – *(AFP.)*

□ **Mission d'enquête de l'ONU sur les viols.** – Une mission de l'ONU en Yougoslavie possède les preuves de la pratique systématique du viol dans l'ex-Yougoslavie, mais se révèle incapable d'évaluer le nombre de femmes qui en ont été victimes, ont annoncé vendredi les Nations unies. *«Le viol a été commis par les combattants de toutes les parties dans le conflit de l'ancienne Yougoslavie* (...). *Nous avons des preuves que des femmes croates, musulmanes et serbes ont été détenues pendant de longues périodes et violées à plusieurs reprises»*, déclare la mission, composée de quatre médecins et envoyée sur place par M. Tadeusz Mazowiecki, après son séjour en Croatie, en Bosnie-Herzégovine et en Serbie du 12 au 23 janvier. – *(Reuter.)*

□ **Le gouvernement de la «nouvelle Yougoslavie» demande la prolongation du mandat de la FORPRONU.** – Le gouvernement de la nouvelle Fédération yougoslave (Serbie et Monténégro) a adressé, vendredi 29 janvier, une lettre au secrétaire général des Nations unies, M. Boutros Boutros-Ghali, lui demandant de prolonger pour une nouvelle période de douze mois le mandat de la Force de protection de l'ONU (FORPRONU), arrivant à terme fin février. Les conditions pour le départ des forces de l'ONU ne sont pas réunies, estime Belgrade, en raison notamment de la *«récente agression de la Croatie contre des territoires sous contrôle de la FORPRONU»*. – *(AFP.)*

□ **L'Ukraine dément avoir violé l'embargo.** – Le président ukrainien, M. Leonid Kravtchouk, a affirmé, vendredi 29 janvier à Davos (Suisse), que contrairement à la Russie et à la Biélorussie, son pays ne livrait pas de produits pétroliers à la Serbie en violation des sanctions imposées par le Conseil de sécurité de l'ONU. *«Il n'y a pas un seul litre de pétrole ukrainien à bord»* des barges yougoslaves sur le Danube, a-t-il déclaré en réponse aux accusations portées contre l'Ukraine aux Nations unies. – *(AFP.)*

□ **Le général Mackenzie critique sévèrement les Nations unies.** – Le général canadien Lewis Mackenzie, qui a dirigé l'année dernière les forces de l'ONU à Sarajevo, a sévèrement critiqué, vendredi 29 janvier, à Ottawa la manière dont les Nations unies mènent leurs opérations de maintien de la paix. Le général Mackenzie s'en est pris à *«la bande de diplomates et de politiciens»* qui prennent les décisions concernant les opérations de maintien de la paix. Evoquant la réouverture de l'aéroport de Sarajevo afin de permettre l'arrivée de l'aide humanitaire, il a estimé que *«c'était un plan impossible* (...) *Il n'a jamais eu une seule chance de marcher. Maintenant les gens meurent»*. – *(AFP.)*

MOLDAVIE : pendant la visite du président Snegur à Paris

Crise politique ouverte à Chisinau

Le président de la République de Moldavie, M. Mircea Snegur, a quitté Paris, samedi 30 janvier, à l'issue d'une visite officielle de deux jours en France. Dans un entretien accordé au *Monde* jeudi soir, il a évoqué les difficultés de cette ex-République soviétique, tiraillée entre la Russie et la Roumanie.

M. Mircea Snegur se déplace rarement hors de l'ex-URSS, et cette visite en France, où il a signé, vendredi 29 janvier, un traité d'amitié et de coopération, était même son premier voyage présidentiel en Occident. Mal lui en a pris : au moment même où le président moldave entamait ses entretiens à Paris, la crise politique éclatait au grand jour à Chisinau, où les dirigeants du Parlement ont annoncé leur démission, vendredi, pour, ont-ils dit, dénoncer la paralysie de leur assemblée et les *«risques de totalitarisme»*.

Le révélateur de cette crise est la délicate position géopolitique de la Moldavie, avec laquelle Bucarest affiche ouvertement ses velléités de réunification, mais qui a beaucoup de mal à faire abstraction du demi-siècle passé dans le giron soviétique. M. Snegur, un ancien communiste, tentait depuis décembre de faire adopter une loi prévoyant un référendum destiné, dit-il, *«à consolider les principes de l'indépendance de l'Etat moldave»*. Tout en se défendant de *«roumanophobie»*, le président espérait ainsi obtenir de la population, dont 35 % n'est pas d'origine roumaine, un vote contre la réunification. Mais ce projet s'est heurté à une forte opposition au Parlement et en est, pour l'instant, resté, reconnaît M. Snegur, *«au stade de la discussion»*. Les démissions de vendredi en sonnent apparemment le glas.

Négociations sur la Transnistrie

La dépendance de l'économie moldave à l'égard des ex-Républiques soviétiques amène plutôt M. Snegur à regarder vers l'Est. C'est en raison de ces liens étroits que la Moldavie a signé, le 22 janvier, au sommet de Minsk, les accords de coopération économique au sein de la CEI; mais elle a refusé, comme l'Ukraine et le Turkménistan, de signer les statuts de la CEI : *«Là*, explique-t-il, *il s'agit déjà de créer des superstructures, des comités, des organisations militaires, des organes qui vont nous dire combien de raisin nous devons produire pour l'Oural... C'est très dangereux. La Russie propose déjà, en fait, une confédération. On a connu ça pendant quarante ans, ça suffit !»* Quant aux mises en garde de Bucarest, lancées notamment par le ministre roumain des affaires étrangères, M. Melescanu *(le Monde du 16 janvier)*, contre des liens trop forts avec la CEI, elles sont fraîchement accueillies : *«La Moldavie a sa propre politique étrangère*, rétorque M. Snegur. *Elle est capable de définir elle-même sa stratégie. Mais, bien sûr, si la Roumanie veut nous aider à intégrer l'Europe, nous lui serons très reconnaissants...»*

Pour l'heure, la jeune République, qui a connu un conflit sanglant l'an dernier avec sa communauté russophone de Transnistrie, a un autre problème : celui du statut de cette région séparatiste, où est toujours stationnée, contre la volonté de Chisinau, la XIVe armée russe, en collusion ouverte avec les rebelles russophones. Le chef de cette armée, le général Lebed, se répand en déclarations tonitruantes, affirmant par exemple que le retrait de ses troupes prendra *«dix à quinze ans»*. *«Ce n'est pas le général Lebed qui décidera du retrait mais les négociations avec Moscou»*, nous répond le président Snegur, qui indique s'être mis d'accord avec M. Eltsine au sommet de Minsk pour se revoir à ce sujet à la fin de la première quinzaine de février, à Moscou.

Mais à Moscou, précisément, le climat est-il propice à ce genre de négociations? *«Cela dépend d'où on se place*, dit-il. *Du point de vue du Parlement russe, non, bien sûr. Mais compte tenu du gouvernement actuel et de la position du président, j'ai confiance»*. Existe-t-il un risque que le général Lebed ou ses troupes n'exécutent pas une éventuelle décision de retrait? M. Snegur en doute : *«Le problème essentiel*, admet-il, *est plutôt l'atmosphère politique à Moscou.»*

Les discussions avec les «séparatistes» de la rive gauche du Dniestr, reconnaît-il, *«sont très lentes et n'ont pas produit de résultats notables»*. L'idée d'une confédération regroupant la Moldavie, la «République» russophone du Dniestr et la Gagaouzie, où vit une minorité turque, *«revient souvent mais est sans avenir. La meilleure variante est de créer des zones ayant une administration propre aux compétences clairement définies»*. Cela fait, en somme, beaucoup de problèmes pour une République de moins de 4,5 millions d'habitants à l'économie plus que précaire. *«C'est notre destin»*, commente, philosophe, le président. Mais, espère-t-il, *«la France va favoriser l'entrée de la Moldavie dans les structures européennes et la CEE...»*.

SYLVIE KAUFFMANN

TURQUIE : après l'assassinat du journaliste Ugur Mumcu

Les adversaires de l'intégrisme manifestent leur colère

ISTANBUL

de notre correspondante

Le célèbre industriel Jak Kambi a échappé, jeudi 28 janvier, à une tentative d'assassinat à Istanbul. Quatre assaillants ont tiré sur la voiture de M. Kambi, dont les gardes du corps ont riposté, mettant en fuite les terroristes, qui ont laissé sur les lieux un lance-roquettes dont ils n'ont pu se servir. La voiture des terroristes a été retrouvée plus tard par la police. Le premier ministre, M. Demirel, a déclaré que l'Etat connaissait les coupables, dont l'arrestation serait imminente. M. Kambi est l'un des artisans du rapprochement économique entre la France et la Turquie. Membre de la communauté juive, il est également président du Comité pour la célébration du cinquième centenaire de l'émigration juive dans l'Empire ottoman et connu pour ses idées kémalistes.

La police aurait aussi déjoué une autre tentative d'attentat visant un journaliste très connu d'Istanbul. Par ailleurs, une trentaine de militants du Hezbollah ont été arrêtés dans le cadre de l'enquête sur l'assassinat d'Ugur Mumcu, l'éditorialiste du quotidien de centre gauche *Cumhuriyet* tué dimanche dernier dans un attentat à la bombe à Ankara *(le Monde du 26 janvier)*. Des ressortissants étrangers figureraient parmi les suspects arrêtés. Ils seraient à l'origine de l'assassinat de deux autres journalistes kémalistes tués il y a quelques années, ainsi que du meurtre d'un officier du chah d'Iran enlevé à Istanbul le 27 décembre dernier.

L'Iran au banc des accusés

La presse accuse l'Iran d'être responsable d'une tentative de déstabilisation. Ces événements pourraient aboutir à une crise diplomatique entre les deux pays, et le ministre de l'intérieur iranien a dû écourter son voyage officiel en Turquie à la suite d'une manifestation hostile devant le consulat d'Iran à Istanbul.

D'autre part, des centaines de milliers de personnes ont défilé sous une pluie battante, mercredi à Ankara, à l'occasion des funérailles d'Ugur Mumcu. Il s'agit de la plus importante manifestation de l'histoire de la République turque. Plus de cent mille personnes, au total, ont également manifesté dans le reste du pays. *«Il ne s'agit pas de funérailles, mais d'un sursaut»*, a titré à la une le quotidien *Milliyet*. Les locaux du *Cumhuriyet* ont été submergés par des citoyens en pleurs et en colère. Des œillets et des cierges jonchent les lieux du crime, où sont organisées des veillées. Toutes les couches sociale de la société, toutes les organisations de la société civile continuent à exprimer leur indignation, notamment par le biais de faire-part de décès dans les journaux.

Plusieurs facteurs expliquent ce vaste mouvement spontané de la population, qui marque un tournant important de la vie politique en Turquie. Avant tout, la personnalité de la victime. Journaliste réputé pour son intégrité, Ugur Mumcu symbolisait les valeurs républicaines de la laïcité, la démocratie et les principes kémalistes. Deuxièmement, la frange laïque kémaliste social-démocrate de la Turquie profonde était inquiète des progrès de l'influence des islamistes durant ces dernières années. La mort de Mumcu lui a donné l'occasion de faire entendre sa voix. *«A bas les mollahs!»*, *«Vive la laïcité!»*, *«La Turquie ne deviendra jamais comme l'Iran!»* étaient les slogans le plus souvent repris par les manifestants, avec ceux dénonçant l'absence du premier ministre, M. Suleyman Demirel, et du président de la République, M. Turgut Ozal. – *(Intérim.)*

□ **Rencontre entre les présidents Ozal et Clinton le 8 février à Washington.** – Le président turc Turgut Ozal doit être reçu le lundi 8 février à la Maison Blanche par le président Bill Clinton, a-t-on appris vendredi 29 janvier auprès de l'ambassade de Turquie à Washington. – *(AFP.)*





EUROPE

ALLEMAGNE : le soixantième anniversaire de l'accession de Hitler au pouvoir

Des manifestations antiracistes sont organisées à travers tout le pays

Le soixantième anniversaire de l'arrivée au pouvoir des nazis, le 30 janvier 1933, est l'occasion, pour les opposants aux actions racistes et xénophobes, de se mobiliser à nouveau. Dès vendredi soir 29 janvier, quarante mille personnes ont défilé à Kassel, dans la Hesse, pour protester contre la poursuite des attentats contre les foyers de demandeurs d'asile – l'un d'entre eux a encore été incendié dans la nuit de mercredi à jeudi à Plau, dans l'ex-RDA, sans faire de victime.

Des manifestations semblables ont réuni vingt mille personne à Kiel, dans le Nord, et douze mille personnes à Bielefeld, dans l'Ouest. On attendait, samedi, quelque cent mille personnes à Berlin, où les mots *« Plus jamais ! »* seront affichés sur la porte de Brandebourg. Le président fédéral, M. Richard von Weizsacker, devait participer à une chaîne lumineuse reliant le centre de la ville de Rostock au faubourg de Lichtenhagen, où s'étaient déroulées au mois d'août dernier de violentes attaques contre un foyer de demandeurs d'asile par des jeunes néonazis, sous l'œil approbateur de la population du quartier.

Le chancelier Kohl a de son côté affirmé que *« la démocratie est profondément enracinée en Allemagne »* et rejeté l'idée que l'on puisse assister à un retour du nazisme dans son pays : *« Nous, les Allemands, nous avons appris que la liberté, la justice, la paix, sont des conditions essentielles pour la coexistence, dans notre pays et dans la communauté internationale »*, a-t-il ajouté.

Cet optimisme et cette confiance dans la pérennité des vertus démocratiques de l'Allemagne nouvelle ne sont pas entièrement partagés par tous les commentateurs, y compris dans le camp conservateur. Ainsi, M. Joachim Fest, codirecteur du quotidien des milieux d'affaires *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, constate que l'on assiste, avec l'apparition publique des symboles du régime hitlérien, à *« une tentative de transgression du dernier tabou existant en République fédérale, celui de la condamnation morale des années-Hitler. Les gesticulations de jeunes gens avec les drapeaux de l'armée du Reich et la croix gammée nous font comprendre avec une dérision ostentatoire que la stigmatisation* [du nazisme] *a perdu sa fonction dissuasive. »*

Une interrogation angoissée

Joachim Fest fait porter la responsabilité de cet état de choses à l'état d'esprit de « laxisme » et de pourfendeur de tout interdit qui s'est, selon lui, imposé dans l'Allemagne des deux dernières décennies.

Il rejoint là l'interrogation angoissée des anciens « soixante-huitards » ouest-allemands, qui se demandent aujourd'hui comment une génération imprégnée des valeurs de tolérance, d'humanisme et de rejet du fascisme a pu engendrer une jeunesse qui semble aujourd'hui disposée à écouter le chant des sirènes néonazies, particulièrement lorsque celui ci prend la forme de disques de groupes de rock d'extrême droite, dont les textes révèlent, selon la police, *« une brutalité et un mépris de l'être humain sans pareils »*.

L. R.

□ **Bonn va verser 1 milliard de deutschemarks à des victimes du nazisme dans la CEI.** – Le gouvernement allemand a annoncé, vendredi 29 janvier, qu'il va verser 1 milliard de deustchemarks (environ 3,5 milliards de francs) à des victimes du nazisme en Russie, en Biélorussie et en Ukraine, par le canal de fondations. Les premiers versements commenceront dans trois mois, lorsque les trois gouvernements concernés auront donné leur accord. – *(AFP.)*

□ **ITALIE : perquisition au siège du PSI.** – Les policiers chargés de l'enquête sur la corruption dans la région de Milan ont perquisitionné, vendredi 29 janvier, les services administratifs de la direction nationale du Parti socialiste italien (PSI) à Rome. – *(AFP.)*

□ **POLOGNE : manifestation anti-Walesa.** – A l'appel de partis de droite conduits par MM. Jaroslaw Kaszynski (qui dirigea la campagne électorale de M. Walesa en 1990) et Jan Parys (ex-ministre de la défense), plus de 5 000 personnes ont manifesté, vendredi 29 janvier à Varsovie, brûlant une effigie du président polonais et réclamant des élections anticipées. – *(AFP, UPI.)*

GRANDE-BRETAGNE

Le nouvel ambassadeur est arrivé en France par le tunnel sous la Manche

Le nouvel ambassadeur de Grande-Bretagne, Sir Christopher Mallaby, a gagné la France, vendredi 29 janvier, par le tunnel sous la Manche.

Sir Christopher, cinquante-six ans, avait troqué le matin à Folkestone son costume et son chapeau contre des bleus de travail, une veste fluo de sécurité, des bottes en caoutchouc et un casque de chantier, et s'était mis en route. Il a voyagé jusqu'à Sangatte à bord d'un train utilisé par les ouvriers travaillant encore sur le chantier du tunnel. Il est arrivé à Calais après trois heures et demie de voyage avec des arrêts fréquents et quelques portions du trajet parcourues à pied.

Le tunnel sous la Manche, est *« une des merveilles du monde moderne »* qui permettra à la Grande-Bretagne et à la France *« de mieux se connaître »*, a déclaré Sir Christopher, qui était précédemment ambassadeur à Bonn, depuis 1988.

AMÉRIQUES

Haïti : attendre dans la peur ou prendre la mer

Seul un retour à la démocratie pourrait dissuader de nouveaux boat-people de tenter leur chance, en dépit du déploiement naval américain

FOUR-A-CHAUD (Haïti)

de notre envoyé spécial

« S'il n'y a pas de solution à la crise, si le pays n'est pas réorganisé, on va être obligé de prendre la mer et d'envahir Clinton », lance Lionel. Il observe les menuisiers qui s'activent autour de la charpente d'un *canter*, l'un de ces voiliers ventrus qui s'aventurent vers les côtes de Floride. Sur la petite plage de sable noir de Four-à-Chaud, à une trentaine de kilomètres à l'ouest de Port-au-Prince, quatre embarcations sont en construction. *« Ces barques servent pour la pêche et le transport du charbon de bois »*, soutient Benoît Lévé, un des ouvriers du chantier naval improvisé. En dépit de l'impressionnant déploiement de navires américains au large des côtes haïtiennes, au moins quatre ou cinq *canters* chargés de réfugiés ont appareillé au cours des nuits passées, selon les habitants de Four-à-Chaud.

Les légalistes reprennent espoir

Pour le moment, Lionel préfère attendre. L'an dernier, il a été capturé en mer par « Hamilton » (c'est le nom qu'il donne aux garde-côtes américains) et renvoyé en Haïti après cinq jours de détention sur la base américaine de Guantanamo (dans le sud-est de Cuba). Avec ses amis du village, il suit la prestation de serment de Bill Clinton, autour d'un transistor aux piles fatiguées. *« Clinton a dit qu'il nous aiderait, il est meilleur que Bush »*, dit-il.

Pour Lionel, la solution de la crise a un nom et un visage : c'est « Titid », surnom du président Jean-Bertrand Aristide renversé il y a seize mois. *« Lorsque Titid était président, on pouvait donner son opinion librement, sans recevoir de coups de bâton »*, affirme-t-il, tout en reconnaissant que son niveau de vie ne s'était guère amélioré au cours des sept mois de pouvoir du président exilé. Autour de lui, les jeunes et les moins jeunes acquiescent. Constant, un adolescent dont le seul bien est un baladeur qui lui permet d'écouter les nouvelles toute la journée, raconte qu'il y a trois jours, un jeune de Léogane a été arrêté par les militaires et tabassé pour avoir déclaré devant une caméra de télévision américaine que le président Aristide devait être rétabli dans ses fonctions. Colin Marcelin, le houngan (prêtre vaudou) du village, refuse de faire des prédictions. Tapi dans la pénombre de son temple, il se plaint de la misère, chaque jour plus dramatique, qui frappe les habitants de Four-à-Chaud.

« Les Américains ont toutes les cartes en mains », entend-on dans les campagnes comme dans les milieux politiques de la capitale. La visite à Port-au-Prince, le week-end dernier, de M. Jesse Jackson, membre influent du Parti démocrate, est perçue comme un signal positif par les partisans de M. Aristide. Au cours d'une messe dans l'église Saint-Gérard de Port-au-Prince, le pasteur noir américain a demandé le retour au pouvoir du président Aristide et le rétablissement de l'ordre démocratique. M. Jackson, qui doit rendre compte de sa mission au président Clinton, a délivré le même message au commandant en chef de l'armée haïtienne, le général Raoul Cedras.

« Depuis quelques semaines, le secteur légaliste reprend espoir sous l'effet conjugué des promesses de la nouvelle administration américaine et de l'entrée en lice des Nations unies », souligne un diplomate européen. *« L'objectif est le retour du président constitutionnel. Mais il ne fait pas de doute que le camp au pouvoir va multiplier les manœuvres dilatoires »*, ajoute-t-il. Au lendemain du départ de M. Dante Caputo, l'envoyé spécial du secrétaire général des Nations unies, qui avait annoncé un accord avec les autorités de fait pour l'envoi d'une mission d'observateurs internationaux et la reprise du dialogue entre toutes les parties haïtiennes, le général Cedras a affirmé au micro d'une radio de Port-au-Prince que *« l'armée n'avait signé aucun accord »*.

Dans une interview à la télévision dominicaine, le premier ministre Marc Bazin n'a pas caché son objectif dans les négociations avec M. Caputo : obtenir la levée de l'embargo et la reprise de l'aide internationale. M. Bazin a cependant rejeté mercredi soir les conditions mises par l'ONU et l'Organisation des Etats américains au déploiement des observateurs, estimant qu'il y avait un *« risque de mise sous tutelle internationale du pays »*.

Seize mois de violences

Une fraction de l'armée et des milieux d'affaires demeure résolument hostile à toute perspective de retour du président Aristide, souhaité par plus de 80 % de la population, selon la majorité des observateurs. *« Un certain nombre de soldats, plus ou moins manipulés, craignent d'être lâchés par leurs chefs dès qu'ils entendent le mot négociation »*, commente un homme politique à propos de la révolte, mercredi, d'une poignée de militaires au « Camp d'application » de Frères, dans la banlieue de Port-au-Prince.

Pour les partisans du président Aristide, le déploiement de plusieurs centaines d'observateurs internationaux permettrait de réduire les atteintes aux droits de l'homme et de préparer le retour du président exilé. Moins brutale qu'il y a quelques mois, la répression n'a pas cessé, en particulier dans les campagnes. Alors même que M. Jackson se trouvait à Port-au-Prince, l'un des organisateurs de son voyage, M. Antoine Izméry, un commerçant proche de M. Aristide, a été arrêté par la police. Depuis plusieurs jours, M. Izméry, dont le frère Georges avait été assassiné après le coup d'Etat, était victime de tracasseries de la part des militaires. Les observateurs internationaux devront également rassurer ceux qui craignent la vengeance des *« hordes lavalassiennes »* (de Lavalas, le nom du mouvement de M. Aristide) selon l'expression d'un commerçant de la banlieue résidentielle de Pétionville.

Les concessions du président Aristide, qui a promis l'amnistie aux militaires et s'est prononcé contre les actes de vengeance, suffiront-elles à éviter tout débordement ? Après seize mois de violences – la « Plate-forme des droits de l'homme » a dressé la liste de 1 867 cas documentés d'exécutions extra-judiciaires entre octobre 1991 et novembre 1992, – la population est-elle prête à accepter l'impunité pour les coupables ? Ce débat était au centre d'un colloque organisé à la mi-janvier à Port-au-Prince par plusieurs organisations favorables au retour du président Aristide. La plupart des participants se sont prononcés en faveur *« du jugement et de la punition conformément à la loi des criminels et de leurs complices »*. *« Si l'espoir d'une justice véritable revient, la population ne se vengera pas »*, affirme l'un des animateurs du colloque.

JEAN-MICHEL CAROIT

PÉROU

Les élections municipales sont un échec pour le président Fujimori

LIMA

de notre correspondante

Les actions terroristes du Sentier lumineux ne sont pas parvenues à empêcher le déroulement, vendredi 29 janvier, des élections municipales qui avaient lieu deux mois après l'élection des députés à l'Assemblée constituante. Les électeurs se dirigeaient vers les bureaux de vote à pied ou se faisaient transporter par des camions de l'armée là où les moyens de transport habituels étaient défaillants. La neuvième « grève armée » sentiériste décrétée dans la capitale n'a donc pas atteint son but, bien que les attentats se soient multipliés ces derniers jours, faisant un mort et plusieurs blessés à Lima. En province, la consultation a eu lieu dans la quasi-totalité des districts alors qu'aux dernières élections, il y a trois ans, un cinquième des électeurs n'avaient pu voter.

Analysant les premiers résultats partiels de cette consultation, on peut noter tout d'abord le succès du maire de Lima, M. Ricardo Delmont, une personnalité indépendante et charismatique. Le candidat officiel, Pablo Gutierrez, s'est désisté une semaine avant les élections afin d'éviter un désastre : les sondages ne lui attribuaient que 9 % des suffrages. Dans tout le pays, le président Fujimori, qui, selon les sondages, est soutenu par 60 % de la population, n'a, semble-t-il, pu faire élire qu'un seul maire, dans la ville de Tacna, située à la frontière avec le Chili.

Pour les partis traditionnels, le tableau n'est guère plus brillant. Le parti social-démocrate APRA de l'ex-président Alan Garcia ne recueille que 2,3 % des suffrages dans la capitale, alors qu'il en obtenait régulièrement un tiers depuis plusieurs décennies. Il est vrai qu'il ne présentait aucun candidat de premier plan. Les autres partis conservent quelques bastions, mais sur le plan national ils cèdent quand même la place aux candidats indépendants, ou soi-disant indépendants, nombre d'entre eux étant des dissidents des grands partis.

Quelque 50 % des électeurs s'étaient abstenus ou avaient voté blanc ou nul en novembre dernier pour les élections à l'Assemblée constituante. Le président Fujimori avait alors remporté le scrutin par une forte majorité. Il essuie cette fois un échec cuisant.

NICOLE BONNET

ASIE

LOIN DES CAPITALES



Quand les Saïgonnais « mangent » le Têt

HO-CHI-MINH-VILLE

de notre envoyé spécial

« VOILA cinq nuits que je ne dors pas. Je n'ai jamais vu ça ! » Truong n'en revient pas. Dimanche 24 janvier, à 4 heures du matin, sur le boulevard Nguyen-Hue, des jeunes sont en train d'armer leurs grosses motos Honda 450 cm^3 de grappes de cinq cents pétards. A l'aide d'une ficelle, ils les attachent au garde-boue arrière. Dès qu'un jeune y met le feu, le chauffeur démarre pour une ronde infernale. Des bandes de gamins surexcités courent derrière pour ramasser les pétards qui n'ont pas explosé, au risque de se brûler les doigts. En plein centre de Ho-Chi-Minh-Ville, l'ancienne Saïgon, alors que s'annonce l'aube du deuxième jour de l'année, la fête du Têt bat toujours son plein.

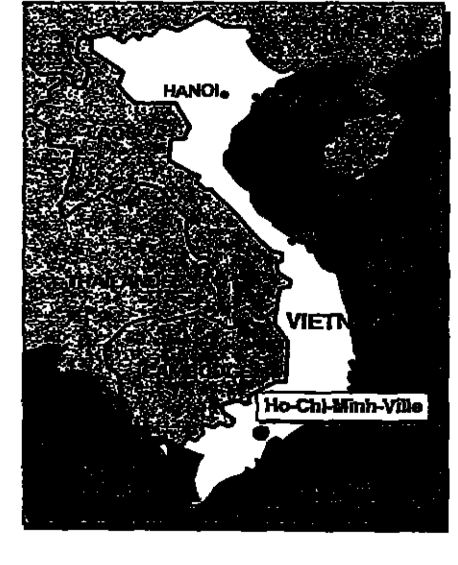
Sur le trottoir, Truong vend bières « Saigon » et calamars séchés. D'habitude, il replie tables et chaises sur le coup de 11 heures du soir, et son patron le paie 8 000 dongs la journée, l'équivalent de 4 francs. Mais, depuis près d'une semaine, il empoche 30 000 dongs par nuit blanche. Il n'en reste rien. *« Samedi matin, en rentrant chez moi, j'ai perdu 200 000 dongs en jouant aux cartes »*, avoue-t-il en souriant, comme si cela n'avait aucune importance. *« Sài tiên »* (claquer son fric), disent les Vietnamiens. *« Le Têt n'est pas le Têt quand on ne gaspille pas son argent »*, dit Truong. Cette année, celle du Coq, Saïgon et Cholon s'en sont donné à cœur joie.

Une communion avec la nature

Sur tous les marchés de Cholon, la ville chinoise, et aux alentours du marché Ben-Thanh, le marché central de Saïgon, des kiosques aménagés pour la circonstance ont envahi les chaussées, offrant de la saucisse chinoise aux cartes de vœux. Remontant la rivière de Saïgon, de gros chalands ont transporté petits orangers aux centaines de fruits encore verts, arbustes du Têt aux fleurs jaunes à peine écloses, pieds de chrysanthèmes. Jusqu'à la veille du jour de l'an, le boulevard Nguyen-Hue s'est transfomé en un vaste marché aux fleurs. Dès le début de janvier, la ville a vécu au son du tintamarre croissant des pétards et des jets de fusées car, au fil des jours, commerçants et entrepreneurs, selon la tradition, ont réuni leurs employés pour fêter le nouvel an.

« An Têt », les Vietnamiens *« mangent »* le Têt, ce qui veut dire banquets et tables familiales ouvertes. Selon ses moyens, tout le monde invite tout le monde. Il s'agit d'effacer toute querelle, d'oublier toute dette, de doter, si possible, sa progéniture d'habits neufs. On nourrit également ancêtres, dieux et génies. Les autels des ancêtres débordent de victuailles et respirent l'encens qui brûle.

Le Jour de l'an, debout et les bras croisés, les enfants récitent leurs souhaits aux parents et aînés, en échange de quoi ils reçoivent, glissés dans de petites enveloppes rouges, des billets de banque neufs qu'ils vont aussitôt gaspiller au jeu ou en pétards. Le Têt se consomme non comme un défoulement, mais plutôt dans une communion avec la nature. C'est un mélange de frénésie et de sérénité. C'est la fête traditionnelle du renouveau, qui, en dépit des danses de lions organisées dans chaque quartier, n'a rien d'un carnaval. Chacun y va, selon son rang et, toujours, ses moyens, de ses cadeaux et de ses vœux. Sans le moindre formalisme mais avec les plus grandes attentions, chacun recherche ainsi un accord avec soi-même.



« Effacer la mémoire »

Officiellement, la fête ne dure que trois jours. Cette année, cependant, elle s'est étalée sur au moins deux semaines. Certains ont fait leur calcul : chaque foyer, en moyenne, aurait transformé en fumée environ 100 000 dongs. Comme Ho-Chi-Minh-Ville compte près d'un million de foyers, 10 millions de dollars auraient été ainsi dépensés en pétards. A cela, il faut ajouter le prix des habits, du marché, des cadeaux, des banquets.

Certes, des dizaines de milliers de *Viêt-Kiêu*, les Vietnamiens d'outre-mer, censés être fortunés, sont revenus à Saïgon fêter l'événement. Mais cela n'explique pas pour autant comment les Saïgonnais, dont le revenu annuel par tête est estimé à environ 500 dollars, ont pu dépenser autant d'argent. *« Incompréhensible »*, juge un entrepreneur qui ne sait plus combien de milliers de dollars il a lui-même, répartis entre employés, invités et parents.

« Ce Têt ressemble à un renouveau. J'ai l'impression qu'il efface la mémoire », résume un ancien officier supérieur de l'armée de Saïgon. Il est tout à la fête au milieu de ses enfants et petits-enfants qui viennent décliner souhaits et compliments. Des amis français lui ont offert deux bouteilles de bon gros rouge. Toute la nuit, les petits ont fait exploser les pétards accrochés par rouleaux aux branches des deux arbres de sa cour.

Ancien officier « fantoche », il a passé huit ans en « rééducation », de 1975 à 1983. Les jeunes ne peuvent se souvenir, mais lui n'oublie pas : c'est à l'abri des explosions de pétards qu'en 1968, à l'occasion du Tet Mau Than, les Vietcongs avaient lancé leur « offensive du Têt » contre quarante agglomérations du Sud. A Saïgon-Cholon, ils avaient occupé plusieurs quartiers et il avait fallu des jours pour les déloger, rue par rue. Même l'ambassade des Etats-Unis avait été encerclée pendant plusieurs heures. Pour avoir été un échec militaire, cette offensive n'en avait pas moins retourné l'opinion américaine contre une guerre que les communistes, du coup, ne pouvaient plus perdre.

Ving-cinq ans plus tard, les rites ont repris leurs droits. *« Je n'en reviens pas »*, répète Truong. Il est visiblement éberlué. La cavalcade des motos se poursuit. En dépit de la brutalité des explosions, des enfants finissent par s'endormir, accroupis sur des chaises pliantes ou dans les bras de leurs parents. Mais même ces derniers refusent de rentrer chez eux avant que le soleil ne soit déjà haut. Evénement à la fois sérieux et joyeux, le Têt engage l'avenir. Il n'est pas question d'en manquer le moindre fragment. *« Après le troisième jour, je vais dormir pendant une semaine »*, affirme Truong. Comme beaucoup d'autres, il pourra alors retourner ses poches. Elles seront vides. Mais il aura de quoi rêver dans son sommeil. Et c'est aussi cela, le Têt.

JEAN-CLAUDE POMONTI

ÉRIQUES

la peur ou prendre la

AFRIQUE

ZAÏRE : cent cinquante militaires français transférés à Brazzaville

Quarante-cinq personnes ont été tuées lors des affrontements à Kinshasa

Selon les estimations de l'équipe belge de Médecins sans frontières (MSF) présente à Kinshasa, quarante-cinq personnes ont été tuées et cent trente et une autres blessées, lors des troubles qui ont agité la capitale zaïroise, jeudi 28 janvier. Les membres de MSF, qui ont visité les cinq plus grands hôpitaux de la ville, ont constaté que les victimes – dont la plupart ont été atteintes par balles – sont principalement des militaires.

Vendredi, la situation restait très tendue, et l'ambassade de France a commencé à regrouper ses ressortissants. On évalue à un millier le nombre des Français présents au Zaïre. Paris affirmait toutefois, en fin d'après-midi, ne pas avoir encore pris la décision d'évacuer ses ressortissants. Outre l'ambassadeur, un autre Francais, Christian Cattiaux, employé de la société Utexco, a été tué – *«délibérement»*, selon des témoins – par des militaires, qui exigeaient une rançon pour ne pas piller le domaine. Un Italien a également été tué. La mort d'un Israélien n'a pas été confirmée. L'ambassade de Belgique a signalé trois blessés parmi ses ressortissants.

Cent cinquante soldats français, en provenance de Bangui (République centrafricaine), sont arrivés vendredi soir à Brazzaville (Congo). La capitale congolaise est toute proche de Kinshasa, où une dizaine de ces militaires français ont aussitôt été dépêchés, afin de renforcer la sécurité autour de l'ambassade de France. D'autres troupes étaient attendues dans la soirée, à Brazzaville.

De son côté, le ministre belge de la défense, M. Léo Delcroix, a annoncé, vendredi, à Bruxelles, que trois cent trente para-commandos belges devaient s'envoler pour Brazzaville, afin d'aider à l'évacuation des ressortissants belges de Kinshasa. Au total, Bruxelles souhaite mobiliser quelque cinq cents militaires dans cette opération. Le président Mobutu a fait immédiatement savoir qu'il n'avait pas autorisé l'arrivée au Zaïre de troupes belges. En revanche, a précisé la télévision nationale, le chef de l'Etat a accepté l'arrivée des soldats français.

A Washington, le département d'Etat a dénoncé l'attitude du président zaïrois et, notamment, le refus de ce dernier *«de coopérer avec le gouvernement de transition et de se soumettre à son autorité»*, ce qui *«a conduit à la situation actuelle»*. Les Etats-Unis n'envisagent pas, pour le moment, l'évacuation de leurs huit cents ressortissants au Zaïre. – *(AFP, Reuter.)*

□ **Erratum.** – Dans la chronologie des événements au Zaïre depuis deux ans, publiée dans nos éditions du 30 janvier, nous avons écrit par erreur que, les 11 et 12 mai 1990, *«plus de cinq cents étudiants»* avaient été tués. Il fallait lire cinquante.

La mort de l'ambassadeur de France

Balles perdues ?

Le ministère des affaires étrangères a rendu hommage, vendredi 29 janvier, à Paris, à l'ambassadeur de France à Kinshasa, Philippe Bernard, tué jeudi soir, au cours d'affrontements entre soldats mutins et troupes fidèles au président Mobutu. La victime a été promue au rang d'officier de la légion d'honneur à titre posthume.

Le porte-parole du ministère, interrogé sur les circonstances de la mort de l'ambassadeur, a indiqué que ce dernier avait été «atteint par une rafale, qui l'a frappé à la poitrine, le tuant quasi instantanément». Puis il a précisé : «L'ambassadeur se trouvait à son bureau, au 4e étage de l'immeuble qui abrite la chancellerie [dans le centre de Kinshasa] à un angle de rues qui était le théâtre, à ce moment-là, d'affrontements entre soldats incontrôlés, qui procédaient à des tirs et à des pillages, et la Division spéciale présidentielle, qui essayait de rétablir l'ordre.»

Cette version diffère de celle avancée auparavant par le ministre de la défense, M. Pierre Joxe, qui a déclaré, à Lisbonne, où il était en visite, que ce n'était pas «une balle perdue mais une rafale d'armes automatiques dirigée vers le bâtiment» de la chancellerie qui avait tué l'ambassadeur. Pour le Quai d'Orsay, on «ne peut inférer que l'ambassade de France elle-même était visée». – (AFP.)

SÉNÉGAL : sous la protection d'un important dispositif militaire

Le président Diouf défie les séparatistes de Casamance

La campagne pour l'élection présidentielle du 21 février devait s'ouvrir samedi 30 janvier au Sénégal. Le président, M. Abdou Diouf, candidat à sa propre succession – face à huit autres postulants, – devait se rendre dimanche à Ziguinchor, capitale régionale de la Casamance. Un important dispositif de sécurité a été mis en place, la région étant en proie à des troubles en raison du refus des indépendantistes de voir s'y dérouler le scrutin.



C'est avec un déplacement sous haute surveillance que le président Abdou Diouf lance sa campagne. Trois jours avant son arrivée, entre mille et mille cinq cents militaires ont été envoyés en renfort en Casamance. Une quinzaine de jours auparavant, le gouvernement avait annoncé le retrait du Libéria des mille cinq cents Sénégalais participant à la force ouest-africaine d'interposition. Un départ justifié par *«des impératifs nationaux»*.

Un «baroud d'honneur qui ne servira à rien»

L'«impératif national», pour le président Diouf, c'est que l'élection présidentielle ait bel et bien lieu en Casamance, malgré l'escalade de la violences qui confirme l'échec de l'Etat face à la rébellion indépendantiste. Au cours des cinq derniers mois, plus de deux cents personnes ont été tuées – que ce soit du côté de l'armée, des séparatistes, ou parmi la population civile – dans cette région isolée entre la Gambie et la Guinée-Bissau et rattachée au territoire national uniquement à son extrémité orientale.

Selon des organismes humanitaires, entre 20 000 et 25 000 habitants ont quitté la région pour la Gambie, la Guinée-Bissau ou Dakar. En janvier, les affrontements se sont multipliés et ont pris un tour de plus en plus meurtrier : une quarantaine d'hommes ont été tués par l'armée, puis sept jeunes gens sont morts dans l'explosion d'une mine, vraisemblablement posée par des séparatistes.

Les indépendantistes, qui ont appelé au boycottage de l'élection, ont obtenu ce que, manifestement, ils recherchaient : le climat est tel dans la région que nombre d'habitants n'oseront probablement pas prendre le risque de voter, malgré le dispositif de sécurité mis en place. Celui-ci est musclé. Depuis cinq mois, l'armée multiplie les opérations de ratissage. Pour le gouvernement, suivi en cela par l'ensemble de l'opinion publique sénégalaise, l'intégrité du territoire national ne saurait être mise en question. Mais ce principe est aujourd'hui défendu par la force, face à un mouvement de guérilla insaisissable.

Le Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC) s'est scindé en deux à la suite d'un cessez-le-feu qui avait été signé en mai 1991 avec le gouvernement, après plus de huit ans de conflit. Un «Front nord» a pris parti pour le dialogue, solution rejetée par le «Front sud», dirigé notamment par une figure de la rébellion, l'abbé Augustin Diamacoune, réfugié en Guinée-Bissau depuis le déploiement de l'armée, en août dernier.

Le mouvement séparatiste a réussi à tenir tête au gouvernement. C'est là l'échec le plus patent du président Diouf (arrivé au pouvoir en 1981, soit un an avant le début de la rébellion), dont le déplacement à Ziguinchor est qualifié, par l'un de ses opposants, de *«baroud d'honneur qui ne servira à rien»*. *«La vérité, c'est qu'il n'y aura pas d'élections libres et démocratiques en Casamance*, estime l'un des candidats, M. Abdoulaye Bathily. *Les gens craignent trop pour leur sécurité.»* Une accusation en forme de défi, que le président Diouf va tenter de relever.

MARIE-PIERRE SUBTIL

□ **ANGOLA : l'ONU a décidé de maintenir sa mission.** – A l'unanimité de ses quinze membres réunis à New-York, le Conseil de sécurité de l'ONU a renouvelé, vendredi 29 janvier, pour trois mois – jusqu'au 30 avril – le mandat de la Mission de vérification des Nations unies en Angola (UNAVEM). Mais il a été décidé de replier le personnel de l'ONU sur Luanda et quelques autres localités de province, pour des raisons de sécurité. – *(AFP, Reuter.)*

□ **RWANDA : reprise annoncée des négociations.** – Les pourparlers entre le gouvernement et les maquisards du Front patriotique rwandais (FPR) devaient reprendre, vendredi 29 janvier, à Arusha (Tanzanie). Cette nouvelle session a été retardée, en raison d'un désaccord sur la nomination du chef de la délégation gouvernementale. Au programme des négociations : l'intégration des forces du FPR au sein de l'armée nationale, le retour des réfugiés rwandais et la durée de la période de transition. – *(AFP.)*

Mali : le dictateur en cour d'assises

Depuis deux mois, la population se passionne pour les débats du procès de l'ancien chef de l'Etat, Moussa Traoré

BAMAKO

de notre envoyé spécial

Depuis le 26 novembre, le même écho résonne à Bamako. Partout, dans les rues, sur les marchés, on entend les mêmes mots, des silences calculés, des imprécations, des envolées lyriques. Des cyclomotoristes conduisent d'une main, le transistor à l'oreille. Les marchands de cacahouètes, les vendeurs de cigarettes, les bergers, le long du fleuve Niger, les policiers dans leurs commissariats, les secrétaires, tous écoutent la radio jour après jour et suivent la retransmission en direct du procès historique – *«Notre Nuremberg à nous»*, dit fièrement un journaliste malien : la mise en accusation, devant la cour d'assises, de Moussa Traoré, ancien chef de l'État du Mali, l'homme qui régna sans partage durant vingt-trois ans sur le pays, un général têtu, qui s'obstina jusqu'à la dernière minute à s'accrocher au pouvoir, au prix d'un massacre qui, de janvier à mars 1991, fit officiellement 106 morts et 708 blessés, 150 morts et 1 500 blessés selon les organisations humanitaires.

Louis XVI Nuremberg, Bokassa

Arrêté le 26 mars 1991, grâce à une partie de l'armée qui, voyant l'importance grandissante et irréversible du mouvement démocratique, avait préféré lâcher son chef, M. Traoré se retrouve sur le banc d'un tribunal de droit commun, en compagnie des seize ministres qui composaient son gouvernement, de l'ex-président de l'Assemblée nationale et des quinze membres du bureau exécutif central (BEC), l'organe suprême du parti unique de l'époque, l'Union démocratique du peuple malien (UDPM).

Pour l'occasion, on a déménagé le tribunal au Théâtre Azoumanan-Sissoko, du nom du griot adulé pour ses chants célébrant la justice sociale et la liberté. La monumentale architecture néoréaliste, un cadeau de la Corée du Nord, présente l'avantage de pouvoir accueillir la foule des étudiants et des familles des victimes qui, depuis deux mois, remplissent les travées, prêts à s'enflammer, à huer, à rire et à se moquer.

«Le grand déballage a commencé», soupire Me Magatté Sèye, bâtonnier du barreau malien et avocat de la défense. Un autre s'insurge contre les insultes qui fusent sur *«Moussa»* : *«gigolo»*, *«zigotto»*, *«assassin»*. *«Au procès de Louis XVI, on n'a pas traité le roi de zigotto, ni de barbare, on l'a simplement appelé par son prénom : Louis»*, s'indigne Me Ondo-N'Zié, bâtonnier du Gabon. Un troisième exhorte la cour à ne pas juger M. Traoré *«à la Bokassa»*. Louis XVI, Nuremberg, Bokassa : des références qui ne suffisent pas pour bien cerner la nature de ce procès hybride et unique en Afrique. Officiellement, Moussa Traoré, son ancien chef d'état-major et ses ministres de la défense et de l'intérieur sont poursuivis pour assassinats, coups et blessures volontaires et meurtres. Le nouveau pouvoir judiciaire s'est borné à construire son accusation sur les seuls faits de répression commis entre janvier et mars 1991. Le nombre de morts et de blessés suffit à faire encourir aux accusés la peine capitale.

«Un exemple un précédent»

Si elle a clairement évité de faire le procès des vingt-trois années du régime Traoré, cette procédure *«ordinaire, de droit commun»*, ne peut totalement s'affranchir d'une résonance de procès politique, puisque l'ensemble du gouvernement et les membres du «politburo» malien sont associés à l'accusation. Et l'ambiguïté du procès s'est trouvée renforcée par le choix de la justice malienne de ne pas poursuivre les officiers supérieurs de l'armée, qui étaient pourtant chargés d'élaborer les plans militaires pour vaincre *«l'ennemi»*, c'est-à-dire la foule d'adolescents – et de mères venues à leur secours – pendant les journées de *«la révolution démocratique»*.

«L'armée a fait son mea-culpa : elle a retrouvé son âme républicaine, explique Me Boucabar Karamoko Coulibaly, ministre de la communication et porte-parole du gouvernement ; *est-ce qu'il faut aller chercher les poux dans la tête de ces gens maintenant ?»*. *«L'Etat malien marche sur des œufs ; le nouveau pouvoir avait besoin de l'armée pour consolider la démocratisation*, explique M. Tiebilé Dramé, directeur de l'hebdomadaire *le Républicain* et ancien ministre des affaires étrangères sous le gouvernement de transition. *D'un autre côté, la poursuite des responsables des massacres de janvier et mars 1991 était une exigence très forte de la population et un engagement démocratique.»*

Hautement symboliques, les enjeux du «procès crimes de sang», comme on l'appelle ici, sont énormes. Il en va de la paix sociale, déjà fort malmenée par de longues grèves corporatistes. Depuis deux ans, la population, excédée, n'a eu de cesse de faire pression pour réclamer *«la tête de Traoré»*. Suivi avec une assiduité fébrile à l'intérieur du Mali, le procès ne l'est pas moins dans les pays voisins. *«Il va y avoir un exemple, un précédent malien, les dictateurs encore en place comprennent que cela peut être leur tour du jour au lendemain, les populations réalisent qu'elles ne sont pas vouées à subir leur sort comme une fatalité et qu'il est possible de donner une bonne leçon à un ancien dictateur»*, déclare M. Oumar Mariko, le leader du mouvement étudiant à l'origine de la chute de Moussa Traoré.

Aujourd'hui, le peuple malien a le sentiment de réécrire son Histoire. Des journaux de quatre feuilles caricaturent Moussa Traoré assis sur un tas d'ossements, affichent à la «une» les victimes du bagne de Taoudenit, un camp perdu dans les sables du Sahel d'où les opposants ressortaient rarement vivants. Les témoignages affluent, d'anciens syndicalistes, de leaders étudiants, de militaires tombés en disgrâce, torturés, emprisonnés sans jugement, les pieds attachés, condamnés à travailler dans des mines de sel.

«Ma vie est foutue»

Bamako écoute religieusement les débats, qui frôlent parfois un juridisme laborieux, sursaute lorsqu'elle entend *«Moussa»* se considérer *«toujours comme le chef légal de l'Etat du Mali»*, et peste contre cet homme qui se déclare *«moralement responsable mais pas coupable»* de tant de morts et de blessés. La cassette de la plaidoirie de Me Antoine Comte, du barreau de Paris, représentant les victimes, se vend déjà 5 000 francs CFA (100 francs) sur les marchés. Et Me Jacques Vergès, avocat de Moussa Traoré, qui devrait plaider au début de la semaine prochaine, se déplace en compagnie de gardes du corps.

Sur son lit d'hôpital, Keïta Temerakan, treize ans, le tronc et les jambes paralysés par des éclats de grenade, se souvient du vendredi 22 mars 1991 : *«Ce sont les grands qui sont venus nous chercher dans la classe pour aller avec eux à la manifestation.»* Keïta est tombé, les gens lui ont marché dessus et pour finir, un militaire lui a jeté une grenade à la hanche.

«Je m'en remets à la décision des juges, dit-il, visiblement embarrassé de se prononcer sur ce procès. *De toute façon ma vie est foutue, ça fait deux ans que je ne joue plus au ballon.»* *«La seule chose que je me demande, c'est : les militaires qui ont fait ça, ils le feraient sur leurs propres enfants ?»*, ajoute-t-il, en jouant avec les gants en caoutchouc du bloc opératoire. Sans être en mesure de mouvoir autre chose que la tête et les mains.

DOMINIQUE LEGUILLEDOUX

POLITIQUE

Le débat budgétaire dans les conseils régionaux

Nord - Pas-de-Calais : la coalition Verts-PS est mise en échec

LILLE

de notre correspondant

Au terme de deux jours de débats, le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais a rejeté par 57 voix contre 40 et 16 abstentions le projet de budget pour 1993, pourtant sérieusement amendé, que présentait Mme Marie-Christine Blandin (Verts), présidente de l'assemblée. Les vingt-sept élus RPR et UDF, les quinze du Front national, les treize du groupe Borloo et les deux «chasseurs» ont voté contre, les vingt-sept socialistes, les huit Verts et les cinq Génération Ecologie ont voté pour. Les quinze communistes se sont abstenus ainsi que le seul non-inscrit, élu à l'origine sur la liste GE.

Les calculs savants et les supputations compliquées ont révélé finalement leur vanité. Les choses sont simples et le demeurent : le conseil régional Nord-Pas-de-Calais n'a pas de majorité de gouvernement, et la droite entendait, une fois de plus, en faire la démonstration. Sourde aux «conseils» formulés voici quelques jours par M. Jacques Vernier, maire de Douai, secrétaire départemental du RPR, qui appelait à ne pas bloquer l'institution (*le Monde* du 28 janvier), elle a choisi – unanime, du Front national aux centristes de l'UPF en passant par le RPR, les «chasseurs» et les élus Borloo – d'empêcher l'adoption du budget en première lecture.

«Le projet que vous nous présentez n'est qu'un budget de compromis avec les hommes qui ont dirigé la région pendant si longtemps», a déclaré M. Jacques Legendre, sénateur RPR, président du groupe RPR-UDF. D'entrée de jeu, de son côté, le groupe Borloo avait annoncé la couleur, demandant à la présidente de *«revoir sa copie»* et de revenir avec un projet rompant avec *«les errements du passé»*. Des frais de fonctionnement trop importants, un effort pour l'action économique insuffisant, le budget ne se renouvelait pas suffisamment.

Il n'y avait donc, de ce point de vue, guère de surprise à attendre. Si surprise il y a eu – mais en était-ce vraiment une? – c'est du PC qu'elle est venue. Lui qui avait donné son assentiment à la constitution d'un exécutif Verts-PS au moment de la mise en place de l'assemblée s'est abstenu sur ce budget, n'ayant pas décelé *«le virage attendu»*.

Pourtant, en dehors des treize élus du groupe Borloo, chacun des groupes de l'assemblée avait joué le jeu dans les règles : communistes et opposition avaient déposé des amendements «gagés» (c'est-à-dire financés par des économies équivalentes opérées ailleurs) comme l'avait demandé la présidente, l'exécutif en avait accepté plusieurs, renonçant notamment à maintenir l'augmentation de 3,5 % de la fiscalité directe qu'il avait prévue.

La discussion s'est toutefois tendue sur un amendement concernant l'Agence régionale de développement, organisme associé du conseil régional, dont le groupe RPR-UDF entendait réduire de 10 millions de francs le budget de fonctionnement, établi à 21 millions. Il a fallu toute la persévérance, la force de persuasion de M. Michel Delebarre et des concessions importantes pour éviter que la droite ne l'emporte.

In fine, le projet allait toutefois être rejeté, non sans que Mme Blandin ait regretté *«ces jeux politiciens»*. Il lui faudra donc revenir devant l'assemblée, mais avec quel projet? Au long des discussions, la marge de manœuvre s'est restreinte : quelles concessions peut accepter encore l'exécutif sans risquer de se retrouver avec un budget qui ne serait pas le sien mais celui d'une opposition... majoritaire?

JEAN-RENÉ LORE

Recompositions

par Jean-Louis Saux

ALORS que les écologistes, soucieux de ne pas bloquer l'institution régionale, ont permis l'adoption des budgets de 1993 dans la plupart des conseils régionaux où ils occupent une position de groupe charnière, les élus RPR-UDF du Nord-Pas-de-Calais – aidés en cela par l'abstention du groupe communiste – ont choisi, vendredi 29 janvier à Arras, de faire obstacle aux propositions budgétaires de la majorité (relative) Verts-PS constituée autour de Mme Marie-Christine Blandin. Or, au même moment, à Lyon, où il s'efforçait, avec succès, d'obtenir le concours d'une partie des écologistes, M. Charles Millon, président du conseil régional Rhône-Alpes, a regretté le rejet du budget de la région Nord-Pas-de-Calais.

C'est pourtant l'un de ses collègues du groupe UDF de l'Assemblée nationale, M. Philippe Vasseur, convaincu que la fragile majorité Verts-PS peut éclater au lendemain des élections législatives, qui a mené principalement l'offensive contre le seul exécutif régional animé par des écologistes. Pour M. Vasseur, comme pour beaucoup d'élus du Nord frustrés par l'habileté de M. Michel Delebarre, qui s'était effacé le 30 mars dernier au profit de Mme Blandin, de nouvelles élections régionales organisées dans la foulée d'un *raz-de-marée* de la droite aux législatives permettraient de clarifier la situation.

Paradoxalement, cette perspective ne semble pas inquiéter outre mesure certains des responsables socialistes de la région, qui pensent que l'attitude de la droite peut rejeter les écologistes dans leur camp. Premier secrétaire de la puissante fédération du Pas-de-Calais du PS, M. Daniel Percheron escompte que *«l'esprit de revanche de la droite pourrait aboutir très vite à la recomposition d'un bloc de gauche»* formé des communistes, des écologistes et des socialistes. Les plus politiques des Verts ne sont pas loin de partager ce sentiment lorsqu'ils jugent qu'il serait injuste et dangereux de voir la droite récupérer quelque 80 % des sièges dans la future Assemblée nationale avec seulement 40 % des voix.

M. Guy Hascoët, l'un des principaux animateurs des Verts dans le Nord-Pas-de-Calais, explique ainsi que, n'étant plus, à en croire les sondages, les victimes du scrutin majoritaire, les écologistes ne doivent pas se comporter comme les *«bourreaux»* des socialistes. En clair, et contrairement aux dispositions de l'accord électoral passé entre les Verts et Génération Ecologie, il ouvre la voie à des accords ponctuels entre socialistes et écologistes dont on sait qu'ils profiteraient aux uns et aux autres.

Le blocage créé dans le Nord annonce donc un *double débat* : l'un au sein de la droite entre des élus surtout soucieux de reprendre au plus vite les leviers de commande et ceux qui ont d'abord le souci de se ménager des alliés pour mieux faire triompher leur candidat au deuxième tour de l'élection présidentielle ; l'autre chez les Verts entre les partisans d'une stricte autonomie et les tenants d'une pratique politique fondée sur le constat qu'en dépit de la promesse des sondages les écologistes resteront minoritaires dans le pays pour pas mal de temps encore.

Bourgogne : impossible majorité

DIJON

de notre envoyée spéciale

Pour éviter l'adoption du budget du conseil régional grâce aux voix du Front national, M. Jean-Pierre Soisson a suspendu, dans la nuit du vendredi 29 au samedi 30 janvier, les débats de l'assemblée régionale, qui reprendront le mardi 2 février. Auparavant, les huit élus lepénistes avaient fait connaître leur intention de voter le budget, alors les élus UDF-RPR, réunis dans l'Union pour l'avenir de la Bourgogne (UAB), avaient annoncé qu'ils s'y opposeraient.

Dès le 25 janvier, devant une quinzaine d'élus du «Groupe des 20» de Bourgogne (1), M. Jean-Pierre Soisson avait manifesté le désir de se démettre de ses fonctions si le budget était repoussé ou s'il était adopté grâce aux suffrages de l'extrême droite. Cette perspective de démission, qui pouvait susciter quelques appétits dans l'opposition, ne satisfaisait nullement les socialistes. Soutenant M. Soisson depuis dix mois, auraient-ils dû le suivre et laisser le champ libre à leurs adversaires? Pouvaient-ils accepter le risque de se retrouver partenaires d'une majorité établie grâce au Front national?

M. Soisson lançait vendredi en fin de matinée une mise en garde : *«Lequel d'entre vous peut me remplacer et avoir une majorité?»* Question sans réponse. M. Eugène Teissère (PS) renchérissait sur l'absence de majorité *«claire»*, ce qui oblige, a t-il dit, à rechercher des «terrains d'entente» faute desquels *«l'institution serait bloquée»*.

Le déjeuner, les conciliabules de couloirs et l'après-midi en commissions passée à l'examen des amendements ne permettaient pas de lever les incertitudes. La discussion générale ne clarifiait pas davantage la situation. Certes, l'UAB voyait quelques-uns de ses souhaits exaucés. Une «fleur» était faite à M. Marcel Lucotte (UDF-PR) dont le vœu de voir la SNCF rappelée à ses missions de service public était adopté à l'unanimité avec l'insistance appuyée de M. Soisson. M. Lucotte n'était-il pas de ceux sur lesquels comptait M. Soisson?

Avant que les groupes ne se réunissent pour arrêter définitivement leurs positions, le maire d'Auxerre a tenu à expliquer sa *«position personnelle»*. Plaidant pour que la région ait un budget et qu'il n'y ait pas blocage, il a précisé : *«Je ne souhaite pas gouverner avec le Front national, ni avec son concours ni avec son appui. C'est mon principal adversaire de droite. Ce n'est pas de ce côté-là que je me tourne. L'UAB a la clé des décisions budgétaires de ce soir. La situation que nous connaissons dans le fonctionnement et l'organisation du conseil régional ne saurait être prolongée. Je souhaite qu'après les législatives de nouvelles modalités puissent être dégagées. Dans ces conditions, je ne quitterai pas la présidence du conseil régional. Je suis président, je le reste. Je ne souhaite pas d'accord avec le Front national. Je souhaite un accord avec l'UAB.»*

En séance, M. Pierre Jaboulet-Verchère, président du groupe lepéniste, dénonçait le *«sectarisme»* du président du conseil régional, ajoutant que *«le peuple français n'a que mépris pour cette classe politicienne»* dont le ministre *«est le symbole peu allèchant»*. Conformément à ce que disaient ses amis, M. Jaboulet-Verchère confirmait son approbation d'un budget qui, marquant une pause fiscale, répond aux *«seuls intérêts des Bourguignons»*. Puis M. Jean-François Bazin (RPR), président de l'UAB, rejetait, avec courtoisie mais fermeté, la proposition d'ouverture faite par M. Soisson. Il ne restait plus à celui-ci qu'à suspendre les travaux pour éviter l'adoption du budget grâce aux voix du Front national.

ANNE CHAUSSEBOURG

(1) Le groupe de M. Soisson, outre lui-même, compte : 10 PS, 2 MRG, 1 UDF-CDS, 5 Verts et 1 GE. L'élue GE a quitté ce groupe pour siéger seule. Le conseil régional se compose également de 3 PC, 8 FN, 2 chasseurs. Les vingt-trois élus de l'opposition (12 UDF et 11 RPR, depuis le départ de M. Dominique Perben, RPR, remplacé par M. Jean-Paul Lequin, UDF) siègent au groupe de l'UAB (Union pour l'Avenir de la Bourgogne).

ANDRÉ LAURENS

Rhône-Alpes : M. Millon reçoit le renfort de Génération Ecologie

LYON

de notre bureau régional

Le conseil régional de Rhône-Alpes a adopté, vendredi 29 janvier, son budget primitif par 82 voix contre 65 et 10 abstentions. Le texte présenté par l'exécutif UDF-RPR, sensiblement amendé, a été approuvé grâce aux dix voix de Génération Ecologie.

«L'exercice de démocratie directe», selon l'expression de M. Christian Brodhag, président du groupe des Verts, auquel s'est livrée l'assemblée n'a pas été d'une transparence parfaite, tant les interruptions de séance et les querelles de procédure ont émaillé les trois jours et les deux nuits de la session budgétaire. Mais il a permis à l'exécutif, emmené par M. Charles Millon (UDF-PR), de dépasser le handicap de sa majorité très relative.

M. Millon s'était donné une marge de manœuvre en proposant un budget primitif très en retrait, marqué par une baisse de 6 % par rapport à celui de 1992. Il a donc pu accepter plusieurs propositions d'augmentation de lignes de crédit sans trop se déjuger de sa volonté de rigueur économique. Cent vingt millions de francs ont ainsi été insufflés, portant le budget total à 4,4 milliards de francs. Cette augmentation sera financée par la fiscalité, notamment une hausse de la carte grise. Enfin, les répartitions internes à certains chapitres budgétaires, comme celui des transports, ont été modifiées.

La plupart de ces inflexions ont été proposées par les deux groupes écologistes, qui se sont parfois livrés à une surenchère. Finalement, les Verts, considérant que *«si une partie du chemin avait été parcourue, il en restait beaucoup à faire»*, se sont abstenus. Ils ont regretté que, dans le Nord-Pas-de-Calais, leurs amis n'aient pas rencontré *«le réalisme»* qui les a animés en Rhône-Alpes.

Le groupe Génération Ecologie (1), estimant que ce budget intégrait une part de ses propositions, l'a approuvé au nom de l'*«indépendance»* et de la *«responsabilité»*. Le groupe Solidarités, composé de sept membres dont la plupart ont appartenu au PS, a adopté la même attitude. Les groupes PS, PC et FN (2) se sont, pour des raisons différentes, opposés à l'équilibre, fruit, selon eux, de *«marchandages»* et d'*«improvisations»*.

Certains élus de droite ont exprimé leurs réticences aux concessions accordées. Il a fallu plusieurs réunions de l'intergroupe UDF-RPR pour que M. Millon et le président de la commission des finances, M. Pierre Mazeaud (RPR), les convainquent des contraintes d'une majorité relative et de l'intérêt d'un dialogue avec les *«écologistes réalistes»*. Ceux-là mêmes que M. Millon souhaite voir associer à la majorité qui sortira des urnes en mars prochain.

BRUNO CAUSSÉ

(1) GE compte onze élus. Mais un de ses membres, M. Dominique Mignot (Alternative rouge et verte), a voté contre le budget.

(2) *Une élue du FN, Mme Germaine Burgaz, a annoncé avoir été exclue du groupe. Elle a voté le budget.*

Alsace : abstention des socialistes et des écologistes

STRASBOURG

de notre correspondant régional

Le projet de budget présenté par M. Marcel Rudloff (CDS-UDF), président du conseil régional d'Alsace, n'a recueilli, vendredi 29 janvier, que 21 voix sur 47 sièges. Les élus de l'UDF et du RPR ont voté pour. Seuls les huit conseillers du Front national ont voté contre. Les membres des autres groupes de l'assemblée (PS, Verts, GE et régionalistes) se sont abstenus.

Les élus socialistes avaient très vite annoncé qu'ils s'abstiendraient lors du vote final, ce qui assurait que le projet de budget ne serait pas rejeté. Le président du groupe, M. Gilbert Estève, avait en effet obtenu l'assurance que la région financerait un projet culturel à Sélestat, dont il est le maire. Surtout il entendait, ainsi, empêcher les Verts d'être les maîtres du jeu.

La semaine dernière, M. Antoine Waechter, porte-parole des Verts, avait présenté un contre-projet prévoyant une moindre augmentation de la fiscalité et une forte réduction des crédits destinés à la réalisation de projets routiers. Il mettait en cause, en outre, la gestion de M. Rudloff, *«le recordman du cumul dans le passé, qui a pris l'habitude de laisser la bride sur le cou aux services»*.

MARCEL SCOTTO

LIVRES POLITIQUES

JACQUES DELORS ARTISTE ET MARTYR
de Bernard Maris. Albin Michel, 326 p., 98 F.

LA DÉMOCRATIE MALADE DU MENSONGE
d'Alain Etchegoyen. François Bourin, 228 p., 110 F.

Démocrate sincère, démocratie mensongère

D'UN homme présenté comme *«le premier à avoir lutté contre le mensonge et tenté de faire de cette hantise une arme politique»* on passera à un essai sur *«la démocratie malade du mensonge»*. Comme les auteurs ne se sont pas donné le mot, c'est qu'il doit y avoir une part de vérité, à tout le moins un parfum d'actualité, dans cette fixation sur le mentir politique.

Dans le premier cas, le peintre veut saisir son modèle sous ses multiples facettes et le montrer dans toutes ses vérités, mais sans s'effacer derrière son sujet. Si Jacques Delors est peint en *«artiste et martyr»*, c'est par un autre artiste qui s'investit personnellement et sans complexe dans ce travail. Il applique sa manière et son talent à l'interprétation d'une personnalité et d'un destin qui lui sont étrangers, pas totalement étrangers cependant. A l'évidence, il y a eu entre Bernard Maris et Jacques Delors une rencontre, sans doute pressentie par le premier et ressentie fortement par lui en cours de route, comme le prouve son étude. Le résultat en est un mélange de fulgurantes percées empathiques et de traits d'ironie, balancement grâce auquel le peintre, tantôt pénètre au cœur de son sujet, tantôt se tient à distance. La fascination reste tempérée par l'impertinence, l'adhésion par la causticité.

Les lecteurs du *Monde* connaissent la verve et l'acuité de Bernard Maris, que même la lecture critique d'ouvrages économiques ne désarme pas. Ils le retrouveront s'exerçant cette fois sur un personnage public, plus que sur une doctrine, s'essayant plus à la psychologie et à la politique qu'à l'économie. S'il voit un artiste dans *«l'ingénieur social»* qu'est Jacques Delors, c'est parce que celui-ci a le don de rendre intelligents ses interlocuteurs, parce qu'il possède cette clarté crédible qui, paraît-il, intrigue François Mitterrand. Le secret en est dans une forte capacité de travail et d'absorption qui, aidée par une prodigieuse mémoire, lui a permis d'accumuler *«une somme astronomique de connaissances»* ; la vocation pédagogique et le naturel d'un parler simple, celui des origines sociales et de la confrontation avec les syndicalistes, font le reste. Par dessus tout, il y a une intuition des rapports sociaux qui font de Jacques Delors, dit son portraitiste, plus *«un homme de prescience que de science»*.

Va pour l'artiste, mais le martyr? L'auteur ne fait pas référence qu'au chrétien en proie au doute, prêt au sacrifice. *«Impossible de comprendre Delors,* note-t-il, *en évacuant la foi, celle qui poussa sur le même chemin européen Monnet, Adenauer, Schuman, de Gasperi? On peut ajouter que Delors a pris chez Mounier la hantise de la politique, pire pour un chrétien que l'obsession sexuelle, la tentation du verbe, plus cruelle que celle de la chair, saint Jacques souffrant au-delà de saint Antoine.»* Bernard Maris se réfère aussi à la fragilité de son personnage, à l'écartèlement auquel le vouent l'orgueil d'avoir eu raison avant les autres (la politique contractuelle, la formation permanente, le Marché unique, la subsidiarité, etc.) et l'éternel sentiment de contrition, parce qu'il faut payer, parce qu'il souffre de ses erreurs, bref le dolorisme qui est dans le delorisme.

Plagiant la rhétorique de son modèle, qu'il analyse avec humour, Bernard Maris écrit qu'il a voulu calculer *«la probabilité, au seuil de fiabilité de 5 %, que Delors devienne président de la République»*. Toutefois, lorsqu'il met la dernière touche au portrait épique de son héros, l'inquiétude perce : certes, grâce à sa sincérité Jacques Delors est devenu *«un génie médiatique»*, mais, ajoute Bernard Maris, *«pour ça aussi, malheureusement, il passera dans la politique comme une comète. Comme Mendès. Les enfants du siècle ont leur temps, ceux de Machiavel les siècles»*.

C'est ici qu'un autre analyste de la scène politique prend le relais, pour dénoncer l'abus du mensonge dans les nouvelles mœurs démocratiques. Alain Etchegoyen sait bien que la démocratie *«ne fait jamais l'économie des mensonges ritualisés»* qui lui ont permis de naître et de se maintenir, mais il estime qu'elle en rajoute un peu trop, beaucoup trop, dans sa pratique quotidienne. Plusieurs exemples majeurs (l'affaire du sang contaminé, le mythe des élections primaires, la corruption, le contenu des programmes politiques), pris parmi bien d'autres, lui permettent d'étayer sa démonstration.

Plus que toute autre forme de gouvernement, explique-t-il, *«la démocratie est absorbée par le pouvoir»*. A quelque niveau que ce soit, les hommes politiques y consacrent tous leurs efforts et tout leur temps. Dès lors, ces démocrates ne cessent de se couper du peuple et de ses intérêts, en prétendant rester proches de l'un et des autres. Le désir de pouvoir, jamais reconnu comme tel, l'emporte sur les autres motivations. Les politiques s'enferment dans un système autonome, un microcosme, qui est le champ clos de leurs préoccupations réelles, et ils n'ont avec le reste de la société que des relations artificielles, fondées sur le paraître, les sondages, les techniques de la communication marchande. Pour masquer leurs véritables occupations et exister autrement, ils se prêtent à la mise en scène de mensonges ou de leurres divers : faux débats, programmes-bidons, doctrines et clivages obsolètes, en laissant aux médias l'apanage d'une médiation *«qui impose ses conditions, pour être reconnue comme telle, comme scène où se montent les spectacles et comme territoires dont il faut respecter les protocoles»*. On est loin, très loin, de toute *«éthique de discussion»*.

L'originalité de l'ouvrage d'Alain Etchegoyen est moins de révéler des perversions de la démocratie, que chacun connaît ou ressent, que d'en mettre au jour les processus et les ingrédients qui les ont produites. Ainsi voit-on mieux comment remédier au mal et l'auteur suggère, de ce point de vue, un certain nombre de mesures structurelles et de réformes des comportements dans la tenue du débat démocratique. Mais, pour en finir avec *«une démocratie du simulacre, faite d'images et de simulations»*, il estime qu'il convient de faire aussi le ménage des idées reçues. Il écrit : *«Les deux piliers des identités anciennes, la sociologie de l'électorat et les projets de société sont à présent périmés.»* Et ceci, encore, qui est d'actualité : *«Aujourd'hui, le choix entre la gauche et la droite est la nouvelle version d'un mensonge démocratique.»*

Ce n'est pas un appel à l'abstention mais une invite à un repositionnement des électeurs, avec leur participation raisonnée, sur des questions essentielles dans leur vie et pour leur avenir : la bioéthique, le chômage, les banlieues, l'Europe... Une invite à une démocratie retrouvant l'authenticité, qui est l'une des formes de la vérité.

POLITIQUE

PROPOS DE CAMPAGNE

M. BALLADUR (RPR)

« Des traites sur l'avenir »

M. Edouard Balladur a rendu public, samedi 30 janvier, un long document sur *« le véritable état de la France »*, établi par un groupe d'experts qu'il a réuni autour de lui. Ce texte dénonce les *« bombes à retardement »* laissées par les socialistes, accusés d'avoir pris des engagements pour l'avenir sans en prévoir le financement. Ainsi il estime que le déficit budgétaire pour 1993 devrait *« avoisiner les 300 milliards de francs »*.

Cet audit condamne *« la dérive budgétaire aggravée par un alourdissement des prélèvements obligatoires »*, et affirme que *« la lourdeur des prélèvements de toute nature, notamment des prélèvements sociaux, contribue à expliquer l'échec de la lutte contre le chômage »*, et il estime à près de 6 millions de francs *« le véritable chiffre des exclus de l'emploi »*. S'il reconnaît que la maîtrise de l'inflation *« est un incontestable élément positif »*, il ajoute que *« le laisser-aller de la politique budgétaire se traduit par des taux d'intérêt réels plus élevés en France que chez nos partenaires »*. Ce document souligne aussi que *« la société française est engagée dans un cercle vicieux d'alourdissement des coûts sociaux et d'affaiblissement de son potentiel de croissance »*. Les experts de l'ancien ministre des finances ajoutent que *« l'imprévoyance dans le domaine budgétaire, qui a marqué la gestion de la période postérieure à 1988, est entrée en contradiction directe avec la stratégie de désinflation compétitive. Les socialistes sont ainsi parvenus à discréditer la notion même de bonne gestion »*. Ils affirment donc que ces *« traites sur l'avenir »* vont réduire *« les marges de manœuvre du gouvernement issu des prochaines élections. »*

Par ailleurs, lors d'un meeting, vendredi, à Reims, M. Balladur a déclaré que *« la participation, idée gaulliste, libérale et chrétienne »* est au cœur de la réforme que l'opposition veut proposer à la France. Il a ajouté qu'il n'avait *« jamais été partisan de l'ultralibéralisme »*.

M. PASQUA (RPR)

« Vandalisme institutionnel »

M. Charles Pasqua a estimé, vendredi 29 janvier à Marsac-sur-l'Isle (Dordogne), que le pouvoir actuel ne semblait plus animé *« que par une seule ambition, rendre la vie impossible au futur gouvernement de la France »*. Il a accusé le premier ministre de *« sacrifier délibérément les finances publiques »*, le gouvernement de *« laisser volontairement pourrir les négociations du GATT. »* *« Quel contraste, a souligné le sénateur RPR, avec la démocratie américaine, qui vient de nous montrer ce qu'est une alternance démocratique ! Chez nous, ce qui se passe s'apparenterait plutôt à une forme de vandalisme institutionnel. »* M. Pasqua s'est par ailleurs prononcé pour la sauvegarde du système de retraite par répartition : *« La répartition, pour nous, est à la base de la solidarité entre les générations qui se succèdent au travail. Y renoncer (...), ce serait creuser la ségrégation entre les classes d'âge (...) et rompre un lien fondamental de la cohésion nationale et de la vie en société. »*

M. MAUROY (PS)

Les socialistes ont commis une « erreur stupide »

Le mensuel *Politis* publie, dans son numéro de février, un entretien avec M. Pierre Mauroy, dans lequel l'ancien premier secrétaire du PS, qui avait préconisé il y a plusieurs années déjà la recherche d'un accord avec les écologistes, exprime ses regrets de ne pas avoir été suivi. Parmi les *« erreurs »* des socialistes, il en est une, estime-t-il, qui est *« stupide, parce que stratégique : c'est de n'avoir pas compris que nous avions une alliance naturelle à portée de main, une alliance qui venait compléter, enrichir notre programme, le corriger, aussi, de son côté trop productiviste. »* Le maire de Lille rappelle, aussi, sa tentative de fin 1991 pour faire adopter par le PS un *« scrutin mixte »* aux élections législatives. *« J'ai des adjoints écologistes à la mairie de Lille depuis 1983, j'ai soutenu l'accord dans le Nord-Pas-de-Calais, mais j'ai échoué sur le plan national*, constate-t-il. *Et pourtant, pour qu'il y ait des députés socialistes, il faut faire en sorte qu'il y ait des députés écologistes. »*

La préparation des élections législatives

Les épreuves d'Edmond Hervé

Suite de la première page

Lorsque, à l'automne, se dessine la perspective de la Haute Cour, Rennes la rationnelle se laisse à son tour gagner par l'inquiétude et les fantasmes. Les rumeurs se nourrissent du silence. Chacun se découvre un ami médecin qui a « vu » Edmond Hervé se présenter subrepticement au service des urgences. On a aperçu une ambulance devant son domicile ou au pied de la mairie. On parle de « source sûre » de tentatives de suicide. On affabule au sujet de déboires conjugaux.

Glacés par son mutisme, même ses plus proches se mettent à douter de sa solidité. Un de ses amis, alerté un soir par un journaliste d'une nouvelle rumeur de suicide, veut en avoir le cœur net et téléphone à son domicile. Edmond Hervé raconte lui-même la scène. Il décroche. A l'autre bout du fil, la voix familière s'exclame, soulagée : *« Ah ! tu es donc bien chez toi ! »* Surpris de l'effet que cette situation des plus banales semble provoquer chez son ami, Edmond Hervé s'enquiert des raisons de cet appel et apprend ainsi qu'on le disait transféré d'urgence à l'hôpital...

Que faire ? En démentant, il accréditerait. Encore une fois, il préfère se taire. Même lorsqu'on le provoque. Le 14 septembre, le conseil municipal fait sa rentrée. C'est aussi celle d'un jeune élu du Front national, M. Lionel Tocqué, qui tient à ce qu'on le remarque. A l'ouverture de la séance, il demande la parole : *« Il est clair désormais que pour l'opinion publique française Mme Dufoix, M. Fabius et vous-même faites figure d'accusés »*, déclare-t-il, avant d'ajouter en s'adressant directement au maire : *« Je me demande si vous pouvez encore longtemps, comme si de rien n'était, exercer une charge municipale de cette importance. »*

« La suspicion et la rumeur tuent »

Encouragés d'un geste par Edmond Hervé, les élus socialistes quittent la salle, suivis spontanément par l'ensemble des conseillers municipaux. Le maire reste seul, face à son adversaire, qui continue, imperturbable, la lecture de son texte. La séance est ensuite suspendue deux minutes. Lorsqu'elle reprend, Edmond Hervé se saisit du micro, la voix blanche : *« L'insulte n'a jamais existé dans cette assemblée ; je suis, tout comme vous, un homme d'engagement et de conviction, et l'insulte ne m'abattra pas, pas plus qu'elle n'abattra tous les démocrates qui sont ici. »* Puis, il fait lecture de l'ordre du jour.

Un mois plus tard, deux tracts circulent dans la ville. Le premier émane d'un ancien militant socialiste, médecin, M. Patrick Brossault. Il annonce sa candidature face à Edmond Hervé, qui, indique le tract, *« ne remplit plus les conditions suffisantes pour avoir à nouveau la confiance du peuple, notamment en raison de sa responsabilité politique dans le scandale de la transmission du sida par la transfusion sanguine »*. Ce « communiqué de presse n° 1 » ne sera jamais suivi d'un « n° 2 ».

L'autre tract, daté du 29 octobre, est l'œuvre de M. Gilles Munier, qui se présente comme un *« consultant, spécialiste des relations avec les pays du Maghreb et du Proche-Orient »*, et secrétaire général des Amitiés franco-irakiennes, ayant obtenu à ce titre du président Saddam Hussein, en octobre 1990, la libération d'otages français, *« dont trois Bretons »*. Dans un texte truffé de fautes d'orthographe, M. Munier fait part à son tour de sa candidature dans la circonscription de Rennes-Nord *« pour s'opposer à la réélection d'Edmond Hervé, impliqué dans le scandale du sang contaminé par le virus du sida »*.

Le 2 novembre, Edmond Hervé se décide tout de même à parler. Mais seulement pour une brève déclaration devant la presse rennaise, dans laquelle il répond à la fois aux accusations de M. Bernard Kouchner, ministre de la santé, qui, après les révélations de l'affaire Mérieux, a accusé le ministère de l'époque de *« laxisme »* et d'*« irresponsabilité »*, et à la proposition de constitution d'un *« jury d'honneur »* lancée par M. Laurent Fabius, premier secrétaire du PS, dans les colonnes du *Monde*. Le soir même, à l'initiative du premier adjoint, M. Martial Gabillard, une pétition de soutien au maire de Rennes, signée de tous les élus de la majorité, est remise à la presse. Exceptionnellement, les conseillers ont pris place dans la salle du conseil avant Edmond Hervé. Et lorsque celui-ci fait son entrée, les conseillers socialistes et ceux de l'opposition, conduite par M. Gérard Pourchet (CDS), l'accueillent debout.

L'ampleur du débat suscité sur le plan national et la pression de ses amis alarmés par les bruits de la ville exigent davantage. Aux sollicitations de la presse et de la radio-télévision nationales, Edmond Hervé préfère sans hésiter le quotidien local *Ouest-France* pour s'exprimer. Depuis le début de l'affaire, celui-ci a adopté un ton très mesuré, se refusant notamment à rendre compte des rumeurs qui circulent. Le maire les abordera de lui-même, le 16 novembre, dans le long entretien qu'il accorde au journal. *« La suspicion et la rumeur tuent. La vérité, elle, peut aider à vivre. Je n'ai pas donné toute cette tranche de vie à la société, à l'intérêt général, pour brutalement être victime de salissures. »*

Le lendemain, un mémoire d'une quinzaine de pages, tiré à quinze mille exemplaires, est diffusé dans la ville. Edmond Hervé y expose, point par point et dans un style sobre, la chronologie de son action ministérielle dans le domaine de la transfusion sanguine, préparant ainsi la défense qu'il développera en décembre devant l'Assemblée nationale.

De l'avis unanime de ses proches collaborateurs, l'entretien accordé à *Ouest-France* contribue à *« libérer »* le maire de Rennes. *« A partir de ce moment-là*, confie M. Martial Gabillard, compagnon de longue date qui a vécu à ses côtés tous ces mois difficiles, *on a vraiment tous respiré. On a retrouvé l'homme que l'on connaissait, prêt à se battre jusqu'au bout. »*

En ville, le climat se détend, les rumeurs se calment et la solidarité se manifeste. Le maire reçoit de nombreux témoignages de soutien, et une association baptisée Justice et vérité avec Edmond Hervé est créée, à l'initiative d'un conseiller municipal de la majorité, ancien recteur de l'université de Rennes, M. Claude Durand-Prinborgne.

L'intervention d'Edmond Hervé à la tribune de l'Assemblée nationale, le 16 décembre, et l'émotion qu'elle soulève tant dans l'hémicycle que sur le plan national semblent ressouder encore la ville et son maire. D'autant que, pendant toute cette période, ses adversaires politiques locaux ont fait preuve d'une absolue réserve. *« Chacun a ressenti cette nécessité de bon ton »*, observe M. Yves Fréville, député centriste d'Ille-et-Vilaine et fils du prédécesseur de M. Hervé à la mairie de Rennes. Comme la plupart de ses collègues parlementaires de droite, M. Fréville a d'ailleurs refusé de voter le renvoi en Haute Cour de M. Hervé le 16 décembre. *« Nous ne nous sommes pas concertés, nous avons pris chacun cette décision en conscience »*, ajoute M. Fréville. *« Je suis prêt à attaquer Edmond Hervé sur n'importe quel dossier rennais, mais pas sur l'affaire du sang »*, observe de son côté le chef de file de l'opposition municipale, M. Gérard Pourchet.

La proximité des élections législatives ne semble pas devoir modifier ce *« bon ton rennais »*. Tous l'affirment : *« On ne joue pas électoralement avec ce genre de choses. »* Pourtant, la circonscription de M. Hervé, qui couvre une partie de la ville de Rennes et quelques cantons plus ruraux au nord, est particulièrement convoitée.

Face à lui, le maire de Rennes retrouve M. Yves Cochet, un des porte-parole des Verts sur le plan national, conseiller municipal de Rennes. Fils du fondateur du MRP local, M. Cochet bénéficie d'une vraie notoriété dans la partie urbaine de la circonscription. Avec 14 % des voix aux élections municipales de 1989, il avait failli placer M. Hervé en ballottage. Entre les deux hommes, le courant ne passe pas. M. Cochet est aussi séducteur, hâbleur (un peu), que M. Hervé est ascète et sévère. L'élu des Verts n'hésite d'ailleurs pas à railler le côté *« imprécateur, volontiers grandiloquent »* du maire. *« Nos rapports sont tendus, mais corrects*, constate M. Cochet. *Notre méfiance réciproque nous empêche de nouer des relations suffisamment confiantes pour discuter de l'avenir de la ville. »*

Bataille pour la mairie

A droite, en dépit du soin jaloux avec lequel M. Pierre Méhaignerie, député d'Ille-et-Vilaine, président du conseil général et dirigeant national du CDS, veille sur ce fief démocrate-chrétien, l'union n'a pas pu se faire. Des trois candidats en lice au départ, MM. Jean-Pierre Dagorn (UDF), Yves Pottier (RPR) et Yvon Jacob, personnellement soutenu par M. Jacques Chirac, il en reste deux aujourd'hui, M. Dagorn ayant finalement accepté de se présenter dans l'autre circonscription rennaise, celle de M. Jean-Michel Boucheron (PS), président de la commission de la défense de l'Assemblée nationale.

Au profil très local, mais bien implanté, de M. Pottier, le RPR a préféré l'image de chef d'entreprise performant de M. Jacob, PDG du groupe Legris industries. D'autant que celui-ci avait opportunément su s'attirer l'amitié reconnaissante de M. Chirac en devenant le principal sponsor du bateau *Ville-de-Paris*, qui concourait pour la Coupe de l'America en 1991. Mais la désignation officielle de M. Jacob, conseiller régional et conseiller municipal de Rennes, n'a pas du tout été du goût de M. Pottier, qui maintient sa candidature dissidente et vient de démissionner de ses fonctions de secrétaire départemental du RPR.

Pour l'opposition, l'enjeu de ces législatives est de taille, car l'adversaire de M. Hervé en mars 1993 sera, selon toute probabilité, celui qui, demain, l'affrontera pour les municipales. Réélu confortablement en 1988 avec 55,51 % des voix et reconduit dès le premier tour aux élections municipales de 1989, le maire de Rennes apparaît cette fois plus fragilisé.

Au reflux national annoncé des députés socialistes est venue s'ajouter une polémique locale passionnée à propos du métro VAL pour la ville de Rennes, dont le choix a été entériné par un vote du conseil municipal, puis des vingt-neuf communes composant le district, les 11 et 15 janvier dernier. Rejeté par l'opposition, qui dénonce son coût disproportionné pour les finances d'une ville de 200 000 habitants, ce projet pourrait bien être l'un des principaux thèmes du débat électoral. On ironise sur la *« folie financière »* de M. Hervé, on raille sa *« mégalomanie »* et son VAL *« pharaonique »*, on affirme qu'il va condamner pour de nombreuses années la capacité d'investissement de la ville, on conteste l'évaluation budgétaire présentée par le maire... bref, on fait campagne. Une campagne ordinaire contre un député socialiste ordinaire.

PASCALE ROBERT-DIARD

Alpes-Maritimes : le maire CDS de Menton provoque une primaire « sauvage »

M. Jean-Claude Guibal, maire (UDF-CDS) de Menton, a confirmé, vendredi 29 janvier, sa décision de se présenter dans la quatrième circonscription des Alpes-Maritimes (*le Monde* du 28 octobre 1992). Il y affrontera, notamment, M. Emmanuel Aubert, député (RPR) sortant, en poste sans interruption depuis 1968, qui a reçu l'investiture de l'UPF comme candidat unique de l'opposition parlementaire. A la tête d'une liste soutenue par l'UDF, M. Guibal avait ravi, en 1989, la mairie de Menton à M. Aubert, qui la détenait depuis 1977.

Dans une « lettre aux électeurs » de la circonscription, M. Guibal explique que sa décision de ne pas accepter l'investiture accordée à son rival. *« Cette investiture automatique, vous la désapprouvez*, écrit le maire de Menton. *Et ce d'autant que, dans notre circonscription, la droite est sûre de l'emporter. Nous ne pouvons accepter que la démocratie soit confisquée depuis Paris par des hommes d'appareil qui ignorent tout de nos problèmes et de nos espoirs. »* Il n'est pas impossible que cette « primaire sauvage » fasse l'objet d'une mesure de rétorsion de la part du RPR dans le même département.

□ **M. Cambadélis : M. Lalonde se présente contre la droite.** – M. Jean-Christophe Cambadélis, député (PS) sortant et candidat dans le dix-neuvième arrondissement de Paris, a déclaré, vendredi 29 janvier, que la décision de M. Brice Lalonde de se présenter dans la première circonscription de la capitale *« est un événement majeur, car il recentre le leader de l'écologisme contre M. Jacques Chirac »*, puisqu'il a choisi une circonscription tenue par la majorité parisienne (le député sortant est M. Jacques Dominati, le candidat de l'UPF, son fils, M. Laurent Dominati). Ce choix signifie, selon M. Cambadélis, que le président de Génération-Ecologie *« tranche le débat gauche-droite par l'implicite en se présentant contre la droite »*.

A la veille du « comité de suivi » des accords de Matignon

La difficile convalescence d'Ouvéa

Conformément au calendrier établi au cours de l'été 1988, lors de la signature des accords de Matignon sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, un « comité de suivi » réunit à Paris, du 2 au 4 février, les représentants de l'Etat, du RPCR et du FLNKS pour dresser un bilan de la politique conduite sur le territoire, cinq ans avant le référendum d'autodétermination prévu en 1998. L'île d'Ouvéa, où une prise d'otages par un « commando » du FLNKS aboutit à la mort, le 5 mai 1988, de dix-neuf indépendantistes et de deux militaires, se remet lentement de ces événements sanglants.

ILE D'OUVÉA

de notre envoyé spécial

La perruche d'Ouvéa va-t-elle disparaître ? Cet oiseau emblématique de l'île, que les encyclopédies ont répertorié sous le nom de *nymphique cornue*, va-t-il dépeupler les cocoteraies du district de Saint-Joseph pour finir engrillagé chez des collectionneurs ? Depuis que des jeunes d'Ouvéa se livrent à ce trafic rémunérateur, l'inquiétude grandit.

Autre espèce endémique, le cannabis n'est certainement pas en voie d'extinction. Les plants ont plutôt tendance à proliférer dans les jardins, en bord de route, le long des champs d'ignames, partout. Les autorités s'en émeuvent mais la contagion n'a pu être enrayée. Peu consommée localement, cette « herbe » est discrètement vendue à Nouméa, où elle fait les délices des *globe-trotters* ou des jeunes gens de bonne famille.

Ce commerce-là rapporte des sommes bien plus coquettes que l'élevage de porcs ou le maraîchage. A Ouvéa, le « développement » relève encore du mirage. Au lendemain des accords de Matignon, la distribution d'emplois de type TUC s'est résumée à un arrosage financier dont les débits de boisson et leurs fournisseurs de Nouméa ont généreusement profité. A l'extrême sud de l'île, dans un décor enchanteur de sable blanc et de mer cristalline, le projet de gîte touristique du Club Med vient d'avorter. Des tensions coutumières l'ont paralysé.

Que se passe-t-il donc à Ouvéa ? Certes, la fréquence des saccages d'écoles et des agressions est en train de régresser. Certes, des écoles maternelles ou des dispensaires ont été construits ou restaurés. *« Avec le temps, les blessures se cicatrisent lentement »*, note Bamien, responsable de la santé et de l'enseignement à l'antenne locale de la province des îles Loyauté. Mais la convalescence de l'île, traumatisée par les événements sanglants de 1988, reste laborieuse. L'empressement des médecins et des infirmiers métropolitains à quitter les lieux traduit la persistance de ce *« mal-être »*.

Le diagnostic du mal-vivre à Ouvéa a été dressé dans un rapport rédigé par une « mission du dialogue », composée de responsables politiques, coutumiers et religieux. Le document évoque *« les allégeances tribales qui s'estompent »*, la *« perte d'autorité de certains chefs »*, *« l'oisiveté »* d'une jeunesse qui se sent *« aigrie, frustrée, en total désarroi »*. *« La société ouvéenne est malade de désunion »*, conclut le rapport après avoir inventorié les fractures coutumières, politiques ou religieuses qui déchirent le tissu social insulaire.

La redécouverte de la coutume

A cela s'ajoute une méfiance diffuse à l'endroit des accords de Matignon, en dépit du patient travail de pédagogie auquel se livrent les partisans locaux de l'Union calédonienne (UC, composante majoritaire du FLNKS). Si l'institution communale peut travailler dans de bonnes conditions, l'institution provinciale, elle, se heurte à une multitude de tracasseries. Son péché originel est d'être un produit des accords de Matignon. Un jour, les vitres du bâtiment sont brisées. Un autre, le temple protestant de Wadrilla, restauré par ses soins, sera badigeonné de slogans hostiles.

C'est la tribu de Gossannah, recluse dans l'extrême-nord, qui entretient cette hostilité latente. Fief de feu Djubelly Wéa, l'assassin de Jean-Marie Tjibaou, la tribu affiche fièrement sa volonté de rester en marge. *« Les accords de Matignon n'ont abouti qu'à polluer le monde kanak avec l'argent »*, explique Niné Wéa, un des frères de Djubelly, dont la sépulture de coquillages marque l'entrée du village.

Ici, on ne paye pas les factures d'électricité, on a décrété que le sport était *« l'opium du peuple »* et on a banni partis politiques et églises. *« Il y a deux choses qui divisent les Kanaks : la politique et la religion ; seule la coutume nous permettra de tous nous rassembler »*, dit Atzik, un autre membre du clan Wéa. Cette quête du ressourcement se traduit par la réhabilitation de la médecine traditionnelle au détriment de la médecine européenne. On se dit ainsi convaincu que certaines plantes permettent de guérir des cancers et le sida.

En fait, la redécouverte de la coutume n'est pas propre aux « irréductibles » de Gossannah. A Héo et Takedji, des clans voisins affiliés à l'Union calédonienne, qui avaient quitté leurs chefferies pour des motifs politiques, sont en train d'emprunter les chemins coutumiers pour les réintégrer. Au seuil de la déliquescence, Ouvéa se prend de passion pour l'œcuménisme coutumier. Comme s'il s'agissait d'un réflexe de survie.

FRÉDÉRIC BOBIN

L'installation de l'Académie universelle des cultures

M. Mitterrand plaide pour un « métissage des cultures »

M. François Mitterrand, en installant, vendredi 29 janvier au palais du Louvre, l'Académie universelle des cultures, présidée par M. Elie Wiesel (*le Monde* du 30 janvier), a appelé à *« un métissage des cultures »*. *« Lorsque, au lieu de se métisser, les cultures se combattent, leur affrontement s'achève le plus souvent par leur commune défaite »*, a déclaré le chef de l'Etat avant d'observer : *« Alors c'est le vide, la fuite dans les réconforts factices, ceux de la démagogie ou des exaltations de la haine, c'est le triomphe de la tribu sur la nation. »* *« Quel pays peut dire aujourd'hui qu'il en sera préservé ? »*, a demandé le chef de l'Etat, ajoutant : *« N'est-ce pas au nom de l'identité que tentent de se justifier les pires nationalismes ? N'est-ce pas l'identité culturelle que le racisme et la xénophobie opposent aux difficultés de l'intégration ? »*

Assurant que *« les périls »* auxquels sont confrontés les sociétés modernes ont *« une dimension culturelle plus profonde que jamais »*, M. Mitterrand a souhaité une réhabilitation de *« l'éducation civique »*, déclarant : *« Dans la plupart de nos pays, la loi pénale, pénétrée des principes de la Déclaration des droits de l'homme, proclame la présomption d'innocence, nos lois imposent le secret de l'instruction, l'indépendance des tribunaux, notre morale affirme le droit de chacun au respect de son honneur et de sa vie privée. Je vous demande ce qu'il en est en vérité. Nourrie par les médias et les sondages, l'opinion publique exige et tranche. Le désir de châtiment l'emporte sur l'esprit d'équité. »*

Le chef de l'Etat a enfin évoqué *« la tragédie du chômage »* et sa dimension culturelle, en appelant à un partage du travail.

SOCIÉTÉ

Pour obtenir une meilleure application de la loi Veil

Des centres d'interruption volontaire de grossesse demandent de nouveaux statuts

Les difficultés que rencontrent les femmes pour avorter restent nombreuses. Réunis samedi 30 janvier à la faculté de médecine de Cochin, à Paris, avec le Mouvement français pour le planning familial (MFPF) et l'ANCIC (Association nationale des centres d'interruption volontaire de grossesse et de contraception), les médecins du centre d'interruption volontaire de grossesse (CIVG) de l'hôpital Louis-Mourier à Colombes (Hauts-de-Seine), en grève depuis le 4 novembre dernier (*le Monde* du 24 novembre 1992), ont réclamé de nouveaux statuts pour les centres, en vue de favoriser une meilleure application de la loi Veil.

Enceinte de huit semaines, cette femme a des sanglots dans la voix. Elle n'a pu obtenir un rendez-vous à l'hôpital Beaujon, à Paris, où elle souhaitait avorter. Elle ignorait que, faute de moyens suffisants, le centre refuse les avortements après huit semaines de grossesse (la loi autorise un tel acte jusqu'à dix semaines). Autres villes, autres problèmes. A Toulouse, ce n'est un secret pour personne que s'il existe un centre d'interruption volontaire de grossesse à l'hôpital parce que la loi en fait obligation, tout concourt à ce que les femmes se retournent vers le privé : délais d'attente, nombre de semaines de grossesse extrêmement limité... Et, dans le milieu médical, on raconte que les femmes enceintes qui ont obtenu une IVG n'ont pas intérêt à se représenter une seconde fois. A Béziers, les femmes sont reçues par une équipe compétente. Mais, bien qu'il pratique annuellement 500 IVG et 3 000 consultations gynécologiques, le centre d'IVG et de contraception de l'hôpital, après dix-sept ans d'existence, n'est toujours qu'un local préfabriqué exigu dont les cloisons trop minces interdisent toute conversation privée.

Les exemples cités, tant par le planning familial (MFPF) et l'Association nationale des centres d'IVG (ANCIC) que par les médecins du centre de l'hôpital Louis-Mourier à Colombes, dans leur diversité ne laissent guère de doute. Dix-huit ans après son vote au Parlement, la loi Veil a toujours du mal à être appliquée, et, pour une femme qui désire se faire avorter, trouver un établissement hospitalier relève de la course d'obstacles.

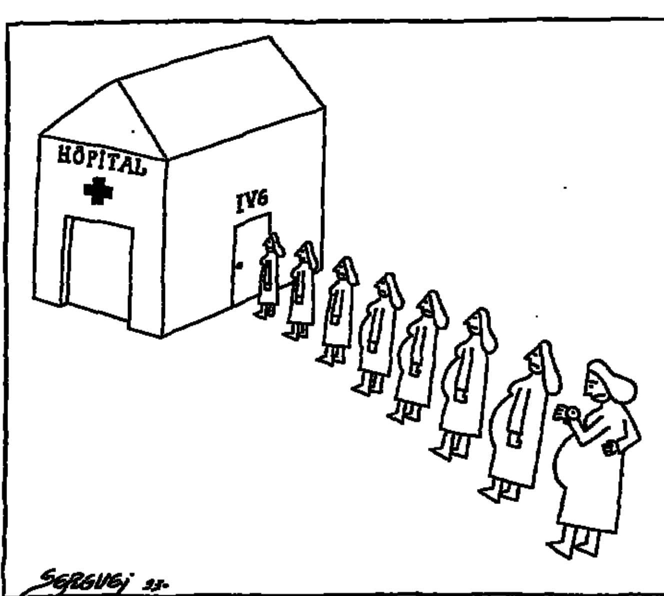
En région parisienne, l'insuffisance du public trouve sa compensation dans un privé prospère (un tiers des IVG se font dans le secteur public et deux tiers dans le privé). En province, les situations varient d'un département, d'une ville à l'autre. Dans certaines, Grenoble ou Vienne (Isère) par exemple, tout le monde semble satisfait. Mais à Béthune (Pas-de-Calais), un médecin pare, tout seul, au plus pressé. A son grand regret, il n'a guère de temps pour parler et donner des informations sur les méthodes contraceptives aux femmes, qui en ont pourtant souvent grand besoin. Et encore, les Béthunois ont de la chance : les habitants d'Obernai (Bas-Rhin), eux, n'ont même plus de centre. Ils doivent aller dans une autre ville ou bien dans une clinique.

Les vilains petits canards de l'hôpital

Quand le privé prend le relais du public défaillant, c'est pour le meilleur et pour le pire. Le meilleur arrive lorsque les cliniques qui, selon la loi, ne peuvent pas dépasser un certain nombre d'IVG (moins de 25 % des accouchements et actes chirurgicaux), déclarent les avortements sous une autre nomenclature et sans profiter financièrement de la situation. Le pire appartient aux moins scrupuleux qui, jouant d'une offre et d'une demande en leur faveur, adaptent leurs prix. Pour compléter le tableau, il faut aussi se souvenir qu'il arrive encore que des femmes ne puissent avorter dans les délais prévus par la loi. Plus de trois mille d'entre elles gagnent chaque année l'Angleterre ou la Hollande.

Cette situation malsaine a été plusieurs fois dénoncée, par le MFPF ou par l'ANCIC. Sans grand succès. La décentralisation a fait éclater les responsabilités et obligé les hôpitaux à repenser leur gestion en termes d'économies. Les difficultés des CIVG, qui ont toujours fait figure de vilains petits canards dans l'hôpital et dont les activités n'ont jamais été considérées comme valorisantes, s'en sont trouvées accentuées. La crise fait apparaître au grand jour l'ambiguïté et la fragilité de leurs statuts. Ambiguïté, car les centres sont, la plupart du temps, rattachés administrativement aux services de maternité, et cette union bénéficie rarement aux CIVG. Fragilité, car les médecins qui y exercent n'étant que vacataires ne peuvent plaider directement pour leur centre lors des affectations du personnel et des choix budgétaires.

L'histoire de la création de ces centres apporte une explication à leur situation actuelle. Heureux d'avoir obtenu, après un long combat, la libéralisation de l'avortement, les médecins militants ont cru que tout était gagné et n'ont pas veillé aux conditions d'ouverture des centres. Ils ont accepté des locaux pas toujours adaptés et ont fermé les yeux sur leur statut de vacataires... Beaucoup pensaient que la profonde hostilité manifestée par une grande partie des obstétriciens-gynécologues s'émousserait avec le temps. Que la raison l'emporterait et, que l'avortement étant autorisé, le corps médical attaché au service public aurait à cœur d'offrir le meilleur service possible aux femmes en détresse. Ils croyaient que ces médecins, désirant voir le nombre d'IVG toujours diminuer, accorderaient de l'importance à l'information sur la planification des naissances et les méthodes contraceptives. Dans le meilleur des cas, les médecins hostiles à l'avortement s'en tinrent au *statu quo*. Et c'est ainsi que les CIVG se développèrent suivant la bonne ou la mauvaise volonté de l'administration et du corps médical. Mais toujours marginalement. De façon presque honteuse et non comme un service indispensable à la santé publique, à la vie des femmes. Car après tout, c'est bien pour éviter les accidents, parfois mortels, provoqués par les avortements clandestins que les parlementaires acceptèrent de voter la loi Veil.



Au CIVG de Louis-Mourier, la remise en cause constante des postes de vacataires et le refus de reconnaître le travail accompli en matière de contraception et de prévention contre les maladies sexuellement transmissibles ont mis le feu aux poudres. Depuis le 4 novembre, l'équipe est en grève. Mais, contrairement à ce qu'espéraient la direction de l'hôpital et l'Assistance publique, le « prêt » pour un an, par Louis-Mourier, des vacations supprimées n'a pas remis les grévistes au travail. Cela fait deux fois qu'ils connaissent ce genre d'incident et ils ne veulent pas que cela leur arrive à nouveau l'an prochain. Cette fois, ils font un bilan et réalisent que leur statut ne leur apporte rien. Leur rattachement à un service de maternité ne leur permet même pas d'utiliser ses équipements tels que les laboratoires, par exemple. Aussi réclament-ils aujourd'hui l'autonomie de leur centre avec la création de postes de médecins hospitaliers, un renforcement des activités de prévention et de dépistage des MST, une réelle possibilité d'informer les femmes, et une contribution à la recherche sur la stérilité. Samedi 30 janvier, ils espéraient faire contribuer à leurs réflexions, et peut-être à leurs revendications, d'autres centres. Le MFPF et l'ANCIC estiment eux aussi qu'il est temps de donner aux centres d'interruption volontaire de grossesse du service public les moyens d'exister complètement.

Le ministère de la santé reconnaît que le système actuel est loin d'être parfait. Il souligne qu'il vient de publier une brochure rappelant aux médecins que l'avortement peut se faire autrement que par anesthésie générale, méthode coûteuse et plus dangereuse que les méthodes par anesthésie locale. Mais surtout, il vient de former une commission réunissant des praticiens et des administratifs chargée d'étudier comment améliorer le fonctionnement des CIVG. Les médecins de Louis-Mourier, qui ont longuement réfléchi sur la question, n'ont pas été reçus. Ils espèrent encore...

CHRISTIANE CHOMBEAU

Selon les statistiques du ministère de l'intégration

Plus de 120 000 étrangers se sont installés en France en 1991

La population étrangère vivant en France connaît une relative stabilité, puisque l'installation de 123 000 personnes en 1991 a été compensée par les départs (40 000 environ) et les acquisitions de la nationalité (95 000). Ces chiffres, publiés vendredi 29 janvier par la direction de la population et des migrations (DPM) du ministère des affaires sociales et de l'intégration, précisent ceux récemment publiés par le Haut Conseil à l'intégration (*le Monde* du 17 décembre 1992).

Les controverses, parfois curieuses, à propos des « chiffres de l'immigration » ont eu au moins le mérite de conduire l'administration à clarifier sa présentation de ces statistiques. Le Haut Conseil à l'intégration (HCI), créé en 1989, a donné l'exemple. Le rapport annuel de la direction des populations et des migrations a profité du mot d'ordre de transparence (1). Le document, qui totalise avec méticulosité les innombrables statuts d'étrangers, établit que 123 413 étrangers ont définitivement immigré en France en 1991, soit 8 000 de plus que l'année précédente (+ 6,6 %). A ces entrées définitives s'ajoutent l'immigration temporaire qui concerne principalement les étudiants (22 468 en 1991) et les demandeurs d'asile (47 380), qui sont censés repartir. On compte enfin quelque 54 000 saisonniers, dont 18 000 vendangeurs.

40 000 sorties par an

Ces chiffres rappellent qu'un pays comme la France vit aussi par son ouverture sur le monde. Ils traduisent en réalité des tendances diverses : un accroissement relativement fort des arrivées de travailleurs non européens (18 000 au lieu de 14 600 en 1990), surtout africains et asiatiques, de réfugiés politiques et d'étudiants, mais une diminution du regroupement familial et des demandes d'asile (47 000 contre 55 000 en 1990, tendance confirmée par les chiffres de 1992, inférieurs à 30 000). On oublie souvent que les flux d'immigration comportent, aussi des sorties du territoire. A l'exception des expulsions et des formules de retour aidé par l'Etat, statistiquement marginales, elles sont mal connues en France qui, à l'inverse de l'Allemagne, ne dispose pas de registres communaux d'entrées et de sorties des étrangers. La DPM évalue le nombre des sorties volontaires à environ 40 000 chaque année, soit une forte diminution par rapport au début des années 80, où on les estimait à 70 000 par an.

Avec plus de 120 000 entrées et quelque 40 000 sorties, le solde migratoire s'établit autour de 80 000 personnes. Mais il faut encore tenir compte de deux autres flux : d'une part, les naissances et décès d'étrangers en France, et d'autre part, les acquisitions de la nationalité française qui correspondent à des « sorties juridiques ».

Si la statistique des décès d'étrangers est connue avec précision (environ 20 000 par an), celle des naissances d'étrangers, estimée à 45 000, est incertaine en raison de la complexité du code de la nationalité. Le solde des naissances d'étrangers sur les décès est donc proche de 25 000.

Quant aux acquisitions de nationalité, elles ont concerné 95 000 personnes en 1991, nombre le plus élevé depuis la dernière réforme du code de la nationalité, en 1973. Près de la moitié de ces nouveaux Français sont originaires d'Afrique (35,7 % de Maghreb, 13,2 % d'Afrique noire), et 27 % d'Europe, dont 20 % d'un pays de la CEE. L'augmentation des acquisitions de nationalité française s'explique par l'envol des naturalisations (+ 11,3 % entre 1990 et 1991) et par la forte augmentation des déclarations de nationalité concernant des enfants mineurs nés en France de parents étrangers. Ces derniers associent de plus en plus nationalité, intégration et sécurité pour leurs enfants, dont ils font des Français aussitôt que possible.

PHILIPPE BERNARD

(1) *Aspects de l'immigration et de la présence étrangère en France 1991-1992*, par André Lebon. A paraître en février à la Documentation française.

ENVIRONNEMENT

Malgré un jugement du tribunal administratif

M. Michel Barnier refuse un projet de ligne à très haute tension en Savoie

Dans un jugement rendu le 28 janvier, le tribunal administratif de Grenoble a débouté trente-sept communes et associations locales hostiles à la construction d'une ligne de 95 kilomètres à très haute tension de 400 000 volts, entre la France et l'Italie, par la vallée de la Maurienne (Savoie). Les opposants, parmi lesquels M. Michel Barnier, député (RPR) et président du conseil général de la Savoie, envisagent de nouvelles formes d'action.

LYON

de notre bureau régional

Entre EDF et M. Barnier, rien ne va plus. La société nationale avait pourtant multiplié les précautions pour tenter, dès le départ, de lever les oppositions des communes et des associations de protection de la nature. Pour son projet évalué à 700 millions de francs, elle avait prévu de consacrer 170 millions à des mesures d'insertion dans le paysage, en proposant de démonter une partie du réseau déjà existant dans les alpages de la Haute-Maurienne que la nouvelle liaison, entre Montmélian et Piossasco, doit traverser à la hauteur du col du Petit-Mont-Cenis.

Malgré ces compensations, jugées considérables par EDF, le front du refus n'a fait que s'amplifier, renforcé par l'hostilité grandissante de M. Barnier. Avec les écologistes, ce dernier conteste essentiellement « *l'utilité publique* » de cette liaison. « *EDF doit cesser sa politique productiviste d'exportation pour se cantonner à la satisfaction des besoins nationaux* », indique-t-il, en réclamant, à nouveau, un débat national sur la politique énergétique.

Cette connexion des réseaux français et italien doit permettre de « *renforcer les échanges européens et améliorer la sécurité des approvisionnements* », estime pour sa part EDF. Cet argument, justifiant « *l'intérêt général* » de l'ouvrage, a été repris par le tribunal administratif de Grenoble pour valider la déclaration d'utilité publique, signée par le préfet de la Savoie le 18 juillet 1991. Mais les opposants ne sont toujours pas résolus à accepter que cette jonction justifie de nouveaux investissements dans l'électronucléaire pour approvisionner des pays qui, comme l'Italie, ont refusé ce choix.

Pour l'heure, M. André Billardon, ministre de l'énergie, a confié une mission d'expertise et de concertation à un préfet, M. Claudius Brosse. Il rendra son rapport le 15 avril, deux semaines après les législatives. D'ici là, aucun permis de construire ne devrait être signé.

MICHEL DELBERGHE

Trébeurden veut achever son port

SAINT-BRIEUC

de notre correspondant

La commune de Trébeurden (Côte-d'Armor) a décidé d'achever à son compte les travaux de mise en eau profonde de son port, qui avaient été interrompus au terme d'une longue bataille judiciaire entre la commune et les opposants au projet (*le Monde* daté 8-9 mars 1992). Forte d'une décision du tribunal administratif de Rennes (*le Monde* du 3 avril 1992), la commune va devenir maître d'œuvre des travaux de finition. Elle vient de lancer un appel d'offres pour remplacer l'entreprise Campenon-Bernard, qui a jeté l'éponge.

Le coût de l'opération est de 2,5 millions de francs. Le maire (apparenté PS) de Trébeurden, M. Alain Guennec, qui souhaite que le port soit opérationnel dès l'été 1993, a affirmé devant le conseil municipal qu'« *une partie des indemnités gagnées lors du procès de l'*Amoco-Cadiz *servira à financer le chantier* ». Il a assuré, d'autre part, qu'un entrepreneur s'était fait connaître pour l'exploitation du port.

P. Le N.

Pour faire face à un vieillissement prématuré de ses centrales nucléaires

EDF va remplacer, dans un premier temps, treize couvercles fissurés de réacteur

EDF va commander « *une demi-douzaine de couvercles de réacteur dans les semaines qui viennent* », a annoncé, vendredi 29 janvier, M. Pierre-Yves Tanguy, inspecteur général pour la sûreté nucléaire à EDF. Ils viendront compléter le stock de sept autres (six pour les réacteurs de 900 mégawatts, un pour ceux de 1 300 mégawatts) déjà achetés pour remplacer ceux sur lesquels des fissures ont été détectées dans plusieurs centrales nucléaires. Ces nouvelles acquisitions permettront à EDF de faire face, dans un premier temps, à cette « maladie » générique qui atteint le parc électronucléaire français avec une fréquence supérieure aux premières prévisions (*le Monde* du 27 janvier).

« *Rendu possible par la standardisation de nos installations, ce système de couvercles baladeurs nous permettra de remplacer immédiatement les pièces défaillantes* », et donc de limiter au maximum l'arrêt des centrales concernées, a expliqué M. Tanguy. Les techniciens auront alors quelques mois de répit pour déterminer si les fissurations peuvent être réparées, ou s'il convient de changer tous les couvercles touchés. Même si « *la solution à privilégier est probablement le remplacement* », aucune décision n'est prise pour l'instant. « *Nous nous sommes engagés à définir notre politique à ce sujet pour la fin de l'année* », a précisé M. Tanguy.

Le traitement de ce problème sera « *coûteux, notamment en perte de disponibilité* ». Un couvercle vaut de « *30 à 50 millions de francs* », et 500 millions de francs ont déjà été dépensés en 1992 pour les contrôles et les systèmes de détection de fuites. Mais, a souligné M. Tanguy, ces chiffres doivent être comparés aux 10 milliards de francs qu'EDF dépense chaque année pour l'entretien de ses centrales.

Bilan de sûreté « positif » pour 1992

L'inspecteur général pour la sûreté, qui présentait son rapport annuel, n'en a pas moins estimé que 1992 s'était présenté « *sous un éclairage nettement positif* ». Comme l'année précédente, les incidents les plus graves n'ont pas dépassé le niveau 2 sur l'échelle de gravité (qui en compte 6). Le bilan est de trois incidents de niveau 2 (neuf en 1991), et 103 de niveau 1 (102 en 1991).

La disponibilité – le temps de fonctionnement – des centrales a atteint 72 % pour les 34 tranches de 900 mégawatts, et 70 % pour les 18 tranches de 1 300 mégawatts. Un recul par rapport à l'année précédente (72,5 % et 71 %), dû « *à l'accroissement de la durée des arrêts annuels, en particulier pour des contrôles de sûreté et des réparations, notamment sur les couvercles de cuve* ». Le remplacement des mêmes couvercles a entraîné une hausse de la « dose moyenne » reçue par les travailleurs : 2,8 homme-sieverts, contre 2,7 en 1991. Ces chiffres devraient cependant baisser rapidement, grâce à l'utilisation, désormais systématique, de robots dont la mise au point fut plus longue que prévu.

M. Tanguy s'est félicité de « *l'amélioration de la qualité des travaux de maintenance* » et d'une « *adhésion croissante* » du personnel à la « *culture de sûreté* ». Son rapport n'en rappelle pas moins deux incidents dus à des défaillances humaines. Un agent a été licencié pour avoir arrêté par malveillance trois des quatre tranches de la centrale de Paluel (Seine-Maritime) (*le Monde* daté 18-19 octobre 1992). En mai dernier, une entreprise sous-traitante a fourni des documents falsifiés pour éviter d'avoir à vérifier toutes les soudures qu'elle avait réalisées dans la centrale de Dampierre (Loiret).

JEAN-PAUL DUFOUR

CORRESPONDANCE

Une lettre de M. Bernard Notin

Après la publication, dans le Monde *du 15 janvier, d'un article intitulé : « M. Bernard Notin retrouve ses fonctions d'enseignant à l'université Lyon-III », M. Notin nous a adressé la lettre suivante :*

1. – Quelques personnes se sont crues obligées de condamner mon texte, consacré aux médias. Il fut « découpé » sur ordre, mais son niveau de réflexion est plus élevé que celui des démagogues qui en parlent.

2. – Tous mes enseignements, depuis des années, n'ont jamais exalté une croyance quelconque en la camouflant par exemple derrière la pseudoscience prolétarienne.

3. – La sanction dont vous faites état n'est pas définitive, puisque l'affaire est aujourd'hui pendante devant le Conseil d'Etat.

4. – L'honneur des universités a toujours été d'accueillir les enseignants de talent, traqués par des partisans hystériques.

□ **Le SNETAP (enseignement agricole) quitte la FEN.** – Le Syndicat national de l'enseignement technique agricole public (SNETAP) a décidé, vendredi 29 janvier, de quitter la Fédération de l'éducation nationale (FEN) et de se joindre à d'autres organisations « *pour la construction d'un nouveau fédéralisme* ». Le SNETAP (3 300 adhérents), majoritaire dans son secteur, est le quatrième syndicat à sortir de la FEN depuis le début de la crise au sein de la centrale enseignante.

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Le meurtre d'une fillette devant la cour d'assises de la Moselle

Les dessins de Christian Giacchetto

En dépit de nombreux incidents, les experts psychiatres ont expliqué, vendredi 29 janvier, à la cour d'assises de la Moselle, que Christian Giacchetto – accusé d'avoir violé et tué une fillette à Metz le 25 février 1989 – n'était pas un malade mental, mais seulement un « débile ».

METZ

de notre envoyé spécial

Christian Giacchetto regarde la salle avec des yeux ronds. Manifestement, il ne comprend pas ce qui se passe. Certes, un psychiatre le désigne comme *« un débile moyen »* mais, dans le public, nombreux sont ceux qui affichent le même regard sidéré. Entre le langage des experts et le comportement de la justice, tous ceux qui ne sont pas initiés à l'une ou l'autre des disciplines ont bien du mal à trouver une logique. Depuis le début des débats, vendredi 29 janvier, l'audience ne cesse d'être interrompue par des incidents... Reprises, nouvelles suspensions s'enchaînent, et les rares moments où le procès semble se poursuivre normalement sont remplis par le discours hermétique des experts psychiatres que la présidente s'efforce de faire traduire en langage clair.

Les suspensions résultent principalement de l'attitude des avocats de la défense, qui exigent régulièrement que tel ou tel propos soit inscrit au procès-verbal. Convaincus que leur client ne possède pas le minimum de facultés mentales nécessaire pour se défendre dans un procès criminel et que ses aveux ne sont que la conséquence de pressions policières sur un homme particulièrement fragile et influençable, les avocats font noter tous les éléments susceptibles de leur être utiles devant la Cour de cassation ou la Cour européenne. Mais le carcan de la procédure exige des suspensions à chaque incident.

« Un anormal mental »

Les défenseurs ont notamment obtenu qu'il leur soit donné acte qu'un expert hématologue avait découvert en 1989 que Giacchetto était porteur d'anticorps de la syphilis. Or, selon l'enquête rapide menée par l'avocat général, le médecin de la prison n'était pas informé, et Giacchetto n'a donc pas été soigné. *« Cela ne constitue pas une urgence... »*, précise l'expert, qui n'a pas demandé un traitement dans la mesure où sa seule mission était de pratiquer une analyse de sang et d'en communiquer les résultats au juge d'instruction. Toutefois il admet qu'il serait *« prudent »* de prescrire des soins, en ajoutant benoîtement : *« Logiquement, on devrait le faire. »* En tout cas, selon les experts, Giacchetto ne présente pas les symptômes d'une syphilis nerveuse.

Chaque spécialiste a son appréciation sur les capacités de Giacchetto. Le médecin légiste parle de *« débilité »* ou de *« problème de développement intellectuel »*. En rappelant qu'il n'a commencé à marcher et à parler qu'à l'âge de sept ans. Toutefois, il affirme avoir *« disserté »* pendant une demi-heure avec Giacchetto à la prison. Un verbe qui laisse rêveur, même si la présidente parvient à nouer de courts dialogues avec l'accusé. Pour le docteur Jacques Leyrie, ce n'est pas *« un malade mental »*, mais sûrement *« un anormal mental »*. Aux yeux du docteur Raymond, il s'agit d'un sujet *« incontestablement débile »*, mais il précise : *« Rien, au plan clinique, ne paraît relever d'une pathologie mentale avérée. »* Le docteur Bornstein le considère comme *« vulnérable et impressionnable »*, mais, comme son confrère, il imagine mal qu'il ait pu faire de faux aveux sous la pression.

D'ailleurs Giacchetto a fait des dessins aux policiers. Si les traits sont naïfs, ils représentent en particulier divers objets volés dans les véhicules en stationnement juste avant que la petite Christelle soit enlevée de la voiture où sa mère l'avait laissée pour quelques instants. Plus clairs que le propos de Giacchetto, ces dessins constituent, par leur relative précision, une lourde charge. Dans son langage, il explique : *« C'est parce que les flics, ils m'ont fait boire des canettes, tellement, ils m'ont avoué* (sic), *ils m'ont donné des coups. »* C'est aussi l'opinion de la défense, qui attend la déposition des policiers, prévue la semaine prochaine, pour leur demander si Giacchetto a réellement fait ces dessins de sa propre initiative. Pour l'heure, Giacchetto s'énerve et jure de se venger si on continue à l'accuser.

MAURICE PEYROT

L'assassinat d'un garde-chasse en 1946

La Commission de révision rendra le 5 mars sa décision dans l'affaire Mis et Thiennot

Après trois heures d'audience à huis clos, la commission de révision des condamnations pénales, qui examinait, vendredi 29 janvier, la nouvelle requête en révision de Raymond Mis et Gabriel Thiennot, a mis sa décision en délibéré au 5 mars prochain. Accusés d'avoir tué un garde-chasse, le 29 décembre 1946, à Mézières-en-Brenne (Indre), Mis et Thiennot avaient été condamnés à trois reprises avant d'être graciés, en octobre 1954, par le président René Coty.

Si la commission, présidée par M. Pierre Guerder et composée de cinq magistrats de la Cour de cassation, décide que les éléments nouveaux apportés par les avocats de Mis et Thiennot, condamnés à quinze ans de réclusion criminelle, sont suffisants, elle saisira la chambre criminelle de la Cour de cassation, qui rejugera l'affaire. Si elle estime, comme le lui a demandé l'avocat général François Rabut, que ces éléments sont insuffisants, l'affaire sera définitivement classée.

A leur sortie de l'audience, Mis et Thiennot, qui étaient accompagnés de quelques membres de leur comité de soutien, ont peu parlé. *« J'ai encore confiance, on s'est exprimé, je pense qu'on a été écouté »*, a déclaré Raymond Mis. *« Je venais d'arriver dans le pays, j'ai dit que je ne savais pas pourquoi les gens m'en voulaient tant »*, a ajouté Gabriel Thiennot. Tous deux étaient assistés de Mes Arnaud Lyon-Caen, Frédéric Thiriez et Jean-Paul Thibault.

Mis et Thiennot, qui sont aujourd'hui âgés de soixante-six ans, ont été condamnés trois fois par trois cours d'assises – celles de l'Indre (15 ans de réclusion), de la Vienne (20 ans de réclusion) et de la Gironde (15 ans de réclusion) – mais les deux premiers arrêts furent cassés. A chaque fois, ils ont été reconnus coupables du meurtre, le 29 décembre 1946 à Mézières-en-Brenne, du garde-chasse Lucien Boistard. Après avoir avoué, ils ont toujours nié. Ils ont purgé sept ans de leur peine avant d'être graciés par le président de la République. Une première requête en révision avait été rejetée, le 15 juin 1988, par la Cour de cassation.

Eléments inconnus au jour du procès

La commission de révision a été créée par la loi du 23 juin 1989. Avant cette date, les requêtes en révision étaient soumises à l'appréciation discrétionnaire du garde des sceaux qui décidait de saisir ou non la Cour de cassation. La commission peut être saisie par le condamné ou sa famille et prend en compte l'ensemble des faits nouveaux ou les éléments inconnus de la juridiction au jour du procès, de nature à faire naître un doute sur la culpabilité du condamné. Disposant d'un pouvoir d'enquête et de recherches, la commission, si elle donne un avis favorable, saisit la chambre criminelle de la Cour de cassation, qui, dès lors, statue comme une cour de révision.

Outre l'affaire Mis et Thiennot, la commission de révision devrait examiner au mois de mars l'affaire Seznec, autre grande énigme judiciaire du XXe siècle.

Ancien maire socialiste d'Angoulême

M. Jean-Michel Boucheron est renvoyé devant le tribunal correctionnel par la cour d'appel de Paris

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, présidée par M. Guy Joly, a délivré, vendredi 29 janvier, un mandat d'arrêt contre M. Jean-Michel Boucheron, député non inscrit de la Charente, ancien maire (PS) d'Angoulême, actuellement en fuite en Argentine. Elle a également renvoyé M. Boucheron devant le tribunal correctionnel pour *« faux, usage et recel de faux en écritures de commerce, trafic d'influence et ingérence »*, ce qui lui fait encourir dix ans d'emprisonnement.

Le 20 décembre 1992, l'Assemblée nationale avait voté une deuxième fois la levée de l'immunité parlementaire du député de la Charente, *« aux fins de délivrance d'un mandat d'arrêt »*, à la demande du garde des sceaux, au nom du procureur général près la cour d'appel de Paris. M. Boucheron, qui a ouvert un restaurant à Buenos-Aires, a été inculpé le 22 février 1991, mais ne s'est pas présenté à la dernière convocation de M. Joly, le 9 décembre 1992. Il est soupçonné d'avoir reçu 746 000 francs de bureaux d'études qui servaient d'intermédiaires entre des entrepreneurs de travaux publics, désireux d'obtenir des marchés, et la ville ou le syndicat intercommunal du Grand Angoulême.

Non-lieu aux quatorze autres inculpés

Liés au Parti socialiste, ces bureaux d'études – la SCCA (Société de coordination, de commerce et d'assistance) et la SEPC (Société d'étude, de pilotage et de coordination) – étaient dirigés de fait par M. Michel Gabaude, qui est également renvoyé devant le tribunal correctionnel pour *« faux, usage et recel de faux en écritures de commerce, trafic d'influence et complicité d'ingérence »*.

Le réquisitoire de M. Bruno Barral, substitut du procureur général près la cour d'appel de Paris, souligne *« les relations permanentes d'intérêt qui unissaient Jean-Michel Boucheron et Michel Gabaude »*, ainsi que *« les pratiques avouées de celui-ci en faveur de celui-là »*.

De juillet 1986 à mars 1987, M. Boucheron fut salarié de la SEPC. Le réquisitoire précise également que M. Boucheron, *« membre de longue date du Parti socialiste et maire d'Angoulême depuis 1976, exerçait une influence importante sur l'activité départementale de ce parti quant à ses ressources et à ses dépenses – en particulier lors des campagnes électorales – mais laissait à Michel Gabaude le soin de « conseiller utilement les candidats à un marché »*. *« En créant et en animant la structure SCCA*, ajoute le procureur, *leur intention avouée était de joindre ces deux activités et de collecter des fonds par le système, désormais connu, de la fausse facturation qui permettait d'obtenir d'entreprises soumissionnaires le versement à leur profit d'un supplément de prix. »*

La chambre d'accusation a en revanche accordé un non-lieu aux quatorze autres inculpés, pour insuffisance de charges ou au titre de l'amnistie des délits liés au financement direct ou indirect des campagnes électorales ou des partis politiques, contenue dans les lois du 20 juillet 1988 et du 15 janvier 1990.

Parmi eux, MM. Pierre Dumons, animateur des bureaux d'études SCCA et SEPC, René Espargilière, gérant de la SEPC, Alain Hernandez, gérant de la SCCA, et Mme Pascale de Varga, gérante d'une société qui aurait versé de l'argent à la SCCA.

Plus de trente-huit ans après le verdict

Une demande de révision pourrait être déposée dans l'affaire Dominici

Une requête sera vraisemblablement déposée ces jours-ci pour obtenir la révision du procès de Gaston Dominici, condamné à mort en 1954 pour le meurtre, en 1952, de Sir Jack Drummond, de sa femme et de sa fille, a annoncé vendredi 29 janvier à Digne-les-Bains (Alpes-de-Haute-Provence) son petit-fils, M. Alain Dominici. Son avocat, Me Gilbert Collard, a précisé : *« C'est une phase nouvelle, avec des faits nouveaux, d'une affaire mal instruite, mal jugée, dont la vérité a été occultée pour des raisons politiques, dans le contexte historique de l'après-Libération. »* Sir Drummond, biochimiste de réputation mondiale, *« était lié à l'Intelligence Service britannique* (...) *et son voyage en Provence avait d'autres motifs que purement touristiques »*, a poursuivi Me Collard, en estimant que cette piste *« a été négligée »*, tout comme celle de deux ouvriers agricoles, un moment suspectés.

La demande de révision sera déposée devant la commission de révision de la chambre criminelle de la Cour de cassation, à Paris. Vendredi, Me Jacques Charrier, l'un des avocats de Gaston Dominici, avait estimé qu'une révision du procès était *« improbable »*.

SPORTS

TENNIS : Monica Seles remporte les Internationaux d'Australie

La preuve par trois

La Yougoslave Monica Seles, numéro un mondial, a remporté, samedi 30 janvier, pour la troisième fois consécutive, les Internationaux d'Australie de Melbourne, en battant en finale l'Allemande Steffi Graf, sa dauphine (4-6, 6-3, 6-2).

Ce fut un match d'une rare dureté. En ce début de saison, il convient d'intimider son adversaire pour poursuivre plus confortablement la tournée du circuit international. A vingt-trois ans, Steffi Graf entendait bien retrouver son titre de championne du monde que lui a soufflé Monica Seles en 1991 et, tout d'abord, reprendre la couronne australienne qu'elle avait coiffée de 1988 à 1990 avant d'être relayée par la Yougoslave. Las, à dix-neuf ans, Monica Seles domine, insolente, le tennis féminin.

Sous une chaleur accablante, les deux joueuses, rivées derrière la ligne de fond de court, se sont battues comme des diablesses. L'Allemande ajustait ses violents coups droits, trouvait de beaux revers coupés que la Yougoslave, rythmée par ses célèbres couinements, lui renvoyait inlassablement.

Menée un set à zéro, Seles a réussi à enrayer la résistance de son adversaire en la clouant loin du filet et en l'empêchant de finir ses points à la volée. Elle remporte ainsi le trente et unième tournoi de sa carrière et le huitième titre du Grand Chelem sur les quatorze qu'elle a disputés.

Sa victoire est d'autant plus nette que Steffi Graf – dont l'Australie apparaît comme une seconde patrie : elle aime s'y promener incognito dans les rues, y passe le réveillon et s'aligne dans la Hopman Cup, un tournoi d'exhibition mixte, en attendant les Internationaux – affirmait avoir retrouvé son niveau de jeu d'antan, lorsqu'elle était numéro un mondial.

Son service et sa frappe ont à nouveau gagné en puissance, mais cela n'est plus suffisant face à Seles lors de trois des quatre rendez-vous du Grand Chelem sur la surface synthétique rapide de Flushing Meadow et de Melbourne ou sur la terre battue de Roland-Garros.

La Yougoslave empoche 278 000 dollars (1,5 million de francs environ). Elle accroît son avance au classement mondial sur ses rivales. Il ne manque à son palmarès qu'un seul titre du Grand Chelem : Wimbledon. Le gazon anglais est le dernier refuge de l'Allemande où elle a battu en finale sa rivale, en juillet.

B. M.

RUGBY : Coupe du monde 1995

La France dans la même poule que l'Ecosse

La France et l'Ecosse ont été placées dans la même poule pour la prochaine Coupe du monde de rugby organisée en 1995 en Afrique du Sud. Comme lors des deux premières Coupes du monde, en 1987 et 1991, les seize équipes ont été réparties, vendredi 29 janvier, en quatre poules. Les deux premières de chaque poule seront qualifiées pour les quarts de finale.

L'Afrique du Sud jouera le match d'ouverture contre l'Australie le 25 mai 1995 au Cap. La finale se disputera le 24 juin à l'Ellis Park de Johannesburg. La composition des poules est la suivante :

– Poule A : Australie, Canada, Afrique du Sud, 3e qualifié européen.

– Poule B : Angleterre, Samoa occidentales, qualifié américain, 2e qualifié européen.

– Poule C : Nouvelle-Zélande, Irlande, 1er qualifié européen, qualifié asiatique.

– Poule D : Ecosse, France, qualifié du Pacifique, qualifié africain.

□ **FOOTBALL : Championnat de France.** – Metz a battu Strasbourg (3-0), vendredi 29 janvier sur son terrain, en match avancé de la vingt-troisième journée du championnat de France.

EN BREF

□ **Le juge Jean-Pierre réplique à M. Michel Vauzelle.** – Le juge manceau Thierry Jean-Pierre a fait part, vendredi 29 janvier, de son intention de porter plainte pour diffamation contre le garde des sceaux, M. Michel Vauzelle, à la suite des propos tenus le 12 janvier sur France 2. Interrogé sur la grogne des magistrats contre le nouveau code de procédure pénale, M. Vauzelle s'en était pris à Thierry Jean-Pierre, qu'il avait accusé de mener une action politique contre le gouvernement. *« C'est un procès d'intention qu'on me fait depuis longtemps. Maintenant, j'en ai assez d'être accusé d'être responsable d'un groupe politique ou d'avoir le comportement d'un militant politique »*, a déclaré le magistrat.

□ **M. Pierre Gire, ancien directeur du Festival atlantique d'art lyrique, a été remis en liberté.** – M. Pierre Gire, ancien directeur du Festival atlantique d'art lyrique, a quitté la prison de Nantes (Loire-Atlantique), jeudi 28 janvier, après près de vingt-deux mois de détention provisoire. La chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes (Ille-et-Vilaine) avait ordonné, le même jour, la mise en liberté sous contrôle judiciaire de M. Gire, accusé d'avoir détourné plus de 10 millions de francs et inculpé de faux en écritures publiques, usage de faux et détournement de fonds (*le Monde* du 12 mars 1991). Ces sommes auraient servi à payer certaines des vedettes invitées à son festival. *« Je vais publier un livre écrit pendant mon incarcération et traitant de l'affaire »*, a déclaré M. Gire, très amaigri par une grève de la faim entamée avant Noël. *« J'espère le publier avant les élections législatives »*, a-t-il ajouté en précisant qu'il n'avait jamais nié ses responsabilités, mais que *« tous ceux qui sont mêlés à cette affaire ont vraiment perdu la mémoire »*.

□ **M. Mélenchon : « hors de cause » dans l'affaire de la SAGES.** – M. Jean-Luc Mélenchon, sénateur de l'Essonne, ancien adjoint au maire de Massy, cité dans la requête du 6 juillet dernier émise par M. Renaud Van Ruymbeke, au sujet du dossier SAGES (*le Monde* du 30 janvier), a indiqué, vendredi 29 janvier, qu'il avait pris contact avec le magistrat rennais, lequel lui avait déclaré avec précision *« qu'il ne le convoquerait pas et qu'il n'avait pas l'intention de le faire »*, après l'inculpation de M. Claude Germon, député (PS) de l'Essonne et maire de Massy. Considérant qu'il est *« hors de cause »* dans cette affaire, M. Mélenchon a précisé qu'il ne se sent tenu *« à aucune solidarité de principe avec n'importe qui, pour n'importe quoi »*. *« La SAGES*, a-t-il ajouté, *ce n'est pas ma galère ! »*

□ **Réactions après l'arrestation d'un chirurgien de Saint-Gaudens.** – L'Association des usagers de l'administration et des services publics (ADUA) a demandé, vendredi 22 janvier, au ministre de la santé, M. Bernard Kouchner, de *« s'expliquer clairement »* sur les conditions de sécurité garanties aux Français qui subissent une opération chirurgicale. Cette interpellation fait suite à l'arrestation, jeudi 28 janvier, du docteur Loufti (Laurent) Haman, qui exerçait depuis huit ans les fonctions de chirurgien à l'hôpital de Saint-Gaudens (Haute-Garonne), sous le couvert d'un diplôme falsifié. M. Haman, d'origine libanaise, faisait état d'un diplôme d'Etat délivré en 1984, le certificat d'études spéciales (CES) de chirurgie générale, requis pour pratiquer en France. L'enquête aurait fait apparaître que ce diplôme était un faux. Le chirurgien n'a obtenu, à l'université de Bordeaux-II, qu'un certificat universitaire de chirurgie générale, qui lui permet bien d'exercer dans son pays d'origine, mais pas en France. M. Haman pratiquait – à la satisfaction générale, semble-t-il – près de la moitié des interventions de chirurgie générale effectuées à l'hôpital. Selon l'ADUA, *« l'affaire de Saint-Gaudens est inquiétante, car elle jette un doute sur le sérieux avec lequel certains hôpitaux recrutent leur personnel »*.

□ **Le jugement des cinq trafiquants britanniques de Lyon-Perrache mis en délibéré.** – Le tribunal correctionnel de Lyon a entendu, vendredi 29 janvier, les plaidoiries des avocats de James O'Dea, Terence Stuart, Alan Morgan, Michael Cook et Jeffrey Thurgood, les cinq Britanniques interpellés par des agents des douanes, le 6 juin 1990, à Lyon-Perrache, en possession d'une tonne de haschisch (*le Monde* du 30 janvier). La veille, le représentant du ministère public avait respectivement requis des peines de 12 ans de prison, pour le premier, et de 8 à 9 ans pour les trois suivants, assorties d'amendes de 500 000 francs, ainsi que 18 mois d'emprisonnement contre le dernier, simple convoyeur du camping-car. Le jugement a ensuite été mis en délibéré au 25 février prochain. – *(Bureau régional.)*

AGENDA

THÉATRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Quelles nouvelles de Maupassant? : 19 h. Lettre d'une inconnue : 20 h 30. Lettres d'amour et autres tendresses : 22 h.
ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). L'Amour foot : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h 30.
ARCANE (43-38-19-70). La Belle de Fontenay : 20 h 30, dim. 17 h.
ATALANTE (46-06-11-90). Pratiques innommables : 20 h 30, dim. 17 h.
ATELIER (46-06-49-24). Le Jugement dernier : 15 h 30 et 20 h 30.
ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Salle C. Bérard. Les Filles du néant : 20 h 30, dim. 16 h. Salle Louis Jouvet. Ondine : 20 h 30, dim. 16 h.
BASTILLE (43-57-42-14). Le Chasseur de lions : 19 h 30, dim. 15 h 30. Imprécation II, Money Makes me so Happy : 21 h, dim. 17 h.
BATEAU-THÉATRE LA MARE AU DIABLE-RIVE GAUCHE (40-46-90-72). Les Voisins : 19 h. La Dame aux camélias : 21 h, dim. 17 h.
BATEAU-THÉATRE OURAGAN (40-51-84-53). L'entrée par laquelle on sort : 19 h. Un monde fou : 21 h. Deux siècles d'amour : 21 h, dim. 17 h.
BERRY-ZÈBRE (43-57-51-55). Mariage : 19 h 45.Dim. Les Champêtres de joie : 20h30.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Les Monstres sacrés : 17 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h 30.
BOUFFONS-THÉATRE DU XIXE (42-38-35-53). Pascal Esman : 19 h. Haute Surveillance : 21 h.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Le Graphique de Boscop : 20 h. Qui vous savez : 22 h.
CAFÉS DES 13E, 14e ET 15e ARRONDISSEMENTS (42-86-97-03). On joue... feu! : 20 h 30.
CARTOUCHERIE-THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). La Tempête : 20 h 30, dim. 16 h. Salle II. Les Sept contre Thèbes et Souvenirs des tragédies disparues : 21 h, dim. 16 h 30.
CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Etats frères? Et ta sœur... : 21 h, dim. 15 h 30.
CENTRE MANDAPA (45-89-01-60). Contes d'hiver VI : 20 h 30.
CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Le Jeu de l'amour et du hasard : 20 h 30, dim. 17 h 30.
CITÉ INTERNATIONALE (45-89-38-69). Les Carabiniers : 21 h, dim. 17 h. La Galerie. La Nuit juste avant les forêts : 20 h 45, dim. 16 h 45.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Didier Gustin dans Meurtres au music-hall : 21 h.
COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-08-24). L'Aide-mémoire : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). L'Epouse prudente : 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire-Rousseau : 19 h et 21 h 30, dim. 15 h.
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). Antigone : 14 h. Le roi s'amuse : 20 h 30.Dim. La Serva amorosa : 14h.
CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR D'ART DRAMATIQUE (42-46-12-91). Le Fils naturel ou les Epreuves de la vertu : 20 h 30, dim. 16 h.
DAUNOU (42-61-69-14). Le Canard à l'orange : 21 h, dim. 15 h 30.
DEUX ANES (46-06-10-26). Tonton, pourquoi tu tousses? : 21 h, dim. 15 h 30.
DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). Ubu : 20 h 30, dim. 16 h.
EDOUARD-VII SACHA GUITRY (47-42-59-92). Tôa : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.
ESPACE ACTEUR (42-62-35-00). La Mère d'Icare : 20 h 30, dim. 16 h.
ESPACE HÉRAULT (43-29-86-51). La Nuit juste avant les forêts : 16 h et 20 h 30.
ESPACE JEMMAPES (). Itinéraire poétique : 18 h 30. Les Portes du chaos : 21 h.
ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Le Mariage forcé : 18 h. L'Ile des esclaves : 19 h, dim. 15 h. Feu la mère de madame : 20 h, dim. 18 h. La Mouette : 21 h. Danse avec les fous : 23 h, dim. 19 h.Dim. Le Mariage de Figaro : 16h.
ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Le Bébé vampire : 16 h. Salle I. Kafka - Auschwitz : 20 h 30, dim. 16 h.
FONDATION DEUTSCH-DE-LA-MEURTHE (60-10-55-24). Exercices de style : 20 h 30, dim. 15 h 30.
FONTAINE (48-74-74-40). Le Clan des veuves : 15 h 30 et 20 h 45.
GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). La Contrebasse : 20 h 45, dim. 15 h.
GRAND EDGAR (43-35-32-31). Une fille entre nous : 18 h et 20 h 15. Tout est en ordre : 22 h.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Délire à deux : 19 h. Amours en pièces : 20 h 30. Faubourg passion : 22 h 15.
GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). Solo : 17 h et 20 h 30.
HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. L'Augmentation : 21 h 30.
L'EUROPÉEN (42-27-26-81). Pour un oui, pour un non : 21 h, dim. 16 h.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Temps contre temps : 20 h 30, dim. 15 h.
LE CARRÉ BLANC (42-81-27-14). Novochnie, Novochnie, Novochnio : 17 h.
LE FUNAMBULE THÉATRE (42-23-88-83). Le Horla ; Boule de suif : 20 h 30.
LE RELAIS DU BOIS (40-50-19-56).Dim. Clovis : 15h30.
LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. Tout va bien, je vais bien! : 20 h. Entre l'Est et l'Ouest : 21 h 30. Théâtre rouge. Summer Lightning (en anglais) : 18 h 30. Les Peupliers d'Etretat : 20 h. Magdeleine Leclerc, dernier amour de Sade : 21 h 30.
MADELEINE (42-65-07-09). Edwidge Feuillère en scène : 21 h, dim. 15 h 30.
MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30). Le Nuage amoureux : 20 h 30, dim. 17 h.
MARAIS (42-78-03-53). L'Ecole des femmes : 21 h.
MARIE STUART (45-08-17-80). Remords vivants : 16 h. Huis clos : 19 h 30. La Ronde : 22 h.Dim. Marie and Bruce (en anglais) : 17h. 20h30.
MARIGNY (42-56-04-41). Je ne suis pas un homme facile : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.
MARIGNY (SALLE POPESCO) (42-25-20-74). Suite royale : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.
MATHURINS (42-65-90-00). Les Palmes de M. Schutz : 20 h 30, dim. 15 h.
MATHURINS (PETITS) (42-65-90-00). Nocturne à Nohant : 18 h 30.
MICHEL (42-65-35-02). Chantal Gallia : 21 h, dim. 16 h.
MONTPARNASSE (43-22-77-74). Mortadela : 18 h et 21 h 15, dim. 15 h 30.
MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-30). La Carpe du duc de Brienne : 21 h, dim. 15 h 30.
MUSÉE COGNACQ-JAY (40-27-07-21). L'Ile des esclaves : 20 h 30, dim. 15 h 30.
NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99). Hérodiade ; l'Après-midi d'un faune : 18 h. Ariane ou l'Oubli : 20 h 30, dim. 15 h 30.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Les Malheurs d'un PDG : 18 h et 21 h, dim. 15 h.
ŒUVRE (48-74-42-52). Roméo et Jeannette : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h.
PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (42-02-27-17). C'est vous qui voyez! : 20 h 30.
PALAIS DES GLACES (PETIT SALLE) (48-03-11-36). Bud dans tu t'es vu quand t'as ri : 21 h.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81). Une folie : 21 h, dim. 15 h.
PARC DE LA VILLETTE (PAVILLON DU CHAROLAIS) (40-03-93-90). Les Filles du 5-10-15 c : 21 h, dim. 17 h.
PARIS-VILLETTE (42-02-02-68). Le Lapon, le savant et l'apprenti : 21 h, dim. 16 h 30.
PASSAGE DU NORD-OUEST (40-21-88-88). The Bust of Jango : 22 h.
POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Montaigne ou Dieu, que la femme me reste obscure! : 21 h, dim. 15 h. Salle II. La Peau trop fine : 18 h et 21 h.
PORTE SAINT-MARTIN (42-08-00-32). Knock : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h.
POTINIÈRE (42-61-44-16). Ministrel : 17 h et 21 h, dim. 15 h 30.
RANELAGH (42-88-64-44). Noir baroque : 15 h. La Surprise de l'amour : 18 h 30, dim. 20 h 30. Les mille et une nuits d'Alatiel : 22 h 15, dim. 18 h.
ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Comédiens du roy : 18 h 30. Léa et le Chant des sirènes : 20 h 30, dim. 17 h. Souris blanche : 22 h 30, dim. 15 h.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Une aspirine pour deux : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.
SALLE ROSSINI (MAIRIE DU 9e ARRONDISSEMENT) (). L'Avare : 20 h 30, dim. 15 h 30.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Elie et Dieudonné : 22 h.
STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-08-24). Contre-jour : 17 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE 13 (45-88-16-30). Le Jeu de l'amour et du hasard : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE 14 - JEAN-MARIE SERREAU (45-45-49-77). Le Repos du septième jour : 20 h 30, dim. 17 h.
THÉATRE CLAVEL (42-38-22-58). La Double Inconstance : 20 h 30, dim. 15 h 30.
THÉATRE DÉJAZET (48-87-52-55). Les Crétins verts dans le spectacle de fin d'année : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Lilla : 20 h 30. Vous allez rire : 22 h.
THÉATRE D'EDGAR (42-79-97-97). Il faut que Cléo parte : 20 h 15. Les Sacrés Monstres : 22 h.
THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80). Le Prix Martin : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Chantal Ladesou : 20 h 30.
THÉATRE LUCIEN-PAYE (45-89-36-95). L'Accusateur : 21 h, dim. 17 h.
THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-05-67-89). Rendez-vous rue Watt : 19 h. L'Assaut des sangsues : 20 h 30, dim. 17 h. Belle de Mai. Vingt-cinq Années de littérature de Léon Talkoi : 18 h et 21 h, dim. 17 h.
THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Clowneries : 22 h, dim. 20 h 30.
THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALABRU (40-44-64-78). Combat avec l'ombre : 20 h 30, dim. 15 h. Didier Follenfant : 22 h. Tango : 22 h.
THÉATRE MONTORGUEIL (48-70-98-63). Les Amours de Jacques le fataliste : 20 h 30, dim. 16 h 30.
THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Salle Gémier. Filumena Marturano : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Grande salle. Domaine ventre : 20 h 30, dim. 15 h 30. Petite salle. Sourire des mondes souterrains : 21 h, dim. 16 h.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (44-41-36-36). Terra incognita : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (PETITE SALLE) (44-41-36-36). Le Livre des fuites : 18 h 30.
THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). L'Epreuve : 19 h. Le Bel Indifférent : 20 h 30. Salle II. Le Baiser de la veuve : 20 h 15.
THÉATRE PARIS-PLAINE (40-43-01-82). David et Bethsaba : 20 h 30, dim. 17 h.
THÉATRE SILVIA MONFORT (45-31-10-96). Lundi, huit heures : 20 h 30, dim. 17 h.
THÉATRE DU TAMBOUR ROYAL (48-06-72-34). Monsieur chasse! : 20 h 15, dim. 15 h.
TOURTOUR (48-87-82-48). Les Contes de Thalikatis : 17 h. Les Hérauts noirs : 19 h.Dim. Pierre Henri : 17h.
TREMPLIN-THÉATRE DES TROIS-FRÈRES (42-54-91-00). Hocine Slimane : 20 h 30.
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Marc Jolivet : 21 h.
VARIÉTÉS (42-33-09-92). Thé à la menthe ou t'es citron : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.

RÉGION PARISIENNE

ATHIS-MONS (CENTRE CULTUREL) (60-48-46-18). Cabaret Cami : 21 h, dim. 17 h.
AUBERVILLIERS (THÉATRE DE LA COMMUNE) (48-34-67-67). Master Class : 20 h 30, dim. 16 h.
AUBERVILLIERS (THÉATRE ÉQUESTRE ZINGARO) (44-59-79-99). Opéra équestre : 20 h 30, dim. 17 h 30.
AULNAY-SOUS-BOIS (ESPACE JACQUES-PRÉVERT) (48-68-00-22). Vie Rencontres européennes autre scène : 21 h.
BOBIGNY (MAISON DE LA CULTURE) (48-31-11-45). Grande salle. Agesilan de Colchos : 20 h 30, dim. 15 h 30. Petite salle. Fantaisies Kafka : 21 h, dim. 16 h.
BONNEUIL-SUR-MARNE (SALLE GÉRARD-PHILIPE) (49-80-37-48). Le Matagraal : 20 h 30.
CHATILLON (THÉATRE) (46-57-22-11). Macbeth : 20 h.
CHELLES (THÉATRE) (60-08-55-00). L'Antichambre : 21 h, dim. 15 h.
CHEVILLY-LARUE (CENTRE CULTUREL ANDRÉ-MALRAUX) (46-86-54-48). Victor, le sauvage : 20 h 30.
CRÉTEIL (MAISON DES ARTS) (49-80-18-88). Grande salle. Marie Tudor : 20 h 30, dim. 15 h 30. Petite salle. Le Parc : 20 h 30, dim. 15 h 30.
ENGHIEN (THÉATRE MUNICIPAL DU CASINO) (34-12-94-94). Nina : 20 h 30.
ERAGNY (THÉATRE DE L'USINE) (30-37-84-57). Les Chaises : 20 h 30, dim. 15 h.
ERMONT (THÉATRE PIERRE-FRESNAY) (34-15-09-48).Dim. Le Troisième Témoin : 16h.
EVRY (AGORA) (64-97-22-99). Le Badge de Lénine : 20 h 30.
GENNEVILLIERS (THÉATRE) (47-93-26-30). Marie : 20 h 30, dim. 17 h.
LE KREMLIN-BICÊTRE (ECAM 2) (44-31-87-00). Krinsky : 21 h.
LEVALLOIS-PERRET (LE PETIT THÉATRE) (47-48-18-71). L'Epreuve du feu : 20 h 30.
LONGJUMEAU (THÉATRE ADOLPHE-ADAM) (69-09-40-77).Dim. Monsieur Amédée : 15h.
MAISONS-ALFORT (THÉATRE CLAUDE-DEBUSSY) (43-96-77-67). Sans rancune : 20 h 45, dim. 16 h.
MALAKOFF (THÉATRE 71) (46-55-43-45). La Double Inconstance : 20 h 30, dim. 17 h.
MOISSY-CRAMAYEL (LA ROTONDE) (60-60-02-63). Au bal à Boulingrin : 20 h 45, dim. 17 h.
MONTREUIL (SALLE BERTHELOT) (48-58-92-09). La Veuve convoitée : 16 h et 21 h.
NANTERRE (THÉATRE DES AMANDIERS) (46-14-70-00). Salle polyvalente. Désir sous les ormes : 20 h 30, dim. 16 h.
NEUILLY-SUR-SEINE (L'ATHLÉTIC) (46-24-03-83). La Valse avant la nuit : 20 h 30.
RAMBOUILLET (THÉATRE DU NICKELODÉON) (30-41-82-77). Savannah Bay : 21 h, dim. 16 h.
SAINT-DENIS (THÉATRE GÉRARD-PHILIPE) (42-43-17-17). Salle J.-M. Serreau. Un fil à la patte : 20 h 45, dim. 17 h. Salle Le Terrier. Calderon : 20 h 45, dim. 17 h.
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (THÉATRE ALEXANDRE-DUMAS) (30-87-07-07). La Jalousie : 20 h 30, dim. 16 h.
SARTROUVILLE (THÉATRE) (39-14-23-77). Sganarelle ou le Cocu imaginaire, le Mariage forcé : 21 h, dim. 16 h.
SAVIGNY-LE-TEMPLE (MAISON JACQUES-PRÉVERT) (60-63-28-24). Grand-peur et misère du IIIe Reich : 21 h.
SCEAUX (ORANGERIE) (46-61-36-67). L'Homme, la bête et la vertu : 20 h 30, dim. 17 h 30.
VILLEJUIF (THÉATRE ROMAIN-ROLLAND) (47-26-15-02). Vendredi, jour de liberté : 20 h 30, dim. 15 h.

PARIS EN VISITES

LUNDI 1er FÉVRIER

«*Les Noces de Cana*, de Véronèse, restaurées», 9 h 30, Louvre, en bas de l'escalier, sous la pyramide (M.-G. Leblanc).

«L'Hôtel-Dieu, l'ancêtre des hôpitaux parisiens, et la médecine autrefois», 14 h 30, entrée de l'Hôtel-Dieu, côté parvis de Notre-Dame (Paris autrefois).

«Découverte des galeries souterraines de l'hôtel de Cluny, bâti sur les anciens thermes gallo-romains de Lutèce», 10 h 30, 6, place Paul-Painlevé (E. Romann).

«Exposition Byzance au Louvre», 11 heures, 2, place du Palais-Royal (P.-Y. Jaslet).

«Les trésors de la Cité interdite, à Chinagora», 14 h 30, métro Alfort-Ecole-Vétérinaire, à l'arrêt de l'autobus 181 (C. Morle).

«*La chapelle des Augustins* et l'Ecole des beaux-arts», 14 h 30, 4, rue Bonaparte (D. Bouchard).

«Visite de la salle internationale de l'UNESCO. Rôle et fonctionnement de cette institution et film sur la restauration des temples égyptiens d'Abou Simbel», 14 h 30, 7, place Fontenoy (I. Hauller).

«Les fastes de l'Opéra-Garnier. Le mystère du fantôme», 14 h 30, dans le hall, sous la statue de Lulli (Arts et caetera).

«Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges», 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

«Appartements royaux du Louvre et vie quotidienne de la Cour», 14 h 30, 2, place du Palais-Royal, devant le Louvre des Antiquaires (Connaissance de Paris).

«Les plus célèbres couples du Père-Lachaise», 14 h 30, porte principale, boulevard Ménilmontant (V. de Langlade).

«Un couvent cistercien inconnu dans une ancienne caserne de pompiers», 15 heures, 24, rue de Poissy (Paris et son histoire).

CONFÉRENCES

23, quai de Conti, 14 h 45 : «Interrogation sur le temps à l'aube de la science moderne (le tournant)», par G. Beaujouan (Académie des sciences morales et politiques).

CNMH, 62, rue Saint-Antoine, 19 heures : «Du paysage au jardin anglais», par A. Mitchell (Jeunesse et patrimoine).

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

SAMEDI

Cycle Otto Preminger : Autopsie d'un meurtre (1959, v.o. s.t.f.), d'Otto Preminger, 20 h.

DIMANCHE

Cycle Otto Preminger : le Cardinal (1964, v.o. s.t.f.), d'Otto Preminger, 19 h.

PALAIS DE TOKYO
(47-04-24-24)

SAMEDI

Cycle Jean-Daniel Pollet : Gala (1962), de Jean-Daniel Pollet, l'Acrobate (1976), de Jean-Daniel Pollet, 16 h 30 ; l'Ordre (1973), de Jean-Daniel Pollet, Méditerranée (1963), de Jean-Daniel Pollet, 19 h ; Bassae (1964), de Jean-Daniel Pollet, Contretemps (1989), de Jean-Daniel Pollet, 21 h.

DIMANCHE

Cycle Jean-Daniel Pollet : le Horla, de Jean-Daniel Pollet, Une balle au cœur (1965), de Jean-Daniel Pollet, 16 h 30 ; Au Père-Lachaise (1986), de Jean-Daniel Pollet, Trois jours en Grèce (1990), de Jean-Daniel Pollet, 19 h ; l'Ordre (1973), de Jean-Daniel Pollet, Méditerranée (1963), de Jean-Daniel Pollet, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

SAMEDI

Le Cinéma mexicain : Victimas del pecado (1950, v.o. s.t.f.), d'Emilio Fernandez, 14 h 30 ; los Caifanes (1966, v.o. s.t.f.), de Juan Ibanez, 17 h 30 ; Maclovia (1948, v.o. s.t.f.), d'Emilio Fernandez, 20 h 30.

DIMANCHE

Le Cinéma mexicain : la Red (1953, v.o. s.t.f.), d'Emilio Fernandez, 14 h 30 ; Intimidades en un cuarto de bano (1989, v.o. s.t.f.), de Jaime Humberto Hermosillo, 17 h 30 ; Nosotros los pobres (1947, v.o. s.t.f.), d'Ismael Rodriguez, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(40-26-34-30)

SAMEDI

Festival international de programmes audiovisuels – Salle 100 : Dead Liquor, de Georges Karypides, 12 h 30 ; Les sons of Darkness, de Werner Herzog, 14 h 30 ; Hedd Wyn, de Paul Turner, 16 h 30 ; You, Me and Marley, de Richard Spence, 18 h 30 ; Gladio, d'Allan Francovich, 20 h 30 ; Salle 100 : Et les étoiles brillent au-dessus du brasero, de Said Rakhimzed, 12 h 30 ; Par un bel été russe, de Christophe de Ponfilly, Bucarest - gare du Nord, de Gilles Corre, 14 h 30 ; Baroque Duest, de Susan Froemke, Peter Gelb, Albert Maysles, 16 h 30 ; En remontant la rue Vilin (1992), de Robert Bober, la Route de Bolivar, profil d'un continent, de Francisco Norde, 18 h 30 ; Mignon, de Pierre Jourdan, 20 h 30.

DIMANCHE

Festival international de programmes audiovisuels – Salle 100 : Solitaire, de Francis Damberger, 12 h 30 ; l'Audience à tout prix, de Nicole Weyer, le Vol au-dessus de la Bosnie, de Nedim Djuheric et Nedim Loncarevic, 14 h 30 ; Airs en terre berbère : nuptiales en Moyen Atlas, d'Izza Genini, Ouagadougou, portraits de dieux, de Benoît Lamy, 16 h 30 ; Prostitution, jeune homme à louer, de Mireille Dumas, le Chœur des hommes, de Claude Chelli, 18 h 30 ; Emma Zuna, de Benoît Jacquot, les Derniers Jours d'Emmanuel Kant, de Philippe Collin, 20 h 30 ; Salle 100 : Cross Channel, de Margaret Williams, Chostakovitch : concerto en c mineur, d'Adrian Marthaler, Jean Françaix, de Christine Paillard et Raymond Pinoteau, 12 h 30 ; Empire of the Air - The Man who Made Radio, de Ken Burns et Geoffrey Wards, 14 h 30 ; Contre-jour de Sibérie, de Michael Dearon, 17 octobre 1961, une journée portée disparue, de Philip Brook et Alan Hayling, 16 h 30 ; Winter Dreams, de Derek Bailey, The Heart of Polichinelle, de Leonid et Larissa Alekseychuk, 18 h 30 ; Christophe Colomb (v.o.), de Pierre Jourdan, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

ABOUT LOVE, TOKYO (Jap., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33).
L'ABSENCE (Fr.-All., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
L'ACCOMPAGNATRICE (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
AGANTUK LE VISITEUR (Ind., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 36-65-70-43) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-88) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45).
ATTACHE-MOI! (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
BASIC INSTINCT (**) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 36-65-70-76) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44).
BEAU FIXE (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76).
LA BELLE ET LA BÊTE (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BHUMIKA (Ind., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
BLADE RUNNER-VERSION INTÉGRALE (A., v.o.) : Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82).
BODYGUARD (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).
C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (*) (Bel.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74).
CANDYMAN (**) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Pathé Clichy, 18e (46-22-47-94).
LA CHASSE AUX PAPILLONS (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LE CHÊNE (Rou., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
LA CITÉ DE LA JOIE (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
CœUR DE TONNERRE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LES COMMITMENTS (irlandais, v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LA CRISE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).
CRUSH (Austr., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
DELICATESSEN (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
DES HOMMES D'HONNEUR (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88).
DES SOURIS ET DES HOMMES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
DRACULA (*) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).
LES ENFANTS VOLÉS (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
ET AU MILIEU COULE UNE RIVIÈRE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Gaumont Grand Ecran Grenelle (ex Kinopanorama), 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins bis (ex Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).
ET LA VIE CONTINUE (iranien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
LES EXPERTS (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).
FATALE (Fr.-Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88).
FIEVEL AU FAR WEST (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
FINZAN (malien, v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Trianon, 18e (46-06-63-66).
FREUD QUITTE LA MAISON (Su., v.o.) : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).
GLENGARRY (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
LE GRAND PARDON II (Fr.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82).
GROCK (Suis.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Ranelagh, 16e (42-88-64-44).
HOOK (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
IMPITOYABLE (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
IN THE SOUP (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
INDOCHINE (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
L 627 (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LES LIAISONS DANGEREUSES (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LUNA PARK (russe, v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LUNES DE FIEL (*) (Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
MAMAN J'AI ENCORE RATÉ L'AVION (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).
MARIS ET FEMMES (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Action Ecoles, 5e (43-25-72-07, 36-65-70-64) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LES MEILLEURES INTENTIONS (danois, v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
1492, CHRISTOPHE COLOMB (A., v.f.) : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LA MORT VOUS VA SI BIEN (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
LES NUITS FAUVES (*) (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
L'IL QUI MENT (Fr.-Por., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LE PETIT PRINCE A DIT (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
QIU JU UNE FEMME CHINOISE (Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).
RESERVOIR DOGS (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
RIENS DU TOUT (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LE SILENCE DES AGNEAUX (**) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
SIMÉON (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
SIMPLE MEN (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
SISTER ACT (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).
LE SOUPER (Fr.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61).
TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
TERMINATOR 2 (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

CULTURE

MODE

La pendule et le porte-monnaie

A Paris, les défilés de haute couture de l'été 1993 se sont déroulés dans un climat d'incertitude et de pression financière

« Revoir Paris, retrouver ses amis, c'est magnifique, oh, la, la ». Sur des chansons de Luis Mariano, d'Yves Montand, de Joséphine Baker, les mannequins d'Oscar de la Renta ont défilé à l'Ecole des beaux-arts, clôturant la saison de haute couture de l'été 1993 sous la griffe Balmain.

Oscar de la Renta est à la haute couture ce qu'Escada est au prêt-à-porter. En mieux. Cinquante-six modèles sans surprise et sans reproche, sortis d'un faux temple grec à colonnes peintes en or, mais avec cette touche qui rend à Paris son titre de capitale : il y a des tailleurs et des couleurs très Saint Laurent, des robes de crêpe et des camélias très Chanel, des boléros brodés très Givenchy. A ce compte-là, Oscar de la Renta, le fournisseur de la jet-set, est incopiable... Voilà une synthèse professionnelle de la mode parisienne vue par un œil américain, une sorte de carte postale du luxe dédicacée *« Bonjour Paris »*.

Une nouvelle ère a commencé. La haute couture défile sous influence. C'est justement au moment où les années Reagan s'éloignent, où le modèle idéal n'est plus la *Pretty Woman*, mais l'Anglaise romantique, que les méthodes de gestion à l'américaine arrivent à Paris. Désormais, comme en football, on parle de « transferts ». Soudain, un morceau de temps s'est décroché. Les financiers entendent se mêler eux-mêmes de création, se paient des signatures comme ils achetaient hier des œuvres d'art, applaudissent au premier rang en se donnant des airs de mécènes. Voilà une coquetterie tout droit venue des années 80. Que se passe-t-il ? La crise économique a pétrifié les esprits.

Sur les podiums, les couturiers semblent dire, à l'image des présentateurs de télé : *« Ne zappez pas, sinon mon patron me vire ! »* Derrière eux, c'est tout le métier qui meurt doucement, vidé de sa mémoire. Comme si tous les hommages, les rétrospectives de la fin des années 80 – Saint Laurent, Givenchy, Dior, – les expositions, livres illustrés, boutiques redécorées, n'avaient fait qu'accélérer la destruction d'un monde. On a du mal à penser qu'il y a encore trente ans, les robes circulaient sous housse, par peur de la copie, que les stars c'étaient elles. Le problème de la haute couture aujourd'hui, c'est qu'elle n'a plus rien à cacher : deux jours après le défilé, la vidéo est présentée en boutique chez Versace. Emmanuel Ungaro cherche le rare : il le trouve parfois, dans ces plissés à la Fortuny, renonçant à ses arrangements floraux. Mais où est l'attente ? Le mystère ? Le fruit défendu ? Madonna chez Versace ?

Stratégie à court terme

Les mannequins, Naomi Campbell, Christy Turlington ? Il faut les voir, littéralement mitraillées par les paparazzi. Emeute chez Chanel. A la sortie, Cindy Crawford (accompagnée par Richard Gere) s'engouffre dans une limousine bleu nuit. *« Ça doit être une personnalité ! »*, souffle Bernadette Chirac à la dame en vison qui l'accompagne.

Mais même la course à l'image s'épuise. C'est la stratégie à court terme qui l'emporte : après cinq collections de Claude Montana, chez Lanvin, plus rien. Un contrat a bien été signé avec le styliste Dominique Morlotti (qui n'a jamais fait de haute couture), mais la collection n'a pas eu lieu. Le 1er décembre, Jean-Louis Scherrer est congédié par ses propriétaires, Seibu-Hermès. Par qui est-il remplacé à la hussarde ? Par Erik Mortensen, transfuge de chez Balmain, dont la collection, présentée le 25 janvier, a été froidement accueillie. C'était terrible, on reconnaissait encore la technique des ateliers, comme écrabouillée par une main de fer : des vieilles jeunes dans des justaucorps rouge vif et blancs, des robes du soir pour une parodie de bal, ce côté « Faites-moi Mogador », avec de vilaines robes fleuries de grosses roses bien chères (150 000 francs de broderies). Pourquoi tout ce gâchis ? L'événement, lui, a fait date : c'est la première fois qu'un couturier (Scherrer), enterré de son vivant, est remplacé, sous sa griffe, par un autre.

En janvier 1993, Jean-Louis Scherrer, aurait théoriquement fêté les trente ans de sa maison de couture. Il a confié l'affaire à l'avocat Jean-Denis Bredin, le même à s'être occupé du procès engagé par Yves Saint Laurent contre la maison Dior en 1960. *« Les hommes*, disait le propriétaire d'alors, M. Boussac, *on les tient par la peur et par l'argent (...) Il n'y a que les chiffres qui parlent... »* Boussac était un industriel. Il a fait école. La grande tendance est aux valeurs sûres ou demi-sûres, qui rassurent les financiers en mal de rentabilité immédiate. *« C'est la pendule et le porte-monnaie »*, soupire le brodeur François Lesage, dont les ateliers n'ont commencé à travailler que quinze jours avant les défilés : la plupart des maisons ont réduit leur collection de moitié. En mars, il fermera sa boutique d'accessoires, place Vendôme.

Chez Lacroix, le budget broderie est tombé de 800 000 francs à 200 000 francs. Partout on resserre les effectifs : trente personnes licenciées chez Givenchy et trente-quatre chez Scherrer. Ici, l'atelier de prêt-à-porter a été « cédé » à Gaston Jaunet : la collection est signée par un ancien assistant du couturier, qui a travaillé dans la ligne du maître, donc en complète contradiction avec d'Erik Mortensen.

« La mousseline, c'est physique... »

« On est comme des numéros sur des cartons de passage. Je donne tout mon métier, mais le cœur n'y est plus. Les gens d'argent vont finir par tuer ce métier. En dix ans, la couture est devenue méconnaissable », déplore une ouvrière. Les grands couturiers ne forment plus d'élèves. Se souvient-on que ces maisons furent d'abord des écoles ?



Deux modèles de Christian Lacroix

D.R.

La complicité qui unit une maison de couture à son couturier est menacée. Il suffit d'écouter une première d'atelier parler de la mousseline – la grande tendance de la saison – pour comprendre : *« C'est vivant. Ça bouge. On peut rester des heures sans rien obtenir, et tout d'un coup, ca prend le geste, on ne sait pas pourquoi, c'est physique. On ne peut pas dompter les tissus. C'est une question de toucher, d'envie. Il faut que le couturier nous donne envie de transposer son rêve, qu'il nous fasse confiance. »*

Cette envie, lorsqu'elle se produit, aimante les désirs. Il s'agit alors de quelque chose qui n'a rien à voir avec les chiffres, qui n'a pas de prix : redonner à ces femmes riches l'envie de porter autre chose que des caleçons noirs. Donner des coups au cœur. Olivier Lapidus, trente-quatre ans, a offert une collection dédiée au cinéma : s'il n'a pas vu tous les films qui servent de nom de baptême à ses modèles, il se dégage au moins de ces grands pantalons hollywoodiens, de ces robes chinoises, et de cette veste brodée « pellicule » le plaisir qu'il a eu d'en faire un parti pris, le générique d'une histoire qui commence, après vingt-sept procès contre son père... *« J'ai appris le droit avec les avocats, la couture avec les petites clientes et, le reste, c'est l'expérience. Ce métier n'est pas foutu. Je ne suis pas passéiste. Je ne cours pas après l'histoire, mais après une certaine façon de considérer la vie et la beauté. D'autres pays fabriquent moins cher et mieux que nous. Alors essayons de défendre notre savoir-faire, de garder le marché du luxe, par la qualité. Voilà pourquoi la haute couture est moderne, même si elle est à contre-temps : elle défend une idée de l'excellence, elle rejaillira sur le goût, à travers toutes ses expressions. »*

Yves Saint Laurent, seul à être applaudi

Cette idée de l'excellence se retrouve chez deux couturiers, dont les défilés sont un peu des rituels : Hubert de Givenchy, Yves Saint Laurent. Le premier – est-ce une forme d'élégance ? – n'a pas cru devoir rendre hommage à Audrey Hepburn, son amie de toujours. Technique savante, tailleurs d'officiers, soliflores de crêpe, blouses plus légères que des foulards. Une leçon de couture. Mais la différence est là : quand Hubert de Givenchy garde le souvenir des femmes qu'il a connues, Yves Saint Laurent y ajoute celles dont il a rêvé.

La mode de Saint Laurent est l'expression sincère d'un tempérament, aidé par tous les moyens que lui fournit son métier. Il épure comme pour se définir davantage. Ce sont des contours, des mouvements. Jamais les volumes ne semblent avoir été aussi proches du dessin : la coupe d'un pantalon sévillan, les vestes aux tailles à peine suggérées, l'ombre noire d'un smoking, une robe comme un trait sur la page, nerveux et concis, la fidélité à cette ligne, qui se promène, s'évapore, ce corps qu'il habille de nu, un souffle de mousseline, et quelques bijoux.

Il mène la salle. Une façon de dire *« Mais qu'est ce que vous feriez sans moi ? »* Ainsi, Yves Saint Laurent est le dernier, le seul à être applaudi, embrassé, comme la première fois, ce jour où à vingt et un ans, le 29 janvier 1958, il devenait le successeur de Dior, *« un grand jeune homme triste qui prépare son rendez-vous avec les femmes du monde entier »*... Rien ne semble avoir figé cette sensation de vie, de plaisir. Rien, ni les honneurs ni la solitude de la gloire et, récemment, depuis la fusion-absorption de l'entreprise par Sanofi, le fait d'être assimilé, paradoxalement, à un artiste officiel.

LAURENCE BENAÏM

Les reines et le rêve

Si Marlène Dietrich revenait aujourd'hui dans la gloire de sa beauté, Christian Lacroix l'habillerait. Sa collection est faite pour elle, pour les reines au sourire canaille qui, en jupe amphore à carreaux de couleurs, vont directement du palais au bal musette et chaloupent en gilet de dentelle sur des arrangements de Kurt Weill, cachent leurs jambes dans de longs pantalons fluides, les dévoilent sous la mousseline...

Lacroix prétend épurer son style, et il y parvient sans rien lui ôter de sa générosité, de sa luminosité. Jusque dans la majesté des larges jupes, des boléros d'or, des broderies féeriques, des étoles caressantes, des bustiers cloutés de pierreries, la gaieté scintille. Il y a beaucoup de blanc et noir, de la chantilly peinte sur soie, des teintes paille, et quand même du rouge flamme, et cet immense manteau de tissu épais, d'un gris profond, comme graphité, appelé « peau d'éléphant ». L'Afrique est de plus en plus souvent évoquée, une Afrique d'Antinéa.

Chez Christian Dior, on rêve l'Italie de Gian Franco Ferré, habitée par de longues dames en longues jupes asymétriques, qui avancent une jambe dénudée. Elles se drapent à l'antique, prennent des noms de nymphes et d'héroïnes mythiques, portent un débardeur de cuir sous un tailleur bon chic, aiment le blanc, la douceur du rose pêche, les couleurs éteintes, comme vues dans l'ombre d'une chambre dont les volets clos filtrent la lumière crue du dehors. Elles jouent au bal des fantômes dans des tissus peints de paysages bucoliques, dans d'immenses robes prolongées de capes et de traînes, comme si les tissus précieux n'en finissaient pas de se dérouler. Un éblouissement de somptuosité, et, qu'il s'agisse de fourreaux, de crinolines, de tuniques drapées, un miracle d'harmonie.

C'est aussi dans l'harmonie que commence le défilé Chanel de Karl Lagerfeld. Coiffées en crans serrés tenus par des pinces et qui font la tête petite, les jeunes filles se balancent, moulées dans des tailleurs fluides d'un beau bleu ardoise, font valser des vagues de mousseline, avec, en clin d'œil, l'irruption du tweed Chanel. Progressivement, elles se dépouillent de leur feinte sagesse, à coups de corselet de plastique transparent. Le plastique prend de plus en plus de place et d'importance, se décore de fleurs peintes, finit par construire d'étranges formes qui rappellent des emballages cadeau à demi défaits. La couture imite les audaces du prêt-à-porter, peut-on alors rêver.

COLETTE GODARD

MUSIQUES

L'épanouissement selon Parveen Sultana

Le récital, unique, de la chanteuse indienne au Théâtre de la Ville fut un bonheur

Parveen Sultana vit à Bombay. Elle est aujourd'hui l'une des plus grandes voix de l'Inde, où le chant est tenu pour une émanation divine, où la voix humaine tient le premier rôle dans la hiérarchie des instruments. Parveen Sultana, avec ses airs de diva orientale, a conquis Paris, le 28 janvier, au Théâtre de la Ville.

Il y a quelque chose de généreux – le sourire, le rayonnement – dans sa manière d'interpréter de très classiques raga du soir, ou des pièces romantiques *thumree*, d'une extrême délicatesse, composées par son gourou, professeur de musique et maître à penser, Chinmoy Lahiri. La chanteuse, agile, glisse sur les vagues déferlantes de rythmes complexes joués par les tablas (Abhijit Banerjee) avec une aisance peu commune, se livrant à de véritables excercices de transformisme vocal – de l'aigu au grave, du doux à l'abrupt, de l'éclat au murmure.

Parveen Sultana rend les sons palpables : les spectateurs « ressentent » ces longues notes tenues sans effort, ou ces modulations vibratoires qui donnent le frisson. D'abord totalement épidermique, improvisé sur des bases quasi géométriques – dans la salle, les exclamations admiratives fusent comme en Inde, – le chant de Parveen Sultana s'arrondit au fil du récital, jusqu'à la romance.

Dans un univers vocal aussi fin, l'harmonium qui l'accompagne (Binoy Pathak), si prisé par le public indien, fait figure de gros balourd. La semaine précédente, toujours au Théâtre de la Ville, Sulochana Brahaspati, autre grande dame de la musique savante indienne, avait donné deux concerts, l'un en forme de tentative de mariage entre la musique d'Inde du Nord et la musique baroque occidentale (1), l'autre en solo. Elle avait alors choisi de se passer des services de l'harmonium, un instrument hérité des missionnaires européens, pour ne garder que le son translucide de la vièle *sarangui* (Sultan Khan) ; Zakir Hussain était aux tablas. La brillance de Parveen Sultana, l'érudition et la force de Sulochana Brahaspati sont des luxes qu'une oreille occidentale peut s'offrir sans risques, tant ces chanteuses savent le plaisir de l'offrande.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

(1) Sulochana Brahaspati, Zakir Hussain se produisaient en compagnie d'Alain Zaepffel, Véronique Dietschy et l'Ensemble Gravida. Album : *Leçon des ténèbres et Raga de la nuit avancée*. 1 CD AFAA/Sur Mesure K617017.

► Albums : Parveen Sultana et Dilshad Khan, *De l'aube à la nuit*, 1 CD Ethnic/Auvidis B6748. Sulochana Brahaspati : *Raga Bilaskhani Todi, Raga Mishra Bhairavi*, 1 CD Nimbus Records NI5305 distribué par WMD.

Suede, quatre garçons dans le vent

Il reste au groupe anglais à mériter son succès médiatique

La jeunesse des groupes de rock'n'roll britannique ressemble souvent à la petite enfance de la Belle au bois dormant. Les bonnes fées – en l'occurrence, la presse spécialisée – se penchent sur leur berceau et leur assurent un avenir radieux, jusqu'à ce que le premier album sorte et que la fée Carabosse (un journaliste en mal de supériorité intellectuelle) prononce sa malédiction.

A ce jour, Suede n'a pas rencontré sa Carabosse. Le quatuor a collectionné les « une » d'hebdomadaires spécialisés *(Melody Maker* puis *New Musical Express)* et y a ajouté celle de *Q*, un mensuel réputé pour son conservatisme. C'est d'autant plus remarquable que le groupe n'a aujourd'hui publié que six titres, répartis sur deux 45 tours, publiés par le label Nude, qu'un accord de licence lie au groupe Sony. Ces six chansons, ajoutées à quelques concerts, ont fait un début de légende qui a trouvé son imagerie dans les chemises à grand col et les jeans serrés de Brett Anderson, le chanteur qui perpétue la tradition des androgynes maigrichons inaugurée par Mick Jagger il y a trente ans.

Jeudi 28 janvier, Suede se produisait pour la première fois hors d'Angleterre, à la Maison de Radio France, dans le cadre des « Black Sessions » organisées par Bernard Lenoir, l'animateur de France-Inter. On ne se battait pas tout à fait à l'entrée du studio, mais tout le monde n'y a pas trouvé de place. Les quatre jeunes gens (Brett Anderson, chant ; Bernard Butler, guitare ; Simon Gilbert, batterie ; Matt Osman, basse) sont entrés sur scène l'air mauvais, préoccupé. Ils ont sauvagement attaqué *Metal Mickey*, le titre qui a donné son nom à leur second 45 tours.

La mélodie est suave, déliquescente, elle évoque irrésistiblement des excès vieux de vingt ans, ceux de David Bowie au temps de *Ziggy Stardust*, par exemple.. Brett Anderson bouge assez peu, toujours en se déhanchant, c'est un garçon intéressant à regarder, comme ses camarades, d'ailleurs.

Finalement, c'est sûrement là que se trouve la supériorité de Suede : c'est un joli groupe. Leurs chansons, à quelques exceptions près *(Metal Mickey, My Insatiable One)* ne tiennent pas les promesses des premières mesures, et le groupe (sa rythmique surtout) n'est pas toujours à la hauteur de ses ambitions. Le son, approximatif dès le début, se dégrade au point de ressembler à celui d'un *ghetto blaster* en fin de piles. Un peu plus d'une demi-heure après le début des hostilités, Suede a quitté la scène avec l'air écœuré d'un groupe qui n'a pas réussi son coup. Ils avaient de justesse gagné un sursis à statuer.

THOMAS SOTINEL

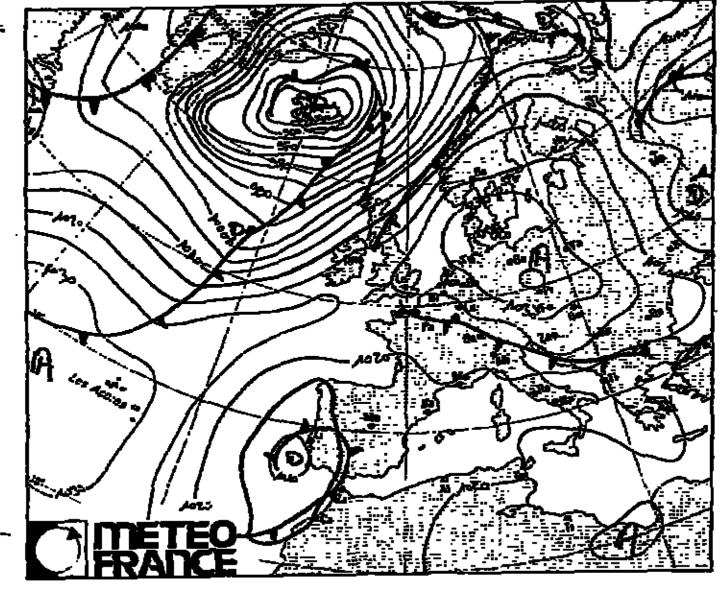
► Album à paraître en mars, tournée en mai.

□ **Un nouveau directeur à l'École d'art lyrique.** – Alain Arnaud, conseiller technique pour la musique et la danse au cabinet de Jack Lang, a été nommé directeur de l'École d'art lyrique de l'Opéra de Paris par la direction de l'établissement public, a annoncé vendredi l'Opéra de Paris. Il prendra ses fonctions le 1er février, et remplacera le ténor Michel Sénéchal, qui avait quitté ce poste il y a plus d'un an. Alain Arnaud a enseigné la philosophie avant d'entrer aux services culturels de la mairie de Paris, puis au ministère de la culture. Inspecteur général des spectacles, il a été chargé de mission à la direction de la musique, puis à la direction du théâtre. Il a mené parallèlement des activités de critique lyrique dans la presse écrite et à France-Musique.

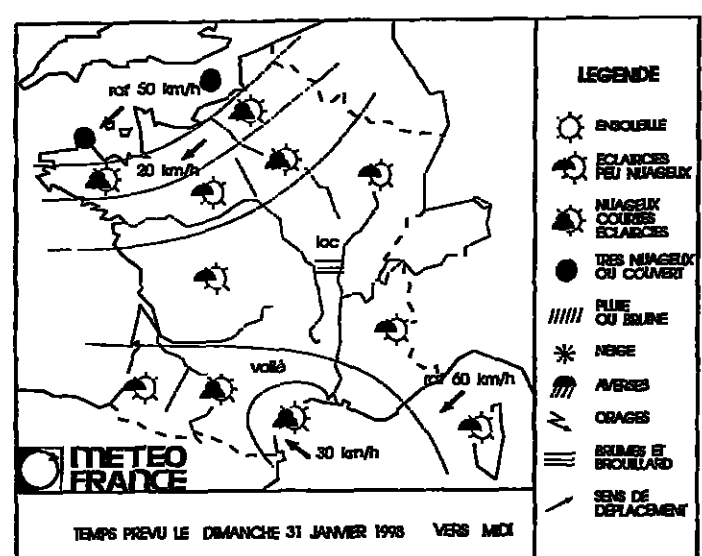
DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO
Le Monde
L'ÉCONOMIE

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 30 JANVIER 1993 A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 31 JANVIER 1993



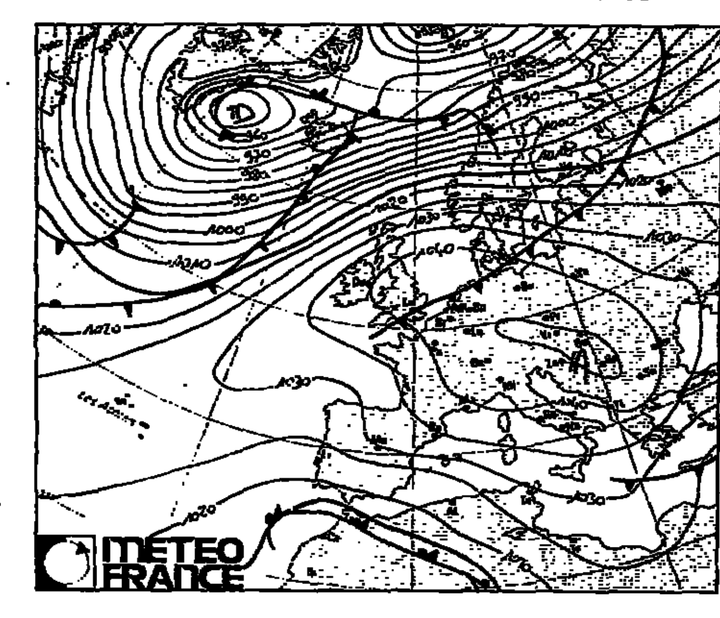
Dimanche : souvent ensoleillé après les brumes matinales. – De la Bretagne et des Pays-de-Loire à la Normandie, Ile-de-France et Nord-Picardie, les bancs de nuages bas seront fréquents le matin, avec quelques formations de brouillard dans l'intérieur des terres. Dans la journée, les côtes de la Manche resteront sous les nuages, mais des éclaircies perceront plus au sud. Le vent de nord-est se lèvera.

Sur le reste du pays, les brouillards matinaux seront nombreux, surtout dans les vallées. Ils feront place au soleil pour l'après-midi. A noter toutefois que le vent du sud-est apportera de la grisaille toute la journée du Roussillon à l'Hérault, et que le ciel sera voilé du sud de l'Aquitaine au Midi-Toulousain et aux Bouches-du-Rhône.

Les températures minimales sont à la baisse : de – 3 à – 5 degrés dans le Nord-Est, de 2 à – 2 degrés sur la plupart des régions intérieures du pays, et de 3 à 6 degrés près des côtes de la Manche, de l'Atlantique et de la Méditerranée.

L'après-midi, les températures atteindront de 3 à 5 degrés dans le Nord-Est, de 5 à 7 degrés du Nord au Centre, et de 9 à 12 degrés ailleurs ; 13 ou 14 degrés quand même de la Provence à la Corse.

PRÉVISIONS POUR LE 1er FÉVRIER 1993 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 29-1-1993 à 6 heures TUC et le 30-1-1993 à 6 heures TUC — le 30-1-93

FRANCE			
AJACCIO	13	4	D
BIARRITZ	16	3	D
BORDEAUX	10	0	B
BOURGES	11	1	D
BREST	11	5	D
CAEN	11	5	C
CHERBOURG	10	7	C
CLERMONT-FER.	10	–5	D
DIJON	11	3	D
GRENOBLE	12	–1	D
LILLE	11	6	B
LIMOGES	11	3	D
LYON	9	–2	B
MARSEILLE	14	3	D
NANCY	10	3	C
NANTES	11	4	N
NICE	13	7	D
PARIS-MONTS.	13	9	C
PAU	13	–1	D
PERPIGNAN	12	7	C
POINTE-A-PITRE	29	22	D
RENNES	10	2	B
ST-ETIENNE	10	–1	B
STRASBOURG	9	2	C
TOULOUSE	13	4	N
TOURS	10	4	D

ÉTRANGER			
ALGER	20	8	N
AMSTERDAM	7	0	C
ATHÈNES	15	8	N
BANGKOK	28	17	D
BARCELONE	14	6	N
BELGRADE	2	–8	O
BERLIN	–1	–6	N
BRUXELLES	11	3	C
COPENHAGUE	6	–8	D
DAKAR	24	17	D
GENÈVE	9	0	C
HONGKONG	–	–	–
ISTANBUL	8	2	A
JÉRUSALEM	10	2	N
LE CAIRE	17	8	N
LISBONNE	11	7	C
LONDRES	10	4	C
LOS ANGELES	13	9	C
LUXEMBOURG	8	1	C
MADRID	11	2	C
MARRAKECH	17	8	P
MEXICO	24	10	–
MILAN	12	–4	B
MONTRÉAL	–11	–18	*
MOSCOU	–13	–21	C
NAIROBI	–	–	–
NEW-DELHI	24	10	D
NEW-YORK	5	–6	D
OSLO	–	–	–
PALMA	16	4	D
PÉKIN	7	–6	D
RIO-DE-JANEIRO	32	–	–
ROME	15	5	B
SÉVILLE	15	8	P
SINGAPOUR	30	24	C
STOCKHOLM	–4	–11	C
SYDNEY	30	23	N
TOKYO	11	4	D
TUNIS	18	3	D
VARSOVIE	–6	–11	D
VENISE	11	–1	D
VIENNE	0	–6	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Samedi 30 janvier

TF 1

20.45 Divertissement : Rire sur la ville.
22.35 Téléfilm : Los Angeles Detective. De Steven H. Stern.
0.15 Magazine : Formule sport. Formule foot : championnat de France ; Formule sport : Rallye de Monte-Carlo ; Voile.
1.40 Journal et Météo.
1.45 Magazine : Le Club de l'enjeu.

FRANCE 2

20.50 Divertissement : La Nuit des rigolos. Présenté par Thierry Beccaro et Valérie Maurice.
22.50 Magazine : Ardimat. Présenté par Thierry Ardisson.
0.05 Journal et Météo.
0.20 Magazine : La 25e Heure. Présenté par Jacques Perrin. Pour en finir avec Jean-Luc Godard ; The Lunch Date ; Le Voyage de M. Guitton, et la Mort du rat ; La Consultation.
1.20 Documentaire : Histoires fantastiques, le météorite.
1.40 Documentaire : Pushing the Limits.
1.55 Tennis : Internationaux d'Australie en direct de Melbourne, finale hommes.

FRANCE 3

20.45 Téléfilm : Les Taupes-niveaux. De Jean-Luc Trotignon.
22.20 Journal et Météo.
22.45 Documentaire : Nos enfants de la patrie. De Christophe de Ponfilly.
23.40 Magazine : Salut Manu. Présenté par Manu Dibango et Yianna Katsoulos.
0.25 Continentales Club. Meilleurs moments de la semaine.

CANAL PLUS

20.30 Téléfilm : Déclic fatal. De Kevin Connor.
22.00 Magazine : Jour de foot. Buts et extraits des matches de la 23e journée de championnat de France de D1.
22.30 Divertissement : Samedi soir avec Les Nouveaux.
23.20 Flash d'informations.
23.25 Cinéma : Horror Kid. ■ Film américain de Fritz Kiersch (1983).
1.00 Cinéma : Un thé au Sahara. ■■■ Film britannique de Bernardo Bertolucci (1990) (v.o.).

ARTE

20.40 Documentaire : Mein Kampf. D'Erwin Leiser. *Le réalisateur allemand illustre, au moyen d'épisodes-clés, l'ascension et la chute du système hitlérien et la réalité quotidienne du national-socialisme. Il montre le visage des acteurs impliqués, célèbres ou anonymes, les bourreaux et les victimes. Un énorme travail sur archives, dont certaines n'avaient jamais été montrées en 1960 quand le film fut réalisé.*
22.30 ▶ Téléfilm : Albert Savarus. D'Alexandre Astruc.
23.30 Musique : Montreux Jazz Festival.
0.05 Série : Monty Python's Flying Circus (rediff.).

M 6

20.35 Divertissement : Prise de rire.
20.40 Téléfilm : La nuit tombe sur Manhattan. De Larry Elikann.
0.15 Série : L'Heure du crime.

Dimanche 31 janvier

TF 1

20.40 Cinéma : Rambo 2, la mission. □ Film américain de George Pan Cosmatos (1985).
22.25 Magazine : Ciné dimanche.
22.35 Cinéma : Sans mobile apparent. ■ Film français de Philippe Labro (1971).

FRANCE 2

20.50 Cinéma : Garde à vue. ■■ Film français de Claude Miller (1981).
22.20 Variétés : Taratata. Invité : Michel Fugain.
23.40 Journal et Météo.

FRANCE 3

20.45 Jeu : Questions pour un champion.
22.15 Magazine : A vos amours. Invitée : Nana Mouskouri.
22.55 Journal et Météo.
23.20 Cinéma : Gigi. ■■ Film américain de Vincente Minnelli (1958) (v.o.).

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : Conte d'hiver. ■■ Film français d'Eric Rohmer (1991).
22.24 Flash d'informations.
22.30 Magazine : L'Equipe du dimanche. Football. Football américain : Bills de Buffalo-Dallas Cowboys, finale du championnat de super bowl, en direct de Pasadena.

ARTE

20.40 Soirée thématique : Edith Piaf.
20.41 Documentaire : Le Récital de toute une vie. De Claude-Jean Philippe.
22.00 Présentation et entretien avec Charles Aznavour et Claude-Jean Philippe.
22.15 Documentaire : Le Roman d'une existence. De Claude-Jean Philippe.
23.45 Court métrage : Nogent, eldorado du dimanche. De Marcel Carné (20 min).
0.00 Magazine : Rencontre. Mano Dayak/Rufus (rediff.).

M 6

20.45 Cinéma : Les Bidasses en vadrouille. □ Film français de Christian Caza (1978).
22.35 Magazine : Culture pub.
23.05 Cinéma : Le Journal de Cynthia. Film français, classé X, de José Benazeraf (1988).

En l'absence de cadre juridique

Le CSA formule dix propositions pour améliorer les programmes pour la jeunesse

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) s'apprête à rendre publiques les conclusions d'une étude menée depuis 1991 sur les programmes de télévision destinés à la jeunesse. De l'ensemble des points abordés dans cette étude, le CSA a retenu deux catégories de problèmes. D'une part il note l'amélioration de la qualité générale des programmes destinés à la jeunesse, et d'autre part il trouve nécessaire d'aménager un cadre juridique (actuellement inexistant) pour la diffusion de ces programmes.

Pour remédier à cette carence, le CSA formule dix propositions de réforme :

1) modifier et enrichir les dispositions concernant les programmes jeunesse dans le cahier des charges des chaînes publiques ;

2) encourager les chaînes privées, dans le cadre d'un réaménagement de leurs décisions d'autorisation, à prendre des dispositions spécifiques en faveur des programmes jeunesse ;

3) mettre en place des structures internes de visionnage et des comités de déontologie ;

4) demander aux diffuseurs de remettre un bilan annuel de leur action en matière de programmes pour les jeunes ;

5) diversifier l'offre de programmes ;

6) harmoniser davantage la programmation pour les jeunes des deux chaînes publiques ;

7) renforcer les mesures de protection contre les images susceptibles de heurter leur sensibilité ;

8) étiqueter et labéliser les programmes pour les jeunes ;

9) limiter la publicité et les pratiques commerciales dans les émissions jeunesse ;

10) développer le soutien à la production de programmes jeunes et ouvrir ce soutien à l'ensemble des diffuseurs.

CARNET DU Monde

Décès

– Le président,
La direction générale,
Les membres des personnels sédentaires et navigants de la Compagnie générale maritime,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M Guy ADAM,
directeur de l'établissement du Havre,

décédé le 26 janvier 1993,

dont les obsèques ont eu lieu le vendredi 29 janvier, à 10 h 30, en la cathédrale Notre-Dame au Havre.

A sa famille,
A ses amis,

La CGM exprime ses sincères condoléances.

CGM,
76096 Le Havre Cedex.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. André LE GORREC,

survenu à Paris, le 21 janvier 1993.

De la part de
Mme André Le Gorrec,
née Hélène Bourdereau,
son épouse,
Et de toute sa famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

10, rue Jeanne-d'Arc,
92310 Sèvres.

Anniversaires

– Il y a un an déjà, ce 31 janvier, que

Pierre ROBERT

s'en est allé.

Hélène, Patrick, Hervé, Gilles et Philippe Robert,
Ainsi que leurs familles,
gardent vivant le souvenir de cet homme inoubliable.

Ils remercient ses très nombreux amis de bien vouloir se joindre à eux par la pensée, le recueillement et l'émotion.

« C'est la vie qui va ! »

Marianne VILLOUTREIX,
née Annie Bureau,

nous a quittés le 31 janvier 1969.

Nous n'oublions pas son sourire, sa bonté et son talent.

Elle avait vingt-quatre ans.

– *Depuis trois ans,*

Jean BETINAT

n'est plus.

Nous lui avons réservé une pensée toute particulière lors du bicentenaire de la République.

« La République a vaincu parce qu'elle est dans la direction des hauteurs, et que l'homme ne peut s'élever sans monter vers elle. »
Jean Jaurès.

Soutenances de thèses

– Mardi 2 février 1993, 14 heures, Sorbonne-Paris-IV, salle 405, escalier G, littérature/grec, Michelle Barbe : « Nikos Kavvadias, poète de la séparation ».

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5966

HORIZONTALEMENT

I. Est souvent empaillée et perd facilement contenance. Se dirige généralement vers son « nid » en sortant de sa cage. – II. Qui est bien équipée pour « prendre » l'air. Ouverture. – III. Pour lui, la vie n'a pas de prix. Des sujets à mettre de côté. Dans un certain sens, c'est un participe. – IV. Sœur... cadette. Jadis longé par les coches. Mesure à prendre sur le champ. – V. Ordre d'éliminer. Souffrir de ses articulations. – VI. Est tout à fait ordinaire. Capitale. Pas forcément compris. – VII. Dans les ténèbres. Qui la mange risque d'être empoisonné. Port (graphie admise). – VIII. Tripotée. N'a pas son pareil pour passer sous les portes. Paille. – IX. « Riposter » mais pas « répondre ». Nuée. – X. Le vieux Tokyo. Prouve l'absence de crapauds dans une rivière. – XI. Orientation. Présente souvent une « tare ». Son œuvre fut la victoire d'une menace chevaline. – XII. L'opposé du rétro. Se manifeste au moindre souffle. – XIII. Paralysé par certains mouvements de grève. La rade de Brest accueille depuis longtemps sa flotte. Abréviation. – XIV. Titre ou figure. Temps sombres. – XV. Secrétaire d'Etats. Conjonction.

VERTICALEMENT

1. Ne manque pas de pépins. Lieu peu indiqué pour un prêcheur. – 2. Devise nordique. Se dégonfler au moment précis où l'on prend un coup de pompe. – 3. De multiples transfomations ne le laissaient pas indifférent. Ancienne source d'emplois pour des travailleurs émigrés. Fit un travail de caviste. – 4. Campement. Pas. – 5. Prénom. Telle une voie de communication courante. Terme de jeu. – 6. Sigle astral. Forme d'autosatisfaction. Désigne un prélat. – 7. Evoque un garçon qui fut séduit par une aimable réflexion. – 8. Cuvette. Pure chinoiserie. Vide... poches. – 9. Partie du monde. Cousin du nain jaune. Symbole. Fournisseur de caviar. – 10. Ses chalumeaux sont vulnérables à la flamme. Tel le modèle recherché par des artistes. – 11. Matérielle, elle est plus rigoureusement suivie que morale. De quoi repousser. Point acquis. – 12. A moitié ruinés. Résultat d'une contraction. Mieux vaut entrer dans ses vues que dans ses visées. – 13. L'allégresse les rapproche, la détresse les sépare. Ceux qui l'aiment le frappent. A l'étranger. – 14. Génératrice de trous ou de gonflements excessifs. Reçue dans l'estomac. Une seule personne entre toutes peut la briser. – 15. Leur richesse est fonction du nombre de pièces. Sigle.

Solution du problème n° 5965

Horizontalement

I. Insultées. – II. Source. – III. Sceau. Rat. – IV. Ienisseï. – V. Fût. Ti. La. – VI. Fretin. Li. – VII. Recéler. – VIII. Etre. Cure. – IX. Tue. Aune. – X. Beurre. – XI. Dés. Testa.

Verticalement

1. Sifflet. – 2. Noceur. Tube. – 3. Enterrées. – 4. Usai. Tee. – 5. Loustic. Art. – 6. Tu. Sinécure. – 7. Erre. Lunes. – 8. Ecaillère. – 9. Set. Aire. RA.

GUY BROUTY

BILLET

France Télécom vache à lait

France Télécom serait-il en train de devenir « zinzin » ? L'opérateur public de télécommunications change-t-il de vocation pour devenir, à l'égal de la Caisse des dépôts ou des grandes compagnies d'assurances un des « investisseurs institutionnels » ? La question n'est pas forcément saugrenue. France Télécom a rendu publique, vendredi 29 janvier en fin de journée, l'acquisition auprès de l'Etat de 2,5 % du capital des Assurances générales de France (AGF) et de 0,5 % de l'Union des assurances de Paris (UAP). L'investissement atteindra environ 1 milliard de francs, à raison de 700 millions de francs pour 2,5 % des AGF (510 francs par action) et environ 300 millions pour 0,5 % de l'UAP (de l'ordre de 600 francs par titre).

Manifestement, il s'agit d'une nouvelle opération de privatisation partielle à vocation budgétaire. Elle s'inscrit dans la logique de la vente par l'Etat de participations dans le Crédit local de France, Elf-Aquitaine, Total et tout récemment Rhône-Poulenc. Elle en diffère néanmoins sur un point. Jusqu'à présent, les « cessions d'actifs » s'étaient faites sur le marché boursier. Cette fois, c'est une entreprise publique qui est mise à contribution. Il faut dire que le prix d'achat des actions UAP est nettement supérieur au cours de Bourse et fait ainsi réaliser une belle opération à l'Etat.

Pour France Télécom, ce débours n'est pas le premier. Invité à suivre l'augmentation de capital de Bull au printemps dernier, l'opérateur reprenait – toujours à l'Etat, – il y a quelques semaines, 5 % de Thomson SA.

Cette fois, la direction du Trésor a davantage respecté les formes. L'investissement de France Télécom peut présenter une certaine logique financière. Notamment dans l'hypothèse d'une privatisation prochaine des AGF, désormais réclamée par le patron de la compagnie d'assurances, M. Michel Albert. En somme, il s'agirait presque d'un moindre mal !

Pour autant, la vocation d'un opérateur de télécommunications n'est pas de devenir le « pompier » des finances publiques pour la seule raison qu'il dispose d'une trésorerie pléthorique. Le gouvernement se met une nouvelle fois dans la position de se faire accuser de vendre par petits morceaux les bijoux de famille pour expédier les affaires courantes. Et les partisans de la privatisation de France Télécom en sortent renforcés.

Tout cela pour 1 milliard de francs. Une somme certes considérable, mais infime au regard d'un déficit budgétaire qui pourrait atteindre 250 milliards de francs cette année.

E. L. et C. M.

En commercialisant les sièges vides

Air France casse ses prix

La compagnie nationale Air France vient de lancer une initiative commerciale dénommée « Prix coup de cœur ». Il s'agit de tarifs à très bas prix proposés à partir du 6 février, concernant dans un premier temps les destinations européennes et les Etats-Unis.

L'aller-retour Paris-New-York sera proposé à 2 100 F, le billet similaire Paris-Londres à 680 F et Paris-Rome à 1 380 F. *« Air France vendra quelques jours avant le départ, sous sa propre marque, directement et par le réseau des agences de voyages, les places susceptibles de rester libres à bord de ses vols réguliers à des prix soldés »*, indique le groupe dans un communiqué le 29 janvier. Ces prix seront proposés pour des périodes de temps limitées, au départ de Paris et de villes de province. Les billets ne seront pas remboursables et les dates de voyage, une fois les places réservées, ne pourront pas être modifiées.

Cédée par le groupe Pinault-Printemps

La chaîne de magasins Armand Thiéry est reprise par Bidermann

Le groupe de confection masculine Bidermann International a acheté, vendredi 29 janvier, 87,6 % du capital de la Société des magasins Armand Thiéry (SOMAT) au groupe Pinault-Printemps, contraint d'alléger le fardeau de ses 19 milliards de francs d'endettement. Son PDG, M. François Pinault, avait récemment fait part de son intention de céder, dès 1993, 5 milliards de francs d'actifs.

Le retournement est étonnant. Il y a quelques mois, Bidermann International semblait à bout de souffle. Endetté par le rachat, fin 1989, de l'américain Cluett Peabody, englué dans une conjoncture morose, incapable d'obtenir de ses actionnaires minoritaires la recapitalisation nécessaire : 1991 s'était achevée par 120 millions de francs de pertes pour 4,36 milliards de chiffre d'affaires. Les neuf premiers de 1992 s'étaient soldés par une nouvelle chute de son activité (– 12,9 %) (*le Monde* du 28 octobre 1992).

Le 20 janvier encore, sa filiale spécialisée, Bidermann Uniformes, annonçait la fermeture de son unité de Loire-Atlantique. Vendredi 29 janvier, pourtant, la société a racheté au groupe Pinault-Printemps les 87,6 % du capital d'Armand Thiéry qui lui manquaient, pour un montant proche, dit-on, de 300 millions de francs (1). *« Bien joué »*, commentent à chaud des professionnels. De fait, Bidermann met la main sur une société (658 millions de francs de chiffre d'affaires en 1992) qui, avec ses 53 magasins à l'enseigne Armand Thiéry et ses 6 autres sous la marque Brummel, appartient à la forme de distribution la plus dynamique – celle des franchisés et succursalistes. *« Jusqu'ici*, explique M. Georges Jolles, vice-PDG de Bidermann International, *notre groupe était essentiellement présent sur le haut de gamme. Ce rachat nous permet de nous affirmer sur le moyen de gamme, qui représente tout de même 60 % des ventes en France. »*

Ce rétablissement, M. Maurice Bidermann, fondateur et PDG du groupe, le doit, sans doute, à son entregent. Il le doit aussi à l'amitié que lui porte M. Loïk Le Floch-Prigent, PDG d'Elf Aquitaine, actionnaire à hauteur de 20 % du groupe de confection et... propriétaire, désormais, de la maison Yves Saint Laurent. Il le doit beaucoup, enfin, à l'habileté d'un montage financier qui, pour réussir, a dû faire un détour par les Etats-Unis.

Premier acte : Bidermann International obtient des actionnaires minoritaires de sa filiale américaine, Bidermann Industries – la BANEXI, le Crédit lyonnais, le GAN et la SOGERAP (filiale d'Elf Aquitaine) notamment, – une augmentation de capital de 53 millions de dollars (plus de 280 millions de francs). Elle est aussitôt suivie du désendettement de la filiale d'outre-Atlantique (par rachat de sa dette à long terme contre paiement cash), puis d'un abaissement de la participation de Bidermann International dans Bidermann Industries, de 66 % à une simple majorité de contrôle (un peu plus de 50 %). Deuxième acte : l'argent ainsi récupéré aux Etats-Unis permet non seulement d'alléger la dette du holding français, mais aussi de constituer l'apport nécessaire au rachat d'Armand Thiéry.

PIERRE-ANGEL GAY

(1) Selon les termes de l'accord, le groupe Pinault-Printemps conserve la propriété de la marque Brummel et celle du magasin du boulevard Haussmann, à Paris, directement détenu par le grand magasin.

900 millions de francs de résultat net

Paribas renoue avec les bénéfices en 1992

Après avoir enregistré en 1991 la première perte de son histoire (184 millions de francs), le groupe Paribas remonte la pente et, *« dans un environnement toujours très difficile pour l'activité bancaire »*, selon le président du directoire, M. André Lévy-Lang, affiche en 1992 un résultat net de 900 millions de francs.

Les opérations en capital contribuent au bénéfice net à hauteur de 400 millions de francs et les opérations en revenus à hauteur de 500 millions de francs. En dépit d'un recul apparent par rapport à 1991, les provisions restent à un niveau élevé. Si la dotation nette aux provisions s'établit à 7,8 milliards de francs contre 9,5 milliards, 3,2 milliards de francs avaient été provisionnés en 1991 au titre des difficultés exceptionnelles de Paribas Suisse et non pas à celui de l'activité « normale » du groupe.

Les plus-values sur cessions d'actifs ont fortement augmenté à 2,8 milliards de francs contre 1,2 milliard. Cette progression ne se traduit pas dans le résultat des opérations en capital compte tenu de la quote-part prise par Paribas dans les pertes de trois filiales : Ciments français, la SCOA et La Rochette. Selon M. Lévy-Lang, le gain final de 500 millions de francs lié à la cession du contrôle de Ciments français à Italcementi est ainsi totalement effacé par la quote-part des pertes du groupe cimentier pour l'exercice 1992.

Trompeuse accalmie pour le chômage

Suite de la première page

Le fléchissement s'explique aussi par la baisse des arrivées à l'ANPE à l'issue d'un contrat à durée déterminée ou d'une mission d'intérim, l'un et l'autre signe d'un recours moins fréquent à ces formes d'emploi en raison du ralentissement de l'activité économique. Mais il n'en reste pas moins que les licenciements économiques, au nombre de 50 000 au cours du mois, ne cessent de déferler : ils ont augmenté de 14,9 % par rapport à l'année précédente et ont atteint 534 000 en 1992.

Si les entrées en chômage ont temporairement diminué, les sorties, elles, qui sont censées révéler le dynamisme du marché du travail, continuent leur descente aux enfers. Elles se sont réduites de 8 % en un mois et de 5,1 % en un an. Dans cet ensemble, les reprises d'un emploi sont en chute vertigineuse (– 29,7 % en un mois, – 7,5 % en un an), qui serait même de 20 % sur l'année sans les contrats emploi-solidarité (CES, ex-TUC). Plus grave, ce mouvement se produit malgré l'efficacité des différents dispositifs dits de « traitement social » qui, à l'exception de deux mesures, les contrats d'adaptation et le crédit-formation pour les jeunes, accueillent tous plus de monde qu'en 1991.

Changer de comportement

Justement, la fin de l'année permet de faire le point quantitatif sur ces actions publiques. Les emplois familiaux, qui font l'objet d'un crédit d'impôt, ont permis le placement de 145 667 personnes. Les exonérations de charges pour l'embauche d'un premier salarié et pour les jeunes en ont concerné, respectivement, 77 165 et 115 115. Les contrats de retour à l'emploi ont bénéficié à 101 223 chômeurs de longue durée et les contrats emploi-solidarité à 558 181 jeunes ou adultes en difficulté, contre 404 000 l'an dernier. Pratiquement toutes les formules de stages de formation ont fonctionné à plein. Insensiblement, on assiste à un développement des conventions de conversion (94 000) et, à nouveau, des préretraites FNE (42 400), ce qui tendrait à prouver que les interventions de Mme Martine Aubry pour améliorer les plans sociaux commencent à porter leurs fruits.

Dans ce contexte, les limites du genre apparaissent clairement. Poursuivie à un moindre degré en fin d'année, l'opération en faveur des chômeurs de longue durée n'a pas empêché l'augmentation du nombre de ceux-ci après six mois de recul. Ils étaient 885 600 en décembre (+ 1,1 % en un mois, 0 % en un an). Certes, l'ancienneté moyenne est revenue à 330 jours, soit 30 de moins que l'an passé, mais la durée moyenne d'attente pour retrouver un emploi, qui est de 251 jours, s'est allongée de 19 jours en un an.

Malgré les efforts déployés et son évidente obstination, la politique gouvernementale peut de moins en moins contenir le chômage. Il est de ce point de vue significatif que, dans son communiqué, le ministère du travail en appelle à *« un changement de comportement pour sauvegarder l'emploi »*. De fait, aucun indice ne permet, autrement, d'espérer une amélioration prochaine. Les offres d'emplois déposées à l'ANPE, soit 25 700, se sont effondrées de 11,4 % en un mois et de 31,1 % en un an. Les journées de chômage partiel (1,3 million) ont augmenté de 49,4 % depuis 1991. Agents de maîtrise, techniciens et cadres sont 24 % de plus à l'ANPE, par rapport à l'an passé, etc.

Il faut craindre le pire pour la suite : en données brutes, les inscrits à l'ANPE sont maintenant 3 076 000, en augmentation de 1,6 % en un mois. Avec 47 700 chômeurs supplémentaires, c'est la hausse la plus forte, pour un mois de décembre, depuis une dizaine d'années. Fin février, et dans les semaines à venir, la tension va devenir extrêmement forte sur le dossier du chômage. Pour tous : majorité actuelle ou future, demandeurs d'emploi ou salariés.

ALAIN LEBAUBE

Le débat sur le respect de la vie privée en Grande-Bretagne

M. John Major poursuit deux journaux en diffamation

Le débat sur le respect de la vie privée et la liberté de publication de la presse, alimenté par de nombreuses « affaires » ces derniers mois, a été relancé, jeudi 28 janvier, par la décision du premier ministre, M. John Major, de poursuivre personnellement deux journaux en diffamation.

LONDRES

de notre correspondant

L' « affaire Major » ne pouvait tomber mieux ou plus mal. Le gouvernement n'a, en effet, toujours pas annoncé officiellement ses intentions concernant les recommandations du rapport remis par Sir David Calcutt (*le Monde* daté 17-18 janvier), qui préconise une législation draconienne pour mettre un terme aux « excès » imputés à la presse, notamment en matière de non-respect de la vie privée.

La décision de M. Major d'assigner deux journaux en justice pour diffamation – fait sans précédent depuis vingt-cinq ans de la part d'un premier ministre en exercice (1) – concerne la publication d'un article de trois pages de l'hebdomadaire de « gauche » *New Statesman and Society*, ainsi qu'un autre article paru dans *Scallywag*, un magazine satirique de faible tirage publié à Londres. Ces deux journaux évoquent les rumeurs concernant une prétendue maîtresse de M. Major.

Sous le titre « Le curieux cas de la « maîtresse » de John Major », l'article du *Statesman* constitue une synthèse de toutes les rumeurs qui circulent à Westminster depuis plus d'un an et demi, concernant une « aventure » prêtée au premier ministre avec Mme Clare Latimer, directrice d'une petite entreprise de restauration à domicile qui organise régulièrement des cocktails au Parlement et au 10 Downing street, résidence officielle du premier ministre. Cet article est, notamment, constitué de citations émanant de différents journalistes, qui, tous, concluent à l'absence totale de preuve pour accréditer ces rumeurs.

L'entourage du premier ministre n'a pas caché que M. Major avait pris connaissance avec colère de ces articles, un démenti officiel ayant été publié dès mercredi soir, de New-Delhi, le premier ministre se trouvant alors en Inde en voyage officiel. M. Major, ainsi que Mme Latimer, ont – séparément – assigné en justice à la fois chacun des deux journaux ainsi que la société W. H. Smith and John Menzies, qui assure la diffusion du *Statesman*.

Une affaire « déplaisante »

L'opposition n'a, apparemment, pas l'intention d'exploiter cette affaire, M. John Smith, le chef du Parti travailliste, la qualifiant de *« déplaisante »*, et M. Paddy Ashdown, le chef de file des démocrates-libéraux (lui-même au centre d'une controverse semblable il y a quelques mois), estimant qu'il s'agit d'une question qui ne regarde que M. Major.

Il n'est cependant pas sûr que le premier ministre ait choisi la bonne parade, dans la mesure où une action en justice assure aux articles de presse une grande publicité. Il est vraisemblable, d'autre part, que la presse, notamment celle dite « de caniveau », ne va pas en rester là.

Cette nouvelle affaire relative au respect de la vie privée ne devrait cependant pas inciter le gouvernement à créer, comme le recommande Sir David Calcutt, un tribunal statutaire chargé de réprimer les manquements à la déontologie professionnelle. Cette instance remplacerait l'actuelle commission des plaintes en matière de presse. Le premier ministre s'est personnellement montré hostile à la création de ce tribunal, mais plusieurs membres du gouvernement sont favorables à une législation pour protéger la vie privée.

L. Z.

(1) Le dernier en date fut M. Harold Wilson, en 1968 : le journal *International Herald Tribune* avait publié des informations sur la vie privée du premier ministre.

« L'autodiscipline est la seule voie »

nous déclare le président de la commission britannique des plaintes en matière de presse

Sir David Calcutt a remis au gouvernement britannique un rapport préconisant une répression des excès de presse (le Monde daté 17-18 janvier). Lord McGregor of Durris, président de la commission des plaintes en la matière, est, lui, un fervent défenseur de la liberté absolue de la presse, comme il nous l'a affirmé au cours d'un entretien.

« Le moins que l'on puisse dire est que vous ne partagez pas le point de vue de Sir David...

– Ses propositions sont, selon moi, extrêmement dangereuses, et conduiraient inévitablement à la censure, notamment parce que, au départ, les journaux se seraient livrés à l'autocensure. Le gouvernement et les hommes politiques sont toujours ambivalents *vis-à-vis* de la presse. D'un côté, ils recherchent de façon effrénée son attention ; de l'autre, ils détestent les critiques, tout spécialement lorsqu'il s'agit de leur vie privée. Or, il est très difficile de distinguer chez une personne publique ce qui a trait au comportement sexuel relevant légitimement de sa vie privée et ce qui peut influer sur la conduite de ses responsabilités.

– Pensez-vous qu'une personne publique ait droit à une vie privée ?

– Les révélations à propos d'une personne publique et de la personne privée à laquelle elle est liée sont essentielles au fonctionnement de la démocratie. Des innocents en souffrent, mais c'est le prix à payer.

– M. Major lui-même n'est pas épargné...

– J'ai lu cet article. Autant que je puisse en juger, il ne contient pas un seul fait précis. Ce sont des inepties, des ragots de bas étage et je suis horrifié !

– Mais qui est concerné, le premier ministre ou M. John Major en tant qu'individu ?

– Les deux, je pense, parce qu'il n'y a pas de séparation possible. Le débat dure depuis une centaine d'années sur la nécessité ou non d'avoir une loi sur la vie privée. En Grande-Bretagne, nous n'avons aucune garantie de liberté d'expression, aucune garantie constitutionnelle pour la liberté de la presse et pas de « premier amendement » comme aux Etats-Unis. Cela signifie que les journaux seraient vulnérables face à une loi protégeant la vie privée. Si nous avions une déclaration des droits de l'homme pour fonder cette liberté, il n'y aurait pas de problème. Toutes les commissions qui ont étudié le sujet ont éprouvé les mêmes difficultés à définir la vie privée, mais toutes se sont prononcées contre une législation à ce sujet, estimant que le concept de défense de l'intérêt public ne doit pas être défini par une cour de justice mais par un groupe de gens, comme l'actuelle commission des plaintes en matière de presse, qui peut juger chaque affaire selon ses caractéristiques. Concernant l'affaire du premier ministre, la seule manière de juger est de dire : y avait-il un intérêt public à publier cet article ? C'est à la justice d'en décider.

« Un « régime » à base de sexe et de violence »

– Pour des Français, la situation de la presse en Grande-Bretagne ressemble parfois à la loi de la jungle...

– Je ne pense pas que cela soit le cas. Ce que nous avons dit à propos du prince et de la princesse de Galles ou du duc et de la duchesse d'York, c'est ceci : c'est à cause de leur propre comportement que l'état de leur mariage est tombé dans le domaine public. Les électeurs ont le droit et un intérêt légitimes à s'intéresser à leur comportement, particulièrement lorsqu'il s'agit d'une séparation et peut-être d'un divorce. Les journaux avaient raison de publier ces informations. Ce qui ne va pas, c'est la manière et le ton – souvent inacceptables – utilisés pour en parler. Une presse qui est libre de se conduire de façon responsable est par définition libre de se conduire de façon irresponsable.

– Vous croyez que les directeurs des journaux de la presse « tabloïd » vont respecter facilement cette autodiscipline ?

– Non, bien sûr que non ! Il y aura d'autres scandales. L'autodiscipline est la seule voie. Le nombre de poursuites judiciaires à l'encontre des « tabloïds » a baissé considérablement depuis deux ans, ainsi que le nombre de plaintes. Je dis très sérieusement qu'une culture liée à l'observation de ce code de bonne conduite est en train de se développer au sein des journaux.

– Mais le « Times » lui-même publie en première page un article pour évoquer cet article sur une prétendue « maîtresse » du premier ministre ...

– Depuis deux cents ans, les Anglais demandent aux journaux de leur fournir un « régime » à base de sexe et de violence... Ils l'obtiennent dans les « tabloïds », aucun doute là-dessus. Mais les journaux de qualité, publient aussi des articles de fond pour dire à quel point il est vulgaire de publier ce type d'histoires !

– C'est d'une grande hypocrisie...

– Mais les Anglais sont hypocrites jusqu'au bout des ongles pour ce genre de choses ! Je crois qu'il y a un grand malentendu sur la nature de la presse populaire. Ces journaux sont écrits et publiés pour les gens les moins cultivés, les moins éduqués de la population. Il faudrait protester non contre la presse « tabloïd », mais contre la pauvreté du système éducatif britannique qui produit les lecteurs des journaux « tabloïd ».

– Pensez-vous que la presse « tabloïd » a une responsabilité majeure dans la crise de la monarchie ?

– Dans la mesure où c'est elle qui a révélé ces informations sur la monarchie, oui. Mais pour parler en monarchiste qui souhaite que la monarchie survive, et non en tant que président de cette commission, je dirai ceci : nous savons maintenant que les chances de survie de la monarchie dépendront de sa capacité à s'adapter à un monde démocratique, dans lequel les faits et gestes de la vie privée sont inévitablement publiés dans la presse. Si, comme le prince et la princesse de Galles, vous faites d'un mariage un énorme spectacle hollywoodien, dans le but d'améliorer les relations publiques de la monarchie, alors, si ce mariage se brise, cette cassure devient un spectacle hollywoodien. Je pense que leur comportement, inévitablement commenté, devra changer. »

Propos recueillis par
LAURENT ZECCHINI

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 25 AU 29 JANVIER 1993

PARIS

Douche froide

INDICE CAC 40

- 2,65 %

A force de faire preuve jour après jour d'une *« remarquable résistance »*, la Bourse de Paris a fini par céder cette fois nettement plus de 2 %. Cette quatrième semaine consécutive de baisse porte à 4,61 % le recul, depuis le début de l'année, de l'indice CAC 40 qui est repassé nettement sous le seuil des 1 800 points. Les valeurs françaises auront ainsi effacé en un mois la quasi-totalité du petit gain de 5,22 % péniblement engrangé en 1992.

Les prévisions de croissance pour 1993 de plus en plus faibles, les taux d'intérêt réels toujours plus élevés pour cause de défense du franc et l'annonce de résultats d'entreprises souvent inférieurs aux estimations, tout cela la Bourse de Paris le surmontait tant que se profilait à l'horizon la mythique baisse des taux allemands. La panacée, le remède à tout les maux de l'économie française et européenne allait finir par venir *« dans les tout prochains jours »* d'outre-Rhin et d'une modification radicale de la politique monétaire de la Bundesbank. *« La logique du marché s'apparentait un peu au : «* Demain on rase gratis *», grâce à la baisse des taux allemands »*, juge ironiquement un gestionnaire désabusé.

Un flagrant délit d'optimisme balayé d'un seul coup lundi 25 janvier par les difficiles négociations entre gouvernement et syndicats allemands au sujet du fameux *« pacte de solidarité »* et par l'annonce en janvier d'une hausse des prix outre-Rhin de 4,4 % en rythme annuel. Les marchés de taux et d'actions ont ainsi pris brutalement conscience que « le pacte de solidarité », sésame d'une baisse des taux en Europe, serait une pilule difficile à faire avaler aux syndicats et même au patronat allemand. Mais sans augmentation des impôts et sans diminution des prestations sociales, mesures pour le moins impopulaires, l'Allemagne ne pourra pas réduire son déficit budgétaire. Il lui faudra continuer à financer une très coûteuse réunification en faisant appel aux marchés de capitaux et donc en payant des taux d'intérêt élevés.

Pour refroidir encore l'atmosphère, certains commentateurs allemands se sont livrés à des pronostics peu enthousiasmants. Et notamment M. Eberhard Zinn, membre du directoire de la Bayerische Landesbank, qui n'attend pas de baisse des taux avant le début de l'été et avant la conclusion des négociations salariales allemandes. *« Une fois le pacte de solidarité achevé la Bundesbank n'a aucune raison de ne pas baisser ses taux. En revanche, du côté des taux à long terme qui ont atteint un plus bas historique (7,1 %), il n'y a plus de marge de manœuvre et puis attention, une détente de la politique monétaire allemande n'entraînera pas forcément dans son sillage une reprise économique »*, déclare-t-il. Une idée qui commence à faire son chemin et fait craindre le pire aux plus pessimistes des analystes. La Bourse de Paris, qui a tenu envers et contre tout face aux crises monétaires successives et à la lente asphyxie de l'économie française en pariant sur une baisse des taux outre-Rhin, s'est sans doute trompée sur son imminence, mais en a peut-être également exagéré l'impact. D'autant que la chape de plomb de taux réels (hors inflation) parmi les plus élevés au monde pousse l'économie française vers la récession et réduit la rentabilité des entreprises. *« Nous ne sommes pas à l'abri d'un accident sérieux »*, avoue un gérant. Selon les analystes d'UBS Philips and Drew, la croissance du produit national brut français cette année sera de seulement 0,3 % et, en Allemagne, le recul atteindra 1,5 % même si les taux baissent.

La séance du lundi a donné le ton

L'approche des élections législatives n'est pas faite non plus pour rassurer les investisseurs. Les incertitudes sur une éventuelle cohabitation, voire sur la politique économique que mènerait l'opposition en cas de victoire ne font qu'accroître les incertitudes. Du coup, la Bourse n'attire plus les capitaux. Si, à la fin de l'année dernière, les Français avaient liquidé une petite partie (60 milliards de francs) de leur gigantesque bas de laine placé en sicav monétaires (plus de 1 000 milliards de francs) pour se reporter sur des produits d'épargne à moyen terme, les actions n'en ont pas vraiment profité. Inquiétant pour d'éventuelles privatisations.

La séance du lundi 25 janvier a en quelque sorte donné le ton a toute la semaine. Prise à froid par l'annonce des difficultés en Allemagne des négociations sur le pacte de solidarité, la Bourse de Paris a été la plus affectée des places européennes et a brutalement chuté lundi 25 janvier de 2,23 %. L'indice CAC 40 est repassé sous la barre des 1 800 points. Cette baisse était jugée d'autant plus significative qu'elle intervenait le premier jour du mois boursier de février. Or mécaniquement et par tradition, un début de terme entraîne un petit courant d'achat de titres.

Pendant le reste de la semaine, la morosité a alterné avec quelques sursauts techniques : reprise de 0,71 % mardi, baisse de 0,85 % mercredi, petite progression de 0,19 % jeudi et enfin rechute de 0,47 % vendredi, jour de l'arrivée à échéance des contrats à terme sur l'indice CAC 40. Le Palais Brongniart a d'ailleurs connu une fin de semaine agitée avec une occupation pacifique jeudi 28 janvier des salariés en grève de la société Chausson et une autre interruption des cotations vendredi matin après une alerte à la bombe.

ERIC LESER

Agroalimentaire

	29-1-93	Diff.
Bongrain	2842	- 43
BSN	933	+ 23
Eridania Béghin	678	inch.
Fromageries Bel	3590	- 30
LVMH	3152	- 106
Pernod-Ricard	354,10	- 10,40
Rémy-Cointreau	135	- 3,80
Saint-Louis	1157	- 83

Assurances

	29-1-93	Diff.
AGF	534	inch.
AXA	1 093	- 3
GAN	338,20	- 10,80
Groupe Victoire	736	- 47
SCOR SA	460	+ 27
UAP	480,10	- 21,90

Bâtiment et matériaux

	29-1-93	Diff.
Bouygues Coupon 5 F	585	inch.
Ciments français	274,90	+ 11,40
Colas	870	- 13
Eurotunnel	34,20	+ 0,25
Fougerolle	610	+ 7
GTM Entrepose	309	- 29,10
Immob. Phénix	140,60	- 3,30
Jean Lefebvre	968	+ 53
Lafarge-Coppée	314	- 12,50
Poliet	207	- 5
Saint-Gobain	498	+ 2,50
SGE	179,90	+ 1
Spie-Batignolles	300,10	- 9,90

Chimie

	29-1-93	Diff.
Air Liquide (L')	749	- 25
ELF Sanofi	983	- 14
Gascogne	373	- 7
Institut Mérieux	7 800	- 170
Michelin	189,50	- 10
Plastic Omnium	801	- 13
Rhône-Poul. CI	511	- 2
Roussel-Uclaf	458	+ 16
Synthélabo	1 237	+ 11

Consommation non alimentaire

	29-1-93	Diff.
BIC	1112	+ 23
Chargeurs	1232	- 16
Christian Dior	220	+ 8
Clarins	485	- 11
DMC	275	+ 7,90
EBF	684	+ 23
Essilor	394,50	- 7,50
Groupe André	693	+ 16
L'Oréal	998	- 20
Moulinex	81	- 2,70
Salomon	1480	- 140
SEB	323	- 11,10
Sommer-Allibert	1193	- 2
Yves Saint Laurent	758	- 17
Zodiac	1540	+ 10

Crédit et banques

	29-1-93	Diff.
Comp. bancaire	429,50	+ 2,60
BNP CI	443	- 5
Cetelem	1130	- 20
CPR	288,40	+ 2,30
CDE	225	- 4
CCF	212	- 6,80
CFF	972	- 25
CLF	326,20	- 12,30
Crédit lyon. CI	533	+ 14
Crédit national	1176	- 69
Société générale	588	- 11
SOVAC	1030	- 5
UFB Locabail	208	- 16
UIC	415	+ 5
Via Banque	239	- 11,10

Electricité et électronique

	29-1-93	Diff.
Alcatel-Alsthom	818	- 32
Alcatel-Câble	440	- 20
CSEE	508	- 2
Intertechnique	388	+ 6,90
Legrand	4 013	+ 12
Matra	245,10	- 1,40
Merlin	470	inch.
Radiotechnique	272,20	+ 16,20
Sagem	2 425	+ 24
Schneider	805	- 19
Sextant Avionique	143	+ 7,50
Thomson CSF	144,60	- 2,90

Distribution

	29-1-93	Diff.
Alsacienne Sup	1 583	- 17
Bon Marché	435,10	- 2,90
Carrefour	2 290	- 25
Casino	149,80	- 5,20
Castorama	541	+ 15
CDME	402	- 5,80
Compt. Modernes	1 182	+ 10
Damart	3 340	+ 90
Docks de France	390	- 6
Guilbert SA	1 170	- 25
Guyenne Gasc.	1 470	+ 40
Pinault Print.	594	+ 12
Primagaz	877	- 12
Promodès	591	+ 25
SCOA	12,50	- 0,30

Immobilier et foncier

	29-1-93	Diff.
CFI	249	- 13
GFC	333,50	+ 2,50
Lucia	225	- 5
Olipar	54	+ 0,80
Rue Imp.	3024	+ 119
Safimeg	427	+ 12,10
Silic	580	+ 8
Simco	444,10	- 1,90
Sogeparc	634	- 5
UIF	487	+ 14

Investissement et portefeuille

	29-1-93	Diff.
Arnault et Asso.	260	inch.
Bolloré	429	+ 28
Cerus	83	- 2,90
CGIP	873	- 3
Eurafrance	1467	- 5
Gaz et Eaux	1250	- 40
Lagardère MMB	87	- 9,50
Marine-Wendel	280	- 5,90
Navigation mixte	868	- 6
Nord-Est	128,10	- 1,90
Origny-Desvroise	510	- 1
Parfinance	180	inch.
Paribas	367	- 18,20
Pinault	265,90	- 4,10
SPEP	348	- 0,10
Suez	255	- 22,50
Worms et Cie	223	- 16,80

Métallurgie, mécanique

	29-1-93	Diff.
Carnaud-Metalbox	192	- 6
Dassault Aviation	345	- 10
De Dietrich	1340	- 10
Fives-Lille	331	+ 35
Imétal	343,20	- 8,80
Legris Industrie	153,90	+ 0,80
Métaleurop	83,30	+ 0,20
Pechiney CI	291	+ 1
Pechiney Int.	213,50	- 5,50
Peugeot SA	572	- 3
Strafor Facom	530	- 31
Valeo	744	+ 17
Vallourec	151	+ 0,10

Mines d'or, diamants

	29-1-93	Diff.
Anglo-American	115	+ 6,40
Buffelsfontein	24	+ 3,45
De Beers	78,30	+ 1,70
Driefontein	40	+ 3,35
Gencor	11,70	+ 1
Harmony	9,20	+ 2,40
Randfontein	15,80	+ 2,15
Sainte-Helena	21,10	+ 3,50
Western Deep	64	+ 11,50

Pétrole

	29-1-93	Diff.
BP-France	82,50	+ 1,80
Elf-Aquitaine	328,20	- 15,80
Esso-Elf	226	- 6
Esso Coupon 25 F	740	+ 10
Géophysique	570	+ 13
Total	224	+ 1,40

Sicomi ou ex-sicomi

	29-1-93	Diff.
Bail Investis.	700	inch.
Genefim	245,10	- 0,60
Immobail BTP	331	+ 6
Interbail	430	+ 15
Klepierre	484	+ 9
Locindus	730	+ 8
Selectibanque	131,50	+ 1,50
Unibail	338	- 1

Transports, loisirs, services

	29-1-93	Diff.
Accor	668	+ 1
BIS	141,10	+ 1,10
Canal Plus	1133	- 4
Cap Gemini	148,30	- 2,90
CEP Communic.	338	- 2
CGI Informatique	275	- 4,90
Club Méditerranée	402	- 3
Dauphin Ota	200	- 2
Delmas Vieljeux	1780	- 190
Génér. des eaux	2105	+ 35
Ecco	400	- 20
Euro Disney	85,85	- 0,85
Havas	415,10	- 15,90
Lyonnaise-Dumez	394,50	- 12,50
OGF	510	+ 9
Pub. Filipacchi	540	+ 40
Publicis	840	+ 31
SITA	510	- 1
Sligos	408	- 21,40
Sodexho	1010	- 3
TF1	426,80	+ 8

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	29-1-93	Diff.
10 % 1978	99,62	- 0,33
9,80 % 1978	100	- 0,50
9 % 1979	99,80	inch.
10,80 % 1979	100,91	- 0,06
CNE 3 %	5230	+ 80
CNB 5000 F	98,62	- 0,08
CNB Par. 5 000 F.	98,10	- 0,10
CNB Suez 5 000 F	98,10	inch.
CNI 5 000 F	98,30	- 0,50

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)	Nombre de titres	Valeur en cap. (F)
Alcatel Alsthom	2308180	1442519
Matra Hachette	8073745	761830
ELF Aquitaine	1694500	556524
BSN	577770	536171
Société générale	647010	384999
Rhône-Poulenc	675493	344747
Total	1471250	325510
Suez	1209960	324548
Elf Sanofi	312875	305271
LVMH	88760	297874
Eaux (Gle des)	143640	297832
Peugeot	511775	295932
Saint-Gobain	586810	288694
Lyon. Eaux Dumez	679447	272539

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM) Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Bail-Equip.	+ 29,4	GTM-Entrepose	- 10,2
Fives-Lille	+ 14,1	UFB Locabail	- 9,0
Contrast	+ 12,5	Alcatel Alsthom	- 7,1
CEGID	+ 11,3	Poliet	- 7,1
SDR N. P. de C.	+ 8,7	ECCO	- 6,4
SFIM	+ 8,3	Strafor Facom	- 5,9
Radiotechnique	+ 8,1	Nordon	- 5,9
SCOR	+ 7,8	Michelin Cat. B	- 5,8
SODERO	+ 7,1	Salomon	- 5,6
Promodes	+ 7,0	Worms et Cie	- 5,0
Bollore Techn.	+ 6,6	Sligos	- 4,8
CCMC	+ 6,6	CGIP	- 4,8
Rochette (la)	+ 6,5	Suez Comp.	- 4,8
Matra Hachette	+ 6,2	SEB	- 4,7

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	22-1-93	25-1-93	26-1-93	27-1-93	28-1-93
RM	2 936 636	2 291 522	2 467 650	2 351 053	2 568 114
Comptant R. et obl.	30 469 659	28 211 721	32 175 579	18 865 100	26 693 429
Actions	177 306	187 166	160 974	171 612	443 422
Total	33 583 601	30 690 409	34 804 203	21 387 765	29 704 965

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	25-1-93	26-1-93	27-1-93	28-1-93	29-1-93
Indice gén.	481,20	475,50	476,10	471,20	476,30
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 779,90	1 792,55	1 777,35	1 780,64	1 772,21

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 29 janvier 1993

Nombre de contrats : 94 697 environ

COURS	ÉCHÉANCES MARS 93	JUIN 93	SEPT. 93
Premier	112,92	114,20	114,20
Dernier	112,70	114,20	114,20

NEW-YORK

Embellie

INDICE DOW JONES

+ 1,63 %

Débutant en fanfare la semaine grâce à un net recul lundi des taux d'intérêt à long terme américains, Wall Street a réussi à préserver ses gains à la suite de la publication de bonnes statistiques économiques et de l'annonce de résultats trimestriels en hausse par plusieurs grands groupes américains. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes s'est inscrit en clôture vendredi à 3 310,03 points en hausse de 53,22 points (+1,63 %).

La baisse des taux d'intérêt à long terme, principal point positif de la semaine, a été provoquée par les déclarations de M. Lloyd Bentsen, le nouveau secrétaire au Trésor. Il a annoncé que la nouvelle administration allait avoir recours à une taxe sur l'énergie pour réduire le déficit budgétaire. Cela a entraîné un recul à 7,19 %, contre 7,29 % le vendredi précédent, du taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à trente ans, principale référence du marché obligataire. Ce taux est ensuite remonté à 7,25 % en milieu de semaine avant de s'établir vendredi à nouveau à 7,19 %.

Wall Street a pu consolider ensuite ses gains après la publication par de nombreux groupes de résultats en hausse au quatrième trimestre de 1992 : Exxon, Amoco, Bankamerica, General Dynamics, ainsi que Disney. Ces bons résultats ont été quelque peu assombris par la publication de pertes par United Technologies, Boeing, UAL et Delta Air Lines. Mais le marché n'en est que plus animé. Les transferts répétés de capitaux d'un secteur d'activité à un autre par les investisseurs institutionnels continuent et *« la chose la plus difficile, c'est de savoir qui va bénéficier de la prochaine rotation »*, explique M. Ned Collins, courtier chez Daïwa Securities.

Indice Dow Jones du 29 janvier : 3 310,03 (c. 3 256,81).

	Cours 22 janv.	Cours 29 janv.
Alcoa	70 1/4	74 3/8
ATT	54	52 7/8
Boeing	36	35 1/4
Chase Man. Bank	30	29 7/8
Du Pont de Nemours	40 3/4	45 3/4
Eastman Kodak	48 7/8	50
Exxon	58 1/8	61 1/8
Ford	48	48 3/8
General Electric	84 3/8	86 1/8
General Motors	37 7/8	37 3/4
Goodyear	66 3/4	68
IBM	48 5/8	51 1/2
ITT	74	71 7/8
Mobil Oil	60 1/8	63 5/8
Pfizer	67 5/8	66
Schlumberger	56 5/8	57 7/8
Texaco	58 1/8	60 3/8
UAL Corp. (ex-Allegis)	123	123 1/2
Union Carbide	16 7/8	17
United Tech.	47 1/2	46 7/8
Westinghouse	13 1/2	13 3/4
Xerox Corp	82 1/2	85 3/4

TOKYO

Au-dessus des 17 000 points

INDICE NIKKEI

+ 4,2 %

Les anticipations du marché sur une prochaine baisse des taux d'intérêt japonais ont dopé les cours à la Bourse de Tokyo durant la semaine écoulée, l'indice Nikkei repassant ainsi pour la première fois depuis un mois au-dessus du seuil des 17 000 points. En cinq séances, le principal indicateur de la place nippone a progressé de 686,97 points, soit une nette avance de 4,2 %, pour s'inscrire à 17 023,78 points. Le volume quotidien de transactions s'est établi en moyenne à 250 millions de titres, contre 190 millions la semaine précédente.

La semaine n'avait pas, pourtant, bien commencé : dès lundi, l'indice Nikkei abandonnait 0,3 %. Le lendemain, le marché repartait à la hausse avec un gain de 1,3 %, alors que l'éventualité d'une baisse des taux destinée à relancer l'économie gagnait du terrain. La hausse devait se poursuivre mercredi (+ 0,1 %), encouragée par des achats d'institutionnels qui sont, selon les opérateurs, un élément majeur de soutien du marché ces derniers mois. Jeudi, l'indice inscrivait, avec une avance de 3,4 %, non seulement sa plus forte progression hebdomadaire, mais aussi sa plus forte progression en une seule séance depuis le 18 novembre. Vendredi, le marché était plus hésitant, mais en dépit d'un léger recul (– 0,2 %) le Nikkei a réussi à se maintenir au-dessus de la barre des 17 000 points franchie la veille.

Les analystes boursiers notaient que les investisseurs restaient sur leur garde après la tendance haussière des derniers jours, estimant que l'indice n'enregistrerait probablement pas de variation importante dans la semaine à venir.

Indices du 29 janvier : Nikkei, 17 023,78 (c. 16 336,81) ; Topix, 1 298,88 (c. 1 256,70).

	Cours 22 janv.	Cours 29 janv.
Akai	1 160	1 230
Bridgestone	1 150	1 180
Canon	1 370	1 390
Fuji Bank	1 730	1 780
Honda Motors	1 270	1 320
Matsushita Electric	1 110	1 150
Mitsubishi Heavy	500	528
Sony Corp.	4 110	4 100
Toyota Motors	1 380	1 410

LONDRES

Décevante

+ 0,9 %

Finalement, la baisse des taux d'intérêt britanniques n'aura eu, mardi 26 janvier, qu'un impact très limité cette semaine sur la Bourse de Londres. Les valeurs britanniques ont en fait abandonné la majeure partie de leurs gains à l'approche du week-end.

L'indice Footsie des cent grandes valeurs, qui avait gagné 2,3 % mardi après l'annonce d'une baisse d'un point des taux d'intérêt à 6 % a finalement terminé la semaine en hausse de seulement 26 points (0,9 %) à 2 807,2 points.

L'optimisme suscité par la baisse surprise des taux du 26 janvier est vite retombé. Les investisseurs ont notamment fini par craindre que d'autres sociétés ne suivent l'exemple donné cette semaine par Asda Group, Burton Group et Wessex Water en profitant de la bonne tenue du marché pour procéder à des augmentations de capital.

Indices *« FT »* du 29 janvier : 100 valeurs 2 807,20 (c. 2 781,20) ; 30 valeurs 2 177,30 (c. 2 152,20) ; fonds d'Etat 94,76 (c. 93,99) ; mines d'or 74,70 (c. 63,80).

	Cours 22 janv.	Cours 29 janv.
Allied Lyons	5,92	5,76
BP	2,31	2,46
BTR	5,47	5,52
Cadbury	4,80	4,64
De Beers	9,38	9,50
Glaxo	7,10	6,92
GUS	24,	24,25
ICI	11,07	11,32
Reuters	13,05	13,92
RTZ	6,63	6,60
Shell	6,25	5,57
Unilever	11,05	11,11

FRANCFORT

Coup d'arrêt

– 0,99 %

Affectée à la fois par la publication de mauvais chiffres sur l'inflation et par les difficultés des négociations sur le « pacte de solidarité », la Bourse de Francfort a enregistré sa première semaine de baisse de l'année. L'indice DAX a terminé vendredi, en clôture, à 1 571,85 points, en baisse de 0,99 %.

Après la forte hausse enregistrée il y a huit jours – le DAX avait alors progressé de 2,77 %, – la tendance a été irrégulière cette semaine dans un marché peu actif et fortement marqué par les difficultés sociales. En outre, les titres des firmes tournées vers l'exportation ont souffert de l'accès de faiblesse du dollar. Pour la Commerzbank, les prises de bénéfice faisant suite aux hausses de ces dernières semaines ne sont pas étrangères à la baisse. Tout comme la remontée du rendement moyen des emprunts publics et l'abondance de mauvaises nouvelles sur la rentabilité des entreprises.

Indice DAX du 29 janvier : 1 571,85 (c. 1 587,64).

	Cours 22 janv.	Cours 22 janv.
AEG	165,80	155,60
BASF	214,70	212,40
Bayer	272,30	268
Commerzbank	253	254,60
Deutschebank	641	638,60
Hoechst	256,30	252,10
Karstadt	511	509
Mannesman	252,80	244,80
Siemens	604,80	602,30
Volkswagen	276,70	278,30

CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Forte présence française

Le marché international des capitaux vient d'accueillir une opération très rare pour le compte de la Banque française du commerce extérieur, qui est un des seuls émetteurs encore habilités à offrir des titres en devises bénéficiant de la garantie de l'Etat. Cet établissement a lancé jeudi pour 20 milliards de yens d'euro-obligations d'une durée de trois ans et trois mois. Confiée à un groupe de banques japonaises placé sous la direction de Nikko Europe, l'affaire est très peu coûteuse. Elle revient à 4,27 % l'an seulement à l'émetteur, qui en utilisera le produit tel quel, en yens, dans le cadre de la gestion de sa dette.

Il faudra attendre la fin du mois de février pour qu'un prochain euro-emprunt garanti par la France voie le jour. Son débiteur sera la Caisse française de développement. C'est à elle que revient de procurer au pays les ressources nécessaires à sa contribution périodique au Fonds monétaire international. On prévoit que la durée de cet emprunt sera longue, allant de dix à douze ans. Son montant devrait s'élever à 240 millions de droits de tirage spéciaux (DTS), soit environ l'équivalent de 1,8 milliard de francs. La valeur d'un DTS correspond à celle d'un panier constitué des principales monnaies du monde, pondérées selon leur importance dans les échanges commerciaux internationaux. L'émission sera libellée en une seule devise et se fera en une seule fois. Mais les banques qui s'en occuperont devront fournir les ressources à l'emprunteur en plusieurs étapes et sous la forme requise par la composition du DTS.

D'une manière générale, en dehors de ces opérations inhabituelles, la présence française sur le marché international des capitaux demeure très forte. Elle se répartit sur l'ensemble des grands compartiments monétaires. Celui de la devise canadienne était le plus en vue ces derniers jours. Le Crédit foncier de France n'a pas manqué de le solliciter, offrant par l'intermédiaire d'une maison américaine, Merrill Lynch, pour 200 millions de dollars canadiens d'euro-obligations de dix ans de durée. Les investisseurs sont assurés d'être rémunérés de 8,56 %, soit 45 points de base de plus que les titres du Trésor du Canada. L'emprunteur recevra les fonds sous une autre forme et dans une autre devise. Pour le Crédit foncier, tout se passe comme s'il avait émis une opération à taux variable en dollars des Etats-Unis qu'il lui faudra rémunérer tous les six mois à un taux bien inférieur au Libor, qui est la référence internationale du loyer de l'argent à court terme.

Attrait persistant du marché allemand

Dans les milieux financiers, on porte beaucoup d'attention aux opérations internationales du Crédit foncier, qui s'affirme comme un des emprunteurs les plus accomplis de l'euromarché. Au cours du seul mois de janvier, il a levé pour 14 milliards de francs, dont la plus grande partie en devises. Cette intense activité lui permet notamment de remodeler sa dette, profitant de l'abaissement du niveau de l'intérêt pour remplacer des opérations coûteuses par d'autres qui sont beaucoup plus économiques. Sa renommée s'est renforcée récemment à la suite de la réussite d'une émission de dix ans lancée à Francfort dont le montant vient d'être porté de 1,5 à 2 milliards de deutschemarks. C'est la plus volumineuse euro-émission en marks jamais lancée par un débiteur étranger autre qu'un Trésor public.

Le succès de cette transaction allemande est important, car il est appelé à rejaillir sur d'autres émissions françaises. Le compartiment du deutschemark attire, en effet, des emprunteurs de plus en plus nombreux, impressionnés par la profondeur de ce marché où il est possible d'obtenir en grande quantité des ressources à long terme. Ce n'est pas un hasard si la Caisse centrale de crédit immobilier l'a retenu pour émettre son premier emprunt international qui porte sur 100 millions de marks pour une durée de sept ans. Le taux d'intérêt facial des titres est de 7,25 %. Le débiteur, un établissement de refinancement hypothécaire, a conclu avec une banque française un contrat d'échange, de façon à disposer finalement de francs français à un coût supérieur de 85 points de base au rendement des obligations du Trésor. C'est une sensible amélioration par rapport à sa précédente émission, qui avait été lancée directement sur le marché français et qui, tout compris, lui était revenue à plus de 100 points de plus que les fonds d'Etat.

Cette dernière émission allemande est dirigée par la BHF-Bank de Francfort. Elle doit d'avoir vu le jour à un autre établissement français, un émetteur récurrent, le Crédit local, qui l'a fait bénéficier de son expérience. Celui-ci s'est, pour sa part, adressé au marché suisse des capitaux qu'il sollicite pour 150 millions de francs helvétiques. Son emprunt de dix ans est dirigé par la Banque populaire suisse. Il est assorti de coupons d'intérêt de 5,25 %. Le débiteur, qui n'a pas l'emploi de francs suisses, a conclu un contrat d'échange avec une banque américaine au terme duquel il dispose de dollars des Etats-Unis qui lui reviennent à très bon compte. L'intérêt qu'il lui faudra servir tous les six mois est inférieur d'une bonne quinzaine de points de base au Libor. Le Crédit local est, avec le Crédit foncier, un des emprunteurs les plus en vue du marché international. Au total, depuis le début de l'année, il a lancé pour l'équivalent de 7,5 milliards de francs d'emprunts nouveaux.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Lourde rechute de la livre sterling

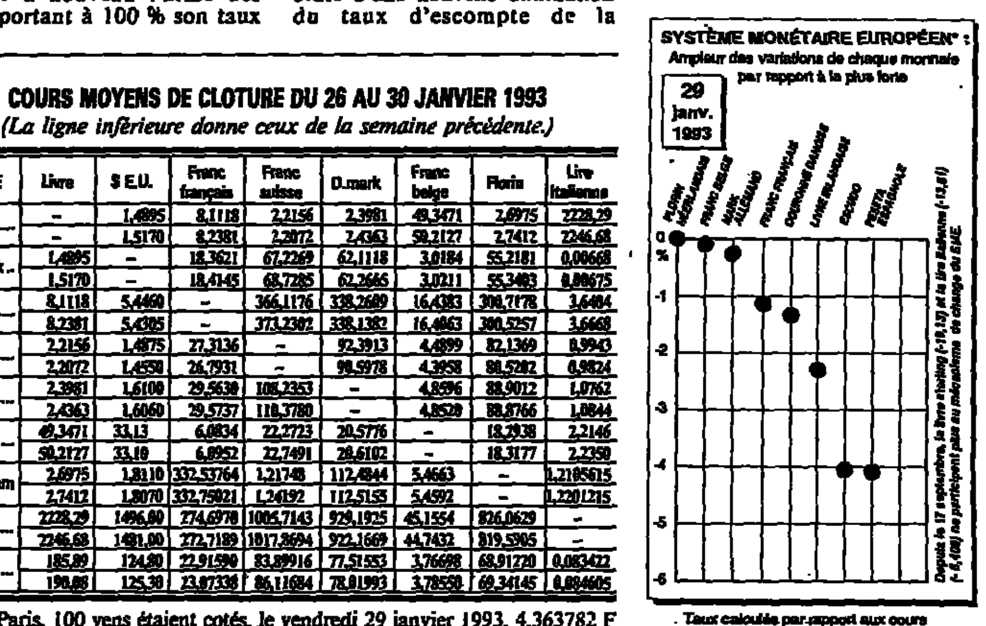
La nouvelle réduction des taux d'intérêt à court terme en Grande-Bretagne, ramenés de 7 % à 6 %, quatrième étape de baisse depuis les 10 % en vigueur avant la sortie de la livre sterling du système monétaire européen en septembre dernier, a entraîné une rechute des cours de la devise britannique. Cette dernière, qui avait plongé à 2,3675 DM, record historique de baisse, à 8,09 francs le 5 octobre dernier, pour remonter à 8,40-8,50 francs, est retombée à 8,10 francs environ.

Surtout, elle a glissé en dessous du seuil de 2,40 DM, considéré comme important, ce qui porte à 19 % environ sa dépréciation depuis septembre dernier. A Londres, beaucoup d'opérateurs se demandent jusqu'où le gouvernement de M. Major fera baisser les taux, dans sa volonté de relancer l'économie de la Grande-Bretagne. La chute de la livre a ébranlé à nouveau la devise irlandaise, la punt, ce qui a obligé la Banque d'Irlande à manier à nouveau l'arme des taux, portant à 100 % son taux au jour le jour pour décourager la spéculation. Il est vrai que plus de 40 % du commerce de l'Irlande s'effectue avec la Grande-Bretagne et que les pressions montent à Dublin pour dévaluer la punt, bien que le gouvernement s'y refuse absolument avec l'appui verbal d'Helmut Schlesinger, président de la Bundesbank. A Londres, toutefois, de nombreux opérateurs jugent la dévaluation inévitable, un jour ou l'autre.

Sur le continent, la tenue du franc reste satisfaisante vis-à-vis du mark, dont le cours n'a guère varié à environ 3,3830 francs. La Banque de France reconstitue lentement ses réserves de change, regagnant une quinzaine de milliards de francs au 21 janvier, montant du même ordre que celui de la semaine précédente. Quant au dollar, un peu déprimé ces derniers jours par l'éloignement dans le temps de la baisse des taux d'intérêt allemands, par les flottements des intentions du président Clinton et par la possibilité d'une nouvelle diminution du taux d'escompte de la Réserve fédérale des Etats-Unis, il s'est brusquement raffermi, en fin de semaine, sur l'annonce d'une augmentation de 9,1 % des commandes de biens durables en décembre, alors que les analystes ne prévoyaient qu'une hausse de 1,9 %.

Du coup, le billet vert a pris deux pfennigs à 1,61 DM, et s'élève à 5,45 francs. Les économistes de la BFCE le voient à 1,75 DM à la fin de l'année, bien que, dans l'immédiat, la prudence budgétaire de Bill Clinton, la faiblesse persistante des taux d'intérêt américains et l'inévitable dégradation de la balance commerciale, par suite du marasme régnant chez les partenaires commerciaux des Etats-Unis, contribuent à inhiber la remontée inévitable du billet vert. Pour eux, la tendance haussière du dollar, observée depuis octobre 1992, n'est pas remise en cause.

F. R.



COURS MOYENS DE CLOTURE DU 26 AU 30 JANVIER 1993

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	1,4895	8,1118	2,2156	2,3981	49,3471	2,6975	2228,29
	–	1,5170	8,2381	2,2072	2,4363	50,2127	2,7412	2246,68
New-York	1,4895	–	18,3621	67,2269	62,1118	3,0184	55,2181	0,00668
	1,5170	–	18,4145	68,7285	62,2665	3,0211	55,3403	0,00675
Paris	8,1118	5,4460	–	366,1176	338,2609	16,4383	300,7178	3,6404
	8,2381	5,4305	–	373,2302	338,1382	16,4063	300,5257	3,6668
Zurich	2,2156	1,4875	27,3136	–	92,3913	4,4899	82,1369	0,9943
	2,2072	1,4550	26,7931	–	90,5978	4,3958	80,5202	0,9824
Francfort	2,3981	1,6100	29,5630	108,2353	–	4,8596	88,9012	1,0762
	2,4363	1,6060	29,5737	110,3780	–	4,8520	88,8766	1,0844
Bruxelles	49,3471	33,13	6,0834	22,2723	20,5776	–	18,2938	2,2146
	50,2127	33,10	6,0952	22,7491	20,6102	–	18,3177	2,2350
Amsterdam	2,6975	1,8110	332,53764	1,21748	112,4844	5,4663	–	1,2185615
	2,7412	1,8070	332,75021	1,24192	112,5153	5,4592	–	1,2201215
Milan	2228,29	1496,00	274,6970	1005,7143	929,1925	45,1554	826,0629	–
	2246,68	1491,00	272,7189	1017,8694	922,1669	44,7432	819,5905	–
Tokyo	185,89	124,80	22,91590	83,89916	77,51553	3,76698	68,91720	0,083422
	190,08	125,30	23,07330	86,11684	78,01993	3,78550	69,34145	0,084605

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 29 janvier 1993, 4,363782 F contre 4,3339 F le vendredi 22 janvier.

* Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France

MATIÈRES PREMIÈRES

Maïs : le poids de récoltes abondantes

Le maïs n'en finit plus de déprimer. Depuis trois mois environ, les prix FOB ont décliné d'à peu près 20 % : le «nain jaune» vaut 97 dollars la tonne.

Ces chiffres traduisent à la fois la clémence des cieux et une conjoncture économique pour le moins épineuse. Une fois encore, le marché subit la pression de trop bonnes récoltes. La production mondiale s'élève à 550 millions de tonnes, alors qu'elle n'était que de 480 millions de tonnes l'année dernière. L'Europe, dont la France assure la moitié de la récolte, dépasse ses propres records : 14 millions de tonnes, plus encore que les volumes atteints en 1988.

Selon l'ONIC (Office interprofessionnel des céréales), le rendement moyen national s'élève à 78 quintaux à l'hectare. Toujours d'après le même organisme, la palme du meilleur rendement ne revient pas aux régions auxquelles on s'attend *a priori* mais à Poitou-Charentes (92 quintaux à l'hectare!), zone pourtant irriguée sur la moitié de ses surfaces.

De l'autre côté de l'Atlantique, les Etats-Unis connaissent également une récolte pléthorique : 240 millions de tonnes, selon l'USDA (département américain de l'agriculture). C'est une hausse de 27,7 % par rapport à l'année dernière. Avec de tels rendements, les efforts pour limiter les surfaces cultivées – pour l'heure, 29 millions d'hectares – paraissent dérisoires. Déçues dans leurs espoirs, les autorités américaines ont doublé le taux de gel des terres, le faisant passer à 10 % des terres cultivées cette année.

Consciente de l'urgence d'un assainissement du marché, l'Association nationale des producteurs de maïs américains (NCGA) elle-même déclare trouver la mesure insuffisante et demande un gel «complémentaire»... rémunéré!

Une réclamation révélatrice d'un état d'esprit et d'un mode de compensation différent. Celui-ci est tout aussi rémunérateur que le mécanisme européen : aux Etats-Unis, le gel des terres n'est pas financé, mais est obligatoire pour bénéficier d'aides diverses. De l'ordre de 170 millions de tonnes, la consommation nationale ne peut, certes, pas résorber une offre pléthorique. Le gonflement subit, des stocks (de 27,9 millions de tonnes l'an dernier à aujourd'hui 54,7 millions de tonnes) est pour beaucoup dans la déstabilisation des cours, d'autant que l'Oncle Sam demeure, avec ses 50 millions de tonnes exportées, le grand pourvoyeur du marché mondial.

« Abandon des marchés naturels »

«Abondance de biens nuit» : la réalité quotidienne du marché vérifie en permanence ce vieux précepte. Que faire du maïs américain ? L'exporter en Chine est impossible : l'Empire du Milieu a fait cette année une récolte importante (de l'ordre de 95 millions de tonnes). Les pays tiers? Pourquoi pas l'Afrique du Sud, victime de la sécheresse? Les tonnages en direction de ce pays, sous forme d'aides alimentaires, augmenteront effectivement en 1993 de 2 millions de tonnes.

Il reste l'Europe. Mais l'Europe consomme un volume à peu près identique à celui qu'elle produit (28 millions de tonnes) et est déjà détentrice de stocks non négligeables : 3,9 millions de tonnes cette année, contre 2 millions de tonnes l'année dernière. Qu'à cela ne tienne! il faut multiplier les programmes d'exportation subventionnés. Et c'est ainsi que, pour la troisième année consécutive, Washington obtient de Bruxelles la prolongation d'un accord qui ne devait durer théoriquement que trois ans.

En 1987, les Américains, qui s'estimaient lésés par l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal, avaient exigé et obtenu un débouché privilégié sur l'Espagne pour leur maïs et leur sorgho. Cette année encore, les Etats-Unis livreront à ce pays 1,2 million de tonnes de maïs et 180 000 tonnes de sorgho, obligeant la Communauté européenne à exporter les surplus ainsi créés hors de ses frontières. Non contents de ce succès, ils viennent d'imposer une autre entorse à la préférence communautaire, cette fois-ci à propos du Portugal : à partir du 1er juillet 1993, 500 000 tonnes de maïs américain seront déversées sur ce territoire. *«Comment ne pas réagir devant un tel abandon de nos marchés naturels ?»*, s'insurge Claude Lacédé, chef du service économique et social de l'AGPM (Association générale des producteurs de maïs). Décidément, l'avenir ne sourit guère au «nain jaune». Le maïs américain l'écrase au moment même où la Commission joue les Cassandre : selon ses estimations pour la campagne 1992-1993, la part des céréales dans l'alimentation animale devrait encore régresser.

MARIE DE VARNEY

PRODUITS	COURS DU 29-1
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 516 (+ 46) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 224 (+ 6) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	5 860 (inch.) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Mars	259,2 (+ 4,1) Dollars/tonne
Café (Londres) Janvier	881 (– 45) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Mars	912 (+ 77) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Mars	388 (– 7) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Mars	214 (– 4) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Mars	181,20 (– 2,40) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Brent mars	18,50 (+ 1,20) Dollars/baril

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 22-1-93	Cours 29-1-93
Or fin (kilo en barre)	57 800	56 500
– (kilo en lingot)	57 950	57 400
Pièce française (20 fr.)	331	327
• Pièce française (10 fr.)	405	400
Pièce suisse (20 fr.)	330	326
Pièce latine (20 fr.)	334	327
• Pièce tunisienne (20 fr.)	335	330
Souverain	427	425
• Souverain Elisabeth II	431	432
• Demi-souverain	300	285
Pièce de 20 dollars	2 085	2 100
– 10 dollars	1 182,50	1 062
• – 5 dollars	581,25	582,50
– 50 pesos	2 155	2 110
• – 20 marks	425	410
– 10 florins	338	337
• – 5 roubles	270	270

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Une très mauvaise passe

Des taux d'intérêt à court terme absolument assassins sur la place de Paris, des rumeurs non moins assassines sur ladite place, des déclarations de la Banque fédérale d'Allemagne du genre douche froide : l'atmosphère était plutôt délétère cette semaine en France.

Vendredi après-midi, le bruit courait que la Banque de France allait relever le taux de ses pensions à 5-10 ans (12 % actuellement), ce qu'elle a démenti. En même temps, on reparlait à nouveau d'un relèvement des taux de base des banques (TBB) portés de 9,45 % à 10 % le 17 décembre dernier en raison de la tension persistante du loyer de l'argent à court terme, environ 12 % pour le jour le jour et surtout 12 % à 13 % pour le trois mois, taux qui régit les certificats de dépôt émis par la banque pour se refinancer. Les grands établissements ont démenti tout relèvement, bien que la Société générale ait déclaré que la question avait été abordée au cours d'un comité financier sans que la décision de relève ait été prise.

Quant à la Bundesbank, ses dirigeants n'y sont pas allés de main morte. Son président, M. Helmut Schlesinger, a réaffirmé que les taux directeurs de la Banque centrale resteront «élevés», car une hausse des prix de 4 % en Allemagne de l'Ouest n'est pas compatible avec une stabilité du coût de la vie. Il a précisé, toutefois, que la politique monétaire allemande pouvait s'assouplir si les conditions étaient remplies, *«mais ce n'est pas le cas»*. Avec M. Johannes Caddum, un des directeurs de la Bundesbank, il a souligné que maintenir la confiance dans le mark était *«essentiel»*. Lisez : pas de fantaisie avec l'inflation et avec notre volonté de lutter contre la hausse des prix.

En début de semaine, la vive hostilité marquée par les syndicats allemands au projet gouvernemental de pacte de solidarité avait déjà jeté un froid et envoyé au tapis les cours du notionnel dix ans sur le MATIF qui, en fin de semaine, étaient retombés à 112,70 contre 113,60 la semaine précédente. Mais la tempête a surtout soufflé sur les cours du contrat Pibor trois mois, qui, en huit jours, a perdu 1,88 point à 88,40. On le voit, la déception sur une possibilité de baisse des taux courts très vigoureusement anticipée ces derniers temps est à la mesure de cette anticipation. Au comptant, le rendement de l'OAT dix ans a augmenté, passant de 7,87 % à 7,97 %, l'écart avec le Bund allemand à dix ans s'élargissant à 0,91 point. Sur ce même MATIF, l'événement de la semaine a été le lancement du contrat à terme sur les OAT d'une durée supérieure à quinze ans, tant attendu par les opérateurs.

Sur le front des obligations, l'activité a été moins forte que la semaine dernière, avec quatre émissions seulement. Air France a levé 1 milliard de francs sur dix ans à 8,25 % nominal et 8,61 % réel, soit 0,7 point au-dessus de l'OAT. L'accueil a été plutôt frais en raison des difficultés actuelles de cet organisme. L'Auxiliaire du Crédit foncier a lancé un emprunt de 2 milliards de francs à 8 % nominal et 8,40 % réel, 0,4 point au-dessus de l'OAT. La garantie du Crédit foncier a favorisé un assez bon placement. La Caisse française de développement (ex-Caisse centrale de coopération économique) a émis pour 2 milliards de francs de «papier» à 8 % nominal et 8,34 % réel, 0,32 point au-dessus de l'OAT. La garantie de l'Etat, l'une des dernières qu'il accorde, a été déterminante pour l'accueil réservé, très bon. Enfin Sophia, du groupe AGF, a levé 500 millions de francs à 8,80 % : l'écart de 0,86 point au-dessus de l'OAT a été considéré comme trop peu important, ce qui a freiné les souscripteurs, malgré la qualité du «papier».

Le suspense a été enfin levé sur la prolongation de la garantie de l'Etat aux emprunts des sociétés de développement régional (SDR) levés par le canal de leur filiale Finansder. Cette garantie, déjà prorogée de deux ans, de 1990 à 1992, le sera pour un an, jusqu'à la fin de 1993, les montants émis étant fixés semestriellement, avec un maximum de 1 milliard de francs pour le premier semestre, qui s'ajoutera à l'emprunt levé à la fin de l'an dernier par Finansder. Les ressources ainsi réunies seront réparties, en étroite concertation avec les services de la direction du Trésor, entre les SDR qui ont sérieusement entrepris leur effort de restructuration. Rappelons que deux SDR sont, actuellement, sous administration provisoire, Lordex et celle de Picardie.

Interrogations sur les Sicav monétaires

«Il se passe quelque chose sur les sicav monétaires», déclare M. Alain Ernewein, directeur général d'Europerformance. Il observe que les 63 milliards de francs de retraits en décembre dernier (*le Monde* daté 17/18 janvier 1993) sont *«quelque chose de jamais vu»* : 6 % du stock. Sans doute, à l'approche du 31 décembre, date à partir de laquelle le seuil d'exonération fiscale des plus-values de cession sur ces sicav monétaires est diminué de moitié, beaucoup de porteurs ont vendu leurs parts pour les racheter après le 1er janvier. Mais, selon M. Ernewein, la moitié seulement des capitaux seraient revenus courant janvier. Le phénomène touche l'ensemble des titres de sicav, qu'ils soient détenus par par des particuliers (70 %) ou des entreprises (30 %).

Pour ces dernières, l'augmentation de la fiscalité sur les plus-values latentes a pu jouer, de même que le report sur les placements en certificats de dépôts émis par les banques qui rapportent plus de 10 % (12 % en ce moment). Pour les particuliers, on peut penser qu'ils investissent davantage en plans d'épargne en actions (PEA) ou en assurance-vie. De toute façon, il n'est pas exclu qu'on assiste bientôt, si ce n'est dès maintenant, à un début de transfert d'une partie de l'épargne à court terme sur le long terme.

FRANÇOIS RENARD

Le Monde

Un laborieux compromis

M. Clinton repousse de six mois la levée de l'interdiction des homosexuels dans l'armée

WASHINGTON

de notre correspondant

Au prix d'un laborieux compromis sur le statut des homosexuels dans l'armée, M. Bill Clinton a évité, vendredi 29 janvier, de terminer sa deuxième semaine à la Maison Blanche par une féroce bataille avec le Congrès. Mais l'épisode a révélé une certaine maladresse tactique de sa part et lui a peut-être coûté un peu du précieux capital politique dont il aura besoin pour faire passer, à la mi-février, son programme économique.

Bref, ce sont des premiers jours mouvementés pour M. Clinton, déjà accusé d'être revenu sur nombre de ses promesses électorales. Cette fois, il s'agissait, au contraire, de tenir l'une d'entre elles : obtenir l'arrêt des discriminations dont les homosexuels – «gays» et lesbiennes – sont victimes dans l'armée. Le règlement militaire, vieux d'un demi-siècle, impose à tout candidat recrue de faire part de son *«orientation sexuelle»*, étant entendu que les homosexuels déclarés ne franchiront pas ce stade. Découverts dans les rangs, ou, pour une raison ou une autre, décidant de s'afficher comme tels, ils sont immédiatement exclus de l'institution militaire. C'est le sort de quelques centaines de personnes chaque année. De son propre aveu, l'armée américaine – un million huit cent mille personnes, tous personnels confondus – compte des milliers d'homosexuels, silencieux.

D'un coup de plume, avec la signature d'un décret présidentiel *(executive order)*, M. Clinton voulait mettre un terme à la discrimination, en annulant ce règlement militaire. Il n'a pas pu, pour cause de révolte sur les bancs du Congrès et au sein de l'armée, où l'on estime que le changement proposé risque de porter atteinte au moral, à la discipline et aux convictions de la majorité de la troupe. M. Clinton a dû repousser sa réforme à la mi-juillet. Il a, toutefois, obtenu un début d'application immédiat après des heures de pourparlers avec certains des poids lourds du Congrès et de la hiérarchie militaire : on ne demandera plus aux aspirants soldats leur *«orientation sexuelle»* et les procédures d'exclusion en cours pour cause d'homosexualité pourront être suspendues. D'ici au 15 juillet, le secrétaire à la défense, M. Les Aspin, devra concocter avec l'état-major un *«code de bonne conduite sexuelle»*, garantissant, en contrepartie de la levée de l'interdiction des homosexuels, une extrême modestie d'attitude dans les casernes.

Pas question que les homosexuels puissent disposer des mêmes facilités que les couples sur les bases, camps et autres lieux de garnison ; il s'agit, simplement, a dit M. Clinton, *«d'éviter qu'un homme ou une femme servant honorablement dans l'armée puisse en être chassé au seul motif d'homosexualité»*. Lors de sa première conférence de presse à la Maison Blanche, le président a qualifié l'accord obtenu vendredi de *«pas important dans la bonne direction»*. M. Clinton est apparu souriant, très confiant, détendu. Le matin même, un sondage du *Wall Street Journal* et de la chaîne *NBC* lui donnait un fort taux de popularité, avec 64 % d'opinions positives dans la population.

Il a évoqué, avec humour, *«la fureur»* provoquée par cette affaire dans des médias washingtoniens qui, faute d'autre sujet à traiter, ont déjà annoncé la fin de la «lune de miel» entre le président et les Américains. Un tantinet embarrassé, l'éditorialiste du *Washington Post* rappelait une évidence : *«Ce n'est que la deuxième semaine de la présidence Clinton...»* C'était une façon d'expliquer que bien des commentateurs washingtoniens sont allés un peu vite en besogne en relatant sur le mode du cataclysme politique les premiers faux pas du nouveau président : sa candidate au poste d'attorney général (ministre de la justice) obligée de se récuser, ses promesses fiscales (notamment celle d'une baisse de l'impôt sur le revenu de la classe moyenne) sans doute «réaménagées», enfin la bataille, moitié gagnée moitié perdue, sur les homosexuels dans l'armée.

ALAIN FRACHON

☐ **M. Haley Barbour nouveau président du Parti républicain.** – M. Haley Barbour a été élu vendredi 29 janvier président du Parti républicain au cours de la réunion d'hiver du comité national du parti qui s'est tenue à Saint-Louis (Missouri). M. Barbour, âgé de quarante-cinq ans, qui fut directeur politique de l'ancien président Ronald Reagan, succède à M. Richard Bond, qui a occupé cette fonction pendant les quatre ans de mandat de George Bush. – *(AFP.)*

☐ **IRAK : Bagdad serait prêt à donner la liste de ses fournisseurs d'armes non nucléaires.** – L'Irak s'est, pour la première fois, déclaré disposé à remettre à l'ONU la liste des fournisseurs qui l'ont aidé à se doter d'armes chimiques, balistiques et biologiques, a affirmé, vendredi 29 janvier, M. Nikita Smidowitch, chef d'une mission des Nations unies, de retour à Bahrein après une semaine d'inspection en Irak. *«Les Irakiens n'ont pas promis de fournir ces informations, mais nous ont dit qu'ils étaient prêts à discuter»* de la liste de leurs fournisseurs non nucléaires, a-t-il indiqué. – *(AFP.)*

Le conflit du Sahara occidental

L'ONU pourrait modifier son plan de paix

Le secrétaire général de l'ONU vient de présenter trois options au Conseil de sécurité pour sortir de l'impasse au Sahara occidental. Face à l'échec des pourparlers engagés avec le Maroc et le Front Polisario sur l'épineuse question du recensement des personnes habilitées à participer au référendum d'autodétermination, M. Boutros Boutros-Ghali, dans un rapport qu'il leur a adressé, laisse aux membres du Conseil le soin de trancher le débat.

Dans la première option dont il juge *«les chances de succès très minces»*, M. Boutros-Ghali suggère de continuer, et, dans la mesure du possible, d'intensifier les pourparlers. Il propose, comme deuxième possibilité, l'application immédiate du plan de paix sur les bases définies par l'ancien secrétaire général, M. Javier Perez de Cuellar, au mois de décembre 1991. Mais cela impliquerait, à son avis, que l'on agisse *«sans la coopération de l'une des parties»*.

La troisième option *«consisterait a adopter une approche alternative, non fondée sur le plan de paix»*. Le secrétaire général de l'ONU laisse au Conseil le soin d'imaginer cette nouvelle approche, en soulignant que en fonction de sa décision, *«le rôle et la taille de la mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) devront être revus»*. – *(AFP.)*

A Angoulême

Gérard Lauzier primé au vingtième Salon de la BD

Gérard Lauzier, soixante ans, auteur de *Tranches de vie*, de *Souvenirs d'un jeune homme* et *Portrait de l'artiste*, s'est vu décerner pour l'ensemble de son œuvre, vendredi 29 janvier le Grand Prix de la ville d'Angoulême du 20e Salon international de la BD. Le jury présidé, cette année, par Frank Margerin, lauréat en 1992, a attribué à Morris le Grand Prix spécial *(le Monde des livres* du 29 janvier). Lors de la cérémonie de remise des Alph-Art qui s'est déroulée dans la salle de la Grand-Font en présence de M. René Monory, président du Sénat, et de M. Georges Chavanès, maire d'Angoulême, un hommage a été rendu au fondateur de la revue américaine *Mad*, Harvey Kurtzmann.

Les Alph-Art de ce 20e festival ont été décernés aux albums suivants :

– meilleur album francophone les *Aventures de Basil et Victoria, tome 2, Jack* d'Edith sur scénario de Yann (Humanoïdes associés).

– meilleur album étranger *Maus* de l'Américain Art Spiegelman (Flammarion).

– meilleur scénario *Saïgon-Hanoï* de Cosey (Dupuis).

– coup de cœur *Bar du vieux Français* de Stassen et Lapière (Dupuis).

– humour *Raymond Calbuth, tome 4* de Didier Tronchet (Glénat).

– jeunesse *Nabuchodinaure, chronique de l'apeupréhistoire* de Widenlocher et Harlé (Dargaud).

– public *Passager porté disparu*, sixième tome des aventures de Théodore Poussin par Le Gall (Dupuis).

– avenir Virginie Broquet.

– scolaire Gilles Schaller.

– prix France-Info les *Maîtres de l'orge* de Van Hamme et Valles (Glénat).

A la suite d'une manifestation

M. Bernard Notin empêché de reprendre ses cours à Lyon-III

LYON

de notre bureau régional

Sanctionné pour avoir notamment nié l'existence des chambres à gaz, M. Bernard Notin n'a pas pu reprendre samedi 30 janvier comme prévu (*le Monde* du 15 janvier) son cours de «prospectives économiques» à l'université Jean-Moulin (Lyon-III). Une cinquantaine de personnes, répondant à l'appel de l'Union des étudiants juifs de France (UEJF), lui ont interdit l'accès à la salle 1607 : à 8 heures, une banderole, flanquée de l'étoile jaune et d'une liste de camps de concentration, condamnait l'entrée. Les manifestants brandissaient des pancartes où étaient inscrits des noms de déportés. M. Gilles Guyot, directeur de l'Institut d'administration des entreprises (IAE), dont dépend M. Notin, a décidé d'annuler le cours. Mais, aucune décision n'a encore été prise pour la suite de l'année universitaire. En quittant les lieux, M. Notin a déclaré que *«l'honneur de l'Université est d'accueillir des enseignants de qualité»*.

En juillet 1990, ce maître de conférences avait été interdit d'enseignement pendant un an par la section disciplinaire du conseil d'administration de Lyon-III. Mais en mars 1991, le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) avait cassé cette décision pour vice de forme, la remplaçant par un simple retard d'avancement de trois ans.

M. Simon Pinto, président de l'UEJF, a réclamé *«la radiation définitive»* de M. Notin. Il a également souligné *«l'ironie de l'Histoire»* qui veut que, *«soixante ans après l'accession de Hitler au pouvoir, M. Notin soit réintégré dans ses fonctions»*. L'UEJF a indiqué son intention de revenir chaque semaine pour empêcher l'enseignant d'assurer ses cours.

E. Pe.

Vu de Davos

L'Amérique d'abord

A la vingt-troisième réunion annuelle du Forum de l'économie mondiale de Davos, M. Helmut Schieber, membre du conseil de la Bundesbank, a déclaré, le 29 janvier, que les interventions des banques centrales pour maintenir la parité des monnaies au sein du système monétaire européen (SME) devraient être limitées, se déclarant partisan de réalignements plus faibles mais plus fréquents. La Bundesbank a dépensé 90 milliards de marks (soit 300 milliards de francs) afin de maintenir les parités pendant la crise de septembre. Pour M. Schieber, des interventions excessives sont en train de créer une situation plus inflationniste pour le mark. Quant à l'ancien président de la Bundesbank, M. Karl Otto Pöhl, il a repété que les taux d'intérêt étaient trop élevés en Allemagne, que l'économie française en pâtissait et que, si le franc sortait du SME, il s'apprécierait par rapport au mark, soulignant qu'une telle décision signerait la mort du système.

DAVOS

de notre envoyé spécial

Un sommet exceptionnel des chefs d'Etat des sept grands pays industrialisés (un G7) au printemps pour définir une stratégie mondiale de croissance ; la signature rapide d'un mini-accord pour mettre fin à l'Uruguay Round ; et l'amorce dans la foulée d'un nouveau cycle de négociations commerciales internationales sur tous les dossiers en suspens, un Clinton Round : ces trois propositions, avancées à Davos à l'occasion du Forum de l'économie mondiale par des proches de la nouvelle administration américaine, marquent, certes, une volonté de changement. Mais les partenaires des Etats-Unis y ont surtout vu la confirmation de leurs craintes : pour redonner du tonus à l'économie américaine, M. Clinton n'hésitera pas à durcir le ton avec ses «adversaires» économiques.

«Le G7 est mort, il faut le revitaliser», a tout d'abord expliqué M. Fred Bergsten, directeur de l'Institut pour l'économie internationale de Washington, en appelant à la convocation d'un sommet pour fin mars-début avril. Pour cet expert proche de la nouvelle administration, il importe que le plan économique interne de M. Clinton soit complété au niveau international par une stratégie concertée de croissance mondiale. Le Japon doit ainsi engager un nouveau stimulant fiscal important, les sept doivent convenir d'une réévaluation du yen de 20 % et s'en donner les moyens, l'Allemagne doit réduire ses déficits publics pour permettre à la Bundesbank puis aux banques des autres pays de réduire leurs taux d'intérêt. Les ministres japonais présents à Davos ont écouté avec quelque dédain, suggérant, à l'instar de M. Akio Morita, président de Sony, aux Américains de s'occuper d'abord de leurs propres problèmes et de réapprendre à produire. Premières escarmouches d'une nouvelle phase dans la guerre commerciale entre les Etats-Unis et le Japon.

La nouvelle administration américaine a cherché à tester ici ses projets en matière de négociations commerciales. Avec M. Bergsten, plusieurs représentants des Etats-Unis ont proposé de couper en deux les discussions en cours. Un mini-accord autour des dossiers déjà réglés devrait pouvoir être signé immédiatement. Toutes les questions restées en suspens ainsi que des dossiers nouveaux comme ceux liés à l'environnement feraient l'objet d'un nouveau cycle de négociations déjà baptisé Clinton Round.

M. Arthur Dunkel, directeur général de l'Accord général sur les tarifs douaniers (GATT) et le commerce) a vivement rejeté ce scénario. Il a cependant reconnu qu'un accord global ne sera pas possible avant le 1er mars, délai fixé par les procédures législatives aux Etats-Unis et a indiqué que le commissaire européen Sir Leon Brittan, présent à Davos, allait rencontrer le 11 février à Washington les nouveaux responsables américains. Pour faire avancer leurs idées, les Américains brandissent une vaste panoplie de menaces. Si le Japon est récalcitrant, certains, comme l'économiste Lester Thurow, du MIT, suggèrent l'instauration d'un contrôle quasi administratif du commerce bilatéral avec Tokyo. Si l'Europe hésite, les Etats-Unis pourraient se détourner du Vieux Continent et créer de vastes zones de libre-échange avec l'Amérique latine, d'une part, les pays riverains du Pacifique d'autre part.

Le ton est donné : America first. Les industriels européens présents à Davos ont compris le message. Et ils sont inquiets.

ERIK IZRAELEWICZ

☐ **Un général allemand à la tête de l'Eurocorps.** – Le général de division allemand Helmut Willmann sera le premier chef de l'Eurocorps, qui a été créé à l'initiative de la France et de l'Allemagne, et dont le PC sera à Strasbourg. Agé de cinquante-deux ans et actuellement commandant la 7e Panzerdivision à Unna, le général Willmann prendra ses fonctions le 1er octobre prochain. Son unité a été jumelée le 18 janvier dernier (*le Monde* du 9 janvier) avec la 2e division blindée française basée à Versailles (Yvelines). Fort de 35 000 à 40 000 hommes et opérationnel en 1995, l'Eurocorps sera commandé en alternance par un général allemand ou français. La France avait proposé qu'un Allemand en soit le premier commandant.

☐ **Police : le secrétaire général du SNPT écroué.** – Le policier Jacky Viallet, secrétaire général du Syndicat national des policiers en tenue (SNPT), affilié à la Fédération autonome des syndicats de police (proche de la gauche), a été placé sous mandat de dépôt, vendredi 29 janvier, à Paris, par le juge David Peyron, chargé d'enquêter sur une affaire de démarchage publicitaire abusif et de fausses factures (*le Monde* du 30 janvier). Jeudi, M. Viallet et le trésorier du SNPT avaient été placés en garde à vue. La mesure faisait suite à l'inculpation, la veille, pour *«usage de faux»*, de deux responsables régionaux du SNPT, dirigeant une mutuelle de la police, à Lille (Nord). Cette association est soupçonnée d'avoir eu des rapports avec une régie publicitaire parisienne impliquée dans des opérations de fausse facturation. Lors d'une perquisition au siège du SNPT, les enquêteurs auraient mis la main sur des documents financiers accréditant cette hypothèse.

☐ **Attentats à l'explosif à Saint-Jean-de-Luz.** – Deux attentats à l'explosif perpétrés dans la nuit du vendredi 29 au samedi 30 janvier ont gravement endommagé une perception et une recette postale à Saint-Jean-de-Luz (Pyrénées-Atlantiques). Il n'y a pas eu de blessés. Bien que l'on n'ait trouvé sur place aucune revendication, les enquêteurs portent leurs soupçons sur le groupe indépendantiste basque Iparretarrak.

Une enquête sur les musées

Publiés à partir du lundi 1er février (numéro daté 2 février), *le Monde* va explorer en trois volets, ces temples de la consommation culturelle que sont les musées. Pas moins de quatre cents chantiers de musées sont ouverts en France actuellement. Dans leur premier article, Michel Guerrin et Emmanuel de Roux en visitent un grand nombre. Dans le deuxième, ils expliqueront les difficultés que les villes éprouvent souvent pour mener à bien leur grand projet muséal. Et, dans le dernier, ils brosseront le portrait de quelques conservateurs aventureux.

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* : 3615 LEMONDE 3615 LM

Le numéro du «Monde» daté 30 janvier 1993 a été tiré à 473 816 exemplaires.

Le Monde

HEURES LOCALES

NANCY SAUVEGARDE SON CŒUR

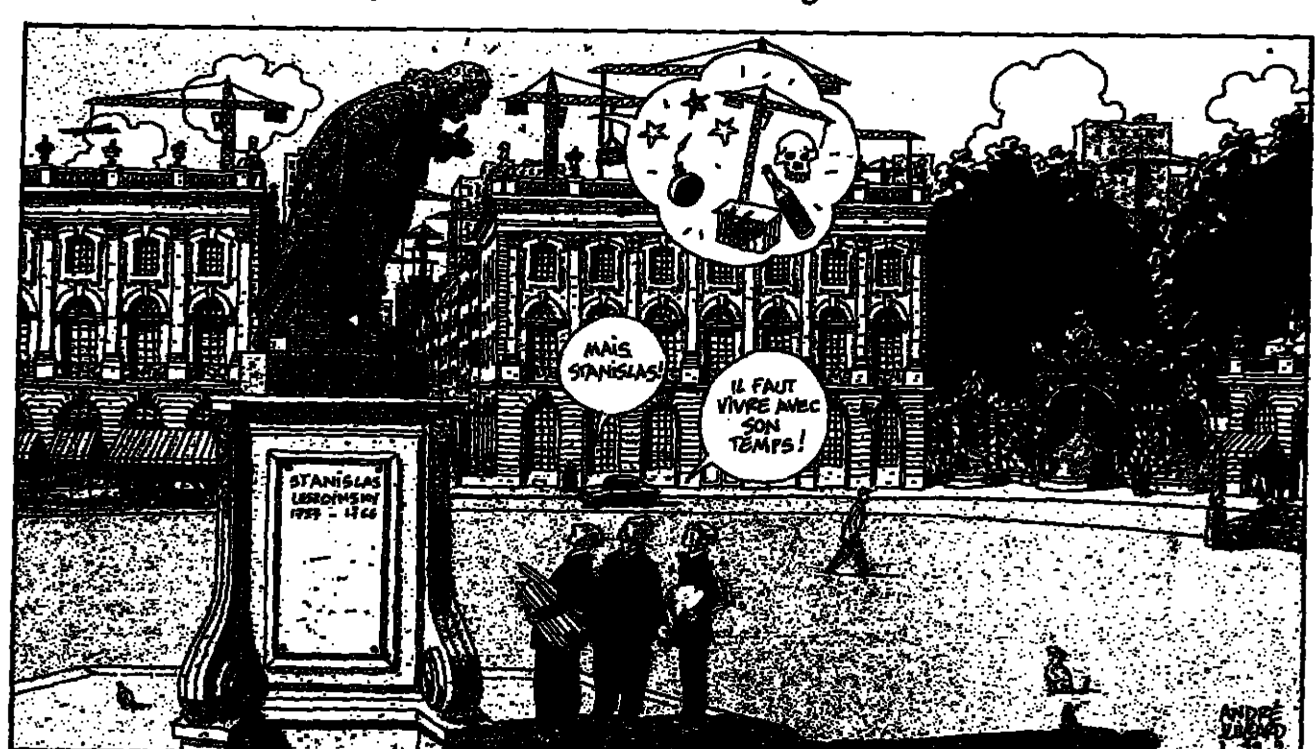
Après une décennie d'étude du tissu urbain, la ville possède enfin un document d'urbanisme, mais des voix s'élèvent pour réclamer de nouvelles garanties

ETENDU sur 160 hectares, soit 10 % du territoire de la commune, le secteur sauvegardé de Nancy se situe parmi les plus importants de métropoles françaises. Contenu à peu près dans le tracé des anciennes fortifications du seizième siècle, il englobe la ville vieille de la Renaissance, la ville de Charles III du dix-septième siècle, et la ville de Stanislas, joyau de l'architecture du dix-huitième. Et on y retrouve, disséminés au hasard des disponibilités foncières de l'époque, les témoignages de l'Ecole de Nancy, depuis la chaleureuse brasserie de l'Excelsior, proche de la gare, jusqu'à la délirante maison Bergeret, devenue siège de la présidence de l'université des sciences.

L'étude systématique du tissu urbain de l'hyper-centre a duré une dizaine d'années. Au terme de ce travail, la ville a organisé, au mois d'octobre 1992, une enquête publique sur le secteur sauvegardé, couronnée par un avis favorable, à quelques réserves près, des commissaires-enquêteurs. Applicables de fait depuis 1988, ces directives attendent désormais d'être approuvées par un décret du conseil d'Etat pour devenir irréversibles.

Lors de leur étude, les urbanistes ont écarté du secteur sauvegardé le catastrophique quartier Saint-Sébastien, bloc de béton gris et tours de verre construits au début des années 70 sur les ruines d'un vieil ensemble *« du meilleur dix-huitième siècle »* selon l'expression du critique André Fermigier, sacrifié à l'image de marque d'une cité qui se voulait, dans le ton des trente glorieuses, moderne et dynamique. De même, le document abandonne à son sort la place de la Gare, où une tour de 100 mètres et des locaux commerciaux désolent le visiteur à sa descente de train.

C'est pour que ne se renouvellent plus ces errements qu'a été étudié le secteur sauvegardé, selon une procédure impulsée par André Malraux en 1962. Non sans difficultés. Les Nancéiens gardent le souvenir de la résistance qu'ils ont dû mener, durant de longues années, pour obtenir cette sorte de charte de l'urbanisme. Multiplication des associations, pétitions, oppositions individuelles : tout a été mis en œuvre pour éviter que la rage dévastatrice de l'époque n'aille jusqu'à faire sauter l'Excelsior et la chambre de commerce. Et quand une exposition *« pirate »*, intitulée *« Vie ou mort de Nancy ? »*, a réuni, au début de l'année 1975, neuf mille visiteurs au Musée des beaux-arts, le conseil municipal a entériné les contours du secteur sauvegardé dessinés par l'architecte Gaston Leclerc, commis par le ministère de la culture.



Redonner au patrimoine toute sa beauté

Le conseil municipal élu en 1983 et présidé par André Rossinot (UDF-Radical) et, pour l'essentiel, réélu en 1989, compte quelques personnalités qui ont participé à cette longue bataille. Ainsi Bernard Guerrier de Dumast, aujourd'hui adjoint au maire, doit-il se souvenir d'avoir, à l'époque, dénoncé *« le caractère irréversible du massacre des îlots anciens »*. Il ne se démarque pas pour autant de la ligne fixée par le maître d'œuvre du plan de sauvegarde, Bertrand de Tourtier : *« Protéger le patrimoine, lui faire retrouver toute sa beauté, oui, mais à condition qu'il soit vivant. »*

Le héraut le plus tenace de ce combat reste Françoise Hervé, fonctionnaire au ministère de l'environnement, qui fut en 1983 la seule élue d'une liste exclusivement vouée à la défense du patrimoine urbain. Six ans plus tard, elle acceptait de figurer parmi l'équipe du maire, *« à condition, de pouvoir travailler concrètement »*, explique-t-elle. En fait, elle n'a pas vendu son âme... Françoise Hervé n'est toujours pas d'accord avec le résultat du plan de sauvegarde. *« Il existe, très bien. Mais que protège-t-il ? Quand nous nous sommes battus contre des projets urbains déments, nous voyons aujourd'hui un plan plein de vides, à l'image de tous ces immeubles non protégés parce qu'on ne leur a pas trouvé de caractère architectural propre. Tous ces vides peuvent laisser la place à des mutations considérables de la ville, si on n'y prend pas garde. »*

Et Françoise Hervé, qui s'est fait violence durant ces dernières années pour ne pas compromettre ses chances de pouvoir *« travailler concrètement »* au sein du conseil, explose aujourd'hui en exigeant une révision complète d'un plan qui a mis dix années à éclore. D'autres voix ont accompagné sa colère. Une dizaine d'universitaires lorrains ont recensé, au cours de l'enquête publique, une longue série de *« déficiences »* pour souligner *« la nécessité impérative de réviser le plan de sauvegarde et de mise en valeur »* du centre-ville. Une association créée pour la circonstance a, de son côté, réuni sept cents signatures dans le même dessein.

Les commissaires-enquêteurs, sur les vingt et une observations consignées au registre public, en ont retenu quinze *« qui pourraient faire l'objet d'une étude, voire d'une modification du plan »*. Mais de *« révision »* globale, au sens où le souhaite Françoise Hervé, il n'en est pas question. Les élus de la majorité municipale observent ce combat avec circonspection. Dans l'entourage du maire, on pense qu'annoncer une révision du plan de sauvegarde aurait un effet déplorable sur l'opinion, après avoir évoqué sa conclusion. Très probablement, il sera tenu compte des observations retenues par la commission d'enquête, mais une refonte plus complète du document ne pourrait être envisagée qu'après sa validation par le Conseil d'Etat.

de notre correspondant à Nancy
Bernard Maillard

Surenchère

LE transfert d'emplois de Dijon vers Glasgow, par le groupe américain Hoover, fait grand bruit dans la région et au-delà des frontières (*le Monde* du 28 janvier). Cette restructuration survient au moment où *Locate in Scotland*, équivalent de la DATAR pour l'Ecosse, se lance dans une offensive de charme en direction de la France et de ses investisseurs potentiels.

Cette importante institution, qui compte une douzaine de bureaux de Chicago à Tokyo en passant par Bruxelles, envisage d'en créer un dans l'Hexagone. Sur place, les responsables économiques écossais se plaisent à souligner la fibre européenne de leurs compatriotes et leur francophilie de longue date, autrement dit à revendiquer une identité régionale distincte du pouvoir anglais.

A l'inverse, l'affaire Hoover risque de freiner quelque peu ce nouvel élan. Les fortes concessions syndicales d'un côté de la mer du Nord, la perte d'emplois de l'autre, ouvrent la voie à bien des amertumes. Surtout, la surenchère des subventions à laquelle se livrent les Etats membres pour faire venir des entreprises sur leur sol entache l'avenir de la coopération des régions au sein de la Communauté européenne.

Il semble cependant que les conditions financières offertes à Hoover ont été sensiblement les mêmes de la part de la France et de l'Ecosse : environ 40 millions de francs. Le gouvernement britannique a fourni la moitié de la somme, les autorités territoriales l'ont complétée. Villes, départements, districts ou comtés : partout différentes, les autorités locales n'ont pas toutes des compétences économiques. Mais elles sont en quête d'emplois. Dans cette rude compétition, les règles du jeu sont bien difficiles à établir, elles pourraient se révéler plus complexes encore à contrôler dans un proche avenir.

Martine Valo

L'ILE-DE-FRANCE DANS L'INCERTITUDE

Le rejet du projet de schéma directeur laisse la région sans grandes orientations pour son avenir

IL est décidément bien difficile de mettre au point un schéma directeur en Ile-de-France. La situation actuelle rappelle, par bien des aspects, l'épisode de 1981. Un projet élaboré à partir de 1978, à l'initiative du président de la région qui était déjà Michel Giraud, avait été abandonné à l'occasion des élections présidentielle et législatives qui avaient bouleversé le paysage politique. Le rejet du projet présenté aujourd'hui, après trois ans de préparation, tient beaucoup au contexte électoral (*le Monde* des 28 et 30 janvier), mais il est aussi la conséquence du statut particulier de la région-capitale en matière d'aménagement du territoire.

Les lois du 7 janvier 1983 et du 18 juillet 1985 ont transféré de l'Etat aux communes des responsabilités étendues en matière d'urbanisme. Simultanément, elles ont maintenu à l'Etat, pour la région Ile-de-France, la responsabilité d'élaborer en concertation avec le conseil régional, le conseil économique et social régional et les conseils généraux, un schéma régional qui définisse la stratégie à long terme d'aménagement et d'urbanisme de la région-capitale. En raison de ses répercussions sur l'ensemble du développement des autres régions, le contrôle de la croissance de l'Ile-de-France doit en effet permettre aux pouvoirs publics d'élaborer une stratégie cohérente d'aménagement du territoire.

Ainsi était salué et confirmé le rôle essentiel dans le développement de l'Ile-de-France du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU), élaboré en 1965 par Paul Delouvrier, et qui a été à l'origine de la construction de cinq villes nouvelles, du réseau express régional (le RER) et de l'aéroport de Roissy.

Après sa révision partielle en 1976, ce SDAU reste la référence légale pour l'affectation des terrains (espaces verts, agriculture, industrie, logements). Pendant quelques années, des révisions partielles ont permis à des opérations d'aménagement en contradiction avec le schéma initial de se réaliser néanmoins.

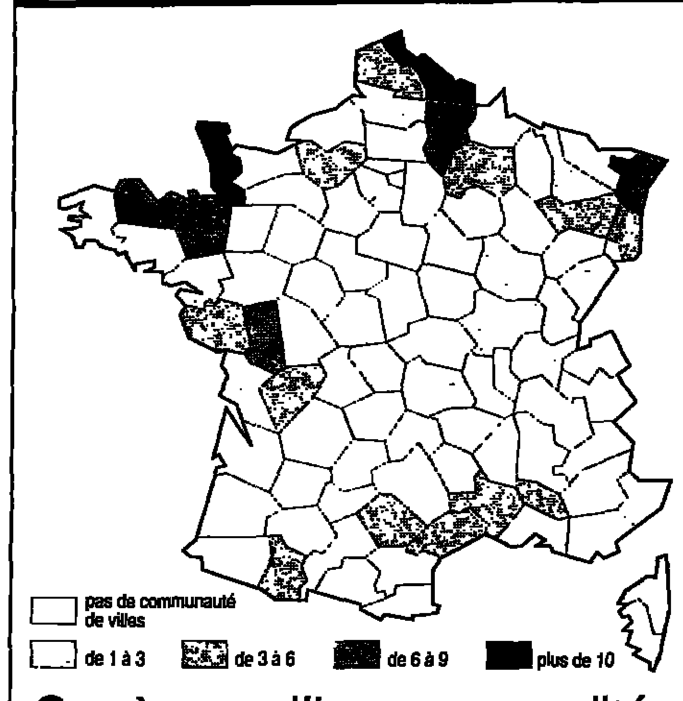
Mais aujourd'hui, près d'une centaine de ZAC sont complètement arrêtées, soit que des associations aient déposé des recours devant le tribunal administratif pour non conformité au SDAU, soit que les préfectures aient demandé aux élus et aux aménageurs de retarder leurs projets dans l'attente d'un nouveau document. Il est, par exemple, impossible de prévoir autre chose que des activités industrielles sur les terrains de l'ancienne usine Renault à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) ou sur une partie des friches de la Plaine Saint-Denis, sauf à en faire des opérations d'intérêt national, pour passer au-dessus des prescriptions du SDAU.

Christophe de Chenay

Lire la suite page 20

REPÈRES

STATISTIQUES



Succès pour l'intercommunalité

La loi sur l'administration territoriale de la République a été couronnée de succès. A la fin de l'année 1992, le gouvernement a recensé 190 communautés de communes et 3 communautés de villes (La Rochelle, Cambrai, Aubagne). Ces nouvelles structures regroupent 2 090 communes et 3,3 millions d'habitants. Mais les deux tiers comptent moins de 10 communes. Certains départements comme la Manche, l'Ille-et-Vilaine ou l'Aisne font de beaux scores. En revanche, certaines zones géographiques restent vides : région parisienne, Centre, Limousin, Rhône-Alpes. Ce qui ne signifie pas que l'intercommunalité y est absente. A côté des nouvelles entités créées par la loi, on compte en effet 260 districts, 9 communautés urbaines et 9 syndicats d'agglomération nouvelle.

(Source : direction générale des collectivités locales.)

ÉDUCATION

L'ÉCOLE, LA VILLE ET L'ÉTAT

Réunis à Paris, des maires de pays francophones s'interrogent sur le partage des compétences entre administrations et communes

QUELLE est la mission d'une commune en matière d'éducation ? Telle est la question que se sont posée lors du colloque annuel de l'Association internationale des maires francophones (AIMF), les 20 et 21 janvier, les 40 maires présents sur les 70 villes que regroupe cette association dispersée sur les cinq continents.

La difficulté de l'exercice résidait dans la diversité des situations exposées : quel rapport entre les problèmes rencontrés par la municipalité de Niamey (Niger) et celle d'Hué (Vietnam) ? Quelle ligne de force pourrait guider les services municipaux de Bucarest (Roumanie) et ceux de Moroni (Comores) dans leur lutte contre l'échec scolaire ?

Jacques Chirac, président et fondateur de l'AIMF (1), eut beau accueillir les participants sur le thème de la nécessaire coopération intermunicipale en faveur du développement, il ne simplifia pas la tâche des intervenants. *« Il n'est pas pensable*, déclara le maire de Paris, *de laisser le continent africain livré à la misère, à l'analphabétisme et au chômage endémique. Ce serait manquer à l'éthique de solidarité la plus élémentaire, mais ce serait aussi s'exposer aux contrecoups des intégrismes, des mouvements déstabilisateurs politiques ou sociaux et de l'émigration massive que nous n'avons pas les moyens d'assumer. »*

Le désengagement du pouvoir central

Concernant le partage des compétences entre les communes et l'Etat, les maires des villes francophones, souvent élus, parfois nommés, ont dépassé les clivages de leurs particularismes locaux. Un certain nombre de municipalités n'ont en effet aucune obligation légale dans le secteur éducatif, ce qui ne leur interdit pas cependant de participer au financement de l'école, voire de tenter de pallier les insuffisances de l'Etat. *« Les gouvernements ne sont pas en contact direct avec la population, contrairement aux services municipaux »*, expliqua ainsi M'Ahmed-Ali Bouleymen, maire de Tunis (Tunisie).

Mais la tendance actuelle est au désengagement du pouvoir central. De nombreux Etats procèdent aujourd'hui à une déconcentration mal maîtrisée, ce qui se traduit par un transfert de charges sans transfert de ressources équivalent. Les maires ont souhaité que ces mutations soient régies par une loi ou par des accords contractuels, comme c'est le cas à Dakar (Sénégal). En revanche, il leur est apparu souhaitable que l'Etat demeure seul compétent pour la définition des programmes, le recrutement, la formation et la rémunération du corps enseignant.

Les responsables des villes francophones ont toutefois envisagé une participation plus active dans le secteur périscolaire. Les équipements sportifs et culturels sont certes insuffisants, mais ils existent. Le fait qu'ils demeurent propriété de l'Etat compromet leur utilisation de façon rationnelle. Le maire de Libreville (Gabon), Claude Damas-Ozimo, a ainsi expliqué que, pour aménager une aire de jeu, la ville devait demander l'autorisation à l'Etat d'intervenir sur un de ses terrains.

Enfin, la lutte contre l'analphabétisme réclame tout d'abord une extension du nombre des établissements scolaires. A Conakry (Guinée), par exemple, il n'existe que vingt-cinq écoles maternelles pour un million et demi d'habitants. Seuls 3 % des enfants y sont scolarisés, et les écoles élémentaires accueillent en moyenne 83 élèves par classe.

Les efforts, ont conclu les maires, devraient se concentrer sur les quatorze-vingt ans. Pour cela, les municipalités sont prêtes à s'appuyer sur les réseaux associatifs existants, qui paraissent le mieux à même d'organiser ces jeunes. Des exemples de coopératives au Burkina-Faso ont ainsi été évoqués, ainsi que des associations proches du scoutisme au Rwanda.

Michèle Aulagnon

(1) Fondé en 1979 par Jacques Chirac, l'AIMF a un objectif officiel : favoriser l'aide des villes européennes et canadiennes aux grandes cités africaines. Mais cette structure permet aussi au président du RPR d'entretenir des relations internationales. L'AIMF subventionne vingt-quatre projets d'équipements urbains, notamment dans les domaines de l'environnement et de l'informatique. Derniers dossiers approuvés : l'achèvement à Brazzaville d'un dispensaire, la rénovation de stades à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, l'informatisation de la gestion municipale d'Abidjan. Autre cas concret : Lyon expédie au Niger, en Tunisie et aux Comores ses bennes à ordures réformées, après les avoir remises en état. Paris dépense environ 10 millions de francs par an pour assurer le secrétariat permanent de l'AIMF et alimenter son fonds de coopération.

XIe PLAN

MIEUX LUTTER CONTRE LES EXCLUSIONS

Un rapport suggère plus de démocratie locale et d'équipements publics

EN matière de politique de la ville aussi, l'heure est aux bilans. Après les rapports critiques et pessimistes de Jean-Michel Belorgey (PS) et du sénateur Gérard Larcher (RPR), le commissariat du Plan propose une vision prospective nécessairement plus mobilisatrice. Le rapport du groupe « villes », présidé par François Geindre (PS), maire d'Hérouville-Saint-Clair (Calvados) plaide pour qu'au cours du XIe Plan (1993-1997), la politique de la ville soit redéfinie autour des rapports entre un Etat renforcé et des collectivités locales regroupées, afin de mieux lutter contre les exclusions et les *« fractures urbaines »* (1).

La « contractualisation » des rapports entre l'Etat et les collectivités locales, qui est à la base de la politique de la ville, a révélé des faiblesses : l'Etat a parfois accordé ses financements en contrepartie de vagues engagements, dont le non-respect n'a donné lieu à aucune sanction. Le peu de poids des services déconcentrés de l'Etat face aux élus, accentué par l'enchevêtrement des procédures et le morcellement des communes, explique cette situation.

Pour surmonter ces difficultés, le rapport de François Geindre propose une petite révolution dans la conception de la participation des habitants et l'exercice de la démocratie locale. Constatant l'impuissance des politiques sociales à compenser les ravages du chômage, le document estime que *« l'insertion économique ne peut plus constituer le préalable à une reconnaissance sociale et politique des exclus »*. Il suggère l'utilisation des dispositions légales qui permettent la consultation directe des habitants et, au-delà, *« une nouvelle organisation politique de la ville »*.

Chaque agglomération deviendrait ainsi une entité politique propre, dotée d'un conseil élu au suffrage universel direct. Les communes actuelles seraient transformées en arrondissements dirigés, eux aussi, par un maire élu, comme à Paris, Lyon et Marseille. Afin d'assurer la participation politique des habitants des ZUP et autres quartiers excentrés, le rapport suggère un redécoupage des plus grandes communes et *« l'instauration d'une légitimité élective de représentation au niveau du grand quartier »*. François Geindre propose aussi le renforcement des procédures de concertation avec les habitants dans les procédures de réhabilitation.

Une taxe sur les carburants

Il estime que les démolitions, là où elles s'imposent, doivent être systématiquement accompagnées d'un plan de restructuration, voire de reconstruction et *« d'urbanisme renouvelé »*. L'intervention de l'Etat serait aussi marquée dans le domaine économique par des incitations fiscales à l'implantation d'entreprises, et par l'aménagement d'équipements publics dans les cités-dortoirs. Mais François Geindre dénonce tout démantèlement du rôle de l'Etat au profit des entreprises, dans la mise en œuvre d'une politique volontariste d'insertion professionnelle et civique. Il ne cache pas son scepticisme à l'égard des accords passés par le ministère de la ville avec des grandes entreprises du bâtiment (*le Monde* du 22 janvier). Le rapport du commissariat du Plan suggère de favoriser la carrière des fonctionnaires volontaires pour travailler dans les quartiers réputés difficiles (plutôt que d'attribuer une prime). Le rapport souhaite aussi *« rendre visible l'Etat de droit »* par *« une présence accrue des forces de police et une réponse judiciaire rapide et adaptée »*. Des antennes de justice pourraient ainsi être créées dans les quartiers eux-mêmes ou des tribunaux d'instance proches.

Le désenclavement des quartiers périphériques par les transports collectifs doit participer aussi à la lutte contre les exclusions. Le rapport juge inacceptable de *« faire passer les autoroutes (...) dans le centre des villes »* et *« impératif »* de renverser *« le principe d'adaptation de la ville à l'automobile »*. Pour financer de nouvelles infrastructures de transports collectifs, il suggère l'instauration d'une taxe de dix centimes par litre de carburant.

La réalisation de ces ambitions suppose, selon le commissariat du Plan, le maintien et le renforcement des structures du ministère et de la délégation interministérielle à la ville. François Geindre estime que le ministre de la ville devrait détenir un pouvoir de cosignature avec ses collègues pour toute décision concernant la ville. Son accord serait ainsi exigé pour la nomination d'un commissaire de police ou d'un principal de collège dans un quartier « difficile ». Le portefeuille de la ville, érigé en « ministère d'Etat » (comme c'était le cas sous Michel Delebarre), marquerait l'inscription de la lutte contre les exclusions comme priorité gouvernementale, insiste le document du Plan, à l'adresse des prochains gouvernements.

Philippe Bernard

(1) *Villes, démocratie, solidarité : le pari d'une politique*. Rapport du groupe « villes » pour la préparation du XIe Plan. Coédité par *le Moniteur* et La documentation française. 160 F.

BLOC-NOTES

AGENDA

■ **Instruction civique.** – « Comment sensibiliser les jeunes à la vie civique ? », la question sera posée au Sénat, le jeudi 4 février, au cours d'une journée organisée par l'association Communication et citoyen. Portrait de la jeunesse actuelle, teneur de l'éducation civique aujourd'hui et méthodes pour le diffuser, bilan des actions des collectivités locales, notamment des conseils d'enfants ou de jeunes à l'échelon municipal et départemental, constitueront autant de pistes de réflexion, étayées par des études. L'ensemble de ces travaux devraient faire l'objet d'une communication au Salon CAP-COM, qui se tiendra à Lyon, en mai.
▶ **Renseignements au 60-69-37-08.**

■ **Insertion.** – Une vingtaine de représentants de centres communaux d'action sociale devraient se réunir, à l'initiative de celui de Creil, jeudi 4 et vendredi 5 février. Cette rencontre, qui aura lieu à Creil, sur le thème de l'aide alimentaire utilisée comme un outil d'insertion, leur permettre de dresser un bilan de leurs expériences dans ce domaine.
▶ **Renseignements au (16) 44-29-50-11 ou 44-29-51-59.**

■ **Graphisme.** – Le ministère de l'éducation nationale et de la culture organise un colloque sur le *« graphisme d'utilité publique »*, intitulé « Le signe et la citoyenneté », à Paris, jeudi 4 et vendredi 5 février. Sous le vocable de *« graphisme d'utilité publique »*, les organisateurs désignent tout simplement des passeports ou des permis de conduire, des timbres ou des affiches. Ils entendent *« sensibiliser »* les responsables de la commande publique à l'usage de l'esthétique dans la *« mise en forme visuelle »* d'un message. Les intervenants seront des fonctionnaires et des graphistes français et étrangers.
▶ **Renseignements au (16-1) 40-15-73-00 ou 42-96-15-51**

■ **Développement du littoral.** – Les communes du littoral ont beaucoup d'atouts pour améliorer leur développement économique. Le tourisme est devenu ces dernières années une ressource importante, sinon essentielle. L'Association nationale des élus du littoral (ANEL) et la Fédération nationale des sociétés d'économie mixte (FNSEM) organisent, le 10 février à Paris, une journée sur « Le développement du littoral : tourisme et SEM » au cours de laquelle ils évoqueront les problèmes économiques, juridiques et urbanistiques posés par le développement de cette activité.
▶ **Renseignements au (16-1) 47-42-81-19.**

■ **Etats généraux de la fonction publique territoriale.** – L'Union nationale de l'encadrement des collectivités territoriales (UNECT), syndicat affilié à la Confédération générale des cadres (CGC), que préside Bernard Bled, secrétaire général du Conseil de Paris, organise des états généraux de la fonction publique territoriale, jeudi 11 février à Paris. Le syndicat examinera notamment la situation des cadres, souvent tentés de rejoindre le secteur privé. Il évoquera aussi les problèmes de statut de ces personnels et les rapports élus-employeurs.
▶ **Renseignements au (16-1) 42-71-90-33.**

■ **Technopoles.** – L'Association France-Technopoles, que préside Pierre-Yves Tesse, et le Comité français des expositions et conventions organisent un séminaire d'une demi-journée sur « Les technopoles, facteur de développement », jeudi 18 février, à la Sorbonne. Ce séminaire, destiné aux responsables des technopoles, sera l'occasion de mettre au point la Convention qui devrait se tenir en octobre 1993 à Nice-Acropolis.
▶ **Renseignements au (16-1) 45-63-05-00.**

■ **Vendre aux collectivités locales.** – La Maison des collectivités locales, société privée que dirige Christian Julienne, organise un colloque intitulé « Évolution des budgets, vendre aux collectivités locales en 1993 » à Paris, mercredi 24 février. En une journée, bien des questions doivent être évoquées : techniques de vente au secteur public local, connaissance des décideurs locaux, dépenses et recettes des collectivités, marchés publics, délégations et concessions.
▶ **Renseignements au (16-1) 45-35-00-00**

FORMATION

■ **Cadres du développement local.** – L'Institut des managers du développement local (IMDL) prépare le recrutement de sa cinquième promotion de stagiaires. Cet organisme, où se retrouvent des représentants d'entreprise et le groupe TEN, forme chaque année, à raison d'une semaine par mois, une quinzaines de cadres supérieurs à la conduite de projets de développement territorial. Par l'étude de cas concrets et des rencontres avec des « acteurs » français ou européens, ces sessions permettent l'émergence de nouveaux professionnels très recherchés par les collectivités locales.
▶ **Renseignements au (16-1) 40-25-39-02.**

PUBLICATIONS

■ **Rapport d'activité de la DATAR.** – La Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) vient de publier son rapport d'activité qui couvre la période novembre 1990-octobre 1992. Cet ouvrage de soixante-cinq pages, illustré de nombreuses cartes, retrace les principales actions de cet organisme qui fêtera, en février 1993, son trentième anniversaire.
▶ **DATAR, 1, avenue Charles-Floquet, 75007 Paris.**

CONCOURS

■ **Prix de l'entreprise technologique.** – Le Grand prix de l'entreprise technologique a été remis au mois de décembre par Michel Giraud, président du conseil régional d'Ile-de-France, à Mayoly Spindler, une société de Chatou, spécialisée dans la fabrication de produits pharmaceutiques. Ce prix, d'un montant de 250 000 francs récompense l'entreprise francilienne la plus innovante dans sa collaboration avec des laboratoires. Cinq autres sociétés ont été distinguées et ont reçu, chacune, un prix de 100 000 francs : l'Agence 3P Pred de Levallois-Perret, Inocosm de Châtenay-Malabry, Dorotech de Nanterre, Bio-transfer de Montreuil et Griset d'Aubervilliers.

PROPOS

■ **MAIRES**
« Nous avons préparé une stratégie de lobbying parlementaire et ministériel qui analysera les textes actuels et ceux qui sont en projet. Puis nous avons décidé de modes de collaboration étroite avec les présidents d'association départementale, notamment pour les aider, sur le terrain, à monter des réunions d'information répondant aux préoccupations des maires. »

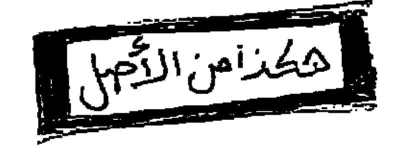
Jean-Paul Delevoye (RPR), président de l'Association des maires de France, *le Quotidien du maire* **du 27 janvier.**

■ **TGV**
« Quand un TGV me laisse dans une petite gare de province, je dois, pour arriver à destination, prendre un autorail bruyant, lent, mal foutu, qui parfois sent la rose. »

Roger Tallon, designer du TGV, *Grandes lignes*, **janvier.**

■ **MAFIA**
« Un certain nombre d'abattoirs français ont fait faillite à la suite de marchés conclus avec des entreprises italiennes. Une fois la viande partie, il est apparu que les commanditaires étaient des sociétés taxis et autres faux importateurs. »

Bernard Gallet (PS), rapporteur de la commission d'enquête parlementaire sur la Mafia, *le Point* **du 23 janvier.**



MIDI-PYRÉNÉES

BARBOTAN MOBILISÉE POUR LA SÉCURITÉ

La station thermale de l'Armagnac doit encore faire des investissements pour accueillir les curistes

A moins d'un mois de l'ouverture de la saison thermale à Barbotan, programmée le 22 février, la commission de sécurité de l'arrondissement, diligentée par Jean-Marie Bonal, sous-préfet de Condom, à la demande du maire de Cazeaubon-Barbotan (Gers), a constaté que vingt-quatre des vingt-sept hôtels de la station de l'Armagnac contrôlés en octobre dernier n'étaient pas en conformité avec la réglementation en matière de sécurité. Ces établissements devront accomplir les travaux nécessaires afin de pouvoir accueillir ses curistes et leurs accompagnateurs.

Dans la foulée, et toujours sur les bases du rapport de la commission d'arrondissement, le maire, Marc Déro (PS), a fait immédiatement fermer jusqu'à nouvel ordre huit bâtiments disséminés sur le territoire communal accueillant ou ayant accueilli du public. Il s'agit de quatre salles des fêtes ou espaces culturels et de quatre églises ou chapelles rurales, qui, à titres divers, présentaient certains défauts de structure, des installations de sécurité insuffisantes, ou encore, dans le cas du foyer rural de Cutxan, un plafond composé avec des matériaux combustibles.

Un dernier constat, qui explique largement la fermeture du foyer dans une cité de Cazeaubon-Barbotan encore traumatisée par le drame du 27 juin 1991, lorsque vingt personnes moururent asphyxiées au sein des thermes par la combustion du matériau utilisé pour la fabrication des cloisons de l'établissement. Mais, alors que le rapport d'expertise a été annulé pour une simple question de procédure, le maire de Cazeaubon qui a été inculpé. Il entend profiter de cette occasion pour montrer qu'au-delà des thermes, gérés par la Chaîne thermale du Soleil, la sécurité des personnes dans différents lieux de la ville est le premier souci des élus.

Tour de vis

Ce zèle municipal semble trouver un ferme écho du côté de l'administration. Devant les hôteliers-restaurateurs, le sous-préfet a souligné que, tout en étant conscient des difficultés économiques vécues par les hôteliers victimes de la récession qui frappe le thermalisme, il n'en *«refuse»* pas moins de *«mettre en balance l'économie d'une région avec la sécurité de ceux qui y résident»*. Un rappel d'autant plus nécessaire aujourd'hui de la part du représentant de l'Etat que l'administration s'était montrée visiblement peu soucieuse de faire appliquer ses propres normes lors de la décennie précédente. *«Quand les directives ne sont pas appliquées, il faut un tour de vis supplémentaire»*, confirme aujourd'hui le sous-préfet de Condom.

Les professionnels de la station ont l'impression que *«la ville est dans le collimateur»*, selon l'expression de l'un d'entre eux. Certains commerçants vont jusqu'à parler d'*«excès de zèle»*. Jean-Marie Bonal dément : *«La commission de sécurité doit se donner des priorités. A Barbotan, c'est forcément au niveau de l'accueil du public qui dort et de tous les gens de passage.»*

Mais il reste aussi à contrôler les très nombreux meublés saisonniers qui accueillent chaque été les curistes et les personnes qui les accompagnent. Autant d'initiatives susceptibles, à la longue, de compenser le déficit d'image, injustifié aux yeux des Barbotanais, dont souffrirait la jolie cité thermale.

Après une année de pointe en 1990 (22 862 curistes accueillis), la fréquentation est redescendue en deçà de la barre des 20 000 en 1992 : *«Mais il faut plutôt voir là l'effet de la récession, frappant quasiment l'ensemble des stations»*, explique Jean-Jacques Torlasco, président des hôteliers-restaurateurs, conseiller municipal et délégué au tourisme.

Propriétaire de l'un des trois établissements jugés conformes par la commission, il entend profiter des événements actuels pour entamer une campagne de promotion qui permette à la station thermale du Gers de reconquérir une image positive. *«L'avantage*, remarque-t-il, *c'est qu'en étant obligé de refaire ces aménagements tout de suite, Barbotan va redevenir la station la plus sécurisante du parc hôtelier.»* Encore faudra-t-il le faire savoir. Rude tâche, estime le délégué au tourisme, dans la mesure où, souvent, l'actualité de la longue procédure judiciaire occulte le message positif que les professionnels souhaitent délivrer. Et Jean-Jacques Torlasco traduit le sentiment général de ses collègues et d'une partie des habitants de la commune : *«On voudrait bien que l'instruction aboutisse...»*

de notre correspondant à Auch
Daniel Hourquebie

BOURGOGNE

LES VILLES S'AFFAIRENT

Dijon, Beaune et Chalon rivalisent pour attirer les congressistes

LA vieille bataille d'influence que se livrent Dijon, la capitale de la Bourgogne, et Beaune, la capitale du bourgogne, n'épargne pas le tourisme d'affaires.

La création d'un Palais des congrès de 400 places et 3 000 mètres carrés d'exposition, il y a deux ans, par la municipalité de Beaune et son maire Henri Moine (RPR), n'a rien fait pour les réconcilier.

Toutes les deux possèdent des atouts pour séduire les congressistes qui, en dehors des réunions de travail, apprécient la flânerie. *«La renommée du vin et de l'Hôtel-Dieu, que viennent admirer 400 000 visiteurs chaque année, apporte spontanément 40 % des réservations»*, souligne Antoine Perragin, directeur de la société d'économie mixte qui gère l'équipement.

Au terme de deux ans de commercialisation, les résultats sont en effet encourageants : 53 000 congressistes pour 98 manifestations en 1992, soit 202 jours d'occupation.

Une prospection accrue

Face à ce succès de son tout jeune concurrent le Parc des expositions et des congrès de Dijon, implanté depuis l'après-guerre, n'est pas en reste. Un programme de rénovation sur cinq ans a été entrepris. Le hall d'exposition, qui héberge, tous les ans, la fameuse Foire internationale et gastronomique, a été porté à 28 500 mètres carrés. Fort de cette capacité d'accueil supplémentaire, l'exploitant – qui est une association loi 1901 liée par convention avec la ville – porte ses efforts de commercialisation sur les congrès-expositions. Un nouveau «produit», déjà prisé par le secteur médical, qui devrait contribuer à conforter les performances de l'activité congrès, qui représente 10 % du chiffre d'affaires, avec 150 000 congressistes (contre 350 000 visiteurs pour les foires et salons) et une trentaine de manifestations.

Une prospection accrue a été mise en œuvre, avec participation à des salons professionnels, en France et à l'étranger, et des voyages de stimulation pour les décideurs. Un amphithéâtre de 600 places, équipé d'un système de traduction simultanée, doit faire du Parc des expositions et des congrès de Dijon le plus grand des équipements de ce type en Bourgogne-Franche-Comté, lorsque sera concrétisé le nouveau projet du maire, Robert Poujade (RPR), à savoir un auditorium de 1 600 places. Une cité des affaires de 3 000 mètres carrés de bureaux et un hôtel quatre étoiles seront bâtis à proximité immédiate.

Malgré ses ambitions plus modestes (3 000 mètres carrés de bâtiment), les deux villes de Côte-d'Or doivent désormais compter avec le Parc des expositions et des congrès de Chalon-sur-Saône, ouvert au mois de septembre 1992. En Bourgogne encore, sur le même axe Paris-Lyon, Auxerre tente à son tour de donner vie à un projet déjà ancien du maire, Jean-Pierre Soisson (Majorité présidentielle).

La concurrence, bien réelle malgré les déclarations des élus et des exploitants qui préfèrent présenter ces équipements comme complémentaires, a cependant le mérite de donner à cette région, déjà touristique, des atouts supplémentaires pour le voyage d'affaires.

de notre correspondante à Dijon
Chris Maisiat

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

L'HUILE D'OLIVE CHERCHE SES CRUS

Pour la promotion de leurs produits, les oléiculteurs s'inspirent des vignerons

TRADITIONNELLEMENT, on goûte l'huile d'olive nouvelle dans les moulins de Provence avec un morceau de fougasse humecté sous le filet qui s'écoule à la sortie des presses. Dans le Var, on la mélangeait, jadis, avec une salade tiède de pois chiches. Dans les Alpes-de-Haute-Provence, elle était appréciée avec des gousses d'ail cuites sous la cendre de bois. Dans la vallée des Baux-de-Provence, l'usage est encore d'en assaisonner un plat de lentilles. Mais, jusqu'ici, le goût «primeur» n'était vraiment connu que des producteurs et d'amateurs avertis.

Un dynamique moulinier de Mouriès, Christian Rossi, a pensé qu'il serait judicieux de transformer ce privilège en un atout de promotion grâce à une célébration annuelle directement inspirée du chapitre des confréries vineuses. Six mouliniers de la vallée des Baux se sont, depuis, regroupés en association (1) pour poursuivre et amplifier l'expérience lancée en 1991. Et, pour la seconde fois, on a dignement fêté, avant Noël, l'arrivée de l'huile d'olive «primeur» produite au pied des Alpilles, en pleine Provence de Daudet.

Le cœur et le portefeuille

«Le pur arôme du fruit qui vient d'être écrasé, comme si la nature vous sautait au visage.» Une huile «bourrue», dans une robe vert foncé, de saveur ardente mais fugace (celle-ci ne subsistant que deux à trois mois). Obtenue par première pression à froid et extravierge, c'est-à-dire contenant moins de 1 % d'acidité. Une huile dont les oléiculteurs de la vallée des Baux racontent l'histoire avec des mots images : celle de leur métier *«qui ven dou brès»* (qui vient du berceau), de leurs arbres *«vivant de soleil, du mistral, d'un peu d'eau et de beaucoup de passion»*, de leurs variétés locales d'olives comme la salonenque ou la grossane, de leur terroir...

Pour Louis Jaubert, moulinier depuis un quart de siècle à Mouriès, première commune oléicole de France par le nombre d'arbres (100 000 contre 400 000 avant le gel de 1956), *«la fête doit servir à mieux faire connaître la qualité de cette huile»*. Elle est beaucoup plus chère, certes, mais tellement différente... Sans filtration, sans conservateur, sans additif d'aucune sorte. En l'occurrence, Louis Jaubert parle *«plus avec son cœur qu'avec son portefeuille»*. L'oléiculture, comme il le rappelle, n'est d'ailleurs plus, depuis longtemps, qu'une activité d'appoint d'une assez faible rentabilité.

Pour Christian Rossi, qui appartient à une autre génération de mouliniers, l'opération «huile d'olive primeur» s'inscrit dans une stratégie pour obtenir de nouveaux débouchés. L'analyse de la situation, à laquelle il se livre avec Christian Argenson, directeur du Comité économique de l'olive, est relativement optimiste. *«Le moment*, observent-ils, *est favorable car il y a un regain d'intérêt pour l'huile d'olive, un aliment équilibré, naturel et énergétique. Il y a une place pour l'huile de la vallée des Baux, à condition que nous passions d'un marché de proximité, le moulin, à un marché national, voire international.»*

L'aide que les oléiculteurs reçoivent de la CEE commence à donner des résultats. Par rapport à ses concurrents (Espagne, Italie, Maghreb), la France n'occupe qu'un rang extrêmement modeste et importe plus de 90 % de sa consommation. Les oléiculteurs espèrent obtenir une appellation d'origine contrôlée (AOC) pour l'huile de Provence (75 % de la production française, soit 2 300 tonnes) permettant de différencier les crus locaux. Si l'on compare l'huile de Provence aux côtes-du-rhône, l'huile d'olive de la vallée des Baux pourrait en être le châteauneuf-du-pape...

De notre correspondant régional
Guy Porte

CENTRE

Bourges composte ses déchets

Les villes d'Orléans, Bourges et Vierzon avaient été pionnières pour le compostage de leurs ordures ménagères. Mais les unités de traitement ont vieilli et les clients potentiels du compost (comme engrais agricole) sont devenus plus exigeants. Le centre de traitement de Bourges, construit en 1966, est en cours de rénovation. Autour de l'ancien bâtiment d'ensilage, qui domine encore le site des Quatre Vents, a été édifiée une usine entièrement neuve, qui va traiter simultanément les ordures ménagères et les boues d'épuration des eaux de la ville de Bourges. La chaîne de traitement, conçue par la filiale déchets d'OTV (Omnium de traitement et de valorisation), subit les derniers essais avant la mise en service au printemps. La nouvelle usine, qui a coûté 50 millions de francs (dont 10 millions fournis par le département du Cher et l'agence de bassin), pourra traiter chaque année quelque 40 000 tonnes d'ordures ménagères et 10 000 tonnes de boues. Il en coûtera 270 francs la tonne au lieu de 120 francs actuellement pour la mise en décharge. Mais la vente du compost, entre 30 francs et 100 francs la tonne suivant la qualité, devrait éponger une part du surcoût.

NORD-PAS-DE-CALAIS

Grève de la faim pour une clinique

Pour protester contre le transfert de la clinique de sa ville, Michel Vancaille, le maire socialiste de Bully-les-Mines, une commune de 12 500 habitants dans le Pas-de-Calais, a fait, la semaine dernière, une grève de la faim de quarante-huit heures. Cette mesure, qui relevait de la réforme de la carte hospitalière, prévoyait que la clinique Sainte-Barbe serait déménagée au cours des cinq prochaines années à Liévin. *«Nous avons maintenant l'assurance que, sur les dix prochaines années, l'équipement va encore fonctionner*, a expliqué Michel Vancaille. *Cela nous laisse le temps de prévoir les choses.»*

HAUTE-NORMANDIE

Progression du trafic aérien

Les aéroports de Haute-Normandie tissent avec détermination une toile d'araignée avec des métropoles européennes (Londres, Bruxelles, Amsterdam, Francfort, Madrid, Nantes, Lyon). Les plates-formes de Rouen et du Havre ont enregistré des progressions de trafic : 29 % avec 43 000 passagers à Rouen et 34 % au Havre avec 60 000 passagers, dont 26 000 ont emprunté les charters à destination du Bassin méditerranéen.

Les directions des deux aéroports envisagent une croissance analogue en 1993, particulièrement à Rouen avec le lancement d'un programme charter pour le printemps. L'argument invoqué et retenu par les agences repose sur la facilité d'accès des aéroports de Haute-Normandie situés au cœur de bassins de population importants. Pour réussir l'opération, la chambre de commerce et d'industrie (CCI) du Havre vient d'achever un programme de travaux de 38 MF, avec l'ouverture d'une nouvelle aérogare. A Rouen, la situation est plus confuse puisque le tribunal administratif vient d'annuler une déclaration d'utilité publique pour la construction du nouvel aéroport, en service depuis juillet 1991. Il manquait l'avis de la direction de la navigation aérienne, donné depuis. Une nouvelle enquête publique ne devrait être qu'une formalité, sauf si la CCI demande l'allongement de la piste.

QUATRIÈME

Remue-ménage au Centre Pompidou

Quinze ans après sa création, l'imposant établissement qui joue, pour la capitale, le rôle de maison de la culture s'interroge sur ses missions, ses relations avec le public (7,6 millions de visiteurs en 1992), la solidité de la structure métallique qui l'abrite et même son environnement urbain.

Première modification, publiée au *Journal officiel*, l'administration (830 personnes) sera désormais répartie en trois directions. L'une gérera conjointement le Musée d'art moderne et le centre de création industrielle ; une nouvelle direction dite du développement culturel regroupera diverses activités jusqu'ici éparses (cinéma, vidéo, littérature, colloques) ; enfin la traditionnelle direction des services conserve ses attributions. Problème urgent : celui des nœuds d'acier joignant les pièces du gigantesque meccano qu'on ne sait comment guérir de l'insidieuse corrosion qui les a attaqués.

TREIZIÈME

La comédie au comptoir

Le nez collé aux vitres embuées, les passants éberlués tâchaient de comprendre, l'autre soir, quelle folie s'était emparée des clients du Café de France, place d'Italie dans le treizième arrondissement. A l'intérieur, plus un guéridon de libre. Au comptoir des inconnus déroulant les tableaux d'un roman policier tendre et burlesque dont le patron écrit l'intrigue sur un cahier d'écolier.

Le théâtre est entré dans les cafés. Depuis le 11 janvier et jusqu'au 19 février chaque soir durant cinq semaines, les membres de la compagnie du *Théâtre sur la place* interprètent *On joue... feu* au milieu des tables (1). Et gratuitement ! Les treizième, quatorzième et quinzième arrondissements sont touchés par l'épidémie. L'aventure a commencé voici des années dans le vingtième, à l'initiative de Guy Rétoré. Elle a continué dans le dix-huitième et en province.

Grâce à Emmanuel Dechartre, directeur du Théâtre municipal 14, la voici revenue dans les arrondissements les plus populaires de la rive gauche. Avec, évidemment, la complicité des maires et l'appui financier (500 000 francs) de l'Hôtel de Ville. D'abord méfiants, les cafetiers sont séduits. Chaque soir, on refuse du monde.

(1) Théâtre sur la place, renseignements au (16-1) 42-86-97-03.

QUATORZIÈME

Matous funèbres

On connaît les chiens de trottoirs et les chats de gouttières. Voici une nouvelle espèce : les chats de cimetières. Ils font bon ménage avec les bonnes âmes du voisinage qui les nourrissent et avec les âmes des défunts qui les abritent. Et ils pullulent. Il y a dix ans, au cimetière Montparnasse, par exemple, on estimait le nombre de ces félins à 300.

Une conseillère municipale du quatorzième arrondissement imagina une méthode douce pour limiter la prolifération. Les chats ont été capturés, les plus aimables placés dans des familles, les plus sauvages tatoués, vaccinés, stérilisés et relâchés parmi les tombes. La petite tribu se stabilisa à une soixantaine d'individus.

Las, un autre conseiller de Paris, ayant une tombe de famille à Montparnasse et se montrant allergique aux matous, a décidé de mettre fin à cette expérience. Il menace de faire faire une rafle aux fins d'extermination. Emoi parmi les adhérentes de l'association Les amis des chats de Montparnasse, qui en appellent à l'arbitrage de Jacques Chirac. Le maire, estime-t-on dans son entourage, a vraiment d'autres chats à fouetter.

IMMIGRATION

LES ASIATIQUES SORTENT DE LEUR RÉSERVE

A l'occasion du Nouvel An, les Chinois de la capitale veulent faire connaître leur communauté, la plus forte d'Europe

DANSE du dragon, conférences, concert de musique traditionnelle, exposition, forum d'information, démonstration d'arts martiaux, projection de films, opéra, chorégraphies, c'est un véritable festival chinois qui s'offre en ce moment à la curiosité des Parisiens. Durant un mois et demi, du 16 janvier au 28 février (1), les fêtes du Nouvel An chinois sont le prétexte d'une opération sans précédent dans la capitale. Les Asiatiques de France abandonnent leur quant-à-soi et montrent leurs talents.

Les raisons d'une telle audace de la part d'une population jusqu'ici fort réservée sont complexes. D'abord les Chinois commencent à prendre conscience de leur force et de la singularité de leur situation. Certes, ce n'est pas d'hier que les fils du Ciel sont présents sur les rives de la Seine. Sans remonter à la préhistoire, on peut rappeler que les premiers contingents ont débarqué comme coolies lors de la première guerre mondiale. Quelques-uns d'entre eux, originaires de la ville de Wenzhou, un port de la région de Shanghai, se sont enracinés dans le troisième arrondissement du côté des Arts-et-Métiers.

D'abord maroquiniers, puis pratiquant divers artisanats, ils ont entretenu un courant d'immigration qui s'est renforcé au cours de ces dernières années. D'autres sont installés depuis longtemps aux alentours de la place Maubert, dans le cinquième arrondissement. Les gros bataillons, arrivés après la fin de la guerre du Vietnam, ont surtout occupé les tours du secteur Italie, dans le treizième.

Parmi ces réfugiés, on trouve des Vietnamiens de souche mais aussi des Chinois de Cholon, de Vientiane ou de Phnom-Penh, membres plus ou moins fortunés d'une bourgeoisie urbaine qui redoutait l'arrivée au pouvoir des communistes. Attirés par des logements et des boutiques bon marché, des familles ont essaimé du côté de Belleville (dix-neuvième et vingtième), au nord de Barbès (dix-huitième) et même vers Lognes et Noisiel, nouveaux « villages » de Marne-la-Vallée.

Difficile évaluation

Combien sont-ils à présent ? Nul ne le sait et les chiffres les plus étonnants sont lancés. Le recensement de 1990 a dénombré en France environ 250 000 étrangers originaires du Sud-Est asiatique. Mais au rythme actuel des naturalisations, 9 000 par an, beaucoup d'autres ont aujourd'hui une carte d'identité française. Jacques Toubon (RPR), maire du treizième arrondissement, évalue la population de « Chinatown » à 30 000 personnes. Tablant sur la présence de nombreux clandestins, d'autres avancent des chiffres dix fois supérieurs pour l'ensemble de l'Ile-de-France.

Ces communautés, entreprenantes et travailleuses, n'alourdissent pas les statistiques du chômage. Elles ne demandent rien à personne et certains de leurs membres connaissent une réussite spectaculaire. Restaurants, commerces et ateliers de confection en sont les trois piliers.

La capitale abrite aujourd'hui la colonie chinoise la plus puissante d'Europe. Sur ce chapitre, elle a détrôné Londres et vient loin devant Anvers, Rotterdam ou Rome. C'est ce qui explique le titre des deux quotidiens chinois publiés à Paris, l'un inspiré par Pékin, l'autre par Taiwan : *Europe Journal* et *Nouvelle Europe*. Tirages additionnés : environ 10 000 exemplaires distribués dans l'ensemble de la CEE. C'est encore ce qui justifie l'implantation du complexe hôtelier et commercial Chinagora à Alfortville, sur la frange sud-est de la capitale (*le Monde* daté 18-19 octobre 1992).

Les pionniers du treizième

Toute occupée, d'abord, à survivre puis à améliorer son train de vie, la diaspora chinoise à Paris a jusqu'ici pratiqué la maxime célèbre, *« pour vivre heureux, vivons caché »*. Cette discrétion l'a exposée aux pires soupçons. Que n'a-t-on fantasmé, par médias interposés, sur les sectes mafieuses, sur les ateliers et tripots clandestins, sur la soi-disant disparition des défunts ? De telles rumeurs ont fini par paraître préjudiciables aux plus entreprenants des commerçants asiatiques qui misent à présent sur la clientèle *« tout venant »* et plus seulement sur celle de leurs compagnons d'immigration.

Les frères Tang, la famille Trinh (Paristore), des centaines de restaurateurs n'ont aucun intérêt à laisser constituer un ghetto jaune. Marc Muzhi Sun, journaliste de trente-deux ans, arrivé à Paris via les Etats-Unis il y a une dizaine d'années, est bien de cet avis. En 1990, il a lancé un bimensuel bilingue et gratuit qui porte un titre calembour : *le Péquin de Paris*. Distribuée à 20 000 exemplaires et vivant uniquement de publicité, la feuille se veut un trait d'union entre la culture chinoise et européenne, y compris par le truchement des annonces matrimoniales...

Ce mouvement ne pouvait manquer d'intéresser des élus comme Jacques Toubon qui compte déjà dans sa circonscription entre 1 000 et 2 000 électeurs asiatiques. Il sait que leur nombre s'accroîtra au fur et à mesure que les jeunes Chinois, formés dans les écoles de Paris, atteindront leur majorité civique. La mairie du treizième a donc accueilli avec sympathie l'idée lancée par deux sinologues, Marie Holzman et Alain Wang, qui proposaient de faire du Nouvel An chinois 1993 une grande manifestation de rapprochement franco-chinoise. On a mobilisé tout ce qu'on a pu dénicher comme talents – notamment ceux des danseurs et musiciens traditionnels du Fleuve jaune (*le Monde* du 28 mars 1992) – et comme soutiens financiers.

Non sans mal – car c'était une aventure pionnière, – un programme de festivités et de manifestations culturelles a été monté. Avec succès, puisque par deux fois, la vaste salle du cinéma Grand Ecran, place d'Italie, a fait le plein. Si les Chinois ont été peu nombreux à renoncer pour un soir à la télé et aux cassettes vidéo dont ils sont si friands, les Parisiens, eux, ne boudent pas. La curiosité existe, le rapprochement ne peut manquer de suivre.

Et il ne s'agit pas ici de *« chinoiseries »* récupérées par des boutiquiers, mais de la vraie culture d'une communauté vivante, installée en plein Paris, et fière de ses traditions. Si, hormis la gastronomie, elle a peu contribué à la vie de la capitale, ce qui se passe en ce mois de janvier est prometteur. On parle déjà du Nouvel An chinois 1994.

Commentaire de Jacques Toubon : *« Cette première tentative de mutuelle connaissance reste embryonnaire. Tâchons de la prolonger pour notre enrichissement réciproque. Culturel mais aussi économique. Les entreprises chinoises de France peuvent devenir un bon support pour les relations avec la Chine. »* On assiste donc à un double mouvement. Les Chinois esquissent une ouverture vers les Parisiens et ceux-ci découvrent qu'ils abritent en leurs murs une communauté providentielle. Celle qui peut leur ouvrir demain les portes de l'ex-empire du Milieu. Voilà une chance qu'il serait dommage de laisser échapper.

Marc Ambroise-Rendu

(1) Programme : Kitaï Communication, 21, rue des Ecouffes, 75004 Paris. Tél : (16-1) 40-27-99-89.

L'honorable M. Tang

Certains le tiennent pour le « parrain » du quartier asiatique du treizième arrondissement, d'autres l'honorent à titre de mécène, tous jalousent sa réussite commerciale. M. Tang, alias Bounmy Rattanavan, est un personnage complexe. Le groupe dont il est le directeur général, Tang Frères S. A., « pèse » 700 millions de francs de chiffre d'affaires et emploie 500 personnes dans ses cinq supermarchés, ses trois restaurants et ses multiples sociétés (commerce alimentaire de détail, vins et spiritueux, export-import, location de machines à coudre, immobilier). Pourtant, il a le succès discret. Grand, le visage lourd mais avenant, à peine âgé de quarante ans, déjà grisonnant, il reçoit au fond d'une cour dans un modeste local éclairé au néon et carrelé comme une cuisine.

Quel est son vrai nom ? Celui de sa carte de visite n'est que la traduction laotienne de Tang, patronyme chinois de la région de Chaozou dans la province de Canton. Il le partage avec une nombreuse famille vouée aux affaires. Un frère aîné, Bou, est président de la société, un neveu, Somphone, administrateur, et une parente, Bénédicte, tient un commerce.

Né au Laos d'un père émigré de Chine du Sud, Bounmy Rattanavan, de nationalité française, a épousé une ravissante Laotienne prénommée Southaseum, qui lui a donné deux bambins. Bouddhiste, il a appris à lire et à écrire chez les sœurs de la Providence, dont il garde un excellent souvenir. Après son bac, passé au lycée français de Vientiane, il fut envoyé comme boursier à l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon. A présent, il passe ses courtes et rares vacances à visiter le monde et ne rêve que de commercer à travers les océans. Il est membre de la puissante association des natifs de la région de Chaozhou, dont les mille délégués se sont réunis en 1991 à Paris. Mais cette fidélité au terroir ancestral ne l'a pas empêché de fonder, en 1988, un conseil pour l'intégration des Chinois.

Rayer le mot « Chinatown »

Hormis le culte qu'il voue à sa famille – dix frères et sœurs émigrés en Australie et en France, – Bounmy Rattanavan ne paraît avoir que deux passions. Celle des affaires d'abord. En 1976, à vingt-trois ans, il créait avec son frère, fuyant le Laos envahi par les communistes, sa première maison de commerce. Il s'agissait alors d'importer d'Extrême-Orient des produits alimentaires destinés aux négociants et restaurateurs asiatiques de Paris.

En 1981, les frères Tang louaient à la SNCF un garage de 2 000 mètres carrés débouchant sur l'avenue d'Ivry, dans le treizième. Ils y installaient sommairement un supermarché. Depuis, la société a racheté à Paris et en banlieue plusieurs fonds de commerce en mauvaise posture. La clientèle atteinte est, selon les points de vente, composée d'un tiers voire d'une moitié de non-Asiatiques. Premier importateur français de produits alimentaires orientaux, M. Tang veut à présent devenir le numéro un de l'exportation vers la Chine. Il s'attaque aux appareils médicaux, qu'il ambitionne d'expédier là-bas en pièces détachées et de faire monter quelque part du côté de Shanghaï.

Sa seconde passion est l'intégration. *« Réservés par nature et par éducation, nous ne communiquons pas assez »*, reconnaît-il. Aussi encourage-t-il toute initiative tendant à lancer des passerelles entre la culture française et la culture chinoise. Courtoisement, il se désole des rumeurs désobligeantes que la presse fait courir sur la communauté asiatique de Paris. Il lui arrive même de se fâcher. Son association a intenté deux procès en diffamation à des périodiques. Il recommande à ses compatriotes naturalisés de s'inscrire sur les listes électorales et de participer aux scrutins.

« Nous ne donnerons nos voix ni à l'extrême gauche, ni à l'extrême droite », assure-t-il. M. Tang trouverait naturel que le conseil d'arrondissement du treizième, par exemple, compte un représentant de la communauté asiatique. Joue-t-il pour les siens un rôle de conseiller politique ? *« Nullement*, rétorque-t-il avec un sourire, *mais lorsque mes amis sollicitent un avis, je le leur donne. »* S'il le pouvait, Bounmy Rattanavan rayerait au moins un mot du vocabulaire des médias : celui de « Chinatown ». D'abord parce qu'il n'est pas français, et surtout parce qu'il évoque ce ghetto qu'il redoute plus que tout.

M. A.-R.

L'ILE-DE-FRANCE DANS L'INCERTITUDE

Suite de la page 17

Nombre d'élus du département de Seine-et-Marne, où sont venus s'installer des dizaines de milliers de nouveaux habitants ces dernières années, attendent avec impatience que le fameux « rééquilibrage » à l'Est se réalise avec un nouveau schéma directeur qui permettra d'y créer des emplois.

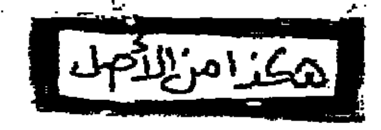
Son intérêt pour le développement d'une région dont il est élu a conduit Michel Rocard, alors premier ministre, à engager en 1989, la préparation d'un schéma directeur pour l'Ile-de-France (SDRIF). Cette élaboration a été marquée par plusieurs étapes importantes : parution d'un Livre blanc commun à l'Etat, à la région et à la Ville de Paris en janvier 1990, esquisse de l'Etat en février 1991, présentation de la charte de l'exécutif régional en juin 1991, avant-projet de l'Etat en octobre 1991, élaboration de chartes dans six départements, dont Paris, en 1991. Un travail de concertation a ensuite été engagé avec les syndicats intercommunaux qui effectuaient des études de qualité. Les 1 281 maires d'Ile-de-France n'ont pas été formellement consultés. La loi, qui fait passer l'intérêt général avant les intérêts locaux, ne l'a pas prévu.

La plupart des élus locaux dénoncent aujourd'hui cette erreur psychologique, alors qu'ils sont devenus, avec les lois de décentralisation, les principaux responsables de l'urbanisme et de l'aménagement. C'est le cas d'André Santini (UDF), maire d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), qui a réussi à créer sur sa commune une douzaine de ZAC sans le recours des associations. Elles ont permis la création de 8 000 emplois et la construction de logements pour 12 000 personnes. M. Santini met ces succès sur le compte de la concertation : *« Le temps perdu en amont dans la négociation avec les habitants que nous sommes obligés de déplacer permet d'éviter une perte de temps double en aval dans les contestations. L'Etat aurait dû le comprendre lorsqu'il a élaboré son projet. »*

Que peut-il se passer après l'abandon probable du texte actuel ? Une nouvelle procédure de révisions partielles rencontrerait sans doute autant de difficultés pour aboutir que le projet présenté par M. Sautter. Ce document a été rejeté par les écologistes qui déploraient le manque de mesures de protection de l'environnement, certains projets d'infrastructures de transports. Les « Européens-productivistes » veulent au contraire que la compétitivité de la région dans le concert communautaire soit renforcée par un développement important des équipements et des zones d'activités. Une révision partielle, qui donnerait satisfaction à ces derniers, ouvrirait un certain nombre d'espaces nouveaux à l'urbanisation, sans apporter, en contrepartie, des mesures de protection des espaces naturels, ce qui apparaît inacceptable aux écologistes.

Une loi-cadre d'aménagement du territoire

Ce blocage va également perturber la préparation du prochain contrat de plan Etat-région 1994-1998. Les services de l'Etat sont contraints de travailler sur les besoins supposés sans intégrer de grands projets. En matière de transports par exemple, il est important de



ANIMATION

LES CAFÉS-MUSIQUES ATTENDENT LEURS AIDES

Créées pour animer les banlieues, ces associations souffrent des lenteurs de l'administration

« *LE Bilbo? C'est super génial! Ça nous permet de répéter et de voir des groupes qu'on ne verrait jamais dans le coin* », s'enthousiasme Speed Bool, dix-huit ans, batteur-chanteur du groupe qu'il a fondé avec « *ses potes* » : les Six Roses. La Mano Negra, Cheb Mami, Didier Lockwood, Luther Allison, Louis Bertignac, les VRP et bien d'autres sont venus chanter au Bilbo, le «café-musiques» d'Elancourt (Yvelines) ... Et pas pour « *cachetonner* » : ici, le prix moyen d'entrée au concert tourne autour de 50 francs!

Installé au cœur de la ville nouvelle, sur la dalle du centre commercial, juste en face d'un centre administratif, le Bilbo, créé en 1985 et «labellisé» en novembre 1992 par le ministre de la culture en personne, est devenu la figure de proue du programme «café-musiques».

« *Implanter, dans les quartiers défavorisés des villes, voire dans les zones rurales, des lieux de rencontre et de pratiques musicales offrant une programmation régulière dans de bonnes conditions techniques et donnant la possibilité aux jeunes de s'exprimer* » : telle est l'ambition du programme «café-musiques» né du séminaire interministériel de Bron en décembre 1990, juste après les émeutes de Vaulx-en-Velin. « *Utiliser le bistrot comme outil d'une citoyenneté active* », résume à sa façon Frédéric André, directeur du Bilbo. Plus prosaïquement, il s'agit de redonner un peu de vie et de convivialité aux « *banlieues-dortoirs* ».

A priori, créer un café-musiques n'est pas difficile. Il suffit d'être jeune (25-30 ans) et d'avoir une expérience du spectacle ou de l'action sociale pour déposer un dossier auprès de la direction régionale à l'action culturelle (DRAC). Laquelle décide d'accorder ou non le précieux label, après avis de l'Agence des lieux musicaux et de spectacles, association sous tutelle du ministère de la culture qui procède à l'expertise technique (aménagement des locaux, équipement scénique, insonorisation), juridique (choix du mode de gestion) et économique du projet. L'attribution du label se concrétise par l'octroi d'une aide au démarrage (de 50 000 à 100 000 francs) et d'un coup de pouce à l'aménagement du lieu (de 20 % à 50 % du coût total).

L'intendance ne suit pas

S'il existe des sources de financement complémentaires (développement social des quartiers, Fonds d'action sociale, ministère des affaires sociales, de la jeunesse et des sports, municipalités...), l'objectif est aussi « *d'ancrer au maximum les cafés-musiques dans la réalité économique afin d'éviter l'assistanat*, explique Patrice Marie, responsable du programme au ministère. *Les cafés doivent savoir générer des ressources propres (provenant du bar et de la petite restauration), même si on sait bien que l'autofinancement des concerts n'est guère possible* ».

En fin de compte, le soutien des collectivités locales s'avère décisif. Ainsi au Bilbo, qui emploie un animateur, un éducateur et un barman à temps plein, à peine un tiers du budget annuel (1 500 000 francs) est assuré par des recettes propres (bar et entrées au concert), soit 450 000 francs, le reste provenant des subventions de la ville d'Elancourt (400 000 francs), du syndicat d'agglomération nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines et du conseil général.

Juridiquement, le café-musiques a toute liberté pour opter entre une structure associative ou commerciale mais le montage mixte SARL pour le bistrot et association loi 1901 pour les activités culturelles (comme au Kaméléon à Lille) semble le mode de gestion le plus approprié. Et comme on ne s'improvise pas responsable de café-musiques du jour au lendemain, des formations sont désormais proposées aux volontaires, en gestion notamment.

Deux ans après le lancement du programme, la procédure administrative de labellisation des cafés est donc réglée! Si les candidats ne manquent pas, les heureux «labellisés» ne sont pas légion. Une vingtaine de cafés dûment estampillés en province (Nord-Pas-de-Calais et Provence-Alpes-Côte d'Azur notamment) et trois seulement en région parisienne : le Bilbo, le Rack'AM à Brétigny-sur-Orge (Essonne) et la Dame Bleue à Ris-Orangis (Essonne). Apparemment, l'intendance ne suit pas les ambitions généreusement affichées. Résultat : « *Nous avons attendu un an à partir du dépôt du dossier pour obtenir le label!* », se souvient Luc Baillet, responsable du Kaméléon à Lille. D'autres avouent ne pas comprendre, tel Redha Boudaoud, responsable de la Clé de si, à Yerres (Essonne) : « *Il y a un degré de complexité tel pour obtenir le label et les subsides qui vont avec qu'on devient fou!* »

En fait, avec ce programme, les services du ministère de la culture défrichent des terres encore vierges, où le culturel se mêle au social et à l'économique. Et surtout toutes les DRAC ne suivent pas avec le même élan... A la DRAC d'Ile-de-France, où dix-sept dossiers sont actuellement en souffrance, Catherine Reflé explique que « *l'octroi du label nécessite des garanties sérieuses, à la fois sur la gestion du café, la programmation artistique et l'aspect social. Chaque projet est particulier, d'où le décalage entre l'affichage de cette politique et l'application qui ne peut pas être mécanique* ». Vincent Huet, responsable de la Dame Bleue à Ris-Orangis, ne dit pas autre chose lorsqu'il fustige « *le décalage existant entre la surmédiatisation du programme et la réalité* ». Souvent il faut attendre longtemps avant de voir «tomber» les premières subventions.

Philippe Baverel

YVELINES

PATRIMOINE EN SOUS-SOL

Pour témoigner du passé, Saint-Germain-en-Laye cartographie ses sites archéologiques

A Saint-Germain-en-Laye, le goût des traces du passé prend quelquefois des allures de religion. Après avoir vu naître sur son sol Louis XIV et Claude Debussy et avoir accueilli en ses murs un nombre impressionnant de têtes couronnées, la ville, qui était résidence royale, ne manque pas d'arguments pour faire valoir la richesse de son histoire locale.

Dès 1977, la municipalité avait pris des mesures pour protéger tout un secteur de son centre ville. Elle vient, plus récemment, de se pencher sur la préservation de son patrimoine archéologique. En 1991, le maire, Michel Péricard (RPR), a commandé à une équipe pluridisciplinaire de chercheurs une carte aussi précise que possible des vestiges contenus dans son sous-sol.

« *Notre but était initialement d'obtenir un document qui serait obligatoirement consulté avant toute autorisation de travaux*, explique le docteur Berly, adjoint au maire chargé des affaires culturelles. *Nous voulions éviter qu'un endroit qui témoigne du passé ne soit détruit par des travaux.* »

Cimetière mérovingien, ancien château, chapelle, mais aussi simple moulin du seizième siècle ou réseau d'aqueduc, aucun vestige du passé n'a échappé aux investigations de François Hulot, architecte, Jean Davoigneau, historien, et Odile Maufras, archéologue. Les trois chercheurs ont remis récemment leur travail sous la forme d'un impressionnant document en quatre tomes. Il recense plus d'une centaine de sites qui présentent un intérêt archéologique. Pour retrouver l'emplacement de certains, aujourd'hui totalement recouverts, l'architecte, l'archéologue et l'historien ont dû recouper des dizaines de sources : récits, chroniques ou plans cadastraux.

Ils ont aussi obtenu le concours des Amis du vieux Saint-Germain, une association de six cents membres qui a ouvert aux chercheurs les portes de vieilles caves.

« *Comme il existe un « patrimoine de l'humanité », il existe un patrimoine local, qui n'a pas suffisamment de valeur pour bénéficier d'un classement par l'administration des monuments et sites, mais auquel les habitants d'une ville sont attachés*, explique François Hulot. *Notre travail révèle ce patrimoine local. Mais nous ne souhaitons pas qu'il serve à figer le développement de la ville, qui deviendrait une sorte de musée. Nous espérons au contraire avoir mis au point un outil d'aménagement.* »

C'est bien ainsi que le conçoit Michel Péricard. Le maire de Saint-Germain-en-Laye précise, dans la préface à ce rapport, qu'il permettra « *de conserver les traces du passé tout en lui assurant une continuité* ». Pensait-il en écrivant ces lignes à la construction de l'autoroute A 14 qui doit prochainement traverser Saint-Germain (*le Monde* daté 5-6 juillet 1992), et à laquelle s'opposent de nombreux Saint-Germanois?

Alain Guillemoles

SEINE-ET-MARNE

NUAGES SUR LE NUCLÉAIRE

Coup d'arrêt à Vert-Saint-Denis, pour un projet de stockage de sources radioactives

« *LE nucléaire fait peur depuis que l'on a fait croire aux Français que le nuage de Tchernobyl s'était arrêté au milieu du Rhin* », constate avec une certaine amertume Jacques Machard (PS), maire de Vert-Saint-Denis (Seine-et-Marne), une commune d'un peu moins de 8 000 habitants installée au nord de Melun, en ville nouvelle de Sénart. A l'automne 1992, les nuages qui se sont accumulés sur sa commune étaient certes moins lourds de menaces que ceux de la centrale ukrainienne, mais ils auraient pu s'avérer dangereux sur le plan politique.

Fin septembre, la municipalité qu'il préside depuis 1983 se trouvait brutalement confrontée à un mécontentement sans précédent, dont l'origine était le projet d'implantation de la CGG Logging, une filiale de la Compagnie générale de géophysique, spécialisée dans les recherches géologiques à l'usage des compagnies pétrolières. La CGG avait choisi d'installer un centre de formation mais surtout de stockage de sources radioactives scellées sur la zone d'activités qui borde la nationale 6, à quelques dizaines de mètres seulement des lotissements de Vert-Saint-Denis.

Une découverte surprenante

Les habitants, relayés par les représentants des Verts, de Génération Ecologie et de diverses associations locales de protection de l'environnement, découvraient avec stupeur que le permis de construire avait été accordé. L'enquête publique dont la CGG faisait l'objet au titre des installations classées n'était alors plus perçue que comme une simple formalité, et l'on soupçonnait le maire d'avoir voulu imposer le projet sans la moindre concertation. « *L'expérience nous a montré que la population souhaite désormais être associée aux décisions, qu'il s'agisse d'urbanisme ou d'environnement*, estime aujourd'hui Jacques Machard. *A l'époque, je n'avais aucune raison de refuser ce permis de construire, le projet étant en tout point conforme au règlement d'urbanisme. L'activité de la société et la présence de sources radioactives scellées, comme il en existe sur beaucoup de sites industriels en France, ne me paraissaient pas mettre en cause la sécurité de la population. J'ai donc accordé le permis. La procédure concernant les installations classées a heureusement changé depuis juillet dernier : dorénavant, l'enquête publique précédera l'instruction du permis de construire.* »

Après quelques jours de flottement, le conseil municipal a repris l'initiative en décidant de soumettre le dossier d'enquête publique à l'avis de la CRII-RAD (Commission de recherche et d'information indépendante sur la radioactivité), une association fondée à Valence à la suite de la catastrophe de Tchernobyl.

Les électeurs ont tranché

Dans le même temps, le maire organisait une consultation générale de la population par correspondance et annonçait que le conseil municipal se rangerait à l'avis des électeurs.

Le 9 octobre 1992, par 92 % des suffrages exprimés (pour 4 411 inscrits et 3 281 votants, soit une participation de plus de 74 %), la population rejetait le projet.

Depuis lors, la municipalité a entériné ce vote conforté par les réserves émises par la CRII-RAD. Celles-ci portent essentiellement sur les risques liés à l'éventuelle perte d'étanchéité du puits de 217 mètres de profondeur dans lequel sont descendues les sources radioactives et à son incidence sur les nappes phréatiques traversées, sur la moindre rigueur des normes françaises actuelles par rapport à la réglementation internationale, et enfin, sur l'absence de contrôle continu de l'irradiation sur le site.

Au mois de décembre, le commissaire-enquêteur a, lui aussi, transmis un avis défavorable au préfet de Seine-et-Marne en mettant l'accent sur des raisons psychologiques et sociologiques davantage que sur un dossier technique, qu'il juge conforme aux normes en vigueur. « *Nous sommes maintenant suspendus à la décision du préfet*, explique le maire. *La procédure est longue, et j'espère que des renvois successifs de service en service n'entraîneront pas, dans quelques mois, un avis favorable. Je crois que ce qui s'est passé à Vert-Saint-Denis est révélateur d'une nouvelle forme de démocratie locale. Il serait malheureux que l'administration n'en tienne pas compte.* »

Roland Puig

-FRANCE
INCERTITUDE

savoir si la décision de lancer le projet de rocade, Orbitale, va être retenue. Dans l'attente d'une décision, des travaux peuvent être lancés sur certains tronçons sans objectif d'ensemble cohérent. Les Franciliens peuvent apprécier le gâchis d'opérations décidées de cette façon avec la destruction de l'échangeur de l'A14 à la Défense, depuis que le gouvernement a finalement décidé de faire passer cette autoroute en souterrain. A quoi servirait par ailleurs de relier Mantes à Paris par RER, s'il n'y a pas volonté de faire de cette ville des Yvelines une métropole d'équilibre qui puisse attirer des emplois. L'Agence foncière et technique de la région parisienne (AFTRP), de son côté, ne peut plus se lancer dans des opérations lourdes d'achats de terrains aux profits des collectivités publiques si on ne lui soumet pas de grands projets d'aménagement.

Resterait donc à élaborer après les élections un nouveau projet. C'est le programme de Michel Giraud, qui a annoncé, le 12 janvier, qu'il est possible « *en cent jours* » de lancer un débat sur une grande loi d'aménagement du territoire, de préparer des directives territoriales pour l'Ile-de-France, et d'élaborer un nouveau schéma directeur qui prenne en compte les propositions formulées à l'occasion du débat actuel. Une proposition appuyée par l'UDF – bien que Jean-Pierre Fourcade, vice-président (UDF) du conseil régional ait pourtant souhaité, dès le 13 janvier, au nom de l'Association des élus pour le développement de l'Ile-de-France qu'il préside, que le projet actuel soit adopté, avec d'importantes modifications, le plus rapidement possible. L'exécutif du conseil régional ne prétend cependant plus être certain de rassembler, sur un nouveau projet redéfini après les élections, la majorité avec les écologistes qu'ils avaient obtenue au cours des discussions budgétaires. Un « passage en force » ne semble pas complètement exclu, ce qui ne manquerait pas de provoquer la réaction d'une force politique qui représente déjà près de 20 % des électeurs franciliens.

L'autre difficulté qui attend le prochain gouvernement sera d'obtenir, à l'Assemblée nationale mais aussi dans des instances comme la conférence des présidents des régions du Grand Bassin parisien, un véritable consensus sur cette loi-cadre d'aménagement du territoire dont les grandes orientations devraient être respectées par le projet de schéma directeur. RPR et UDF souhaitent que l'Ile-de-France devienne une région comme les autres, c'est-à-dire qu'elle élabore son propre schéma d'aménagement en concertation avec les conseils généraux et les communes, avant qu'il soit repris et présenté par le gouvernement. Cette thèse pose un problème constitutionnel, puisque la loi interdit actuellement à une collectivité locale d'exercer une tutelle sur une autre. Dans les autres régions, les schémas d'aménagement fixent de grandes orientations sans attribuer une affectation précise aux territoires.

Si la responsabilité de l'Etat dans l'aménagement d'une région, capitale pour l'équilibre du territoire, est à ce point mise au second plan, pourquoi ne pas retenir la proposition de deux conseillers régionaux socialistes, reprise par les Verts, de demander à chaque Francilien son avis sur l'avenir de sa région. Un référendum sur un projet de schéma directeur, voilà qui animerait le débat...

Christophe de Chenay

SEINE-SAINT-DENIS

Référendum maintenu à Vaujours

Le conseil municipal de Vaujours, présidé par Roger Grosmaire (divers droite), demande aux 5 000 habitants de la commune, de se prononcer, dimanche 31 janvier, sur le projet d'implantation d'une usine de traitement d'ordures ménagères, inscrit dans le plan départemental d'élimination des déchets (*le Monde* date 13-14 décembre 1992).

La loi sur l'administration territoriale de la République du 6 février 1992 n'autorise pas une consultation des électeurs sur un projet qui n'est plus des compétences de la commune. Celles-ci ont été transférées à un syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères auquel Vaujours a adhéré en 1962. Mais les conseillers municipaux se sont prononcés, malgré ces réserves, pour le maintien du référendum.

Neuilly-sur-Marne reçoit le millième J. Sport

Le quartier des Fauvettes de Neuilly-sur-Marne, où a été inauguré, mercredi 27 janvier, le millième équipement multisports, baptisé J. Sport, est habité par 13 000 des 31 000 habitants de la commune. Une population très jeune et pour 45 % d'origine étrangère qui va ainsi disposer d'un terrain de basket «playground» et d'un mini-terrain de football. Ce quartier reçoit ainsi, au milieu des grands ensembles d'habitation, d'un équipement multisports «léger», voulu et choisi par les jeunes riverains.

Libre d'accès, parrainé par Laurent Dorigo, ancien international de basket et entraîneur de l'équipe de basket de nationale III, cet équipement bénéficie d'une animation et d'un encadrement assuré en partie par des appelés du contingent. Le ministère de la jeunesse et des sports, à l'origine de la réalisation des J. Sport, a accordé une subvention de 200 000 francs pour la réalisation de cet équipement à Neuilly-sur-Marne.

PRESSE

« Toutes les nouvelles » change de format

Toutes les nouvelles, l'hebdomadaire d'information locale et régionale des Hauts-de-Seine et des Yvelines, paraît, depuis le 13 janvier, avec une nouvelle formule et sous un format tabloïd. Cet hebdomadaire, dont le tirage moyen est de 42 000 exemplaires, couvre l'actualité de 250 communes de l'ouest parisien grâce à trois éditions qui couvrent les secteurs : Yvelines-Hauts-de-Seine, Rambouillet et Ville nouvelle de Saint-Quentin.

VAL-DE-MARNE

Nouveau théâtre à Saint-Maurice

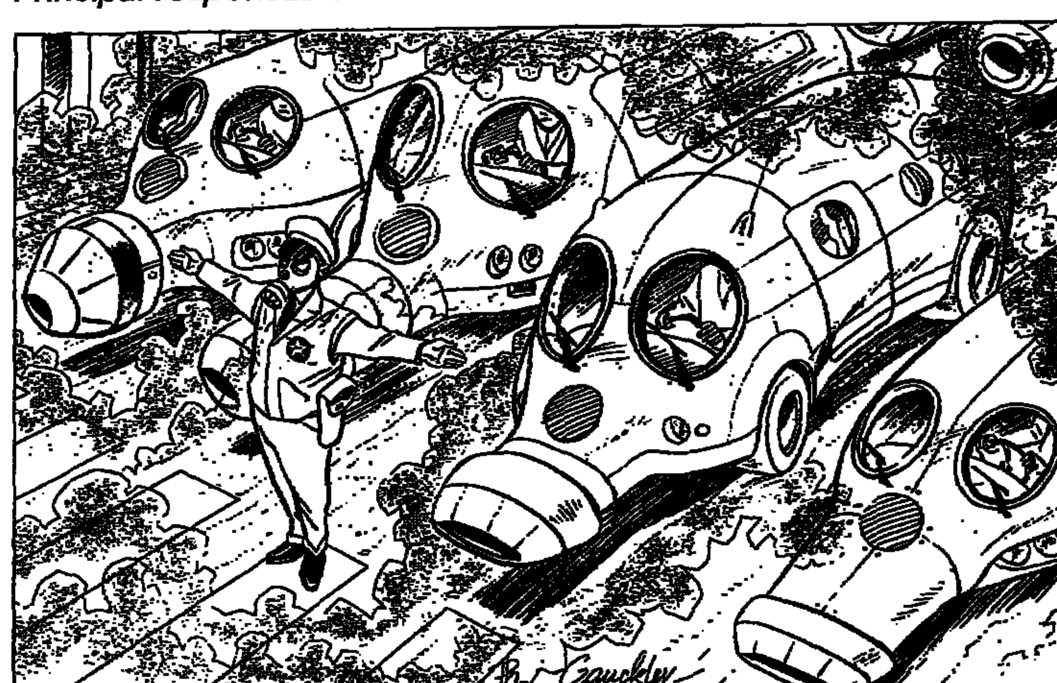
La salle des fêtes de Saint-Maurice, commune de 11 500 habitants dans le département du Val-de-Marne, qui datait de 1897, vient d'être transformée en théâtre. Ce nouvel équipement, d'une capacité de 275 places, porte le nom du quartier où il est situé : Théâtre du Val-d'Osne.

A la faveur de travaux de mise aux normes de sécurité, effectués l'an dernier, voûtes, verrières, ferronneries ont été dégagées. Le maire, Christian Cambon (UDF-PR), a alors demandé que le bâtiment retrouve son esprit d'origine. C'est ainsi qu'ont été utilisés une technique de peinture à l'ancienne et des tissus d'inspiration fin dix-neuvième siècle dont les motifs sont très proches des ferronneries, des dessins, des vitraux retrouvés sur place. Des lustres italiens, des palmettes ont été réalisés sur mesures. Les travaux de re création de la salle, d'une durée de huit mois, ont coûté 7 millions de francs, dont 15 % ont été financés par la conseil régional.

DOSSIER

DES VOITURES QUI EMPOISONNENT

Certaines cités européennes étouffent sous la pollution. Principal responsable : la circulation automobile



LORSQU'IL était ministre de l'environnement, Brice Lalonde le répétait souvent : *« Il faut débarrasser les villes de la bagnole ! »* Une résurgence de son premier combat, vingt ans plus tôt, lorsqu'il menait les manifestations à bicyclette contre le projet de voie express rive gauche à Paris. Il est significatif, en tout cas, que sa vocation écologique soit venue de la lutte contre l'invasion automobile et que l'une de ses victoires personnelles, comme ministre, ait été de faire accepter au gouvernement le pot catalytique, malgré l'opposition farouche des constructeurs français. A peine arrivée dans ce même ministère de l'environnement, Ségolène Royal organisait symboliquement, pendant le sommet de Rio, un dimanche sans voiture sur le boulevard Saint-Germain.

« Qui aura le courage politique d'interdire la circulation automobile dans le périmètre Louvre-Tuileries ? interrogeait dernièrement Jack Lang, ministre de l'éducation nationale et de la culture. *L'État a dépensé 1 milliard de francs pour nettoyer les façades du Louvre, et les voilà déjà noircies par la pollution des voitures ! »*

La plupart des villes d'Europe sont victimes de ce mal du siècle : la congestion automobile aux heures de pointe. Mais certaines, du fait de leur situation géographique, souffrent plus que d'autres et sont contraintes de prendre des mesures d'urgence. Lundi 25 janvier, le maire de Madrid a décrété l' « alerte rouge », soit six mesures parmi lesquelles une réduction des heures d'utilisation des chaudières à charbon. A Paris, Amsterdam ou même Londres, les effets de la pollution automobile sont limités par les vents d'ouest dominants qui, la plupart du temps, emportent les émissions urbaines vers d'autres cieux.

Il faut des événements climatiques bien particuliers pour que la pollution stagne au-dessus de ces villes : fortes chaleurs de l'été sans le moindre courant d'air ou phénomène d'inversion thermique en hiver, lorsque l'air froid est bloqué au sol par un couvercle d'air plus chaud en altitude, qui empêche la pollution urbaine de gagner les hautes couches de l'atmosphère.

Paris et Londres, en outre, disposent d'un réseau métropolitain important – et non polluant – qui absorbe une partie importante du trafic. Quant à Amsterdam, sillonnée de tramways et de bicyclettes qui se faufilent parmi les canaux, la circulation automobile y est déjà plus limitée qu'ailleurs. Cela n'empêche pas le ministère néerlandais de l'environnement de préparer un système de péage pour dissuader les automobilistes de prendre leur voiture pour aller travailler en ville.

En France, sous l'influence d'EDF, fière de ne pas polluer l'atmosphère avec ses centrales nucléaires, on pousse actuellement vers la voiture électrique, présentée comme une solution d'avenir, y compris par les constructeurs (*le Monde* daté 29-30 novembre 1992).

Sous la pression du lobby agricole, en particulier céréalier, on pousse aussi vers les « biocarburants ». Mais, qu'il s'agisse de l'éthanol de betteraves ou du diester de colza, toute adjonction de carburant végétal dans le pétrole ne fait que diminuer la facture à l'importation et influe très peu sur la pollution. Les voitures à gaz naturel, en revanche, pollueraient moins mais obligeraient encore à importer le carburant.

On est donc loin de vouloir laisser la ville aux piétons et aux véhicules non polluants. Quelques timides essais ont bien eu lieu à Nantes, Grenoble ou Strasbourg avec la réintroduction du tramway, mais la présence d'une ligne ou deux ne suffit pas à résorber le trop-plein du trafic automobile. Quant aux zones piétonnes, qui se sont multipliées dans la plupart des villes, elles sont trop restreintes pour diminuer sensiblement le volume de pollution dégagé par les moteurs à combustion.

Il va falloir choisir des moyens radicaux si l'on veut que la ville reste un lieu de vie

Les situations, au demeurant, sont aussi très différentes d'un pays à l'autre en fonction de l'urbanisme. Dans les villes italiennes ou à Prague, qui ont conservé intacte la structure médiévale de leurs origines, le flux automobile ne peut pas s'écouler au-delà d'un seuil qui est très vite atteint. Dans les villes allemandes détruites par la guerre, ou dans le Paris remodelé par le baron Haussmann, l'existence de grandes artères permet l'écoulement d'un important trafic. Mais les villes allemandes, ou même Londres, disposent de suffisamment d'espaces verts pour maintenir l'air respirable aux heures de pointe – au moins pendant l'été, – tandis que les cités latines ou l'agglomération athénienne, très densément construites, deviennent étouffantes dès que la pollution dépasse le seuil critique.

Comment remédier à cette situation, où se trouvent quotidiennement enferrés 80 % de nos concitoyens ? Développer les transports en commun, les zones piétonnes, les rocades de contournement, les autoroutes souterraines, la voiture électrique ou les carburants verts ? Imposer le pot catalytique ou encourager le vélo ? En venir à la circulation alternée, au péage ou aux interdictions temporaires ? La tentation est grande de tout essayer, et donc de ne rien régler en voulant tout à la fois favoriser la circulation automobile et en réduire les effets néfastes.

Il va falloir choisir des moyens plus radicaux si l'on veut que la ville reste un lieu de vie et d'échanges où l'on puisse encore respirer.

Roger Cans

Restrictions à l'italienne

Quand Rome s'arrête, Bologne reprend, puis Trieste ou Varèse. Chaque jour, ça change, et les automobilistes sommés, à intervalles réguliers, d'abandonner leur voiture à certaines heures pour décongestionner le centre des villes suffoquant sous des taux alarmants de monoxyde de carbone et de dioxyde de soufre, ne s'y retrouvent plus.

Rome, qui, dimanche 10 et lundi 11 janvier, avait laissé ses habitants à pied pendant six heures, a repris une circulation normale. Bologne, Bolzano et Turin se sont fait, jeudi 14, une spécialité de la circulation à plaques alternées : à certaines heures les numéros pairs, à d'autres les impairs. Système que Trieste envisage d'étendre, de façon durable, deux jours chaque semaine. La palme de la constance – et de l'urgence peut-être aussi – revenant à Florence qui a tenu bon quatre jours d'affilée, en maintenant de sévères limitations de circulation, tandis qu'à Milan les quatre heures sans voiture du lundi 11 janvier n'en finissaient pas de soulever des polémiques. Cette expérience est encourageante pour un pays qui avait accueilli avec scepticisme, pour ne pas dire indifférence, un décret ministériel sur la pollution. Neuf villes sur les onze concernées par les taux alarmants de pollution, ont pris en compte certaines recommandations du décret et commencé à mettre en place les structures nécessaires. Mais il reste pratiquement tout à faire dans bien des cités, dont Naples, qui pour avoir, depuis presque un an, mis en pratique les restrictions de circulation, n'ont pas la moindre vision d'ensemble des problèmes posés.

Ces mesures dictées par l'urgence et prises au coup par coup restent du bricolage, comme l'assure le ministre de l'environnement, Carlo Ripa di Meana, dans un réquisitoire sévère à l'encontre des maires et des administrateurs publics.

Pour le ministre, les responsables sont, outre les industries, le manque de transports urbains et leur faible adaptation aux exigences de l'environnement ; le nombre insuffisant de parkings ; les systèmes de chauffage domestique sans contrôle ; voire une politique urbaine anarchique, qui ne désengorge pas le centre des villes au moyen d'itinéraires de délestage ou souterrains. Il s'est prononcé pour des mesures à long terme, afin d' *« impliquer le gouvernement et obtenir des industries pétrolières italiennes la mise sur le marché plus tôt que prévu de la nouvelle génération de combustibles et de carburants ».*

De notre correspondante à Rome
Marie-Claude Decamps

Le « néfos » d'Athènes

La chaleur, le manque de vent et c'est l'enfer immédiat pour les quatre millions d'habitants du bassin athénien. Coincée par les montagnes qui enserrent le bassin, une masse d'air chaud se forme alors au-dessus de l'agglomération et écrase, comme une chape de plomb, le nuage (*néfos* en grec) toxique sur la ville. Le scénario est fréquent. Les autorités parent toujours au plus pressé en interdisant la circulation dans le centre-ville.

La dernière alerte s'est produite le 18 janvier. Les taux de dioxyde d'azote (NO_2q) et monoxyde de carbone (CO), qui sont les deux principaux agents polluants, ont dépassé largement les cotes d'alerte qui sont respectivement de 200 mg/m^3 et 15 mg/m^3 et frisé les seuils d'urgence de 500 mg/m^3 et 25 mg/m^3. Des centaines d'habitants ont été hospitalisés par les services d'urgence de la capitale pour des troubles respiratoires et cardiaques. La circulation automobile est responsable de 70 % des émanations des agents polluants. Selon les écologistes, aucune mesure n'a été prise contre les industries polluantes. Et les restrictions de circulation ne touchent qu'un taxi sur deux (15 000), et ne visent pas les motos, mobylettes, camions de livraisons et le millier de bus urbains très polluants.

Le gouvernement a formé, au mois d'octobre, un conseil spécial pour l'environnement et la qualité de la vie, présidé par Constantin Mitsotakis, premier ministre. Mais au mois de janvier, lorsque la pollution s'est manifestée, ce conseil n'a pu se réunir. M. Mitsotakis était *« trop occupé »*.

Le *néfos* est apparu à la fin des années 60 et il s'est étendu dans les années 70 à la suite du développement de l'agglomération athénienne, qui accueille les deux cinquièmes de la population nationale, 70 % de l'activité économique, 57 % de la production industrielle, et compte seulement 3 % d'espaces verts. En 1976, deux cent mille véhicules circulaient à Athènes. Ceux-ci sont aujourd'hui plus d'un million. Cette proportion devrait augmenter, les Grecs disposant en 1990 de huit voitures pour cent habitants.

En 1982, les socialistes avaient imposé un système alterné de circulation. Efficace au départ, cette mesure ne suffit plus et il faudrait étendre la zone des restrictions, ce qui est difficile en raison d'un tissu urbain congestionné. En 1990, les conservateurs revenus au pouvoir ont entrepris de relancer le projet du métro. Les travaux ont commencé et les premières rames devraient rouler en 1997.

De notre correspondant à Athènes
Didier Kunz

Eliminer les Trabant de Budapest

Budapest aura bientôt son musée des « fantômes socialistes » qui abritera les statues et les reliques de l'ancien régime. Mais la capitale hongroise dispose déjà d'un « cimetière » de Trabant, autre symbole d'une époque révolue. Deux cents « Trabi » reposent sur un terrain vague à la sortie de la ville en bordure de l'autoroute de Vienne. Elles ont été entreposées là par le concessionnaire Renault de Budapest qui, en échange de l'achat d'une voiture neuve, offre une réduction de 100 000 forints (7 000 francs) à ceux qui lui remettent leurs véhicules équipés de moteur à deux temps (Trabant ou Wartburg).

A cet argument commercial répond un projet écologique de la mairie de Budapest. D'ici au mois de mars, la ville compte lancer une grande opération « anti-Trabi » en encourageant le retrait de la circulation d'un maximum de Trabant et de Wartburg et en équipant celles qui restent de pot catalytique. Objectif : débarrasser la capitale de toutes traces de ces « Tchernobyl » ambulants d'ici quatre à cinq ans.

Le projet est ambitieux, trop peut-être, pour une ville où les Trabant et les Wartburg, âgées en moyenne de six ans, représentent près de 20 % du parc automobile (120 000 voitures). Au-delà de l'aspect technique, ce programme est avant tout considéré comme une opération de salubrité publique puisque la capitale souffre d'une pollution atmosphérique chronique, largement aggravée par l'absence de boulevard périphérique autour de Budapest.

Les anciens dissidents, qui dirigent aujourd'hui la ville de Budapest, ont décidé de donner un coup de pouce financier aux propriétaires qui décident de se débarrasser de leur Trabant. Avec l'aide de la fondation Stop smog et d'un budget de 250 millions de forints financé pour moitié par le ministère de l'environnement, la municipalité a élaboré un projet en trois volets. Première étape : un appel d'offres sera prochainement lancé auprès des concessionnaires occidentaux pour qu'ils mettent sur le marché des véhicules neufs munis de pot catalytique pour un prix inférieur à 600 000 forints (43 000 francs). De son côté, la mairie s'engage à accorder pendant trois ans un crédit gratuit aux acquéreurs potentiels. Ensuite, la ville compte installer près de 20 000 pots catalytiques sur des Wartburg et des Trabant en prenant en charge la moitié des frais d'installation. Enfin, la municipalité délivrera deux titres de transport gratuits à toute personne qui renonce à utiliser sa voiture dotée d'un moteur à deux temps pendant l'hiver.

Reste ensuite à surmonter un autre obstacle : que faire des Trabant et des Wartburg usagées ? Renault-Budapest avait envisagé de les exporter plus à l'est, mais le projet a échoué. *« Pas question de revendre nos déchets à d'autres pays »*, insiste Istvan Vasarhelyi de la mairie de la capitale. Détruire ces carcasses ? Aucun problème pour les Wartburg. En revanche, les carrosseries des Trabant ne peuvent pas être « compactées » car elles dégagent des gaz dangereux.

de notre correspondant à Budapest
Yves-Michel Riols

BOURGOGNE

Revenu minimum étudiant

Pour aider les étudiants de la commune à poursuivre leurs études, la municipalité de Chenôve (Côte-d'Or) avait créé en 1990 un revenu minimum étudiant. Le maire, Roland Carraz (PS), ancien secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, a décidé de consacrer aujourd'hui 1 % du budget de fonctionnement de la commune à cette opération. L'exemple de la cité de la banlieue de Dijon a été suivi par une quinzaine d'autres villes qui ont repris la formule.
Dans le but de généraliser cette aide sociale communale, et d'attirer l'attention des régions et éventuellement de l'Etat *« en vue d'un élargissement des critères de bourses universitaires »*, la ville de Chenôve organise un colloque national sur le revenu minimum étudiant. Vendredi 5 février, élus et spécialistes doivent se rencontrer.
(Renseignements à la mairie de Chenôve, Tél. (16) 80-52-51-30.)

POITOU-CHARENTES

Regroupement autour de Loudun

La ville de Théophraste Renaudot, administrée par le président du Sénat, René Monory (Union centriste), se distingue en matière d'intercommunalité. En effet Loudun se trouve au centre de l'une des premières communautés de communes enregistrée dans le département de la Vienne. Elle regroupe 45 collectivités représentant 26 000 habitants.
Le Loudunais a une longue expérience de gestion publique concertée, grâce à la création, il y a dix-sept ans, d'un syndicat intercommunal de solidarité et d'expansion qui s'est occupé notamment, ces dernières années, des problèmes de l'eau.
Le champ des compétences va se trouver élargi, car au développement économique et à l'aménagement de l'espace vont s'ajouter les questions de mise en valeur du patrimoine, de politique du logement, de la réalisation d'équipements culturels, de loisirs, d'enseignement ainsi que l'aménagement de la voirie.

PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR

Monaco brûle ses boues

Coincée entre la mer et la France, la principauté de Monaco a toujours dû innover pour traiter ses déchets. Déjà, en 1898, la ville avait créé une usine d'incinération des ordures ménagères avec récupération de chaleur, la deuxième du monde après Hambourg.
Cette fois, l'usine a la particularité d'être invisible, car elle est intégrée en milieu urbain, dans un immeuble sans cheminée, qui abrite en même temps l'usine d'épuration des eaux. Le voisinage des deux installations a permis d'inventer un procédé original (et breveté) d'incinération des boues d'épuration, qui sont injectées directement dans le four où brûlent par ailleurs les ordures ménagères.
L'usine monégasque, qui n'est pas soumise à la même réglementation qu'en France, brûle aussi des déchets industriels (huiles de vidange, pneus) et des cadavres d'animaux. Comme cela se fait au milieu d'immeubles d'habitation, un nouveau dispositif de lavage des fumées est en cours d'installation pour que plus rien ne filtre à l'extérieur. Sauf bien sûr la chaleur, revendue sous forme d'électricité à EDF, la vapeur, dirigée sur la centrale de climatisation du quartier de Fontvieille, et les cendres, expédiées à la décharge de Bellegarde (Gard), à 300 kilomètres de là.

REGARDS

PORTRAIT

Georges Maurios : conseil et architecte

« J'ai accepté cette fonction par curiosité intellectuelle à l'égard d'un milieu et d'un contexte local », explique Georges Maurios, coopté par ses pairs dans le corps des architectes-conseils. Architecte libéral à Paris – il vient de se voir confier une opération de logements au pied de la Bibliothèque de France – et professeur à l'école d'architecture à Paris-La Défense, Georges Maurios, cinquante-huit ans, est depuis quatre ans, architecte-conseil auprès de la direction départementale de l'équipement (DDE) du Haut-Rhin.

Dans chaque département, un praticien, choisi par le ministre responsable de l'architecture, est chargé de donner son avis aux services de l'Etat. Après la décentralisation, ces derniers ont conservé des responsabilités importantes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales sur l'espace (logement, réalisation d'équipements publics, revalorisation des quartiers urbains, protection du patrimoine naturel et bâti...).

Un rôle pédagogique

Voilà une quinzaine d'années, Georges Maurios avait déjà été sollicité par Joseph Belmont, alors directeur de l'architecture : *« A l'époque, j'ai dû dire non. Mon agence n'était pas encore informatisée et je n'aurais pas pu me libérer ».* Les architectes-conseils s'engagent en effet à consacrer deux jours par mois à leur mission. La rémunération n'est guère attractive : *« La vacation est payée 1 973 francs la journée, à quoi s'ajoute le remboursement des frais de transport et d'hébergement, ce qui n'est pas beaucoup. Quand je suis invité à un jury de concours, on me paie 5 000 francs »,* souligne Georges Maurios.

Mais les architectes-conseils se plaisent à exercer ce rôle pédagogique. Les démissions sont rares et les remplacements s'opèrent plutôt à l'occasion des mises à la retraite. Les mouvements, en revanche, sont assez fréquents. Dans la mesure où il leur est interdit d'exercer à titre libéral dans le département où ils sont nommés, certains architectes-conseils demandent à changer après quatre ou cinq ans. Une fois établi leur réseau de relations, si l'on en croit les rumeurs.

Pendant l'année 1992, Georges Maurios a examiné une centaine de dossiers différents : lotissements, bâtiments publics financés par l'Etat, extension de zones industrielles, projets d'urbanisme, de grands travaux ou de génie civil. *« Je ne vois pas assez de nœuds routiers, de ponts et d'échangeurs,* regrette-t-il. *La DDE du Haut-Rhin estime que c'est de son ressort. Je dois parfois la rappeler à l'ordre... »* C'est en effet la DDE qui établit, chaque mois, un calendrier, en fonction des demandes formulées par les subdivisions. *« S'il s'agit d'un projet de façade, le problème est réglé en cinq minutes. Si le dossier est plus complexe, l'auteur (architecte ou maître d'œuvre) est généralement convoqué. Je lui donne des directives pour que son projet s'améliore ».*

Nommé après la décentralisation, Georges Maurios reconnaît volontiers que son pouvoir est limité : *« Ce sont les maires qui donnent les permis de construire, nous ne sommes conseils des élus locaux qu'indirectement. Mais je parviens parfois à les convaincre que le projet de lotissement ou de maison individuelle qu'ils souhaitent laisser passer est mauvais. Je leur explique que telle disposition du POS est aberrante, je me bats aussi pour défendre l'architecture contemporaine lorsqu'ils ne veulent entendre parler que de « traditionnel ».*

Même s'il n'est suivi par les élus que dans la moitié des cas, Georges Maurios s'est à l'évidence pris au jeu. Loin de vouloir quitter le Haut-Rhin après quatre ans, *« un septennat me conviendrait »,* il souhaite voir réalisés certains projets d'entrées de villes ou d'aménagement de zones portuaires sur lesquels il a eu à se prononcer. Son successeur n'aura probablement ni les mêmes méthodes, ni la même approche : *« Il n'y a pas de catéchisme de l'architecte-conseil,* insiste-t-il. *Chacun exerce en fonction de son profil et du département où il est nommé ».*

Carine Lenfant-Valère

LIVRES

LES ENFANTS DE DEFFERRE

CHAMBRES RÉGIONALES DES COMPTES, DIX ANS APRÈS
Document collectif, 170 p., gratuit. Cour des comptes, 13, rue Cambon, 75001 Paris.

EN une décennie, le dispositif des chambres régionales des comptes est devenu l'une des pièces maîtresses de la décentralisation. Les observations de ces juridictions financières proches, géographiquement, des élus locaux, sont souvent suivies d'effet. Elles sont lues avec intérêt par l'opinion publique. Une trentaine de magistrats et d'universitaires se sont rassemblés pour raconter l'histoire de ces institutions créées de toutes pièces voici dix ans.

1982 : la première loi de décentralisation, initiée par Gaston Defferre, supprime les contrôles *a priori* de l'Etat sur le secteur local. Les élus sont désormais les véritables responsables du destin de leur collectivité. En contrepartie, le contrôle financier des actes budgétaires est renforcé *a posteriori*. Ce sont de nouvelles juridictions, filles de la Cour des comptes, et implantées en plein cœur des régions françaises, qui vont se charger de cette mission.

« Mission impossible ! », affirment certains magistrats de la rue Cambon, qui lancent à leurs collègues cet avertissement : *« Vous ne pourrez pas réussir. Ou bien vous ne vous intégrerez pas dans le milieu local, ou bien vous manquerez de distance à son égard ! »* Pourtant, une demi-douzaine de justiciers administratifs décident de relever le défi. Ils se baptisent *« les enfants de Gaston »*. Ils sont rejoints par quelques personnalités extérieures à la Cour, pressenties par le gouvernement.

Ces « pionniers » rejoignent tout de suite leurs terres de province. Habitués à y voir un *« désert français »*, comme le rappelle un magistrat envoyé en Midi-Pyrénées, ces Parisiens ne partent pas sans appréhension. Mais ils ont *« la foi des bâtisseurs de cathédrales »* et sont persuadés d'*« opérer la synthèse entre l'Ancien Régime et la Révolution, comme celle de l'Etat et la décentralisation »*.

Leur première épreuve consiste à trouver un toit pour leur institution et pour leur famille. Certaines chambres régionales élisent provisoirement domicile dans des hôtels particuliers en ruines ou des châteaux en voie de réhabilitation. Vers 1987, leurs effectifs ayant gonflé, elles s'installeront dans des locaux définitifs. Certaines obtiendront la construction de bâtiments neufs et adaptés à leurs besoins, comme à Châlons-sur-Marne ou à Rennes.

Scepticisme, inquiétude, circonspection, entourent la création des chambres. Leurs débuts sont observés avec méfiance par ceux qui viennent de perdre une partie de leur pouvoir ou de leurs compétences : préfets, trésoriers payeurs généraux, magistrats de la maison-mère. Quant aux élus locaux épris de leurs nouvelles libertés, ils auront des réactions diverses. Certains se résignent à être contrôlés, d'autres le tolèrent plus difficilement. Parfois, ils pensent que le travail des conseillers servira d'audit de leur collectivité. Certains vont jusqu'à demander aux chambres des conseils que celles-ci ne sont pas habilitées à leur fournir. Dans tous les cas, les magistrats devront faire preuve d'indépendance et de fermeté pour contrôler la bonne utilisation des deniers publics.

Plusieurs lois vont modifier le champ et les modalités de ce contrôle. L'historique des textes en question ne constitue pas l'aspect le plus exaltant du recueil. On retiendra seulement que la publicité des observations, imposée à partir de 1990, a été un *« instrument puissant »* du succès des chambres, comme le rappelle Pierre Arpaillange, premier président de la Cour des comptes. Les juridictions régionales ont le devoir de dénoncer publiquement le mauvais emploi des fonds en communiquant leurs observations aux assemblées délibérantes.

La loi du 6 février 1992 marque un autre tournant. Comme le réclamaient les magistrats, elle impose aux collectivités locales un certain nombre de mesures devant favoriser la transparence de leurs comptes. Elle élargit aussi la mission des chambres. Ces juridictions ne sont plus seulement chargées du contrôle budgétaire des collectivités et du jugement des comptes des comptables publics. Elles peuvent aussi agir de façon préventive. Préfets et élus locaux peuvent leur demander d'examiner un marché en cours de passation ou une délégation de service public.

Jusqu'en 1988, les chambres régionales des comptes examinaient en priorité les petites collectivités. Un conseiller évoque pudiquement les *« erreurs de jeunesse, ajoutées au zèle de quelques Saint-Just de la liasse »* qui ont prématurément placé les chambres sous le feu des projecteurs. Parfois considérées comme tatillonnes, ces juridictions ont acquis leur véritable légitimité grâce à la loi Galland de 1988 qui les a débarrassées du contrôle des petits comptes. Ce sont désormais les comptables du Trésor qui s'en chargent. Les chambres ont pu s'attaquer au *« gros gibier »* : métropoles, départements. Elles ont eu un rôle essentiel dans la mise en évidence des irrégularités commises à Nice, Angoulême ou, dans une moindre mesure, à Bordeaux. Pour beaucoup de contribuables, les chambres sont devenues des remparts contre la corruption des élus locaux.

Les 22 chambres métropolitaines, les deux chambres d'outre-mer et la chambre territoriale de Nouvelle-Calédonie comptent aujourd'hui 1 200 agents, dont 340 magistrats. Elles ont mené des enquêtes de grande ampleur sur le contrôle budgétaire, la gestion de la trésorerie et de la dette, celle du réseau autoroutier. Elles devraient bientôt s'intéresser à la politique d'investissement des collectivités locales.

Rafaële Rivais

ÇA S'EST PASSÉ À MARSEILLE
de Jean Contrucci
Editions « Autres temps » Marseille, 200 p. 95 F.

C'est une autre façon d'entrer dans Marseille, on veut dire dans sa familiarité : Jean Contrucci, romancier, journaliste du *Provençal* – et correspondant du *Monde*, – raconte sa ville au quotidien, et d'âge en âge. Il part loin : 8 500 avant Jésus-Christ.

Ensuite, de l'événement historique aux faits divers encore tout frais, d'avant-hier à aujourd'hui, de personnages capitaux en petites gens, de tragédies en comédies, c'est Marseille vivante telle que Contrucci l'a contée chaque jour dans ses chroniques, non pas pour des *« estrangiés »* mais aux Marseillais eux-mêmes.

A les lire ainsi réunies dans un livre, on entre peu à peu en complicité avec *« la plus ancienne ville de France »*, multiple, complexe, si souvent décriée, si violemment aimée des siens.

J. R.

MARSEILLE AUX CENT VISAGES
de Jean-Marc Tixier. Photos de Pedro Hernandez. Editions du Perron-Liège 205 p. 290 F.

Ici, pour commencer, on découvre Marseille en images : 250 photos parlantes, visages et paysages. Leur première légende est du poète Toursky : *« On ne comprend pas Marseille : on l'ignore ou l'aime. »* C'est tout ou rien. *« On »* est averti. Baignant dans les images, le texte est d'un autre poète de la ville, Jean-Marc Tixier, qu'il chante vertus et vices compris, sordide et splendeurs sur le même ton.

L'histoire est documentée, de cette *« jeune gueuse de 25 siècles »* – Massalia grecque, Massilia romaine, Marshio provençale, – mais voilà vite Marseille d'aujourd'hui. Ici le pas se ralentit. On va à pied, seule façon d'entendre et de voir, au côté du flâneur amoureux.

Itinéraires, secrets révélés, surprises dont la moindre n'est pas celle-ci : halte au rabâchage selon lequel Marseille n'a jamais cessé à chaque tournant de sa vie de détruire son passé monumental. Des vestiges grecs et romains, de Saint-Victor à la Vieille Charité jusqu'à la Cité radieuse de Le Corbusier, Tixier nous met sous les yeux les preuves du contraire. Durée de la marche derrière ce guide ? Une semaine ? Une vie ? au choix.

J. R.

DÉBAT

POUR UNE POLITIQUE NATIONALE DES TRANSPORTS

par René Beaumont

LES récents accidents de la Combe des Eparres dans l'Isère et de La Voulte sont là pour rappeler combien dans le domaine des transports de matières dangereuses toute affirmation ou toute décision privilégiant systématiquement tel ou tel mode apparaît sans fondement scientifique sérieux. Mme Ségolène Royal, ministre de l'environnement, après l'accident routier en Isère, déclarait : *« Une seule solution à tous ces maux, le ferroutage. »*

Quelques jours après, les faits lui infligeaient un démenti en forme d'avertissement sans frais, ou presque, s'agissant des vies humaines (*le Monde* du 15 janvier). Une meilleure connaissance de la géographie du Sud-Est et la modestie auraient dû conduire madame le ministre à plus de nuances. Il n'est en effet pas possible dans ce secteur de multiplier les voies de communication dévoreuses d'espace telles que l'autoroute ou le fer, parce qu'en bien des endroits on manque d'espace. C'est typiquement le cas aux abords de l'agglomération lyonnaise, mais plus encore au sud, dans le défilé de Donzère, et même plus bas en Avignon.

L'étroitesse du sillon rhodanien a bien d'autres inconvénients. Le premier réside dans la concentration des activités humaines dans la vallée autour de l'eau, point naturel de rassemblement de la vie, et aboutissant au *« couloir de la chimie »* au sud de Lyon où résident un nombre de risques majeurs non négligeable. Le deuxième fait de la Saône et du Rhône les seuls mais immédiats exutoires de toute pollution liquide répandue accidentellement de Chalon-sur-Saône à Arles. Jamais, en effet, sur ces 450 kilomètres l'autoroute ou les voies ferrées ne s'écartent de plus de 2 ou 3 kilomètres de l'axe de la vallée.

Le tout fer ou le tout route dans ce secteur aurait donc dû apparaître au ministre comme particulièrement inquiétant si, face à ces évidentes réalités, des préoccupations politiciennes à court terme n'avaient prévalu. Il s'agissait de récupérer à tout prix les voix des Verts du secteur et l'on sait que, derrière Mme Dominique Voynet à l'influence grandissante, tous les Verts sont ici étrangement adversaires de la voie d'eau alors qu'ailleurs, et singulièrement dans le Nord, à la suite de Mme Marie-Christine Blandin, présidente du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, ils en sont plus logiquement de chauds partisans. La vérité se trouve sûrement dans des solutions mixtes, utilisant dans chaque site le mode de transport le plus performant et le plus sécuritaire.

Restaurer l'autorité de l'Etat

Quand on mesure le trafic nord-sud du sillon rhodanien, son inévitable accroissement lié au nécessaire développement de l'économie, on ne peut manquer d'être surpris de constater tous ces accidents graves sur route ou sur fer alors que la voie d'eau, si sûre, naturelle et remarquablement aménagée, est quasi désertée. Les Allemands acheminent 24 % de leur fret (soit plus de 40 % de leurs matières dangereuses), et les Hollandais plus de 40 % de leur fret total par voie d'eau, alors que nous ne l'utilisons en France que pour 4 % des transports. Et pourtant un convoi poussé de 4 400 tonnes remplace 220 camions sur l'autoroute ou 110 wagons sur le rail. En ce qui concerne les hydrocarbures la voie fluviale se trouve à égalité avec les autres modes de transport en ce qui concerne le coût des ruptures de charges.

Mais qui décide en matière d'infrastructures de transport ? Le décentralisteur que je suis se doit d'affirmer qu'il est des domaines où l'autorité de l'Etat ne saurait être remplacée par quelque pouvoir régional, forcément sectaire, car ne voyant que le seul intérêt d'un morceau de la France.

Mais il faut que cette autorité de l'Etat s'accompagne d'un financement ne faisant pas appel aux collectivités qui doivent rester souveraines dans leur choix budgétaire. Comment faire financer un canal à grand gabarit dont la Franche-Comté ne veut pas, sur lequel la Bourgogne fait la moue, alors que l'Alsace et Provence-Alpes-Côte d'Azur le réclament d'urgence ?

Tout cela n'est pas sérieux ; il faut dans ce domaine restaurer l'autorité de l'Etat et définir nationalement le grand schéma d'infrastructures de transports multimodal nécessaire à la croissance de la France. C'est à ce prix que nous rejoindrons peut-être dans ce domaine nos partenaires allemands, mettant ainsi à la disposition de nos industries le mode de transport le plus rentable selon la région traversée. A une époque où les technologies se copient la différence de coût et donc la concurrence se jouera sur les valeurs ajoutées, au premier rang desquelles se trouvent les coûts du transport. Ceux qui auront les plus performants seront les moins chers.

► **René Beaumont (UDF-PR) est député et président du conseil général de Saône-et-Loire.**

COURRIER

Un banquier inconnu...

J'ai lu l'article intitulé « Un thé chez Albert Kahn » que vous avez publié dans *le Monde* daté 10-11 janvier. Vous avez bien su, dans l'espace restreint qui vous était imparti, donner une idée exacte de l'action et de l'œuvre de cet homme étonnant qu'a été Albert Kahn.

Je voudrais toutefois corriger un petit point. Vous écrivez, à la fin de votre article : « *Ce singulier personnage... demeure un inconnu.* » Je crois qu'il vaudrait mieux dire qu'il est un personnage mal connu. En effet, s'il a peu écrit lui-même et donc laissé peu d'archives personnelles, il a été possible de reconstituer, en grande partie, ses origines et son cadre de vie, et ainsi de mieux cerner sa personnalité et ses motivations.

PIERRE KATZ
Marmoutier (Bas-Rhin)

... à découvrir

Je puis contribuer un peu à la connaissance d'Albert Kahn. C'était certes un banquier, mais un banquier en valeurs, spéculateur à la Bourse de Paris et arbitragiste en valeurs mobilières sur les différentes places internationales.

Il sentait merveilleusement la hausse et pas du tout la baisse, ce qui lui fit gagner beaucoup d'argent. Mais il n'amassait pas, il dépensait en subventions à des hommes politiques, en particulier Clemenceau, et à des activités qui assurèrent la survie de son nom. Sans compter le financement du jardin de Boulogne qui porte son nom et dont vous venez d'évoquer le nouveau palmarium (*le Monde* daté 10-11 janvier).

N'ayant pas de capital, il était à la merci d'une erreur boursière. La crise de 1920 fit chavirer une première fois sa barque, puis, en 1930, la crise suivante amena un naufrage définitif. De 1930 à 1940, Albert Kahn vécut à la charge de ses amis, qui veillaient simplement à ce qu'il ne mette pas les pieds à la Bourse, et l'en expulsaient lorsqu'il s'y aventurait.

MICHEL TARLE
Paris

Nuisances à Versailles

J'ai apprécié l'article que vous avez consacré à la rénovation réussie des Halles Notre-Dame-de-Versailles (*le Monde* daté 20-21 décembre 1992). Mais à cette occasion, dans le même quartier, se développe une polémique au sujet des commerçants non sédentaires.

Les travaux de rénovation, qui se sont étalés sur plusieurs années, ont amené la municipalité à installer provisoirement sur un des vastes trottoirs de l'avenue de Saint-Cloud les forains, qui depuis toujours vendent leurs produits sur deux des carrés Notre-Dame, trois après-midi par semaine. Les travaux sont maintenant terminés et, à la surprise des riverains qui ont subi avec patience les nuisances, il ne semble pas que la municipalité ait pris des dispositions pour que ces commerçants regagnent leurs emplacements antérieurs.

L'affaire prend un tour plus déconcertant quand on sait que le secteur est classé et que des touristes arrivent par milliers par cette avenue pour visiter le château. Des servitudes extrêmement rigides sont appliquées aux immeubles et commerces riverains en matière de ravalement, enseignes, stores...

L'installation provisoire des non-sédentaires a entraîné la suppression de plusieurs pelouses et le saccage de celles qui restent dans la zone, la pose de postes électriques sur les arbres... La mairie semble maintenir un *statu quo* qui devient de plus en plus difficile à justifier en termes de droit et de simple bon sens. Une telle affaire est révélatrice du climat actuel dans lequel la réticence manifeste des élus à prendre des décisions qui contrarient des intérêts particuliers bloque le fonctionnement de la démocratie.

PIERRE VANLERBERGHE
Ville-d'Avray

BLOIS

La ville qui rêve d'être capitale

LES Blésois n'aiment pas qu'on les tienne à l'écart de l'Histoire de France. Parce que, géographiquement, ils sont presque au centre du pays et que, au temps des rois, leur ville a été à plusieurs reprises la capitale du royaume. La République n'a pas été si bonne fille. Ses deux voisines, Tours et Orléans, en ont mieux profité. Et elle est encore marrie que la seconde lui ait ravi le titre de capitale de la région Centre.

Est-ce faute d'être vedette de la France que, depuis la dernière guerre, Blois s'offre des maires-vedettes ? Comme si avec Pierre Sudreau, d'abord, et Jack Lang, aujourd'hui, cette cité était sûre de récupérer un peu de notoriété. Cette ville moyenne, de près de 50 000 habitants, n'a peut-être pas de génie particulier mais elle sait attirer et profiter de celui des autres. Certains appellent cela de l'opportunisme.

« Les plantes humaines y survivent plus longtemps », disait, paraît-il, Catherine de Médicis de cette région dont les poètes ont chanté la douceur de vivre. C'est Louis XII et son épouse, Anne de Bretagne, qui, au seizième siècle, avaient fait de Blois une résidence royale.

La douceur du climat, le mystère de la Loire, la beauté des paysages et la qualité de la vie ont séduit les chefs d'entreprise



Leurs successeurs ont suivi, et la ville a servi de décor à quelques-uns des faits tragiques ou comiques de l'Histoire de France. Claude de France y est décédée, et le duc Henri de Guise y fut assassiné. Plus drôle : reléguée là par son fils Louis XIII, Marie de Médicis, malgré un fort embonpoint, s'en serait enfuie en glissant le long de cordes. Le lieu était idéal pour qu'Alexandre Dumas offre au chevalier d'Artagnan d'y distribuer quelques coups d'épée.

De tout cela, il reste le château, dont l'escalier à lui seul justifie qu'il se trouve sur les circuits des châteaux de la Loire. Pourtant, il n'est pas le plus apprécié : 362 000 personnes le visitent chaque année, alors que Chambord en reçoit 654 000. Mais, surtout, ces touristes ne font montre d'aucune curiosité pour la ville. Peut-être y achètent-ils des glaces ou des pellicules photos, mais ils n'y séjournent guère. Le parc hôtelier est à l'image de cette indifférence, à moins qu'il n'en soit le responsable. Au total, mille personnes seulement travaillent dans ce secteur. Alors que l'industrie en emploie plus de dix mille. Là aussi, Blois a bénéficié d'un mouvement qui venait de l'extérieur : la décentralisation des années 60. Jusqu'à cette date, Blois était une ville de commerçants et de notables, proches des riches céréaliers de la Beauce ou des grands propriétaires de la Sologne. Une ville plutôt cossue mais guère industrieuse. La douceur de son climat, la proximité de Paris, le mystère de cette Loire majestueuse et farouche, vont l'aider à attirer les industriels qui cherchent à fuir la grisaille du Nord, les frimas de l'Est et les embarras de Paris.

Entre 1960 et 1985, la région Centre récupère 25 % des délocalisations et devient ainsi la cinquième région industrielle du pays. En quelques années, débarquent à Blois des laboratoires pharmaceutiques, des usines mécaniques, de l'informatique, de la vente par correspondance. La Sligos, la Maison de Valérie, l'imprimerie Cino del Duca voisinent avec Lucas Industries, Roto Diesel, Valeo, etc. Diversifiée dans ses activités, l'industrie blésoise l'est aussi dans son capital : plusieurs groupes étrangers ont choisi de s'y installer, ce qui permet à l'industrie locale de se targuer d'une importante activité à l'exportation. Les chefs d'entreprise « immigrés » continuent à être amoureux de ces paysages et de cette qualité de la vie.

Le Tour de France, Johnny Hallyday, la reine d'Angleterre... Jack Lang fascine et donne le tournis aux Blésois

Mais ils trouvent les Blésois indolents et renfermés sur eux-mêmes. Pour les jeunes qui se retrouvent au Maryland, le café à la mode, le seul ouvert jusqu'à 1 heure du matin, l'ouverture d'établissements universitaires a redonné du charme à la ville. *« Auparavant, pour faire des études, il fallait quitter Blois*, explique Christine. *Au point qu'on avait l'impression que, dans cette ville, il n'y avait pas de jeunes. »*

Une satisfaction contrariée par l'inquiétude que suscite la situation de l'emploi. Cino del Duca, Lucas Air Equipement, Klapish et la CIRCO sont en liquidation, en restructuration ou déménagent. En matière de chômage, la diversité de ses activités avait permis à cette région de se tenir longtemps au-dessous des moyennes nationales. Mais voici qu'elle commence à rattraper ces tristes scores. En septembre dernier, Blois comptait 8 300 demandeurs d'emplois soit une augmentation de 14,9 % par rapport à l'année précédente. Comme ailleurs, les victimes sont les femmes et les jeunes de moins de 25 ans.

Alors que les Blésois s'agacent de quelques autoradios dérobés et d'une augmentation des cambriolages, les responsables économiques et politiques comptent sur les aménagements qu'ils concoctent pour sauver l'avenir.

Le président de la chambre de commerce et d'industrie, Pierre Trousset, met tous ses espoirs dans le développement de *« l'axe ligérien »* entre Orléans et Tours, dont Blois serait le centre. Un projet de conventionnement est actuellement en négociation avec la SNCF pour la création, à partir de 1994, d'un « métro Loire », c'est-à-dire d'une liaison qui relierait les trois villes toutes les heures. A l'horizon 2015, les projections de la DATAR situent Blois au cœur d'une métropole de 1 530 000 habitants qui sera reliée à partir de 1996 à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle par le TGV au départ de Tours.

Cette ligne de TGV est une des blessures des Blésois. Difficile de savoir exactement pourquoi le tracé du Paris-Tours s'arrête au nord de Vendôme au lieu de passer au sud, c'est-à-dire entre Vendôme et Blois. De toute manière, il est trop tard. Mais cela donne au nouveau maire des arguments pour justifier sa manière de faire. *« Blois a raté beaucoup de rendez-vous géographiques et historiques, il faut lui faire rattraper ce temps perdu »*, assure Jack Lang.

Depuis son élection en 1989, le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, mène les affaires tambour battant. Le château, un des seuls de cette importance à avoir un statut municipal, a été restauré en trois ans. Le troisième pont sur la Loire, dont les financements n'arrivaient pas à être bouclés, devrait être achevé à la fin de 1994. Sans compter l'école d'ingénieurs, l'antenne universitaire, le Festival des jardins, la nouvelle bibliothèque, l'arrivée d'une étape du Tour de France et Johnny Hallyday à la Halle aux grains...

Les habitants ont un peu le tournis. En même temps, ils sont fascinés. *« Il n'est pas souvent là, mais on le voit tout le temps »*, disent-ils de ce maire-ministre qui, à midi, serre des mains dans la ZUP et, le soir, défend sa réforme du bac au journal télévisé de 20 heures. Son ambition extravertie flatte celle de la ville. En amenant la SM présidentielle, la Garde républicaine et la reine d'Angleterre dans les rues de Blois, il a fait mouche. Un témoin confirme : *« Pendant dix minutes, Blois était redevenue la capitale de la France. »*

Son prédécesseur n'en faisait sans doute pas moins. Mais il restait plus dans son bureau. Pourtant, entre Pierre Sudreau et Blois, ce fut une histoire de dix-huit années. Les Blésois n'avaient pas choisi n'importe qui. Cet ancien jeune préfet de Loir-et-Cher qui a inventé les « son et lumière » fut un jeune résistant et un ministre qui osa démissionner d'un gouvernement du général de Gaulle en 1962. A Blois, il fit de l'industrialisation, des rocades, des hôpitaux et de l'aménagement comme on en faisait dans les années 70. Et puis il se lassa.

Sitôt élu, Jack Lang a montré sa volonté de changement. Il a propulsé à la tête de l'atelier public d'architecture et d'urbanisme Patrick Bouchain, le père des colonnes de Buren et de quelques autres innovations. *« Il faut redonner un ordre à cette ville qui n'en a pas »*, s'est fixé comme mission ce dernier. Il est vrai que, entre les risques de crue et les forêts royales, Blois a eu un développement atypique. Contrairement à ce qui se passe ailleurs, elle s'est étendue vers l'est. Sa rive gauche, jadis menacée par les inondations, se limite à un seul quartier, celui de Vienne. Quant au centre-ville, il est comme vrillé autour du château. Lorsque, à la fin des années 60, il a fallu trouver des terrains pour construire des logements et accueillir des entreprises, la conquête s'est faite vers le nord, sur le plateau. C'est là qu'a été installée la ZUP, que Patrick Bouchain s'est empressé de *« réhumaniser »*. Dans les tours qui avaient été vidées, il a installé la Bourse du travail, diverses associations et des logements pour étudiants. Une « barre » a été transformée en maison de retraite Claude-de-France et accueille soixante personnes âgées. Il envisage maintenant d'y revoir le système de circulation.

Le réaménagement du quartier de la gare sera sans doute la prochaine étape de ce que ses détracteurs appellent *« les grands travaux du maire »*. Quelques Blésois, parmi lesquels les socialistes qui ont quitté son équipe – il y a eu trois démissions sur sa liste au conseil municipal, – s'inquiètent de toutes ces dépenses. Ils trouvent que l'habileté de Jack Lang ne favorise pas la transparence. *« J'ai toujours su frapper aux portes pour obtenir des financements, mais je n'ai jamais laissé de dettes »*, explique le maire-ministre qui, cette fois, n'a pas eu trop de difficultés à obtenir les financements de l'Etat. Son sens du consensus n'est pas du goût de tout le monde, mais les excellentes relations qu'il entretient avec le président du conseil général de Loir-et-Cher, Roger Gomaere (RPR), lui ont permis de grapiller quelques subsides départementaux. Ainsi, la ville paiera seulement un tiers de la facture du troisième pont. Pour bénéficier des financements privés, il a créé des sociétés d'économie mixte (son et lumière du château...) et procédé à l'affermage de certaines activités municipales (distribution de l'eau et ordures ménagères).

Son point faible est le développement économique. Il n'aime pas qu'on le lui rappelle, même si en ce moment d'autres édiles ne sont pas à meilleure enseigne. Certes, il se bat pour trouver un repreneur pour Cino del Duca et il vient de poser la première pierre des laboratoires américains Wyeth, mais, depuis son élection, les entreprises ne se bousculent pas pour s'installer. *« L'économie, ce n'est pas seulement l'implantation de nouvelles entreprises, c'est aussi l'aide à celles qui existent »*, plaide Paul Barbeau, directeur de l'Agence de développement économique de Blois.

La cité souffre de l'étroitesse de son territoire et ce sont les communes voisines qui en tirent profit

La cité souffre aussi de l'étroitesse de son territoire, presque totalement occupé. Les communes voisines tirent bénéfice de cette situation. Exemple : le déménagement de Poulain dans la zone industrielle de Villebarou, qui fait perdre 4 millions de francs de taxe professionnelle à la ville. Jusqu'ici, Blois et ses petites voisines – Villebarou (1 800 habitants), La Chaussée-Saint-Victor (4 000), Saint-Gervais (2 900) et Vineuil (6 300) – ne sont jamais parvenues à coopérer mieux que dans un syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) des transports.

Nul doute que Jack Lang mettra à profit les possibilités de l'intercommunalité pour rattraper ce retard. Le moyen peut-être de faire réapparaître sous forme de district ou d'agglomération l'ancien comté de Blois. L'Histoire toujours.

de notre envoyée spéciale
Françoise Chirot

Prochain article :
ALBERTVILLE

Le château des chocolats

L'odeur de chocolat ne flotte plus sur la ville. Mais le château d'Auguste Poulain est toujours là. En quittant Blois pour s'installer à Villebarou, à quelques kilomètres, la société Poulain n'a pas seulement modifié les habitudes olfactives des Blésois ; elle a aussi libéré un terrain de 5 hectares, en centre-ville, dont l'aménagement transformera nécessairement l'allure de la cité.

Pendant plus d'un siècle, la chocolaterie a été le principal employeur de la ville. Chaque jour, huit cents personnes passaient les grilles de l'usine pour transformer les fèves, arrivées d'Afrique ou d'Amérique, en tablettes ou en poudre de chocolat. Ces opérations se déroulaient à l'abri de bâtiments de brique, couverts d'ardoise, dans le style de l'architecture industrielle du dix-neuvième siècle. Pendant de longues années, l'agrandissement de la société s'est fait sur ces terrains, à la place de l'ancien cimetière et tout près de la gare de chemins de fer. Autour du petit château à clochetons édifié par le fondateur. Mais un beau jour de 1988, la société Poulain, qui réalise 1 milliard de francs de chiffre d'affaires pour une production annuelle de 30 000 tonnes, a basculé de la tradition à la restructuration.

Son nouveau propriétaire, le groupe britannique Schweppes-Cadbury, quatrième chocolatier mondial, a décidé d'en faire sa tête de pont en Europe. Du coup, le nouveau PDG, Thierry Bouteil, a concocté un plan de modernisation : 120 millions de francs ont été investis pour moderniser le système de production et les effectifs ont été ramenés à quatre cent quatre-vingts personnes. Sur le site de Villebarou, l'architecte Jean Nouvel a construit un long bâtiment tout noir, comme une tablette de chocolat, où tout le monde a déménagé en février 1991.

Depuis cette date, les vieux bâtiments du centre-ville sont fermés. Rebaptisés « espace Poulain », ils font maintenant l'objet d'un vaste marchandage entre le groupe britannique et la municipalité. En 1991, l'administration des domaines avait estimé ces terrains à 60 millions de francs. Poulain réclamait 20 millions de francs supplémentaires pour son déménagement. La période était encore à l'euphorie immobilière et l'emplacement, avec vue imprenable sur la Loire, permettait d'espérer de rapides retours sur investissements.

Las ! la conjoncture a changé, et l'équipe municipale voudrait bien profiter de la baisse générale des prix pour mener une opération qu'elle conçoit comme un élément essentiel du plan d'urbanisme et *« donner à cette ville un ordre qu'elle n'a pas »*, comme le dit Patrick Bouchain, responsable de l'atelier public d'architecture et d'urbanisme. Cependant, la lenteur des tractations aura déjà empêché l'installation à cet endroit de l'école d'ingénieurs et celle du Centre du goût qui devrait prendre ses quartiers dans l'ancienne capitainerie. Mais, en décidant de classer ce périmètre dans une ZAC de 70 hectares, la municipalité s'est donné la possibilité de recourir à la procédure d'expropriation. Peut-être un atout maître dans la négociation avec le groupe chocolatier ?

F. Ch.

Chiffres

■ Préfecture du département du Loir-et-Cher, Blois compte 49 318 habitants.

■ L'agglomération, qui réunit six communes, compte 65 132 habitants, et se situe au quatre-vingt-quatrième rang du classement effectué par l'INSEE des cent premières agglomérations de France métropolitaine.

■ Résultats des élections municipales du 19 mars 1989

I., 27 398 ; V., 19 20[illegible] ; A., 29,91 % ; E., 18 439.

PS (Lang, min.) 11 0[illegible] (59,9[illegible] %), 35 élus (19 PS, 1 MRG, 15 div. g.).

Union droite ([illegible] app. UDF, m.) 7 391 (40,08 %), 8 élus (1 UDF-CDS, 1 UDF-[illegible], 2 RPR, 4 div. d.).

■ Résultats du [illegible] sur l'Union européenne du 20 septembre 1992

I., 27 149 ; V., [illegible] ; A., 29,22 % ; E., 18 602.

Oui ...... 10 16[illegible] (54,65 %)

Non ...... 8 435 (45,34 %)

• *Dans la série « Cités »*, le Monde *a déjà publié* : *Arras* (daté 15-16 novembre 1992) ; *Saint-Malo* (daté 22-23 novembre) ; *Mâcon* (daté 29-30 novembre) ; *Perpignan* (daté 6-7 décembre) ; *La Rochelle* (daté 13-14 décembre) ; *Rodez* (daté 20-21 décembre) ; *Lisieux* (daté 27-28 décembre) ; *Valenciennes* (daté 3-4 janvier 1993) ; *Aurillac* (10-11 janvier) et *Tulle* (24-25 janvier).